

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MINISTÈRE DES SPORTS

2

0

0

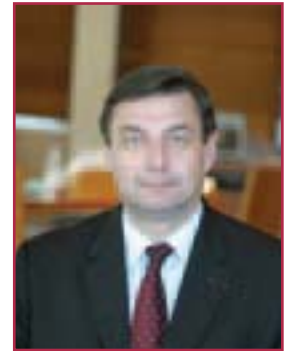
3



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS
ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE





La reconnaissance des dimensions éducative et sociale du sport représente un enjeu collectif partagé par l'ensemble de la société. Elle repose en premier lieu sur l'accès du public le plus large aux pratiques les plus diversifiées. Cette orientation prioritaire cheville l'ensemble de la politique du ministère. L'année européenne du handicap décrétée en 2003 a été l'occasion de fédérer les énergies et de rénover les partenariats pour que les objectifs d'épanouissement personnel et d'intégration sociale deviennent l'affaire de tout le mouvement sportif.

Le sport de haut niveau se situe au cœur des actions du ministère. L'amélioration des dispositifs de formation et d'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau ainsi que la préparation des Jeux Olympiques d'Athènes ont fait l'objet d'une intention particulière.

La protection des sportifs et des pratiquants est aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique. La préservation du capital santé, des plus jeunes aux seniors, nécessite un effort accru d'information, de soutien et de contrôle. Les antennes médicalisées de prévention et de lutte contre le dopage (AMPLD) constituent un maillon essentiel de cette politique.

L'accompagnement des politiques de l'emploi sportif s'attache prioritairement à l'amélioration du niveau de qualification des intervenants. La mise en œuvre du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), créé en 2002, ainsi que la définition des qualifications supérieures s'inscrivent dans le schéma général de rénovation des diplômés et des formations du ministère.

En corollaire, l'information et l'accompagnement des structures employeuses sont indispensables à la création et à la pérennisation des emplois. La création des centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) satisfait ainsi une demande réitérée du mouvement sportif.

La mise en place d'un dispositif pérenne d'observation de l'emploi sportif, pour mesurer les évolutions et les besoins futurs en formation d'une part, ainsi que le recensement des équipements sportifs pour éclairer les décisions des collectivités territoriales d'autre part, répondent à la nécessité de « mieux connaître pour mieux agir ». Ces deux chantiers de longue haleine engagés en 2003 par le ministère impliqueront un effort suivi.

L'ensemble des services du ministère, aux premiers rangs desquels les services déconcentrés et les établissements publics nationaux, ont été mobilisés pour traduire ces orientations dans les actes et dans la proximité, avec la volonté d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers et de moderniser la gestion publique.

Jean-François LAMOUR
Ministre de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie Associative

Sommaire

Chapitre 1

LE PANORAMA DE L'ACTIVITÉ 2003

Les activités marquantes	8
Les chiffres clés	9
Les chantiers du plan de modernisation	15
Améliorer la gestion publique	15
La stratégie ministérielle de réforme	15
La mise en oeuvre de la Loi organique relative aux lois de finances	17
La stratégie nationale de développement durable.....	18
Améliorer le service rendu aux usagers	19
Le développement des démarches qualité	19
Les chantiers de simplification et de modernisation administratives.....	20
L'évaluation : missions et interventions de l'Inspection générale	20

Chapitre 2

LES POLITIQUES EN FAVEUR DU SPORT

Renforcer les fonctions éducative et sociale du sport	26
La sensibilisation et la formation des acteurs	26
L'accès de tous les publics à la pratique sportive	27
La lutte contre les incivilités et la violence dans le sport.....	29
Développer le sport de haut niveau	30
La structuration des filières de haut niveau	30
L'accompagnement individualisé des sportifs de haut niveau	31
La politique sportive internationale de la France	33
Promouvoir la santé par le sport et la protection des pratiquants	34
La lutte contre le dopage	34
La promotion de la santé par les activités physiques et sportives.....	36
La sécurité des pratiques sportives	36
Soutenir le mouvement sportif national et local	38
Le soutien au mouvement sportif national	38
Le soutien au mouvement sportif local	40
L'accompagnement des bénévoles	41
Accompagner les politiques de l'emploi sportif par la qualification	42
L'évolution des métiers, des qualifications et des diplômes	42
La place et le rôle du service public de formation	44
Les dispositifs d'appui à l'emploi	45
Contribuer au développement des territoires	48
La gestion du patrimoine des équipements sportifs et l'aménagement du territoire	48
Le développement des sports de nature	49
Le développement durable appliqué au domaine du sport	50

Chapitre 3

L'ACTION TERRITORIALE

Alsace.....	56
Auvergne	58
Aquitaine	62
Bourgogne	65
Bretagne	68
Centre.....	71
Champagne-Ardenne.....	75
Corse.....	78
Franche-Comté.....	80
Ile-de-France	83
Languedoc-Roussillon	88
Limousin	92
Lorraine.....	95
Midi-Pyrénées	98
Nord-Pas-de-Calais.....	103
Basse-Normandie	105
Haute-Normandie	108
Pays de la Loire	110
Picardie.....	114
Poitou-Charentes	117
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	120
Rhône-Alpes	124
Les Départements d'Outre-Mer.....	129
Les Collectivités et Territoires d'Outre-Mer	135

Chapitre 4

LES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

Les centres régionaux d'éducation populaire et de sport	142
Les écoles nationales, institut, laboratoire	153

Annexes

Directive nationale d'orientation 2003	158
Principaux textes législatifs et réglementaires	162
Glossaire des sigles.....	163
Les sites internet du ministère	164
Questionnaire de satisfaction	165
Coordination du RAM Sports 2003	167

CHAPITRE 1





LE PANORAMA DE L'ACTIVITÉ 2003

LES ACTIVITÉS MARQUANTES	8
LES CHIFFRES CLÉS	9
LES CHANTIERS DU PLAN DE MODERNISATION	15

Les activités marquantes

31 janvier 2003

Mise en place du Comité de suivi des États généraux du sport

6 février 2003

Lancement de la démarche qualité en formation

25 février 2003

Réunion des ministres de l'Union Européenne en charge des sports à Bruxelles

24 février 2003

Brevet professionnel JEPS : création des spécialités éducation physique pour tous et loisirs pour tous

4 mars 2003

Conférence mondiale sur le dopage à Copenhague

12 mars 2003

Lancement du programme d'action « Bien Vieillir » avec le secrétariat d'État aux personnes âgées

13/14/15 mars 2003

Colloque de l'observatoire national des métiers de l'animation et du sport « sport et emploi : situation et tendance d'évolution »

14/15 mars 2003

Réunion des ministres de la CONFEJES, Conférence des ministres de la jeunesse et des sports ayant le français en partage, à Beyrouth

21 mars 2003

Colloque sur l'année européenne des personnes handicapées, en collaboration avec le secrétariat d'État aux personnes handicapées et le secrétariat d'État au tourisme

28 mars

Brevet professionnel JEPS : création de la spécialité pêche de loisirs

8 avril 2003

Signature de l'accord-cadre avec le ministère de la défense sur le développement de la pratique sportive de haut niveau et le sport de masse au sein des armées

6 mai 2003

Installation du groupe de travail « sport, adolescence et famille » avec le ministère délégué à la famille

8 mai 2003

Réunion des ministres chargés des sports de l'Union Européenne à Athènes

28 juin 2003

Brevet professionnel JEPS : création de la spécialité activités équestres

2/3 juillet 2003

Conférence « cyclisme & éducation dans l'Europe de demain » à l'occasion du Tour de France

1^{er} août 2003

Adoption de la loi relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives

15 septembre 2003

Création de 3 pôles ressources nationaux : sport et handicaps, fonctions éducatives et sociales du sport et sports de nature

6 octobre 2003

Installation du GIP Paris 2012

16 octobre 2003

Installation du groupe de travail « femmes et sport » avec le ministère délégué à la parité et à l'égalité professionnelle

12 novembre 2003

Remise du rapport « sport, adolescence, famille »

24/26 novembre 2003

Colloque sur la validation des acquis de l'expérience avec le Comité national olympique et sportif français

25/26 novembre 2003

Rencontres nationales de la formation « l'actualité du service public de formation dans le champ de l'animation et du sport » au CREPS Bretagne

29/30 novembre 2003

Opération « Temps de sport »

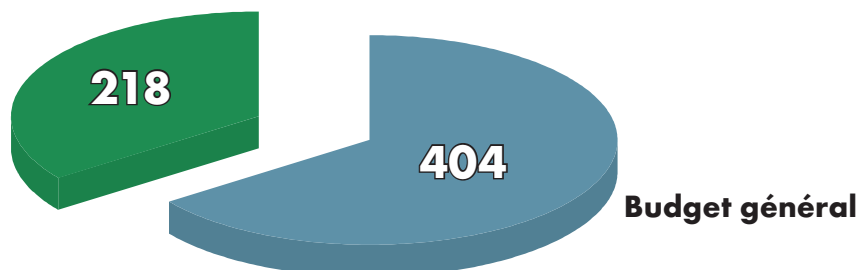
11 décembre 2003

Colloque national « la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport » à l'occasion de l'inauguration officielle du pôle ressources national « fonctions éducatives et sociales du sport », au CREPS Champagne-Ardenne

Les Chiffres Clés

BUDGET GLOBAL 2003 (Dépenses ordinaires et en capital)

Fonds National pour le Développement du Sport



Unité en million d'Euros

Source : ministère des Sports DPA 3

BUDGET GLOBAL 2003 PAR TYPES DE DÉPENSES

Budget global : répartition par titre Unité en million d'Euros

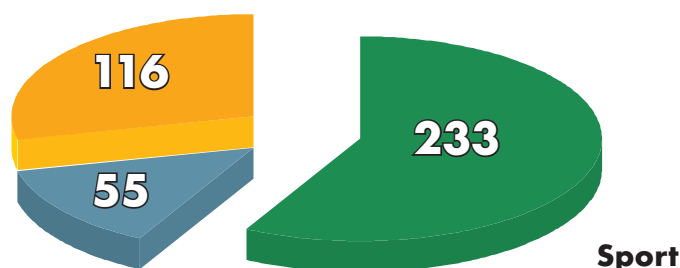
Répartition par titre	LFI 2003	%
DEPENSES ORDINAIRES	393	97 %
Titre III	301	74 %
- dépenses de personnel	238	
- fonctionnement et interventions :	63	
Titre IV		
- interventions	92	23 %
DEPENSES EN CAPITAL (CP)	11	3 %
Titre V		
- investissement de l'Etat	6	2 %
Titre VI		
- subventions d'investissement (collectivités locales et associations)	5	1 %
TOTAL	404	100 %

Source : ministère des Sports DPA 3

BUDGET GLOBAL 2003 PAR COMPOSANTES DE L'AGREGAT «SPORTS»

Fonction Support (1)

Formation



Unité en million d'Euros

Source : ministère des Sports DPA 3

(1) actions transversales, notamment : pilotage, inspection, évaluation, communication et gestion.

MOYENS D'INTERVENTION

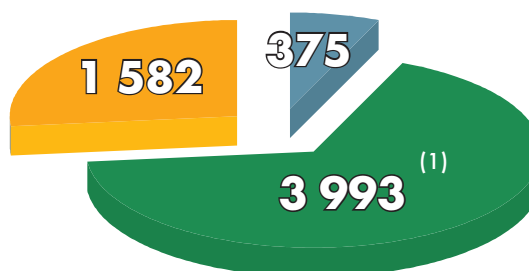
Loi de finances initiale (LFI)	Sport		Formation		Total	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Titre III	-	1	4	5	4	6
Titre IV	87	83	14	9	101	92
Titre VI (CP)	3	5	-	-	3	5
Total Budget Général	90	89	18	14	108	103
FNDS	206	218	-	-	206	218
TOTAL Budget Général + FNDS	296	307	18	14	314	321

Unité en million d'Euros
Source : ministère des Sports DPA 3

FONDS NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

Crédits ouverts en loi de finances	LFI 2002	LFI 2003	écart en %
- subventions de fonctionnement pour le sport de haut niveau	37 000 000 €	38 900 000 €	+ 5,1 %
- avances remboursables	100 000 €	100 000 €	0,0 %
- subventions de fonctionnement pour le sport de masse	121 710 000 €	129 000 000 €	+ 6,1 %
Sous total fonctionnement	158 810 000 €	168 000 000 €	+ 5,8 %
- équipements sportifs de l'Etat (AP et CP)	15 000 000 €	16 870 000 €	+ 12,5 %
- subventions pour les équipements sportifs (AP et CP)	32 000 000 €	33 500 000 €	+ 4,7 %
Sous total équipement	47 000 000 €	50 370 000 €	+7,2 %
TOTAL	205 810 000 €	218 370 000 €	+ 6,1 %

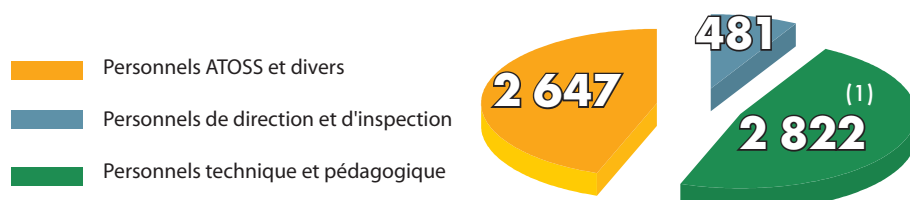
RÉPARTITION DES PERSONNELS PAR SERVICE



(1) dont 1 657 conseillers techniques sportifs (CTS) exerçant leurs missions auprès des fédérations se décomposant en 1 260 CTS, 319 contrats préparation olympique (PO) et 78 contrats haut niveau

Source : ministère des Sports DPA 6

RÉPARTITION DES PERSONNELS PAR TYPES D'EMPLOI



(1) dont 1 657 conseillers techniques sportifs (CTS) exerçant leurs missions auprès des fédérations se décomposant en 1 260 CTS, 319 contrats préparation olympique (PO) et 78 contrats haut niveau

Source : ministère des Sports DPA 6

EFFECTIFS DES CLUBS ET LICENCES PAR FÉDÉRATIONS AGRÉÉES

112 Fédérations agréées - 14,8 millions de licenciés

	Sections de clubs		Licences et autres types de participation		Part des femmes dans les licences	
	2001	2002	2001	2002	2002	%
Fédérations unisport olympiques	74 331	71 024	7 064 906	7 116 784	1 907 298	26,8
Fédérations unisport non olympiques	42 284	42 682	2 683 086	2 750 583	606 699	23,2
Fédérations multisport	55 967	55 838	4 960 453	4 920 913	2 480 929	53,0
<i>dont sport / handicap</i>	<i>1 208</i>	<i>1 205</i>	<i>41 064</i>	<i>47 534</i>	<i>14 878</i>	<i>31,3</i>
TOTAL	172 582	169 544	14 558 442	14 788 280	4 994 926	33,8

Source : Recensement mené par le ministère des Sports auprès des fédérations sportives agréées - Mission statistique

EFFECTIFS DES LICENCES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES PAR FÉDÉRATIONS AGRÉÉES

	Total Licences 2001	Part des femmes dans les licences	Total Licences 2002	Part des femmes dans les licences
Fédérations multisport scolaires et universitaires		%		%
Fédération nationale du sport universitaire	92 296	27	88 849	25
Union nationale des clubs universitaires	83 200	nc	80 370	33
Union nationale du sport scolaire	871 498	41	858 670	41
Union générale sportive de l'enseignement libre	740 524	nc	719 819	nc
Union sportive de l'enseignement du premier degré	836 610	49	812 793	49
TOTAL	2 624 128	44	2 560 501	43

nc : donnée non communiquée ou inconnue

Source : Recensement mené par le ministère des Sports auprès des fédérations sportives agréées - Mission statistique

LES PRINCIPALES FÉDÉRATIONS SPORTIVES UNISPORT

	2001 Licences et autres titres de participation	2002 Licences et autres titres de participation	Part des femmes dans les licences %
FF de Football	2 140 133	2 066 339	2
FF de Tennis	1 064 773	1 067 755	32,9
FF de Judo-Jujitsu, kendo et disciplines associées	564 783	576 607	24,1
FF de Basket-Ball	426 888	426 888	40,3
FF d'Équitation	432 498	452 585	74,4
FF de Pétanque et jeu provençal	423 234	419 936	14,1
FF de Golf	301 902	325 229	29,5
FF de Handball	300 545	300 545	36,8
FF de Rugby	255 982	252 807	2,7
FF de Voile	224 495	276 644	17,2
FF de Gymnastique	221 579	226 882	78,4
FF de Natation	212 475	212 475	59
FF de Karaté et arts martiaux affinitaires	193 488	209 948	26,6
FF de Ski	165 893	152 448	38,4
FF de Tennis de Table	180 386	186 265	16,7
FF des Sports de boules	155 415	165 760	8,1
FF Athlétisme	174 743	165 857	35,8
FF Etudes et Sports sous-marins	155 315	152 265	29,2
FF de Randonnée pédestre	140 410	140 410	61,4
FF de Tir	130 183	132 447	9,7
FF de Cyclotourisme	112 054	113 993	16,9
FF de Cyclisme	100 120	98 642	9,9
TOTAL : 22 Fédérations ayant déclaré au moins 100 000 licences	8 077 294	8 122 727	25,3

nota : certaines données 2001 ont été révisées à la faveur des réponses des fédérations à l'enquête 2002

Source : ministère des Sports - Mission statistique

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS PROFESSIONNELS DÉLIVRÉS

Diplômes professionnels du sport	2002	Part des femmes diplômées	2003	Part des femmes diplômées
		%		%
BAPAAT sport	322	52	366	55
BEES 1 ^{er} degré	9 097	28	9 082	29
sports d'expression et de maintien	2 796	38	2 722	37
sports nautiques	1 527	23	1 730	28
sports de plein air	1 511	41	1 442	46
sports collectifs	1 488	11	1 331	9
sports d'opposition	613	18	663	16
sports d'adresse, de précision et de vitesse	829	18	841	19
métiers sportifs de la montagne	333	20	353	18
BEES 2 ^{ème} degré	627	14	642	14
sports d'adresse, de précision et de vitesse	160	23	161	15
sports collectifs	112	8	113	9
métiers sportifs de la montagne	111	3	111	2
sports de plein air	87	20	87	30
sports nautiques	73	16	83	10
sports d'opposition	66	11	69	17
sports d'expression et de maintien	18	33	18	41
TOTAL	10 046	28	10 090	29

BAPAAT : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports. Niveau V.

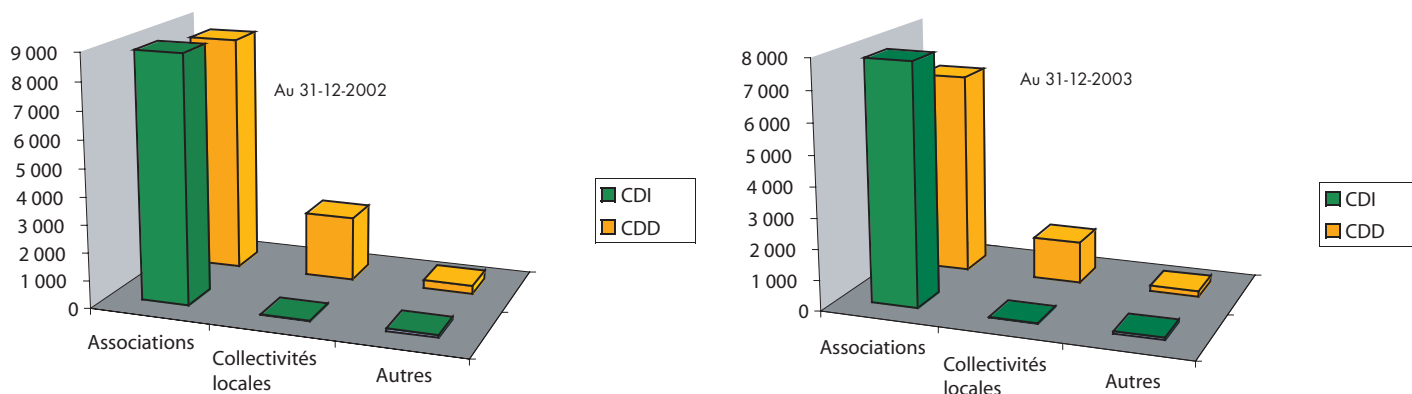
BEES 1^{er} degré : Brevet d'Etat d'éducateur sportif. 60 options. Niveau IV.

BEES 2^{ème} degré : 35 options. Niveau II. Formation de formateurs.

Les diplômes professionnels sont inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles

Source : enquête annuelle sur les diplômes délivrés par le ministère des Sports DEF2

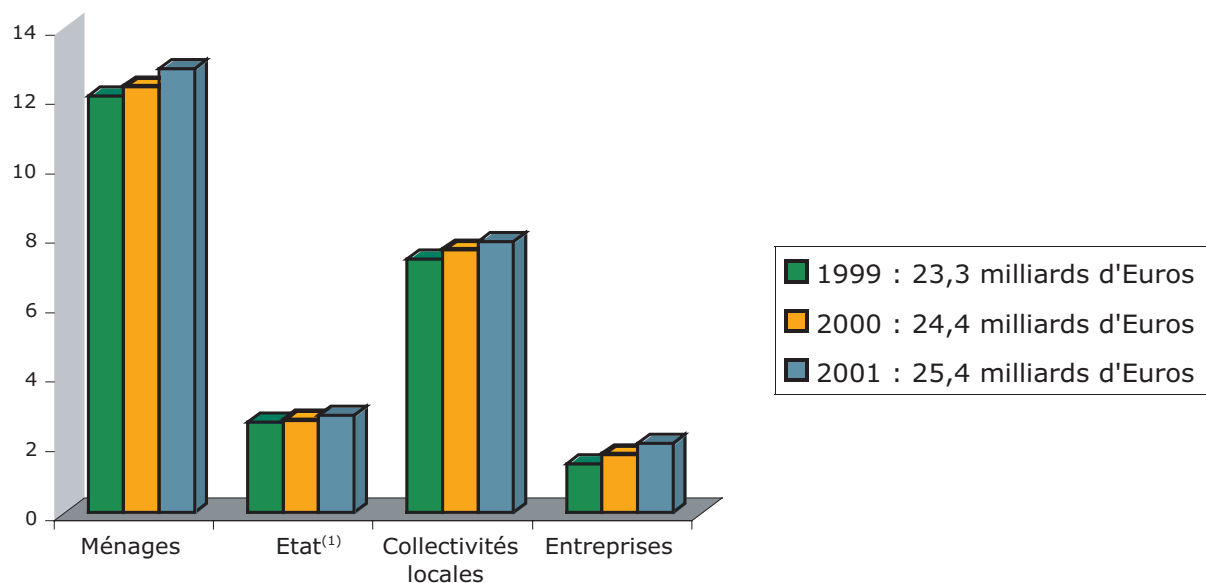
REPARTITION DES EFFECTIFS EMPLOIS JEUNES SPORTS 2002 - 2003⁽¹⁾



(1) défini par l'instance d'évaluation du Comité national d'évaluation
 Source : Fichier CNASEA / DARES
 Ministère des Sports - Mission statistique

ECONOMIE DU SPORT : DÉPENSE SPORTIVE HORS BÉNÉVOLAT

Unité en milliards d'Euros



(1) dont ministère des Sports 18 %, ministère de l'Éducation 74 % et ministère de l'Agriculture et autres 8%

Source : INSEE (Comptabilité nationale) - Ministère des Sports - Mission statistique

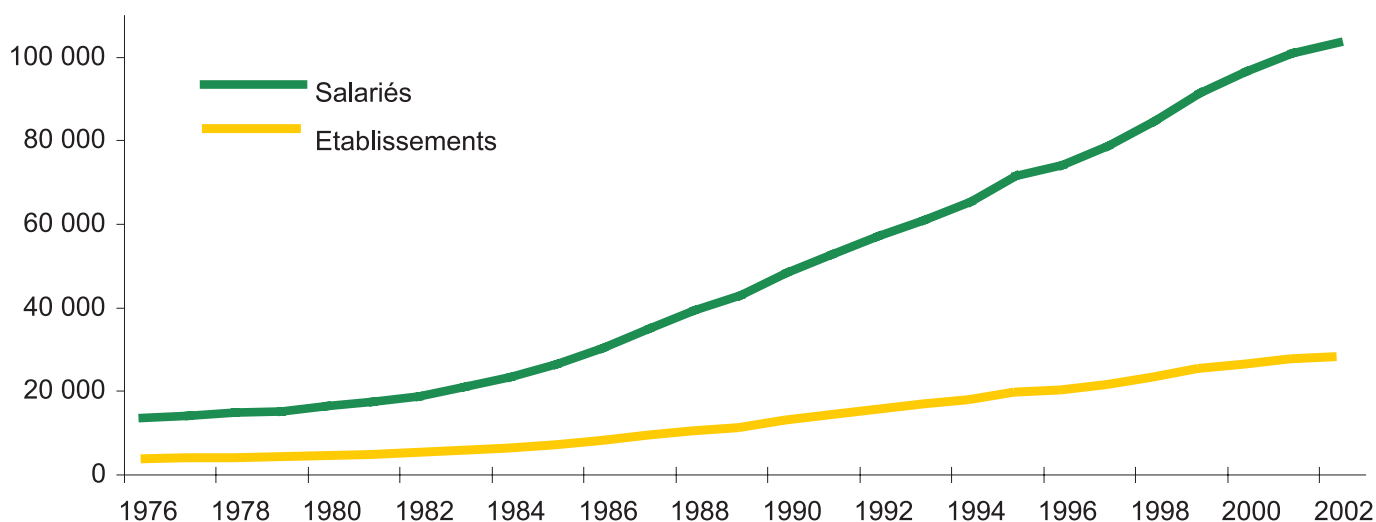
NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ET NOMBRE DE SALARIÉS

Les secteurs «sport» :

nombre d'établissements et nombre de salariés

naf 92.6A : gestion d'installations sportives

naf 92.6C : autres activités sportives



Source : UNEDIC, statistique annuelle des établissements affiliés (Unistatis)

Traitement ministère des Sports - Mission statistique

Un établissement est une unité localisée qui appartient à une entreprise et qui exerce une activité économique réelle.

92.6A comprend la gestion d'installations sportives comme les stades, piscines, gymnases, terrains de golf, champs de course, patinoires, courts de tennis, stands de tir, établissements de bowling, salles spécialisées, etc.

Cette classe comprend aussi la gestion d'équipements mixtes culturels et sportifs à dominante sportive

92.6C Cette classe comprend l'organisation et la gestion d'activités sportives, par des associations, clubs, sociétés, etc., pour professionnels ou amateurs

Ces 2 classes ne comprennent pas la location de matériel de sport, la gestion d'installations récréatives telles que celles installées sur les plages, ainsi que l'exploitation de téléphériques et remontées mécaniques. Elles ne comprennent pas également les jeux basés sur des paris sportifs, les activités des centres de musculation, body-building, aérobic, fitness. Ces activités se retrouvent, par construction dans d'autres classes de la nomenclature NAF

Les effectifs des secteurs «gestion d'installations sportives» et «autres activités sportives» (92.A et 92.C) en 2002

	Hommes	Femmes	Total
Effectifs	60 184	42 325	102 509
Gestion d'installations sportives	9 977	7 134	17 111
Autres activités sportives	50 207	35 191	85 398

Source : UNEDIC, statistique annuelle des établissements affiliés (Unistatis)

Traitement ministère des Sports - Mission statistique

Les Chantiers du Plan de Modernisation

Améliorer la gestion publique

■ La stratégie ministérielle de réforme (SMR)

Le Premier ministre a présenté, dans ses circulaires datées respectivement du 2 décembre 2002 et du 25 janvier 2003, l'ambition du gouvernement en matière de réforme de l'Etat.

Chaque ministère a été invité à élaborer sa propre « stratégie ministérielle de réforme » (SMR), en vue :

- de réexaminer de façon critique le périmètre des missions ministérielles et les structures qui les servent ;
- d'améliorer la qualité des prestations offertes et de moderniser la gestion des ressources humaines.

Le ministère des Sports a transmis au Premier ministre début octobre 2003 sa stratégie ministérielle de réforme.

Celle-ci s'intègre en premier lieu dans les évolutions fortes qui affectent aujourd'hui la gestion publique (recentrage des missions sur le cœur des métiers, modernisation des modes de gestion...) et prend largement appui sur les travaux et les conclusions des Etats généraux du sport (EGS) qui se sont déroulés à l'automne 2002.

Elle traduit en second lieu la volonté du ministère de prendre en compte l'ensemble des évolutions de l'environnement socio-économique du sport et les réalités institutionnelles propres à ce domaine.

La première partie du document rappelle le rôle essentiel que joue l'Etat dans le domaine du sport et la nécessité d'un recentrage des interventions du ministère autour d'axes essentiels (fonctions éducatives et sociales du sport ; protection des pratiquants ; développement

du sport de haut niveau ; rayonnement international de la France...) ainsi que le processus, pour une part déjà engagé, d'adaptation des structures, qu'il s'agisse de l'administration centrale (réorganisation prévue en 2004), des établissements (modernisation de la gestion des établissements) et du réseau des services déconcentrés (recomposition fonctionnelle au chef lieu de région réalisée au milieu des années 90). Sur ce dernier point, les EGS ont particulièrement mis en évidence l'importance du réseau des directions départementales et régionales jeunesse et sports pour le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

La démarche de modernisation du mode de gestion des établissements publics nationaux se traduit notamment par l'externalisation de certaines fonctions logistiques.

La deuxième partie a trait aux démarches « Qualité » qui seront développées au sein du ministère afin d'améliorer la qualité de l'accueil, la qualité des formations et la labellisation des pôles de haut niveau.

Une troisième partie enfin explore les dispositions prises par le ministère pour développer progressivement une nouvelle gestion des ressources humaines (GRH), plus dynamique, plus attentive aux parcours de carrière et à la problématique « métiers ».

La gestion des ressources humaines

L'amélioration de la GRH, qui constitue un axe important de la SMR, comporte quatre objectifs majeurs :

- achever et mettre en œuvre la réforme de l'architecture des corps propres du MS, techniques et d'inspection ;
- passer progressivement d'une gestion administrative et statutaire à une gestion des carrières ;
- renforcer la formation initiale et continue des personnels ;
- inscrire la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) dans les mutations de la gestion publique.

Conformément aux engagements pris par le Premier ministre et le ministre chargé de la fonction publique, les stratégies ministérielles de réforme feront chaque année l'objet d'un suivi permettant de mesurer le degré d'avancement des mesures mises en œuvre.

La formation initiale et continue des personnels

En matière de formation initiale des personnels, les conclusions des Etats généraux du sport ont débouché sur un réexamen des cursus de formation dans le sens du développement de la capacité d'expertise des agents, en particulier pour les professeurs de sport :

- vis à vis des partenaires institutionnels et de l'action territoriale pour les conseillers d'animation sportive (CAS) ;

- vis à vis du mouvement sportif pour les conseillers techniques sportifs (CTS) et les d'entraîneurs nationaux.

Les lauréats du concours de 3^{ème} voie, ouvert pour la première fois en 2003, ont été intégrés au dispositif de la formation initiale.

La délégation à l'emploi et aux formations s'est attachée en 2003 à renforcer les contenus de formation en lien avec les compétences spécifiques du sport : méthodologie de l'entraînement et entraîneur expert notamment. Un cursus individualisé de 20 jours de formation a été mis en place pour les entraîneurs de haut niveau.

Les coopérations avec le réseau des établissements et plus particulièrement avec l'INSEP ont été développées avec pour corollaire un renforcement du rôle de coordination du CREPS de Mâcon, opérateur de la formation initiale.

L'organisation de la formation initiale a été adaptée pour répondre à ces nouvelles orientations :

- création d'un comité pédagogique de la formation initiale, composé de 12 responsables pédagogiques de secteur ;

- attribution aux conseillers régionaux de formation d'un rôle d'accueil, de suivi et de conseil des stagiaires ;
- mise en œuvre d'un cursus de formation distinguant formations généralistes et formations spécifiques ;
- renforcement de la professionnalisation par la distinction plus marquée de cursus de formation individualisés en fonction des situations professionnelles des stagiaires : conseillers d'animation sportive, conseillers techniques sportifs, entraîneurs nationaux, 3^{ème} voie, concours réservés.

L'année 2003 ouvre un mouvement de rénovation de la formation des personnels appelé à s'amplifier durant l'année 2004, notamment autour du renouvellement de l'accord-cadre sur la formation des personnels. L'impulsion est d'ores et déjà donnée s'agissant du repérage de la capacité d'expertise des agents permettant de préciser les objectifs de formation et les compétences professionnelles à développer.

En matière de formation continue, l'accent a été mis en 2003 sur le développement des capacités professionnelles et d'expertise des agents dans le cadre d'une offre de formation globale correspondant aux orientations prioritaires du ministère et aux besoins formulés par les personnels.

Ainsi, les plans de formation élaborés aux niveaux national (PNF), régional (PRF) et de l'administration centrale (PAC) ont été centrés sur l'adaptation à l'emploi, l'approfondissement des compétences professionnelles et les formations spécifiques à l'intention de publics ciblés :

- une formation d'adaptation à l'emploi à l'intention des directeurs techniques nationaux (DTN) nouvellement nommés ;
- une formation de développement des compétences d'expert des entraîneurs remplissant une mission nationale ;
- une formation d'adaptation à l'emploi pour les chefs de service nouvellement nommés.

La formation continue est impulsée, coordonnée et suivie grâce à un réseau structuré de 37 correspondants régionaux ou d'établissements de formation. Il sont réunis 2 fois par an pour organiser la mise en œuvre, établir les bilans et les évaluations, participer aux analyses de besoins et définir les évolutions souhaitables.

180 actions de formation ont été programmées dans le PNF et 128 ont été réalisées, soit une augmentation de près de 10% par rapport à 2002. 1 660 agents ont participé à ces formations,

Promotion des concours 2002 - 2003

	IPJSL ¹	IJSL ²	Professeur de sport (PS) ³				Concours Haut Niveau	CEPJ ⁴		Concours Réservé	
			Interne		Externe			Interne	Externe	PS	CEPJ
2002	0	14	CAS ⁵ 6	CTS ⁶ 6	CAS 18	CTS 25	11	9	24	18	4
2003	3	17	CAS 3	CTS 2	CAS 33	CTS 44	14	4	26	18	2

IPJSL : Inspecteur Principal de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
 IJSL : Inspecteur Jeunesse, des Sports et des Loisirs
 PS : Professeurs de Sports

CEPJ : Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse
 CAS : Conseiller d'Animation Sportive
 CTS : Conseiller Technique Sportif

Par ailleurs, 14 professeurs de sports et 4 CEPJ ont été reçus au titre du concours de 3^{ème} voie, ouvert pour la première fois en 2003.

soit une augmentation proche de 20%, correspondant à un total de 5 299 journées de formation.

L'offre de formation des PRF s'est élevée à près d'un millier de stages qui ont enregistré un taux de réalisation de 70%. 45 agents du ministère ont bénéficié d'un bilan professionnel en 2003 et 170 aides individuelles à la formation (AIF) ont été accordées par

l'administration centrale en plus de celles accordées par chaque région.

2 250 000 € ont été consacrés à la formation continue des personnels des secteurs sports et jeunesse en 2003, année de consolidation des plans de formation et de développement d'actions à caractère spécifique. Cette consolidation est importante dans la

perspective ouverte par la rénovation de la formation des personnels du secteur sport, qui s'inscrira dans le cadre de l'élaboration d'un nouvel accord-cadre, l'actuel arrivant à échéance dans le courant de l'année 2004.

■ La mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

A partir des orientations du comité de direction (CODIR) pour la mise en oeuvre de la LOLF, réuni pour la première fois en septembre 2002, le comité de pilotage (COFIL) a procédé d'octobre 2002 à mars 2003 à une étude des conséquences de la LOLF dans les quatre principaux domaines suivants : définition du programme ; réflexion sur les objectifs, leur formulation et l'évaluation ; nouvelle gestion des emplois et des personnels ; contrôle de gestion.

L'ensemble de ces travaux a été remis au CODIR qui les a étudié et validé en mai 2003. Ils ont servi de base méthodologique à plusieurs productions :

- l'architecture du programme (déclinaison en actions et sous-actions) ;
- des recommandations pour une meilleure formulation des objectifs et la rédaction des nouvelles directives nationales d'orientation ;
- des propositions pour l'évaluation et la rédaction des rapports annuels de performance ;
- des réflexions et propositions adressées à la direction de la réforme budgétaire pour la définition du périmètre du nouveau titre II (dépenses de rémunération) et le plafond d'emploi, des recommandations internes pour la nouvelle gestion des personnels dans le cadre de la LOLF (dialogue de gestion et mise en oeuvre de la fongibilité asymétrique) ;
- des recommandations pour la mise en place d'une démarche de performance (création d'indicateurs)

et d'outils de pilotage (contrôle de gestion et systèmes d'information) ;

- la mise en place d'une nouvelle démarche de contractualisation des objectifs avec le mouvement sportif.

Parallèlement, un réseau de correspondants LOLF a été mis en place, composé d'une soixantaine d'agents volontaires de différents grades et fonctions issus des services déconcentrés et établissements. Deux sessions de formation ont été organisées à leur intention en mars et septembre 2003, afin qu'ils puissent à leur tour procéder à l'information et à la sensibilisation des personnels de leur service.

Le programme opérationnel « Sport » ayant fait l'objet d'un accord avec la direction de la réforme budgétaire au cours de l'été 2003, la phase d'expérimentation a été engagée dès septembre 2003 dans 30 services déconcentrés et 6 établissements volontaires sur les trois points suivants :

- examen de la pertinence des programmes opérationnels « sport » et « jeunesse, vie associative » (qualité des choix et libellés des actions et sous-actions proposées), et étude de la répartition des dépenses directes et indirectes du programme « sport » ;
- réflexion sur la détermination des règles de répartition des dépenses indirectes pour le calcul du coût des actions par valorisation des équivalents temps plein (ETP) pour les dépenses de personnels ; par clés pour les autres ;

- examen critique et proposition des indicateurs et objectifs associés à chaque action sur la base de la DNO et des orientations du ministre en 2003. Cette phase est un préalable nécessaire, bien que non suffisant, à une démarche d'évaluation de la performance de qualité suffisante. L'ensemble « objectifs, actions, indicateurs » (OAI) a été élaboré progressivement par les groupes de travail du COFIL et les chefs de bureaux concernés. Les expérimentations permettent d'étendre de manière large et importante la concertation à ce sujet.

L'année 2003 a également permis d'élaborer un cahier des charges pour la création d'un outil de pilotage informatique des indicateurs de la LOLF, SIP-MS (système d'information du programme du ministère des Sports), dont une version 0 devrait être expérimentée au cours du premier trimestre 2004.

Le programme du ministère des Sports a fait l'objet d'une étude du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), qui a rendu un avis positif en octobre 2003, assorti de quelques recommandations allant dans le sens des orientations déjà prises.

Les derniers jours de l'année 2003 ont été marqués par une décision de rattachement du programme Sport à une mission interministérielle « Sport et Jeunesse », composée de deux programmes opérationnels, « Sport » et « Jeunesse », et d'un programme soutien. L'architecture globale étant stabilisée, les années 2004 et 2005 permettront d'y apporter des améliorations, notamment dans une meilleure définition des actions et sous-actions, et une répartition des masses financières davantage centrée sur les programmes opérationnels.

La comptabilité analytique : modernisation de la gestion des établissements

A la suite de la procédure d'appel

d'offres pour la fourniture d'un progiciel de comptabilité générale et budgétaire et d'un module de comptabilité analytique, la phase de déploiement et de formation des personnels concernés des 29 établissements publics nationaux s'est déroulée de novembre 2002 à janvier 2003.

Des réunions bimensuelles ont été organisées durant toute l'année 2003 avec les prestataires afin d'analyser le déroulement de la mission, de travailler sur le développement du module de comptabilité analytique permettant d'établir les coûts complets des prestations en suivant la méthode ABC (coût basé sur les activités). Cette réflexion a été conduite en étroite collaboration avec les sites pilotes retenus : les CREPS

Bourgogne-Dijon et Poitou-Charente. La formation obligatoire à la présentation et à l'utilisation de l'outil analytique a été organisée en septembre 2003 permettant le déploiement du module de comptabilité analytique au cours des mois d'octobre et novembre 2003.

Le ministère des Sports a réalisé et diffusé un guide des procédures destiné à expliciter les nomenclatures des activités et des centres d'analyse du logiciel. Ce guide a pour objet de faciliter la prise en main du module de comptabilité analytique et d'apporter une aide indispensable à l'appropriation de ce nouvel outil de gestion par l'ensemble des établissements.

■ La stratégie nationale de développement durable (SNDD)

Le gouvernement a arrêté une stratégie nationale de développement durable (SNDD), lors du Comité interministériel pour le développement durable du 3 juin 2003.

Concernant l'ensemble des champs dans lesquels l'Etat opère, la SNDD a défini plus particulièrement un axe "Etat exemplaire". Ce volet détermine des objectifs quantitatifs et qualitatifs internes à l'administration. En application du principe d'écoresponsabilité, l'administration est ainsi amenée à se fixer des objectifs concrets de réduction des consommations et de mise en place d'actions écodurables, échelonnés sur une période de cinq ans.

Le ministère des Sports s'est engagé de façon d'autant plus volontariste dans cette voie que la directive nationale d'orientations élaborée en janvier 2003, anticipait cette démarche. Les préconisations spécifiques formulées à l'intention des services déconcentrés et des établissements portaient notamment sur le développement d'actions de sensibilisation et d'information du mouvement sportif et l'usage équilibré des sites de pratique des sports de nature. Les éléments constitutifs des probléma-

tiques de développement durable ont été présentés aux chefs de service fin janvier 2003.

Plus globalement, l'action du ministère des Sports s'organise autour d'un objectif général de diminution des consommations d'énergies, de fluides et de matières et de réduction des déchets produits par son administration.

Un groupe de travail a été mis en place pour fédérer les initiatives et faire des propositions concrètes alimentant directement la SNDD "axe Etat exemplaire". Depuis, la nomination d'un haut fonctionnaire pour le développement durable au sein de l'inspection générale et la création d'une cellule interne constituée des représentants de l'ensemble des bureaux de l'administration centrale structurent et impulsent la mise en œuvre de la politique du ministère des Sports dans ce domaine.

Les premiers résultats se rapportant à l'axe "Etat exemplaire" ont porté sur l'ajustement de l'aménagement des nouveaux locaux du ministère avec des équipements économiseurs d'énergie. La prise en compte de la problématique environnementale dans l'ensemble des actions conduites par le ministère des

Sports est confirmée par les premières observations. La directive nationale d'orientations pour l'année 2004 conforte et précise le rôle que les services déconcentrés et les établissements doivent tenir.

Les perspectives ouvertes par ces premiers travaux sont nombreuses : examen des solutions techniques pouvant être mises en œuvre et transfert de la méthode élaborée par l'administration centrale auprès des services déconcentrés et des établissements (plan expérimental de gestion du papier). Cette impulsion doit être complétée par la réalisation d'un état des lieux, l'élaboration d'un support technique et la constitution d'une offre de formation. Il s'agit pour le ministère des Sports de définir une stratégie globale incluant les aspects de gestion, et de faire le lien avec les autres aspects de la SNDD. En effet, le croisement de cette dernière avec la LOLF implique de définir des indicateurs environnementaux durables.

Améliorer le service rendu aux usagers

■ Le développement des démarches qualité

Les services publics doivent être assurés avec une exigence particulière de qualité, d'efficacité et d'économie.

Deux principaux leviers de réforme ont été mis en œuvre en 2003 :

- les démarches contractuelles qui impliquent l'engagement de l'Etat. La mission interministérielle d'amélioration de l'accueil a élaboré une charte permettant de fédérer les actions menées par les services du ministère ;
- les démarches réglementaires qui s'appuient sur la codification et la simplification du droit. La première loi d'habilitation du gouvernement visant à simplifier le droit par ordonnances a été votée le 2 juillet 2003. Parmi elles, une procédure de simplification et de rationalisation du dispositif des commissions administratives a été engagée.

Le ministère des Sports s'est notamment investi dans l'élaboration d'un code du sport et d'une mesure de déconcentration au niveau départementale des décisions d'injonction et d'interdiction d'exercer la profession d'éducateur sportif, qui ont été inscrites fin 2003 dans le second projet de loi d'habilitation.

Le ministère des Sports s'appuie dans cette démarche sur les outils interministériels dont la coordination et le développement sont assurés par une des trois nouvelles structures de coordination interministérielle de la réforme de l'Etat : la DMGPSE (délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat), la DUSA (délégation aux usagers et aux simplifications administratives) et l'ADAE (agence pour le développement de l'administration électronique).

Les trophées de la qualité, prix distinguant les actions exemplaires dans les domaines de l'accueil du public, du management de la qualité ou des partenariats décloisonnés, ont retenu en 2003 la direction départementale de la jeunesse et des sports de Mayenne pour le dispositif d'aide mis en place à l'intention des petites associations employeuses.

La démarche qualité en formation

La démarche qualité en formation engagée en 2003 par la délégation à l'emploi et aux formations (DEF) répond à la nécessité d'adapter l'offre publique de formation aux nouvelles règles imposées par l'entrée dans le champ concurrentiel.

Il s'agit de contribuer à une évolution stratégique du service public de formation, afin de l'inscrire dans le cadre général des orientations nationales de la réforme de l'Etat et de la politique Européenne, en référence notamment au nouveau code des marchés publics.

La rénovation du service public de formation du ministère répond à 3 objectifs principaux :

- recentrer la logique de service public sur la satisfaction des besoins des bénéficiaires ;
- substituer la logique de résultat à la logique de conformité ;
- orienter la stratégie de développement des établissements dans une logique de contractualisation durable et multipartenariale.

Le projet, est conduit en association avec la direction du personnel et de l'administration, les directions d'objectifs sport et jeunesse-vie associative, le directeur de projet LOLF et l'inspection générale.

L'opération a été initiée avec l'aide du fonds de la réforme de l'Etat (FRE) et relayée par le ministère des Sports pour la programmation pluriannuelle, ce qui permet d'envisager d'ici 2006 un déploiement de la démarche à l'ensemble des établissements du ministère.

Au plan méthodologique 3 principes ont été retenus :

- un objectif de qualité globale et de certification ;
- un management participatif associant l'ensemble des personnels des établissements ;
- l'intervention d'un prestataire extérieur pour accompagner la formation-action auprès des établissements.

Il revient à chaque établissement, en fonction de sa spécificité et de ses enjeux de faire le choix du périmètre de la certification souhaitée : centré uniquement sur la mission formation ou étendu à l'ensemble des missions.

11 établissements volontaires se sont engagés en mars 2003 dans la démarche. Chacun a identifié un animateur et constitué une équipe « qualité ». Le comité de pilotage constitué au niveau national est chargé de suivre l'avancement du projet, d'identifier et de répondre aux difficultés rencontrées, d'informer les partenaires et de valider les outils spécifiques.

La mutualisation des expériences s'effectue lors des regroupements bimestriels des sites pilotes. La « lettre de la qualité » publiée par la DEF permet de tenir informer l'ensemble des personnels ainsi que les partenaires concernés de l'état d'avancement du projet.

Ce projet se révèle plus vaste et ambitieux que prévu en raison de la forte mobilisation des chefs d'établissement et des animateurs et de l'éclatement géographique de certains établissements sur plusieurs sites.

92 234 € ont été consacrés en 2003 à la formation des personnels et à l'accompagnement des établissements dont 46 624 € au titre du FRE.

La démarche qualité conduit à agir sur le fonctionnement et l'organisation des établissements. En favorisant la co-action et la responsabilité des acteurs, elle contribue à l'amélioration continue du service public.

■ Les chantiers de simplification et de modernisation administratives

En matière de **modernisation du système informatique**, l'administration a porté son effort en 2003 sur la dématérialisation de la gestion des filières de haut niveau. Chaque acteur dispose désormais d'un accès intranet permettant la consultation et la saisie des informations. Le dispositif de labellisation des pôles « sport de haut niveau », qui garantit un ensemble de prestations (préparation sportive, for-

mation scolaire, suivi médical) s'inscrit dans la même logique. Ce projet est inscrit dans le Plan stratégique de l'administration électronique (PSAE).

Par ailleurs, 5 chantiers ont été ouverts en 2003 portant à la fois sur la modernisation des outils de l'administration et sur l'accessibilité et la simplification des procédures pour le citoyen :

- mise en place d'une télé procédure d'inscription aux concours ;

- gestion du calendrier national des examens et des formations (inscrit au PSAE) ;
- gestion du dispositif de validation des acquis de l'expérience ;
- déconcentration des décisions d'interdiction d'exercer la profession d'éducateur sportif ;
- mise en ligne sur un extranet du fichier des cadres interdits d'exercer dans le champ jeunesse.

L'évaluation : missions et interventions de l'inspection générale

Les projets de réforme et de modernisation de l'Etat, relancés en 2003, ont fait évoluer le rôle des inspections générales et donc celui de l'inspection générale jeunesse et sports. Pour mieux assumer ces nouveaux objectifs, le travail méthodologique engagé en 2002 a été poursuivi notamment par la différenciation des missions de l'inspection générale, par la codification de ses procédures d'interventions et par la définition d'un code des bonnes pratiques.

L'inspection générale dispose de plusieurs modalités d'intervention :

- le contrôle consiste avant tout à vérifier que les normes ont été respectées. Il s'exerce par rapport à des règles préétablies et mesure les écarts constatés ;
- l'audit s'est étendu de la justification de l'emploi des ressources financières, au contrôle d'efficacité et à la mesure de l'efficience. La procédure d'audit s'est notamment appliquée en 2003 à la préparation de la mise en œuvre des dispositions de la LOLF ;

- l'inspection englobe plusieurs activités qui s'étendent de l'investigation sur dossiers et sur site, à l'expertise, par exemple en matière d'hygiène et sécurité, ainsi qu'à l'analyse du fonctionnement des systèmes ;
- l'évaluation enfin se caractérise par deux éléments : comprendre et donner un avis. Elle découle des thèmes inscrits dans la lettre de mission du ministre.

Le « Livret d'accueil » des inspecteurs généraux sera prochainement complété par une définition plus précise des modalités de fonctionnement du comité de suivi des rapports d'inspection générale.

La lettre de mission du ministre et les missions ponctuelles

La lettre de mission adressée par le ministre au chef de service de l'inspection générale précise chaque année les grands thèmes d'évaluation à privilégier :

- le management des services et des établissements par les directeurs régionaux, les missions des services dans le domaine de l'équipement sportif, la formation professionnelle des inspecteurs ;
- les thématiques spécifiques au secteur sport : aides personnalisées aux sportifs de haut niveau, missions des conseillers techniques sportifs ;
- le secteur formation ;
- l'évaluation du fonctionnement des jurys d'examens des brevets d'Etat et des formations au BAFA, BAFD ;
- les loisirs des jeunes et l'incidence de leur évolution sur l'encadrement de ces activités ;
- les relations internationales : office franco-québécois pour la jeunesse.

Ces missions thématiques ont été complétées en réponse aux questions d'actualité par l'attribution d'une dizaine de missions ponctuelles concernant certaines associations ou fédérations sportives ou de jeunesse, (jeunes pour la nature, scouts de France, solidarité Europe tiers-monde, sports subaquatiques, retraite sportive...) ainsi que des institutions

internationales (office franco-allemand pour la jeunesse) ou des interventions particulières (missions de délégué à la famille concernant l'insertion par le sport). Les missions font l'objet de rapports, dont certains sont encore en cours d'élaboration en raison de l'importance des investigations à conduire et de la priorité accordée en 2003 aux missions territoriales.

Les missions territoriales

Les missions d'évaluation sont également complétées par des missions territoriales ayant pour objet l'évaluation et le contrôle des services déconcentrés et des établissements nationaux de métropole et d'outre-mer. Chaque inspecteur général se voit confier, pour une durée d'un an renouvelable, une ou deux circonscriptions régionales. Pour l'exercice de ces missions, un document méthodologique est en voie de finalisation. Il intègre les objectifs de la LOLF.

Les missions territoriales permettent d'analyser l'organisation et le fonctionnement des services, la décentralisation et les projets de modernisation de l'État. En 2003, 150 visites ont été effectuées dans ce cadre.

Elle ont fait l'objet de comptes rendus permettant d'apprécier les modalités ainsi que les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre de la politique ministérielle.

Parmi les thèmes les plus fréquemment évoqués en 2003 :

- l'incidence sur les services déconcentrés du rattachement du secteur "jeunesse éducation populaire (JEP)" au ministère de l'Éducation nationale ;
- la carte des emplois, l'organisation des services, les dotations budgétaires et les effets de la régulation ;
- les programmes spécifiques du secteur sport : sport de haut niveau, lutte contre les incivilités et la violence dans le sport, coupon sport, mise en place des centres ressources et d'information des bénévoles (CRIB) ;
- le secteur emploi-formation : sortie du dispositif nouveaux services-emplois jeunes, mise en place du brevet professionnel, validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- les programmes spécifiques au secteur JEP : engagement des jeunes (envie d'agir, DEFI Jeunes, Conseils départementaux de la jeunesse...), contrats éducatifs locaux, information jeunesse ;
- le suivi des stagiaires des corps d'encadrement et des corps techniques et pédagogiques en formation initiale .

Comme chaque année, l'Inspection générale a été largement mobilisée pour assurer la présidence des jurys des différents concours de recrutement des corps propres du ministère.

Enfin l'inspection générale participe à diverses instances permanentes ou ponctuelles consacrées à la modernisation de l'État et à la mise en œuvre de la LOLF.

L'inspection générale participe également au suivi de l'activité de certaines instances ou dispositifs nationaux ou internationaux :

- Conseil national de la jeunesse et de l'éducation populaire (CNEPJ) ;
- Comité technique paritaire des centres de vacances et loisirs (CTPCVL) ;
- Conseil supérieur du tourisme ;
- Commissions des agréments ;
- Comité inter-directions des établissements ;
- Conférence des ministres de la jeunesse et des sports ayant le français en partage (CONFJES) ;
- Comité d'histoire du ministère de la jeunesse et des sports ;
- Mission relative à la promotion de la stratégie du développement durable au sein du ministère.

CHAPITRE 2





LES POLITIQUES EN FAVEUR DU SPORT

RENFORCER LES FONCTIONS ÉDUCATIVE ET SOCIALE DU SPORT	26
DEVELOPPER LE SPORT DE HAUT NIVEAU	30
PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR LE SPORT ET LA PROTECTION DES PRATIQUANTS	34
SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF NATIONAL ET LOCAL	38
ACCOMPAGNER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI SPORTIF PAR LA QUALIFICATION	42
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	48



Les politiques en faveur du sport

Le ministère des Sports a créé fin 2002 les conditions d'un véritable dialogue entre les acteurs du monde sportif avec l'organisation des Etats généraux du sport (EGS), en partenariat étroit avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le dialogue ainsi engagé a été poursuivi en 2003 avec la mise en œuvre de mesures concrètes répondant aux attentes fortes qui avaient été exprimées. Un bilan régulier des différents chantiers est réalisé lors des réunions du comité de suivi des EGS.

Le ministère structure son action autour de plusieurs grandes orientations qui sont :

- contribuer au développement du sport de haut niveau afin de maintenir et améliorer la place de la France parmi les grandes nations sportives par une participation significative aux grandes compétitions de référence. L'accompagnement individualisé du sportif de haut niveau, qui lui garantit la poursuite d'une formation et une aide à la réalisation de son insertion professionnelle, une surveillance médicale régulière et de qualité, a été particulièrement soutenu en 2003 ;
- poursuivre les initiatives de la France en faveur d'une meilleure prise en compte des activités physiques et sportives par les instances européennes. L'image de pays sportif de la France se construit également sur sa capacité à organiser de grandes compétitions internationales. 23 championnats du monde ont été accueillis en France pour la seule année 2003 ;
- renforcer la protection des usagers et la lutte contre les dérives en matière de sport. La protection des usagers est un domaine d'intervention en plein essor, compte tenu du

développement des pratiques hors des cadres institutionnels et des exigences croissantes du public quant aux conditions de sécurité. Le ministère des sports s'attache à mettre en œuvre des stratégies de prévention et de contrôle, et à préserver, par la pratique sportive, le capital santé de chacun ;

- améliorer la lutte contre le dopage afin de protéger la santé du sportif. La France a joué en 2003 un rôle moteur dans l'élaboration d'instruments favorisant l'harmonisation au niveau européen et international. Le sommet de Copenhague constitue une avancée significative avec l'adoption du code mondial antidopage.

Les finalités éducative et sociale du sport ont été clairement réaffirmées lors des EGS. Le ministère entend animer et conduire une politique qui permette d'intégrer cette dimension en la déclinant à tous les niveaux. Il met en œuvre plusieurs axes d'interventions qui visent à :

- impulser les efforts des fédérations sportives au niveau national et ceux des ligues, comités et clubs au niveau local, en faveur de la structuration de l'offre sportive, de la diversification des pratiques et de l'élargissement des publics. La création de 69 « centres de ressources et d'information des bénévoles » en 2003 permet de faciliter l'action des bénévoles qui constituent, au sein des associations sportives, l'un des piliers de l'organisation du sport en France ;
- favoriser l'accès de la pratique sportive pour le plus grand nombre et, notamment, des publics rencontrant des difficultés particulières qu'elles soient sociales ou liées à un handicap. 2003, année européenne du

handicap, s'est traduite par la mise en place de nombreuses mesures prenant en compte les besoins et attentes de ce public spécifique ;

- mener une lutte déterminée contre les incivilités et la violence dans et autour du sport. Des actions de formation ont contribué en 2003 à la reconnaissance du rôle de l'arbitrage ;
- mettre en œuvre une politique sportive rationnelle et équilibrée de l'aménagement du territoire, dans une perspective de développement durable.

La mise en œuvre de ces orientations fait intervenir, à des degrés différents, le mouvement sportif et les collectivités territoriales auprès desquels le ministère joue un rôle majeur d'impulsion, d'orientation, de conseil et de soutien.

Pour conduire sa politique, le ministère mobilise ses moyens humains et matériels, le réseau des établissements (INSEP, écoles nationales, CREPS et LNDD) et des services déconcentrés ainsi que des outils réglementaires. Une nouvelle loi sur le sport a été promulguée le 1^{er} août 2003, offrant aux fédérations sportives la possibilité de faire des choix adaptés aux spécificités de leur discipline et à leur environnement économique.

Les crédits budgétaires et ceux du FNDS permettent le financement de ces actions qui s'inscrivent parfois dans une logique interministérielle.

Le ministère s'est doté en 2003 des outils nécessaires permettant la mutualisation, l'échange d'expériences et l'expertise avec la création de pôles ressources nationaux.



Renforcer les fonctions éducatives et sociales du sport

Le sport est aujourd'hui en France un fait social majeur tant en raison du nombre de ses pratiquants que des valeurs dont il est porteur et qui contribuent à la construction de l'identité nationale. Les Etats généraux du sport ont réaffirmé toute l'importance qu'il convient d'accorder aux fonctions éducatives et sociales du sport, fondées sur le développement person-

nel et l'intégration sociale, sans rupture entre la pratique du plus grand nombre et le haut niveau. Ces fonctions constituent l'un des fondements de l'intervention de l'Etat en matière sportive. Elles donnent tout son sens à l'existence d'un véritable service public du sport. Le renforcement de cette dimension éducative et sociale repose en grande partie sur une

meilleure sensibilisation, information et formation des acteurs du sport, au premier rang desquels les associations sportives. Le ministère des Sports soutient l'activité traditionnelle des clubs afin de leur permettre d'articuler plus étroitement leurs projets spécifiques et les valeurs éthiques dont ils doivent être porteurs.

SPORT ET HANDICAPS

3 fédérations dédiées

- Fédération française Handisport
- Fédération française du Sport adapté
- Fédération sportive des Sourds de France

1 205 clubs locaux

50 012 licences
(+9% en 2003)

Part des femmes dans les licences : 32%

La sensibilisation et la formation des acteurs

Le ministère des Sports a souhaité se doter des outils indispensables à la mutualisation des actions menées sur tout le territoire notamment en matière de sensibilisation, d'information et de formation des acteurs du mouvement sportif.

Dans cette perspective, **3 pôles ressources nationaux ont été créés en 2003** : fonctions éducatives et sociales du sport (CREPS Champagne-Ardenne), sport et handicaps (CREPS Centre) et sports de nature (CREPS Rhône-Alpes). Les principaux objectifs et l'évaluation de leur activité sont traités par convention entre le ministère et chaque établissement. Ils agissent comme tête de réseau entre les établissements

et les services du ministère des Sports mais aussi entre les fédérations, les associations, les collectivités locales et toute autre structure concernée. Ils s'appuient sur les autres CREPS et écoles nationales du ministère des Sports pour élaborer et mettre en œuvre leur programme national de formation.

Le pôle ressources national « **fonctions éducatives et sociales du sport** » dédié à la prévention des incivilités, à l'insertion et à l'intégration des jeunes par les activités physiques et sportives constitue notamment une banque de données répertoriant les actions conduites sur le territoire et les personnes ressources pouvant enrichir la réflexion sur la thématique des fonctions éducatives et

sociale du sport et intervenir en appui auprès des acteurs locaux.

L'opération « Temps de sport » initiée par le ministère s'est déroulée du 28 au 30 novembre 2003 dans les 23 CREPS du réseau national. Ces journées avaient pour objectifs de valoriser les meilleurs projets régionaux se rapportant aux fonctions éducative et sociale du sport, d'organiser des débats sur le sens de l'engagement associatif des jeunes et de proposer des découvertes sportives. 421 projets ont ainsi été réalisés en partenariat avec les CROS, les CDOS, les clubs et les communes. 138 expositions, 191 animations et initiations ont touché plus de **18 000 personnes**.

Le pôle ressources national « **sport et handicaps** » a été chargé de mutualiser les expériences, les actions et les initiatives locales visant à améliorer l'accessibilité de la pratique sportive. Lieu d'échanges et de regroupement permettant d'animer les réseaux, il iden-

tifie les personnes ressources et assure un rôle de conseil, d'accompagnement et d'expertise sur la fonction de référent et le montage de projets.

Le pôle ressources « **sports de nature** » a pour mission de constituer et animer un réseau d'experts et de référents dans les services, écoles et établissements du ministère des Sports, d'élaborer un plan d'action national de formation, de constituer une base de données et de développer une démarche pluriannuelle de gestion durable des grands sites naturels à enjeux sportifs.

L'activité de ces pôles, créés fin 2003, est appelée à se développer progressivement en 2004.

Le musée national du sport a pour vocation de traiter de l'insertion et de l'évolution du phénomène sportif dans la société française. Il participe à la promotion des activités sportives et à la mémoire du sport. Il a notamment contribué à la réalisation de l'exposition « maillot jaune, 100 ans de Tour de France ». Ce



Affiche de l'opération « Temps de sport »

pôle ressources de la mémoire sportive collecte de nombreux équipements et photographies auprès des champions, des artistes et des entreprises.

L'accès de tous les publics à la pratique sportive

■ Sport et handicaps

Dans le cadre des priorités du gouvernement visant à mieux répondre aux préoccupations des personnes handicapées et de leurs familles, le ministère des Sports conduit une politique spécifique et volontariste en faveur des personnes handicapées afin que le sport soit un outil d'épanouissement personnel, de rééducation, d'intégration sociale et professionnelle autant qu'un espace de loisirs, de convivialité et de solidarité. En **2003, année européenne du handicap**, le ministère a mis l'accent sur le changement de regard des personnes et sportifs valides vis à vis des sportifs handicapés.

Afin d'améliorer l'accessibilité des handicapés à la pratique sportive le ministère procède à un inventaire des obstacles physiques, matériels, voire psychologiques. Un effort particulier a été entrepris pour assurer la formation des personnels d'accueil et d'encadrement. L'ensemble de ces actions doit concourir à une meilleure intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées qui représentent plus de 5 % de la population.

A côté du pôle ressource national « sport et handicaps », **un coordonnateur national « sport et handicaps »** est chargé de relayer les orientations ministérielles, d'animer le réseau des

correspondants locaux et de permettre leur formation et information. Un référent « sport et handicaps » a également été désigné au sein des services déconcentrés et des établissements nationaux du ministère (**22 référents régionaux et 90 correspondants départementaux**). Une formation a été mise en place en mars 2003 au CREPS Auvergne et un regroupement des référents régionaux a été organisé à l'INSEP en novembre 2003.

Les subventions accordées aux trois fédérations sportives spécialisées (Handisport, Sport adapté, Sourds de France) ont atteint 2,083 M€ en 2003.

Des crédits de la part régionale du FNDS et du titre IV ont également été mobilisés par les services déconcentrés.

Les crédits d'investissement permettant la mise aux normes des équipements sportifs du ministère et des collectivités locales ont été doublés en 2003 et le seront à nouveau en 2004.

Le montant des primes pour les athlètes qui participeront aux jeux Paralympiques d'Athènes a été multiplié par deux.

Plus largement, le ministère apporte son soutien aux fédérations sportives multisport, (Union nationale du sport scolaire, UCPA, Union Nationale Léo Lagrange...), pour des actions permettant aux clubs « valides » d'accueillir les sportifs handicapés jeunes ou adultes dans les meilleures conditions.

En matière de formation, une unité capitalisable du brevet professionnel consacrée à l'accueil de tous les types de publics intègre un contenu spécifique au handicap.

2003 a permis de poser les bases d'un partenariat solide et constructif entre l'Etat, les fédérations sportives et les

collectivités locales. Les championnats du monde d'athlétisme, qui ont inclus des épreuves handisport, ont été un exemple de la reconnaissance des sportifs handicapés. Ces derniers ont pu partager les mêmes émotions avec les compétiteurs valides et le public. Des efforts restent à faire pour structurer davantage le mouvement sportif spécifique dans certaines régions.

La création du réseau « handicaps » et du pôle ressources national devrait permettre d'améliorer progressivement la prise en compte de proximité des personnes handicapées quel que soit leur niveau de pratique sportive.

■ Femmes et sport

La question de l'égalité hommes-femmes se pose encore avec une acuité particulière dans le domaine du sport, bien que les femmes soient de plus en plus nombreuses à pratiquer des activités physiques et sportives. Elles sont passées de 9 % en 1968 à 48 % aujourd'hui. Elles s'illustrent égale-

ment par leurs performances dans les compétitions nationales et internationales. **33% des inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau sont des femmes.** Cependant, la pratique du sport au féminin diffère encore sensiblement du sport masculin, qu'il s'agisse des disciplines choisies, de l'intensité des activités au cours de la vie, des lieux de pratique ou encore de l'engagement dans la compétition. Leur accès aux formations et aux métiers du sport ou autour du sport reste insuffisant. **Les femmes occupent 19,2% des postes aux comités directeurs des fédérations alors qu'elles représentent 34% des licences délivrées en 2003.**

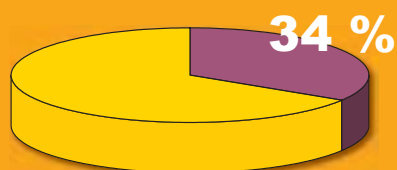
L'impulsion nationale donnée par le ministère des Sports dans ce domaine repose sur la définition du cadre réglementaire, l'accompagnement et l'évaluation des initiatives du mouvement sportif. L'objectif est de construire sur le long terme des mesures concrètes, favorisant l'accès à la pratique sportive, notamment des jeunes filles et des

femmes issues des milieux populaires, ainsi que l'accès aux responsabilités associatives au sein des instances dirigeantes des fédérations.

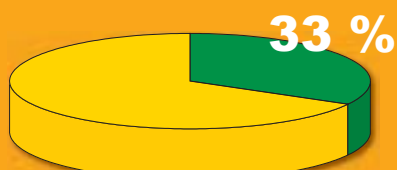
Les aides financières accordées par le ministère des Sports pour soutenir les initiatives des fédérations sportives ont pour objectifs de favoriser l'accès le plus large aux pratiques les plus diversifiées, d'assurer une équité des moyens afférents à l'organisation des compétitions féminines et masculines, d'encourager la participation aux instances dirigeantes. Les services déconcentrés contribuent fortement à cette politique via les crédits globalisés ou la part régionale du FNDS.

Un groupe de travail « femmes et sport » a été mis en place en octobre 2003 par le ministère des Sports et le ministère délégué à la Parité. Il a été chargé d'élaborer les propositions destinées à améliorer la place des femmes et à renforcer leur rôle dans l'activité sportive.

SPORT FEMININ



Part des femmes dans les licences



Part de femmes parmi les sportifs de haut niveau

La France exerce de 2002 à 2004 **la présidence et l'animation du réseau européen « femmes et sport » (EWS)**, structure informelle liée à la Conférence sportive européenne et rassemblant des représentants des gouvernements et des mouvements sportifs européens autour de la thématique « femmes et sport ». 41 Etats européens sont actuellement représentés. La France organisera la 6^{ème} conférence européenne « femmes et sport » à Paris en avril 2004.

La volonté d'assurer aux femmes une juste place au sein des instances dirigeantes des fédérations s'est traduite par l'introduction, dans le décret relatif à l'agrément et aux statuts des fédérations sportives paru au début de l'année 2004, d'un principe de proportionnalité entre le nombre de femmes licenciées et le nombre de sièges dont elles doivent disposer. Cette disposition fera l'objet d'un suivi particulièrement attentif, notamment au travers des conventions d'objectifs.

La lutte contre les incivilités et la violence dans le sport

La lutte contre toutes les formes d'incivilités et de violence qui se manifestent dans la société française s'inscrit dans un cadre plus général de renforcement de la cohésion sociale. Le ministère des Sports est engagé de façon déterminée en faveur de la prévention et de la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport qui altèrent l'image d'un sport porteur de valeurs éducatives et sociales.

Les objectifs sont triples :

- réduire les actes d'incivilités et de violence ;
- sensibiliser, informer et former tous les acteurs du sport (les sportifs et leur entourage, les différents acteurs locaux : dirigeants, éducateurs, entraîneurs ...)
- valoriser le sport comme outil d'insertion et d'intégration.

Une démarche partenariale a été entreprise avec **la mise en place d'un dispositif expérimental dans 26 départements** comprenant une commission départementale, une cellule de veille et d'alerte et la constitution de réseaux locaux de personnes ressources. Le pôle ressources national « fonctions éducatives et sociales du sport »

associe Etat, collectivités, CNOSF, fédérations et associations qui souhaitent contribuer à ce projet commun. Des moyens financiers ont été mobilisés sur le titre IV (0,445 M€) et sur le FNDS part régionale (1,031 M€).

Le fonctionnement des commissions départementales a trouvé son rythme dans la plupart des départements concernés. La cellule de veille et d'alerte joue un rôle d'anticipation des matches à risque. Le dispositif sera élargi, en ce qui concerne le ministère des Sports, à tous les départements.

Il convient maintenant d'affiner et de généraliser le dispositif de veille et d'alerte en relation étroite avec le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales ainsi que la Gendarmerie nationale. Les efforts en matière d'information et de formation doivent être poursuivis.

Une formation-action des arbitres à la gestion des conflits s'est déroulée au CREPS Ile-de-France. Le référentiel de formation élaboré servira de support à d'autres formations de ce type.



Campagne «Hors-jeu la violence» en partenariat avec le CNOSF

Un guide juridique, conçu à l'intention des acteurs du sport afin de les aider dans les démarches et les situations auxquelles ils peuvent être confrontés a été distribué à 18 000 exemplaires.

Un colloque européen a réuni au CREPS Champagne-Ardenne en décembre 2003 des fonctionnaires des administrations concernées. Les actes du colloque seront édités dans le courant du deuxième trimestre 2004.

Le dispositif mis en place dans les départements pilotes a permis d'obtenir des résultats positifs. Toutefois, le déplacement des phénomènes de violence autour des stades reste un élément difficilement quantifiable et préoccupant.



Développer le sport de Haut Niveau

La réussite du sport français, qui permet d'inscrire la France parmi les grandes nations sportives, concourt à son rayonnement à l'étranger ainsi qu'au développement des pratiques sportives. Cette réussite trouve sa source dans le part-

nariat que l'Etat a établi avec le CNOSF, les fédérations sportives, les collectivités locales et les entreprises afin de pouvoir conduire une politique ambitieuse du sport de haut niveau.

Le ministère des Sports est le garant du dispositif conduisant au sport de haut niveau, appelé « filières d'accès au sport de haut niveau », basé sur la réalisation du projet de vie du sportif.

La structuration des filières de haut niveau

La politique du sport de haut niveau vise à aider le sportif inscrit sur la liste des

sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre des Sports à se préparer, dans les meilleures conditions, aux grandes compétitions sportives de référence (Jeux Olympiques, championnats du monde et championnats d'Europe) , sans pour autant hypothéquer sa santé et son avenir professionnel.

niveau, un accompagnement de leur formation scolaire, universitaire ou professionnelle, un suivi médical, diététique et psychologique.

470

pôles de haut niveau

132

pôles France

338

pôles Espoirs

6 531

sportifs inscrits sur les listes haut niveau

Les 51 filières d'accès au sport de haut niveau sont un élément essentiel du dispositif national. Elles regroupent un réseau de structures d'accueil validées pour 4 ans par la Commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN). On compte en 2003 **470 pôles labellisés répartis en 132 pôles France et 338 pôles Espoirs**. Les pôles, adaptés aux spécificités de chaque discipline sportive, sont labellisés selon un cahier des charges précis et constituent des centres de ressources offrant aux sportifs les conditions propres à un entraînement de haut

Les filières les plus importantes s'appuient sur les établissements du ministère (l'INSEP, les trois écoles nationales et les 24 CREPS) qui développent des stratégies visant, dans leur environnement institutionnel régional, à **améliorer les conditions d'accueil et de suivi des sportifs**.

En partenariat avec les collectivités territoriales et avec l'aide du ministère des Sports, les établissements nationaux programment et construisent les infrastructures sportives de demain.

En relation avec le ministère de l'Éducation nationale, ils développent des aménagements de la scolarité des sportifs pour tenir compte des exigences de l'entraînement.

En 2003, les établissements du ministère ont accueilli 37% des 470 pôles labellisés, soit 60% des pôles France et 28% des pôles Espoirs.

L'année 2003 a été marquée par l'affirmation de la volonté de **recentrer l'INSEP sur trois objectifs prioritaires** : l'amélioration de la gestion des différents rythmes de vie des sportifs ; la mise en œuvre de stratégies d'accompagnement individualisé ; le perfectionnement du suivi de l'entraînement et du bilan médical. L'INSEP a accueilli 832 sportifs, dont 674 inscrits au sein des 27 pôles France présents dans l'établissement. Le renforcement de la sécurité et l'amélioration du confort des résidents de l'INSEP se sont concrétisés en 2003 par la mise aux normes de certains bâtiments dans l'attente du plan de rénovation global de l'établissement qui revêtira la forme d'une véritable refondation de l'INSEP sur son site actuel. La réflexion menée en matière d'accompagnement individualisé du sportif a permis fin 2003 d'élaborer le projet de formation électronique à distance qui devrait être proposé aux élèves dès 2004.

Le ministère des Sports a accordé 1,98 M€ en 2003 aux établissements et a également participé au financement des filières au travers des conventions d'objectifs passées chaque année avec les fédérations sportives (8,9 M€). Des recettes propres sont aussi générées par les prestations d'accueil ou de formations que les établissements proposent à leurs partenaires institutionnels et acteurs

du développement et de la promotion du sport, ainsi que par des subventions qu'ils reçoivent de la Région pour les formations professionnelles qu'ils dispensent.

Le dispositif de labellisation bénéficie depuis 2003 d'un support informatique interactif accessible aux utilisateurs : DTN, responsables locaux, évaluateurs. La mise en place d'un système intranet rénové, plus rapide et accessible aux acteurs du sport du haut niveau et aux citoyens s'est inscrit dans la démarche plus globale de simplification administrative voulue par le gouvernement.

Par ailleurs, le ministère des Sports a poursuivi en 2003 la préparation des décrets d'application de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et, notamment, du décret relatif aux droits et obligations des sportifs de haut niveau, Espoirs et partenaires d'entraînement.

Se basant sur la définition réglementaire du concept de filière, le ministère des Sports a engagé une vaste réflexion sur la pertinence, l'efficacité et le fonctionnement des filières. Les bases d'une analyse pluriannuelle du fonctionnement des pôles ont été posées. Un calendrier a été arrêté par la CNSHN et les grandes lignes d'évolution définies : concentrer au profit de la qualité, coordonner afin d'encourager les partenariats et garantir la qualité de l'environnement du sportif de haut niveau qui reste le cœur du dispositif.

PLAN DE RÉNOVATION DE L'INSEP

Installations sportives :
**13 000 m² créés et
10 000 m² réhabilités**

Hébergement et formation :
**800 m²
créés ou restructurés**

Pôle médical et administration :
**6 000 m²
créés ou restructurés**

Des indicateurs de résultats ont été élaborés en 2003 qui devraient permettre progressivement de mieux appréhender l'évolution des résultats des sportifs, de leur parcours de formation et de l'efficacité des processus qui leur sont proposés. La mise en ligne de la saisie des listes de sportifs de haut niveau a réduit considérablement les délais de publication et de consultation de ces listes. L'effort de clarification des procédures administratives a été unanimement apprécié. Si l'année 2003 a été celle de la méthode, l'année 2004 sera celle du bilan et des perspectives pour la ou les prochaines olympiades.

L'accompagnement individualisé du sportif de haut niveau

■ Favoriser la réussite socio-professionnelle

La réussite sportive est indissociable de la réussite socio-professionnelle et le ministère des Sports s'attache à développer une politique de suivi social afin que les sportifs de haut niveau puissent réaliser des performances à la hauteur de leur potentiel, tout en leur garantissant la poursuite d'une

formation et d'une insertion professionnelle correspondant à leurs capacités et à leurs aspirations. Les sportifs de haut niveau bénéficient ainsi de mesures d'accompagnement individualisées.

Le sportif de haut niveau peut bénéficier d'aides financières appelées aides

« personnalisées », d'aides à la poursuite d'études secondaires et supérieures et à la préparation de concours...

La priorité a été donnée en 2003 à la formation scolaire par la diversification des cursus aménagés, ainsi qu'à l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle par le rapprochement avec le monde de l'entreprise.

Les dispositifs relatifs à l'insertion professionnelle gérés par le ministère des Sports s'articulent autour de trois axes : **la formation, l'orientation professionnelle et les aménagements de l'emploi**. Les services compétents du ministère assurent, en collaboration avec les fédérations, la mise en place des conditions d'aménagement des formations et des emplois avec

les partenaires employeurs : les autres ministères (Défense, Intérieur, Education nationale...), les collectivités territoriales et les entreprises. En 2003, 1,6 M€ ont été mobilisés sur le budget du ministère des Sports. Les services déconcentrés participent activement à ces actions (1,9 M€ délégués en 2003).

En 2003, un montant total de **8,48 M€ d'aides personnalisées** a été versé en faveur de 3 105 sportifs de haut niveau de 52 fédérations (soit 47,5% des 6 531 sportifs pouvant bénéficier d'aides financières).

558 sportifs de haut niveau ont

vu leur emploi aménagé par des dispositifs du ministère des Sports : 302 emplois au sein des administrations, 88 au sein des collectivités territoriales et 168 au sein des entreprises (SNCF, EDF, La Poste...).

Si l'ensemble des dispositifs mobilisés par la France dans ce domaine font de notre pays un exemple reconnu au sein de l'Union européenne, les contraintes imposées par le Comité international olympique et les fédérations internationales rendent de plus en plus difficile l'anticipation de l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau. De nouvelles solutions restent à trouver à la veille de la prochaine olympiade.

■ Préserver la santé du sportif de haut niveau

Le ministère des Sports, soucieux de préserver la santé des sportifs les plus soumis aux contraintes importantes de l'entraînement et de la compétition, a souhaité que soit mise en place **une surveillance médicale spécifique**. Sont soumis à cette surveillance les licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que ceux inscrits

dans les filières d'accès au sport de haut niveau (sportifs Espoirs). Le ministère des Sports soutient également l'encadrement médical et paramédical de proximité dont bénéficient ces sportifs lors des stages et des compétitions.

L'organisation de cette surveillance médicale, confiée par le législateur aux fédérations sportives, est mise en place par les médecins fédéraux avec l'appui des médecins conseillers régionaux et des structures médico-sportives publiques ou privées existantes. Le ministère des Sports soutient financièrement la structuration de la médecine fédérale et participe à la prise en charge des examens médicaux réalisés dans le cadre des conventions d'objectifs fédérales (2,28 M€ en 2003).

Il est trop tôt pour évaluer l'impact de ces actions dont la réalisation est récente et partielle. Cependant, on constate une meilleure prise en compte par les fédérations des problèmes sanitaires posés par la pratique du haut niveau. En 2003, le nombre de sportifs de haut niveau devant bénéficier de cette surveillance médicale est estimé à 4 500.

L'application de cette surveillance médicale spécifique soulève des questions : difficultés de réalisation, contenu trop lourd pour constituer un tronc commun à toutes les disciplines. Un groupe de travail présidé par le Professeur SAILLANT a mené une réflexion sur le contenu des examens médicaux et leur extension aux sportifs inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau. Deux textes ont été élaborés en 2003 et publiés en février 2004 : le décret relatif à l'organisation de cette surveillance médicale par les fédérations sportives et l'arrêté définissant son nouveau contenu : un examen médical initial standardisé, un tronc commun pour toutes les disciplines et des examens supplémentaires spécifiques à certaines disciplines, certains obligatoires et d'autres laissés à l'initiative des fédérations.

Un nouvel outil sera mis à disposition des fédérations avec la **création de réseaux de santé régionaux** animés par les médecins conseillers et chargés de réunir les compétences nécessaires à la réalisation d'un suivi médical de qualité.

2,28 M€
attribués aux
fédérations
pour le suivi médical

4 500
sportifs de haut
niveau concernés

La politique sportive internationale de la France

La politique sportive internationale menée par la France a pour objectifs de promouvoir l'attractivité du territoire français, de concourir au rayonnement de la France à l'étranger et d'assurer la prise en compte au niveau international et européen des caractéristiques spécifiques et des valeurs éducatives et sociales du sport. Il s'agit de **faire de la France une terre d'accueil d'événements sportifs de grande importance**, de promouvoir l'expertise française en matière de techniques, de politiques et d'industries du sport et de faciliter les échanges d'expérience avec les partenaires étrangers. Le ministère des Sports entend également soutenir l'utilisation du français dans les grands événements sportifs et **le maintien de la langue française comme langue officielle du mouvement olympique** à l'occasion des Jeux Olympiques.

1,2 M€ ont été consacrés en 2003 aux relations internationales, 4 M€ aux aides exceptionnelles pour les grands événements sportifs et 1,2 M€ pour les actions d'accompagnement de ces événements. En 2003, **23 championnats du monde, 31 championnats d'Europe et assimilés** (Festival olympique de la jeunesse européenne, Jeux de l'avenir Handisport...) ont été accueillis en France.

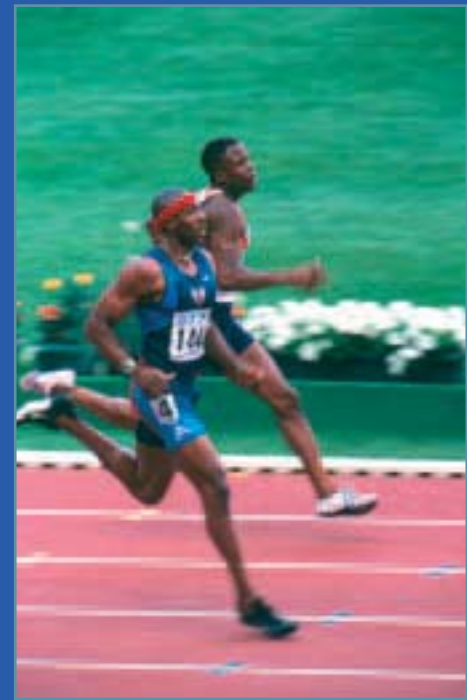
Les **9^{èmes} championnats du monde d'athlétisme se sont déroulés à Saint-Denis** en août 2003. Leur organisation a mobilisé l'Etat, les collectivités territoriales (78 départements ont été impliqués dans les actions d'accompagnement des 225 projets soutenus), le mouvement sportif, les associations et les bénévoles. Un dispositif exigeant de prévention et de lutte contre le dopage a été mis en œuvre. L'événement a été

suivi par près de **400 000 spectateurs et 4,5 milliards de téléspectateurs**. Le ministère des Sports a versé en 2003 une subvention de 6,55 M€ au groupement d'intérêt public Paris 2003 Saint-Denis.

Le ministère soutient la candidature de Paris et de l'Ile-de-France à l'organisation des **Jeux Olympiques de 2012**. La contribution du ministère des Sports a été fixée à 6 M€, soit 25% du budget de l'opération, la ville de Paris, la région Ile-de-France et les partenaires privés apportant chacun le même financement. La contribution de l'Etat est répartie sur 3 ans et un premier versement de 1 M€ a été fait en 2003.

La direction des sports pilote un groupe de travail interministériel constitué pour défendre l'utilisation du français lors de compétitions internationales. Une convention linguistique a été signée entre la France et le comité d'organisation des Jeux Olympiques d'été et d'hiver. La **convention pour la promotion de la langue française aux Jeux Olympiques** d'Athènes a été signée et étendue aux Jeux Paralympiques.

6 accords intergouvernementaux de coopération en matière de jeunesse et de sports, 7 accords culturels et 7 arrangements administratifs de coopération sportive ont été conclus. 2 conventions internationales ont été signées sous l'égide du Conseil de l'Europe (lutte contre le dopage et lutte contre la violence lors de manifestations sportives). 2003 a vu **l'inscription du sport dans le projet de Constitution européenne**. Par ailleurs des négociations sont en cours sous l'égide de l'UNESCO, pour la conclusion d'une convention internationale contre le dopage.



L'accueil en France de manifestations sportives internationales et la valorisation de ces accueils constituent un atout pour la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012. Il s'agit de facteurs importants de promotion de la pratique sportive.

L'application du guide d'accueil des manifestations exceptionnelles élaboré par la direction des sports devrait permettre de pallier les difficultés liées à la fiabilité des budgets prévisionnels de certains événements et au respect des calendriers internationaux.



Promouvoir la santé par le sport et assurer la protection des pratiquants

Face aux dérives enregistrées depuis plusieurs années, le renforcement de la sécurité et de la santé autour de la pratique sportive, constitue une priorité essentielle de l'action du ministère qui souhaite replacer les sportifs au cœur des politiques de prévention. La lutte contre le dopage privilégie l'indispensable complémentarité entre la

prévention par le suivi médical, le contrôle effectué de façon inopinée ou en compétition et la répression des trafics de produits dopants. La politique de promotion des activités physiques et sportives en tant que facteur positif de santé comprend deux axes stratégiques : l'information et l'orientation de la population vers une pratique sportive dès le

plus jeune âge et la réduction des risques. La sécurité des différents types de pratiques s'exerce dans un contexte complexe. Il s'agit de communiquer pour prévenir et infléchir les comportements à risque et de construire une réglementation et des recommandations adaptées à l'évolution des pratiques sportives.

4,5 M€
pour les contrôles
antidopage

8 624
échantillons prélevés

6,30%
de contrôles positifs

La lutte contre le dopage

Le dopage vise à stimuler les capacités de l'individu sportif ou non sportif, pour créer de la performance. Les substances utilisées représentent à des degrés divers et à plus ou moins long terme une menace pour la santé. La reconnaissance des fonctions éducative et sociale du sport passe par le respect de sa dimension éthique. La politique de lutte contre le dopage repose donc sur l'interdiction de l'usage de produits visant à l'amélioration de la performance sportive et sur la préservation de l'exemplarité du sportif.

Le ministère des Sports poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- améliorer la stratégie nationale de lutte contre le dopage, en développant le nombre et la qualité des contrôles et en optimisant l'action du Laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD) ;
- soutenir et soigner les sportifs dopés ;
- prévenir et sanctionner les trafics de produits dopants nationaux ou internationaux qui peuvent constituer des filières organisées ;
- développer une convergence des politiques nationales afin d'obtenir une harmonisation au niveau international.

Le ministère des Sports entend développer une politique qualitative et quantitative de programmation des contrôles antidopage. Les contrôles sont ciblés sur les disciplines ou les secteurs à risque. Le ministère des Sports a financé les contrôles anti-dopage à hauteur de 4,5 M€ en 2003, dont 3,9 M€ de subvention au LNDD et 0,45 M€ pour la rémunération des médecins préleveurs. En 2003, 589 médecins sont agréés pour effectuer ces contrôles. 8 624 échantillons, prélevés à l'issue de compétitions ou pendant les périodes d'entraînement, de manière inopinée ou annoncée, ont été analysés par le LNDD, dont 367 dans le cadre de prestations à l'étranger.

Le laboratoire élargit régulièrement son champ d'investigation. 570 recherches d'érythropoïétine (EPO) dont 518 pour les besoins nationaux, ont été réalisées sur des échantillons provenant d'un grand nombre de disciplines sportives. Le nombre d'analyses effectuées est supérieur à l'objectif quantitatif fixé initialement à 8 500 prélèvements.

6,30% des rapports d'analyse ont révélé un résultat positif. Les corticoïdes (21,90%), le cannabis (17,82%) et le salbutamol (13,82%) sont les substances les plus fréquemment détectées. Le LNDD a également pour mission de mener des recherches afin de contribuer à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de détection des produits.

Par ailleurs, le ministère des Sports soutient financièrement des actions de recherche et de prévention, dont notamment le **numéro vert « écoute dopage » 0800 15 2000**, gratuit et anonyme et l'activité des **23 antennes médicales de prévention et de lutte contre le dopage (AMPLD)** agréées en 2003 qui apportent un appui et une aide psychologique et médicale aux sportifs dopés. 0,825 M€ a été affecté en 2003 à ces actions.

En vue de renforcer la lutte contre les trafics nationaux ou internationaux, le ministère s'applique à renforcer la coordination des services de l'État. Il organise la concertation à l'échelon local avec la création des **commissions régionales de prévention et de lutte contre les trafics de produits dopants** (décret n° 2003-581 du 27 juin 2003).

En complément de l'action menée au plan national, le ministère des Sports entend jouer un rôle moteur au niveau international, afin d'harmoniser les procédures de prélèvements au niveau des laboratoires antidopage et d'unifier la liste des produits et procédés dopants. Il participe à l'élaboration d'instruments favorisant l'harmonisation au niveau international.

Par la déclaration de Copenhague en mars 2003 la France s'est engagée à mettre en cohérence sa propre législation avec les nouvelles règles internationales à l'échéance des Jeux Olympiques de Turin 2006 et a adopté les grandes lignes du code mondial contre le dopage. La France a participé activement aux actions menées auprès de l'Union européenne pour qu'une compétence d'appui communautaire dans le domaine du sport soit inscrite dans la future Constitution.

La 32^{ème} conférence générale de l'UNESCO (Paris, septembre-octobre 2003) a demandé la préparation d'une convention internationale contre le dopage qui devrait être approuvée lors de la 33^{ème} session à l'automne 2005. Cette convention doit contribuer à la reconnaissance du rôle de l'Agence mondiale anti-dopage (AMA) et du code mondial antidopage. Le ministère des Sports apporte un soutien financier à l'AMA depuis sa création. Il s'est élevé à 0,600 M\$ en 2003.



Campagne de promotion des AMPLD

Le ministère des Sports souhaite dès 2004 un renforcement du caractère véritablement inopiné des contrôles qui sont encore trop souvent des contrôles en stages organisés. Il portera une intention particulière aux athlètes susceptibles de participer aux Jeux Olympiques d'Athènes 2004 et à certains sports professionnels.

Une évaluation de l'activité des AMPLD sera nécessaire, en vue d'améliorer l'efficacité de l'appui et de l'aide psychologique et médicale aux sportifs dopés.

La répression des trafics de produits dopants suppose une amélioration constante de la coordination de l'ensemble des services de l'État, tant au niveau régional que national. Les nouvelles commissions régionales de prévention et de lutte contre les trafics de produits dopants devraient permettre de mieux définir les stratégies d'enquête à conduire. Un outil de pilotage au niveau national sera créé à cet effet en 2004.

La promotion de la santé par les activités physiques et sportives

La pratique régulière des APS est reconnue pour avoir un effet préventif sur la mortalité cardio-vasculaire, les risques d'hypertension artérielle, le diabète « gras », le surpoids et certains cancers.

Pour les personnes de plus de 55 ans, les APS jouent un rôle déterminant en termes d'intégration sociale et de solidarité. La pratique des APS contribue au recul du sentiment de diminution des capacités physiques.

Le ministère souhaite promouvoir les APS en tant que facteur positif de santé tout en maîtrisant les risques sanitaires liés à ces pratiques. Il développe plusieurs objectifs :

- sensibiliser, inciter et orienter la population vers une ou plusieurs pratiques sportives régulières, dès le plus jeune âge ;
- promouvoir les activités physiques et sportives auprès des populations sédentaires ou peu actives ;
- émettre des recommandations pratiques au niveau de la population générale ou en direction de groupes particuliers ;

- inciter les fédérations sportives et les collectivités territoriales à promouvoir le sport pour tous par la promotion de pratiques familiales et par l'amélioration de l'accessibilité des installations sportives.

Un programme national et pluriannuel « Bien vieillir » a été initié en mars 2003 par le secrétariat d'État aux Personnes Agées en partenariat avec le ministère des Sports afin de sensibiliser les 16 millions de personnes de plus de 55 ans à l'intérêt de la pratique d'une APS adaptée pour préserver santé et vie sociale.

En 2003, l'accent a porté sur l'importance de pratiques adaptées en matière d'alimentation et d'activités physiques et sportives. Elaboré en collaboration avec un comité scientifique présidé par le Professeur SAILLANT, le programme « Bien vieillir » s'est appuyé sur 17 sites pilotes : 14 villes, 1 communauté de communes, 1 communauté d'agglomération et le CREPS Basse-Normandie. Il devait permettre la mise en œuvre de programmes associant activité physique régulière et alimentation équilibrée dans la prévention et la prise en charge des pathologies ostéo-articulaires et des pathologies liées à la nutrition.

6 fédérations et la Faculté du sport de Nancy ont signé une convention avec le ministère des Sports pour la mise en œuvre d'un programme français de lutte contre la sédentarité : « Bougez-vous la vie », déclinaison française du programme européen HEPA (Health enhancing physical activity).

Un guide des bonnes pratiques pour la réalisation d'actions exemplaires de promotion de la santé par les APS, mais également de prévention des conduites dopantes, a été réalisé à partir d'un recensement national. Par ailleurs, un projet de création d'un pôle ressources national « sport-santé » est à l'étude et devrait se concrétiser en 2004.

L'évaluation précise des différentes actions menées en faveur de la promotion de la santé par les APS permettra ultérieurement d'apprécier l'impact de la pratique d'une activité physique régulière et adaptée en matière de santé publique. Ce rôle reviendra en particulier au futur pôle ressources national « sport-santé ».

La sécurité des pratiques sportives

L'accroissement des accidents lors d'activités physiques et sportives diversifiées et pratiquées de façon autonome (**les accidents de sports représentent 1/4 des accidents de la vie courante**), a conduit les pouvoirs publics à infléchir leurs modes d'intervention et de régulation en les orientant vers une politique de prévention, la réglementation n'étant pas la seule réponse à la protection de l'utilisateur.

Le ministère intervient dans des domaines traditionnels, comme la surveillance et l'encadrement de la natation, les manifestations sur la voie publique et les contrôles des établissements d'APS. Les nouvelles pratiques et les sports à risque font l'objet d'une intention particulière. L'action du ministère vise à limiter les accidents, blessures, séquelles de blessures et décès, par l'information sur les dangers et les aléas que peuvent présenter certaines pratiques.



programme
national
"Bien vieillir"

2003-2005

Identité visuelle du programme « Bien vieillir »

Afin de renforcer la sécurité des différents types de pratiques, le ministère des Sports entend :

- développer des stratégies de prévention des accidents sportifs et améliorer la sécurité des participants et des spectateurs lors des manifestations sur la voie publique ;
- assurer une application homogène et cohérente de la réglementation en vigueur sur le territoire afin d'harmoniser les procédures de contrôle et parfaire les compétences des agents ;
- tendre vers une normalisation de la sécurité des pratiques, notamment pour les pratiques sportives émergentes.

Une campagne « Pour que la montagne reste un plaisir » a été réalisée pendant l'hiver 2002-2003. Le memento a été diffusé à plus d'un million d'exemplaires. Des affiches ont été placardées sur les pylônes des remontées mécaniques en Isère. Une action de sensibilisation a été organisée concernant les dangers de la montagne en été. Pour la troisième année consécutive, le ministère a été partenaire de la **campagne sur la sécurité des loisirs nautiques « Comme un poisson dans l'eau ».**

Une cinquantaine de fiches techniques synthétiques regroupant les règles de sécurité minimales à respecter lors des épreuves sportives organisées sur la voie publique ont été rédigées en liaison avec le ministère de l'Intérieur et les fédérations sportives concernées et diffusées auprès des préfetures et des DDJS.

Trois actions de formations ont été conduites dans le champ de la réglementation à l'intention des personnels chargés des missions de contrôle.

Des outils d'aide à la décision ont été élaborés :

- vade-mecum relatif aux procédures administratives et judiciaires ;
- fiches techniques de contrôle ;
- mise en place d'un forum de discussion sur le site intranet du ministère.

Plus de 300 cartes professionnelles ont été délivrées aux agents assermentés pour rechercher et constater les infractions pénales. La mise en place de ces outils a amélioré l'efficacité des contrôles des établissements et des éducateurs et les rapports entre usagers et services.

L'ensemble de ces actions s'est traduit par un net progrès du contenu des procès verbaux et d'une manière générale par une meilleure appropriation des textes législatifs et réglementaires.

En matière juridique, les échanges inter-départementaux relatifs à la sécurité des pratiques ont été facilités par le forum de discussion du ministère.

Des normes de construction et d'exploitation ont été élaborées par l'AFNOR et les services du ministère concernant les conditions d'exercice du « parcours acrobatiques en forêt » et de la plongée subaquatique.

Les nouvelles pratiques de « raids de sport nature » ont nécessité l'intervention du ministère des Sports par la rédaction de recommandations générales relatives à la sécurité et à l'organisation de ces manifestations sportives. L'accidentologie récente de la nouvelle pratique du kite surf a conduit au développement d'une stratégie de prévention avec les ministères concernés et la Fédération de vol libre.

Les données collectées par le système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM) permettent de recenser les accidents qui ont donné lieu à des opérations de secours et de fonder une réflexion sur les orientations à prendre concernant le contenu et les outils des campagnes de prévention.



Campagne de prévention des accidents en montagne l'hiver

Les enquêtes d'opinion font apparaître une prise de conscience progressive du public. Il convient cependant de rester très humble, car l'éducation au respect de l'autre, à la citoyenneté et à la responsabilité est un objectif à long terme qui suppose de pérenniser les actions mises en oeuvre.



Soutenir le mouvement sportif national et local

Les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel, d'éducation et de cohésion sociale. Les fédérations sportives, qui constituent le « mouvement sportif », sont au cœur de l'organisation du sport en France. Elles gèrent et animent l'ensemble des activités sportives de leur discipline, qu'il s'agisse de sport amateur ou de

sport professionnel, de sport de haut niveau ou de sport loisir. On recensait 112 fédérations agréées et 14,8 millions de licences sportives en 2002 dont 68 % délivrées par les fédérations unisport olympiques et non olympiques. 171 841 clubs ou associations sportives accueillent l'essentiel du public détenteur d'une licence et 80 % des fédérations sont représentées sur tout le territoire.

L'Etat veille au bon fonctionnement de ces fédérations nationales agréées pour participer à l'exécution de la mission de service public. Certaines peuvent recevoir délégation pour l'organisation technique de leur discipline et organiser les compétitions sportives à l'issue desquelles sont délivrés les titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux.

84,10 M€

de subventions pour les fédérations unisport olympiques et non olympiques

10,43 M€

pour les fédérations multisport

1 657

cadres techniques exercent leurs fonctions auprès des fédérations

Le soutien au mouvement sportif national

Chargées d'optimiser les moyens dévolus au sport de haut niveau et de préparer les équipes de France, les fédérations structurent et coordonnent les filières du sport de haut niveau, forment et encadrent les collectifs des équipes de France.

Responsables du développement de leur discipline, elles ont pour mission de mettre en place des actions favorisant la découverte et la promotion des pratiques, une intention particulière étant attendue dans le domaine des fonctions sociale et éducative du sport.

Les objectifs prioritaires du ministère sont pour l'essentiel de :

- maintenir et améliorer le rang de la France dans le classement mondial des nations sportives par une participation significative aux compétitions de référence que sont les Jeux Olympiques, les championnats du monde et d'Europe ;
- soutenir les politiques fédérales en faveur du développement des pratiques sportives compétitives ;
- permettre aux fédérations multisport (pratique de différents sports), et aux fédérations unisport (pratique d'une

seule discipline ou de disciplines connexes), d'offrir une pratique sportive de qualité pour le plus grand nombre, sans obligation de recherche de performance.

Le partenariat entre le ministère et les fédérations s'exprime dans le cadre de **conventions d'objectifs** qui concrétisent la volonté d'une participation commune à une mission de service public. Elles permettent d'inscrire dans la concertation l'attribution des subventions destinées au cofinancement des activités sportives fédérales. Ces subventions doivent recevoir une affectation claire et être assorties de garanties quant à leur efficacité. Près de 84,10 M€ ont été répartis en 2003 entre 29 fédérations olympiques (53,84 M€), 55 fédérations non olympiques (19,82 M€) et les fédérations multisport (10,43 M€).

Le ministère intervient très en amont de l'échéance olympique en mettant à la disposition des fédérations les moyens nécessaires à la préparation des Jeux Olympiques : programmes de préparation, suivi médical, formation des entraîneurs et acquisition de matériels.

Une convention a été passée entre le ministère des Sports et le CNOSF pour le financement de la préparation de la délégation française aux Jeux Olympiques d'été d'Athènes 2004 (0,4 M€ en 2003). De même, une convention a été signée avec la Fédération Handisport pour la participation aux Jeux Paralympiques.

Le ministère recherche un meilleur fonctionnement des fédérations en inscrivant la relation contractuelle dans la durée. 61 conventions pluriannuelles ont été signés en 2003 soit une augmentation de 74 % par rapport à 2002. Elles visent un meilleur suivi financier des fédérations.

L'aide du ministère au mouvement sportif se traduit également par l'apport de 1 578 cadres techniques sportifs qui exercent leurs fonctions auprès des fédérations unisport et 79 auprès des fédérations multisport, pour la mise en œuvre des politiques sportives nationales.

En 2003, la France a maintenu son rang au sein des grandes nations sportives, comme en attestent les remarquables résultats des équipes de France obtenus lors des grandes compétitions internationales organisées en France ou à l'étranger.

Il convient de souligner une amélioration qualitative de la prise en charge des sportifs de haut niveau handisport par la participation à plus de stages et de compétitions de référence.

Au-delà de l'engagement financier, ces résultats reposent sur l'aide apportée par les cadres techniques sportifs. Leur intervention garantit la cohérence et la qualité des politiques fédérales, et l'efficacité des interventions financières de l'Etat, qui portent prioritairement sur l'encadrement national du sport de haut niveau et la mise en œuvre à l'échelon local des orientations ministérielles.

La loi du 1^{er} août 2003 offre aux fédérations une plus grande liberté d'organisation, tout en confortant la place essentielle des associations ou des structures fédérales. Elle permet, en l'encadrant strictement, une participation à la vie fédérale des partenaires économiques qui contribuent au développement de la pratique sportive ; elle donne une valeur législative au principe d'unité au sein de chaque fédération entre les différentes formes de pratiques, sport amateur et professionnel et de nécessaire solidarité financière entre les deux ; elle offre des options dans les relations financières entre les fédérations et leur club professionnel.



Cette nouvelle loi répond aux attentes du mouvement sportif et complète les progrès réalisés dans la construction du partenariat. Les décrets d'application devraient donner plus de lisibilité, de transparence et de solidité à la relation fondamentale entre l'Etat et le mouvement sportif. Le décret relatif à l'agrément et aux statuts des fédérations sportives paru début 2004 apporte une réponse sur les dispositions obligatoires des statuts des fédérations, notamment l'adoption d'un règlement financier.

Le projet de décret organisant les modalités d'exercice des cadres techniques sportifs auprès des fédérations sera de nature à conforter un système d'aide reconnu pour sa qualité et son efficacité.

L'adoption généralisée d'un système de comptabilité analytique dotant les fédérations d'un outil de gestion performant, et la mise en place d'une cellule de veille destinée à prévenir les difficultés financières, seront accompagnées en 2004 de la définition d'indicateurs transversaux, favorisant une analyse plus pertinente de l'utilisation des moyens mis par l'Etat à leur disposition.

La mise en place systématique d'un règlement financier doit conduire à la transparence des procédures de gestion.

Outre les adaptations réglementaires prévues par la loi, il convient de garantir la solidarité entre le secteur amateur et

le secteur professionnel, ainsi que l'unité des pratiques sportives professionnelles. Ces priorités sont à mettre en œuvre en 2004 avec les traductions concrètes à donner aux préconisations du rapport de J.P.DENIS consacré à « certains aspects du sport professionnel en France ».

Il y est fait le constat des différences de compétitivité des clubs professionnels en Europe, en s'attachant à en analyser les causes et à proposer des perspectives d'amélioration de la situation des clubs français.

Le soutien au mouvement sportif local

Les pratiques sportives évoluent, se diversifient et sont accessibles à des publics nouveaux. Tout en confortant le rôle majeur du mouvement sportif dans cette dynamique, le ministère des Sports entend porter ses efforts vers tous les acteurs du sport, associations locales agréées, comités départementaux, ligues régionales, associations « centres de ressources », qui contribuent directement ou indirectement au développement de la pratique sportive.

Le ministère des Sports s'est fixé pour objectifs de :

- favoriser les initiatives qui visent à renforcer les fonctions éducative et sociale du sport ainsi que l'accessibilité à la pratique sportive des handicapés ;

- encourager l'activité traditionnelle des associations sportives afin de leur permettre d'améliorer leurs projets sportifs dans le sens d'une structuration de l'offre, de la diversification et d'un élargissement des publics ;
- soutenir les actions de formation des bénévoles et de l'encadrement sportif ;
- fournir une réponse efficace aux besoins exprimés par les clubs dans le domaine de l'emploi sportif.

Au-delà des interventions techniques et pédagogiques des agents du ministère en faveur des associations sportives, le ministère intervient sur le plan financier par l'attribution de crédits issus du titre IV (34,4 M€) et de la part régionale du FNDS (84,2 M€).

Géré en étroite concertation avec le mouvement sportif, le FNDS constitue un instrument privilégié du soutien apporté aux associations locales. La part régionale a connu en 2003 une augmentation de 6,4 % par rapport à 2002.

En 2003, 42 458 clubs, 4 824 structures départementales et 2 183 structures régionales ont bénéficié d'une aide financière en provenance de la part régionale du FNDS.

Ont été soutenues les actions qui visaient à :

- développer l'activité sportive traditionnelle (près de 51 % des crédits) ;

- faciliter la mixité sociale, une meilleure intégration des personnes handicapées et la prévention de la violence ;
- promouvoir la santé par le sport ;
- préparer les jeunes à l'entrée dans les filières d'accès au sport de haut niveau ;
- favoriser la prise en compte des critères liés au développement durable.

12% des crédits de la part régionale du FNDS 2003 ont été consacrés à la formation des dirigeants bénévoles, des arbitres, des juges sportifs et à la préparation des jeunes à l'exercice de responsabilités. Des formations complémentaires ont permis de sensibiliser les éducateurs sportifs au management et à la conduite de projets, au suivi de publics spécifiques en termes d'insertion, de prévention et de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport, à la promotion de l'éthique sportive et à l'accompagnement des contrats éducatifs locaux (CEL).

10% des crédits de la part régionale du FNDS 2003 ont permis de soutenir l'emploi, notamment par le dispositif Plan Sport Emploi destiné à faciliter l'embauche de cadres sportifs ou administratifs par des employeurs associatifs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi (7,280 M€ en 2003). Le développement de ce plan a permis la création de 6 800 emplois depuis 1996.

118,6 M€

attribués au mouvement sportif local
(titre IV et FNDS)

+6,4 %

pour la part régionale du FNDS

49 465

associations sportives aidées

Pour la première année, des aides spécifiques pour le développement d'emplois à forte utilité sociale ont été mobilisées pour faciliter notamment la pratique sportive de publics défavorisés ou connaissant des difficultés d'accès spécifiques.

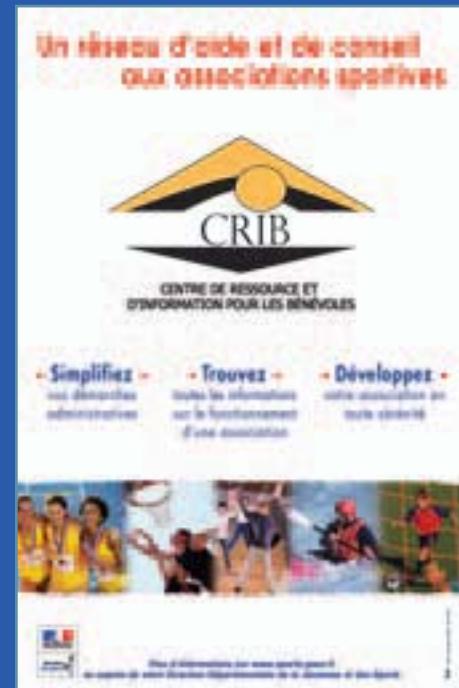
Les crédits accordés sur le titre IV ont privilégié le renforcement :

- de la pratique sportive (près de 20% des crédits 2003) ;
- des dimensions éducative et sociale du sport (plus de 53% des crédits consacrés aux projets des CEL, au dispositif « coupon sport », aux actions d'animation autour des championnats du monde organisés en France en 2003...) ;
- du sport de haut niveau régional (mise en place progressive de commissions régionales du sport de haut niveau) ;
- de la préservation de la santé par le sport et de la prévention ;
- de la lutte contre le dopage.

Les Etats généraux du sports (EGS) avaient mis en évidence la nécessité d'un aménagement harmonieux de notre territoire sportif, permettant d'inclure et de respecter toutes les formes de pratiques et de garantir une solidarité entre les pratiquants, les clubs et les territoires. Le dialogue ainsi engagé avec les collectivités locales et le mouvement sportif a été poursuivi en 2003 dans l'élaboration et la conduite des actions.

La mise en service d'un serveur web a permis de construire un outil de gestion départementale, régionale et nationale à partir d'une seule saisie.

L'observatoire des ressources et activités des structures sportives aidées par le ministère des Sports » (ORASSAMIS) constitue le point de départ de la démarche d'évaluation qui sera développée en 2004.



Campagne de promotion des CRIB

L'accompagnement des bénévoles

Les acteurs du développement du sport et en particulier les bénévoles associatifs, qui constituent l'un des piliers de l'organisation du sport en France, ont fait part à l'occasion des EGS de leurs besoins importants en matière d'informations et de conseils dans tous les domaines qui concernent la vie quotidienne de l'association pour laquelle ils ont choisi de s'engager. Les bénévoles souhaitent en effet pouvoir libérer du temps pour mieux se consacrer à l'animation et au développement de leur projet associatif.

Pour répondre à cette attente, le ministère des Sports a initié une démarche visant à créer, à terme, un « **centre de ressources et d'information des bénévoles** » (CRIB) dans chaque département. Cette démarche d'aide renforcée aux associations sportives locales s'inscrit dans le cadre général défini par le gouvernement pour amélio-

rer et simplifier les relations entre l'Etat et les associations.

Les bénévoles sportifs doivent pouvoir trouver auprès des CRIB informations et conseils sur l'administration, la vie statutaire, la gestion comptable, la fiscalité et la gestion des emplois.

Les CRIB s'appuient en priorité sur des associations déjà existantes et constituent une structure tête de réseau pouvant disposer, si nécessaire, d'une ou plusieurs antennes.

0,103 M€ sur la part régionale du FNDS et 0,275 M€ sur le titre IV ont été consacrés au soutien financier de ces centres. 64 postes FONJEP ont été attribués afin de permettre de professionnaliser, structurer et animer les CRIB.

69 CRIB ont été labellisés en 2003 dans 57 départements dont 7 fonctionnent en structure unique et 62 en

réseau. Une grande souplesse a été laissée aux acteurs locaux pour déterminer la structure la plus appropriée à leur département : 16 CDOS et 2 CROS ont été retenus. Les autres structures sont des associations Profession sport.

Le dispositif a été rapidement mis en place, le plus souvent en lien étroit avec le **délégué départemental à la vie associative** (DDVA) et en cohérence avec le réseau de la **mission d'aide et d'information des associations** (MAIA). L'engouement pour ce dispositif s'est concrétisé par une demande de labellisation deux fois supérieure à l'objectif initialement de 35 labellisations.

Ce dispositif a vocation à être étendu à tous les départements en 2004.



Accompagner les politiques de l'emploi sportif par la qualification

L'année 2003 a été riche d'actualités dans le champ des formations et de l'emploi. Le ministère des Sports s'est largement impliqué dans le développement de l'emploi, de l'insertion et de la qualification des jeunes, notamment dans le secteur sportif associatif.

La poursuite en 2003 de la rénovation des diplômes et des for-

mations s'inscrit dans la priorité ministérielle visant à renforcer les dimensions éducative et sociale du sport.

En étroite collaboration avec la Commission professionnelle consultative (CPC), 5 nouvelles spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ont été créées. Le travail a également été entrepris sur les niveaux III et supérieur.

Dans le cadre du service public de formation et de certification,

la délégation à l'emploi et aux formations a assuré un rôle de régulation du calendrier national des examens et des formations et a débloqué les initiatives pour la mise en place de la validation des acquis de l'expérience, en particulier pour le brevet d'état d'éducateur sportif (BEES) 1^{er} et 2^{ème} degré et pour le BPJEPS.

La démarche qualité des établissements de formation du ministère a été engagée en début d'année.

350 000

emplois liés à la filière sportive

100 000

emplois

pour l'encadrement des activités physiques et sportives

5

nouvelles spécialités du BPJEPS créées en 2003

L'évolution des métiers, des qualifications et des diplômes

Le secteur de l'emploi sportif est en constante évolution depuis le début des années 1990, avec une croissance des effectifs de l'ordre de 56 % .

Le nombre total d'emplois liés à la filière sportive est estimé à 350 000, dont 100 000 emplois liés à l'encadrement des activités physiques et sportives, parmi lesquels 17 000 travailleurs indépendants.

Cette évolution a été prise en compte par la loi du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des

activités physiques et sportives, qui a mis un terme au monopole du ministère des Sports pour la délivrance des diplômes liés à l'encadrement de ces activités.

La reconnaissance de la place des partenaires sociaux dans la définition des qualifications professionnelles, devenue incontournable, a été introduite par la loi de modernisation sociale de janvier 2002 .

Ainsi, soucieux d'adapter ses diplômes à l'évolution des pratiques et du cadre législatif, le ministère des Sports a engagé une rénovation complète de l'architecture des qualifications.

La rénovation des diplômes vise trois objectifs qui s'inscrivent dans les priorités gouvernementales :

- développer l'emploi par une meilleure adéquation des qualifications aux futurs métiers et prendre en compte l'évolution des pratiques ;
- insérer le dispositif de diplômes et de formation dans l'évolution du système français de la formation professionnelle ;
- favoriser le dialogue avec les partenaires sociaux et les fédérations sportives dans la définition des qualifications. Ces partenaires sont notamment réunis au sein de la Commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation, créée en 1999, commission qui formule des avis sur les orientations proposées par le ministère des Sports sur la définition des nouvelles qualifications.

La poursuite en 2003 de la rénovation des diplômes et des formations dans le champ du sport s'inscrit dans la priorité ministérielle visant à renforcer les dimensions éducative et sociale dans l'activité sportive et la qualification des intervenants.

Cette action doit se traduire à moyen terme par la couverture du champ du niveau IV des qualifications avec la création de nouvelles spécialités du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport et par la définition de qualifications du ministère des Sports sur les niveaux III et supérieurs.

La délégation à l'emploi et aux formations a mobilisé l'ensemble de ses ressources internes ainsi que les membres du groupe méthodologique national, formateurs des établissements, services et cadres techniques du ministère des Sports.

En étroite collaboration avec la Commission professionnelle consultative, 5 nouvelles spécialités du BPJEPS ont été créées en 2003. Par ailleurs, le principe de cinq qualifications complémentaires a été validé en fin d'année et le travail est bien engagé sur les niveaux III et supérieurs.

Les nouvelles spécialités du BPJEPS en 2003 :

- activités physiques pour tous (arrêté du 24 février 2003) ;
- loisirs tous publics (arrêté du 24 février 2003) ;
- pêche de loisirs (arrêté du 28 mars 2003) ;
- activités équestres (arrêté du 28 juin 2003) ;
- sport automobile (arrêté du 22 août 2003).

La Commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation du 19 décembre 2003 a validé le principe de création de qualifications complémentaires à la spécialité activités physiques pour tous du BPJEPS dans les activités suivantes : cricket, base ball, soft ball, rugby à XIII, football américain, triathlon et disciplines associées.

600 personnes ont suivi un cycle de formation de formateurs relatif à la méthodologie par unités capitalisables du BPJEPS. Parallèlement, deux réunions nationales ont été organisées avec l'ensemble des directions régionales et des établissements du ministère, rassemblant une centaine de personnes.



Dépliant d'information sur les diplômes des métiers du sport et de l'animation

Les réunions organisées avec les services et les établissements ont démontré la nécessité de renforcer ces actions en 2004.

La concertation avec les membres de la CPC occupe une place centrale dans la poursuite des travaux de rénovation des diplômes.

La place et le rôle du service public de formation

Le service public de formation du ministère des Sports mobilise les directions régionales de la jeunesse et des sports, chargées de la coordination du schéma régional des formations en cohérence avec les orientations des Conseils régionaux, des branches professionnelles du sport, du mouvement sportif, des établissements relevant du ministère et des services associés de formation.

L'année 2003 a été riche d'actualités dans le champ des formations :

- mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience permettant d'accéder aux diplômes délivrés par le ministère (BEES des 1^{er} et 2^{ème} degrés, BPJEPS) ;
- travaux préparatoires de la réforme du cadre institutionnel et réglementaire de la formation professionnelle ;
- développement de la réforme de l'Etat et amélioration des relations entre les citoyens et l'administration ;

- poursuite de la rénovation du dispositif de formation et de certification des champs de l'animation et du sport.

Prioritairement, il s'agit pour le ministère d'adapter le dispositif de certification et de formation professionnelle, initiale et continue, aux besoins des branches professionnelles et des territoires.

Parallèlement, l'accès aux diplômes par la formation professionnelle initiale ou continue doit être facilité.

Dans cette optique, un travail de fond est engagé depuis 2 ans pour améliorer et simplifier les procédures de certification, et notamment de validation des acquis de l'expérience.

Les travaux de la DEF ont porté en particulier sur l'accessibilité des jeunes aux formations professionnelles initiales relevant du secteur sportif ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux diplômes (BPJEPS) et de nouvelles procédures VAE par des actions de formations, d'information et par la création et la diffusion d'outils méthodologiques.

L'amélioration qualitative de l'offre de formation des établissements du ministère constitue un élément déterminant de la modernisation du service public de formation. Le processus engagé en 2003 mobilise près de 50% des établissements.

La coordination de l'offre de formation et de certification entre les établissements nationaux et les services déconcentrés participe des actions conduites dans le cadre de la démarche qualité en formation.

Par ailleurs, la modernisation du système d'information quantitatif et qualitatif relatif au service public de formation a été engagée afin de doter le ministère

d'un service performant de collecte et d'analyse des données.

Un réseau de **60 inspecteurs coordonnateurs du brevet d'Etat d'éducateur sportif**, affectés dans les services et les établissements, participe activement à la coordination des examens et des formations.

6,5 M€ ont été consacrés à l'organisation des examens en 2003. Près de 400 personnes se sont impliquées dans l'élaboration et la coordination de l'offre de formation et des examens du ministère des Sports.

Les personnels techniques et pédagogiques participent à une mission nationale d'élaboration d'outils et de formations des membres de jurys dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

2,9 M€ ont permis de prendre en charge les frais de formation professionnelle initiale de plus de 2 300 jeunes âgés de moins de 30 ans, sortis depuis moins d'un an du système scolaire ou universitaire et ne bénéficiant pas des financements de la formation professionnelle continue ou de l'apprentissage.

1 160 sessions d'examens et 639 actions de formations ont été organisées en 2003 dans le cadre du service public de formation. 72 formations BPJEPS ont été habilitées, soit un effectif estimé à 1 800 stagiaires.

2 043 dossiers finalisés de demande de validation des acquis de l'expérience ont été déposés dans les services en 2003 en vue de l'obtention d'un diplôme sportif ; 69% ont reçu un avis favorable. 72% des candidats sont demandeurs d'un BEES 1^{er} degré, 16% d'un BEES 2^{ème} degré et 12% d'un BPJEPS.

60
inspecteurs coordonnateurs
de BEES

6,5 M€
pour l'organisation des
examens

2,9 M€
pour la formation
professionnelle initiale

400
personnels impliqués dans l'éla-
boration de l'offre
de formation

520 présidents et membres de jurys, formateurs et représentants qualifiés des professions, et 140 cadres techniques des fédérations sportives ont été formés aux procédures de validation des acquis de l'expérience.

Le calendrier national des examens et des formations est mis en ligne sur internet. Il a été consulté en moyenne 160 000 fois par mois.

L'effort d'harmonisation des procédures entre les services organisateurs d'examens devra être poursuivi en 2004, de même que l'élargissement des téléprocédures permettant d'améliorer l'information des usagers sur l'offre de formation et de leur faciliter l'accès à un cursus ou un examen par la mise en place de procédures d'inscription en ligne.

La mise en place d'un système fiable de contrôle des personnes exerçant la profession réglementée d'éducateur sportif a été inscrite dans les priorités 2004 de la DEF, en cohérence avec le chantier de modernisation du système d'information.

L'effort de formation des membres de jury à la validation des acquis de l'expérience sera maintenu notamment en direction des représentants qualifiés des professions (organisations d'employeurs et de salariés).

Par ailleurs, une réflexion sur la place des bénévoles dans la VAE a été entreprise en lien avec les autres ministères valideurs, le Conseil national de la vie associative (CNVA) et le CNOSF et sera poursuivie en 2004.

- **1 160** sessions d'examens
- **663** actions de formations
- **72** formations BPJEPS habilitées
- **2 043** demandes de VAE
- **660** présidents et membres de jury formés à la VAE
- **près de 2 000 000** de connexions sur le site du calendrier national des examens et des formations

Les dispositifs d'appui à l'emploi

Le secteur associatif sportif, acteur reconnu pour sa participation au développement du lien social et de la solidarité, regroupe **170 000 associations dont 68 700 associations employeuses.**

Le ministère des Sports accompagne le développement de l'emploi et le mouvement de professionnalisation du secteur associatif en développant des actions avec les partenaires locaux dans deux domaines d'intervention :

- l'accompagnement des jeunes bénéficiant d'un contrat aidé;
- le conseil et l'information aux associations employeuses.

L'administration centrale, les services déconcentrés et les établissements publics du ministère assurent notamment :

- la promotion et le développement des actions d'aide à la professionnalisation des jeunes et des structures ;

- le soutien, le conseil et l'information des bénévoles ;
- l'animation, le suivi et le pilotage des dispositifs concernant l'emploi et l'insertion socio-professionnelle des jeunes : contrats d'insertion des jeunes dans la vie sociale (CIVIS), contrats « nouveaux services emploi jeunes » (NS-EJ), contrats jeunes en entreprise.

Dans cette perspective, plusieurs objectifs complémentaires sont poursuivis :

- pérenniser les activités créées dans les associations ;
- développer la qualification des jeunes et des adultes ;
- mettre en œuvre des moyens d'accompagnement spécifiques pour les associations et animer un partenariat dans le champ du sport ;
- simplifier les formalités administratives à accomplir par les associations dans la gestion des obligations sociales liées à l'emploi ;

- animer et mettre en œuvre, avec les autres services de l'Etat, les plans gouvernementaux de consolidation des activités créées dans les associations.

2 M€ ont été mobilisés en 2003 dans le secteur sportif pour soutenir le développement des actions d'aide et d'accompagnement des associations employeuses et des jeunes salariés.

Deux accords cadres entre le ministère des Sports et les organismes paritaires collecteurs agréés (AGEFOS PME et UNIFORMATION) ont été renouvelés en 2003 afin de développer la formation professionnelle des salariés et des dirigeants bénévoles.

Au 31 décembre 2003, 16 081 jeunes bénéficiaient d'un contrat NS-EJ dans le champ du sport, dont :

- 14 424 dans les associations ;
- 1 388 dans les collectivités locales ;
- 369 dans d'autres structures.

L'accompagnement des jeunes s'est traduit par un soutien technique et méthodologique à la définition du projet professionnel et personnel et à l'accès aux formations diplômantes.

De nombreuses associations Profession sport ainsi que des comités départementaux olympiques et sportifs se sont engagés comme tiers de confiance dans la mise en œuvre du dispositif IMPACT EMPLOI pour lequel 60 structures départementales ont été créées. Ce dispositif propose aux associations un outil de gestion permettant de favoriser l'embauche durable et de faciliter les démarches des bénévoles. Les associations «tiers de confiance» prennent en charge la gestion des obligations sociales : retraite, assurance maladie, assurance chômage.

Le ministère des Sports s'est largement impliqué dans le développement de l'emploi, de l'insertion et de la qualification des jeunes dans le secteur sportif associatif.

Le dispositif CIVIS SPORT fait l'objet d'une mobilisation particulière des services et des établissements du ministère.

En 2004, 1 000 jeunes devraient être embauchés dans ce cadre.

Complémentaire au dispositif NS-EJ, le **Plan Sport Emploi** (PSE) créé en 1996 par le ministère des Sports, a pour objectif de professionnaliser les associations sportives en améliorant l'encadrement des activités ainsi que le fonctionnement et la gestion.

Un dispositif d'aide financière permet le recrutement d'éducateurs, d'agents d'animation, d'administration ou de maintenance dans les fédérations, leurs organes déconcentrés et les associations sportives affiliées.

Il repose sur l'institution d'une collaboration étroite avec les services du ministère du Travail et de l'ANPE afin de mobiliser les mesures générales en faveur de l'emploi, et sur l'affectation d'aides spécifiques dégressives sur 5 ans du ministère des Sports.

Chaque direction départementale de la jeunesse et des sports joue ainsi un rôle de guichet unique et se charge de faciliter les démarches auprès des autres administrations. Elle apporte un complément financier sur les crédits propres du ministère afin d'atteindre un abaissement global du coût. **Le développement du Plan Sport Emploi a permis la création de près de 6 800 emplois.**

L'Office national des métiers de l'animation et du sport (ONMAS) a été créé en 2002 dans le cadre d'un partenariat entre le ministère des Sports et le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

L'État et les acteurs concernés s'intéressent aux conditions de création, de développement et de pérennisation des emplois, à l'identification quantitative et qualitative de situations professionnelles émergentes et à l'adéquation entre les formations et les réalités économiques ou sociales du marché du travail.

L'ONMAS a l'ambition de fédérer les réseaux formés par tous ceux qui participent à l'observation des métiers du sport et de l'animation.

Dans ce cadre, l'ONMAS participe à l'élaboration de scénarii prospectifs ou de diagnostics partagés incluant des dimensions qualitatives et quantitatives notamment en matière d'emploi, de métiers et de formations.

L'ONMAS a également pour ambition de répondre aux attentes :

- des partenaires sociaux des représentants des branches, de la Commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation et des Commissions paritaires nationales pour l'emploi et la formation (CNEPF) ;
- des fédérations, comités et associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire ;
- de l'observatoire du Conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS) pour lequel il a tout particulièrement une fonction d'appui technique ;
- des ministères qui ont un rapport direct ou indirect avec les activités concernées, et qui notamment produisent des informations utiles pour apprécier des paramètres économiques, sociaux, géographiques... ;
- des partenaires institutionnels : l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ)... ;
- des structures territoriales de différents statuts qui s'intéressent à l'observation locale et régionale, échelon aujourd'hui incontournable pour ce type de travail.

Au niveau européen, l'ONMAS participe à l'Observatoire européen de l'emploi sportif (EOSE) qui développe des études sur l'emploi et suscite la prise d'initiatives dans chaque pays de l'Union.

68 700

associations employeuses

2 M€

pour les actions d'aide et d'accompagnement

7,3 M€

pour le Plan Sport Emploi

4,5 M€

pour l'accompagnement du programme NS-EJ

Concrètement, l'ONMAS contribue à la réalisation d'études, à l'organisation d'évènements nationaux et internationaux ainsi qu'au rapprochement et à la fédération des réseaux qui œuvrent dans ce domaine.

L'ONMAS est composé de 18 membres. 6 comités de pilotage regroupant des personnalités extérieures sont opérationnels. Le secrétariat général est rattaché au délégué à l'emploi et aux formations. 150 000 € et 2 équivalents temps plein permettent à l'ONMAS d'assurer ses missions.

Quatre études ont été programmées en 2003 portant sur les thématiques suivantes :

- les métiers de l'animation niveaux III et II ;
- les métiers de l'animation liés à l'environnement ;
- les métiers nautiques ;
- les activités indemnisées ou rémunérées du sportif de haut niveau.

Par ailleurs, l'ONMAS a lancé trois études territoriales et une transversale en appui logistique à la rédaction du rapport 2004 du CNAPS.

Sur la thématique de « l'emploi sportif, situation et perspectives », l'ONMAS a co-organisé un colloque impliquant l'ensemble des acteurs du mouvement sportif, les universités et le CEREQ. Deux colloques sur l'animation, l'un à dimension nationale, l'autre à dimension internationale, ont été soutenus durant le troisième trimestre 2003.

Un groupe de travail a été mis en place avec l'ANPE et des recommandations thématiques ont été produites pour des études ou des travaux en commun.

Membre d'un ensemble de réseaux, dont notamment EOSE, l'ONMAS contribue à l'utilisation au plan national des outils développés au niveau européen : animation d'un séminaire du ministère de la Jeunesse et des Sports algérien sur

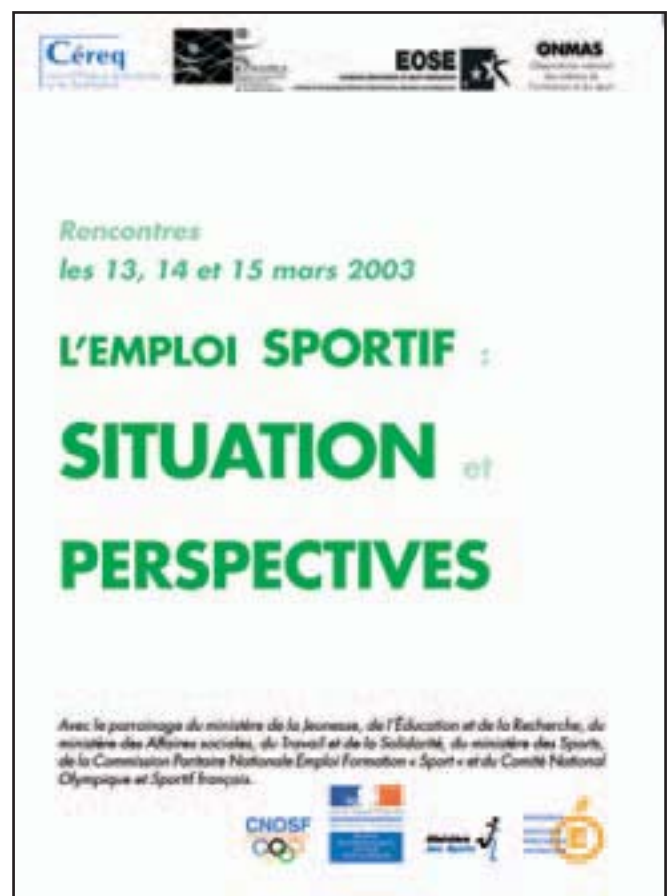
les formations aux métiers du sport, collaboration avec le Canada en réponse à la commande européenne sur les formations professionnelles aux métiers du sport.

Enfin, l'ONMAS a poursuivi ses travaux de mise en réseaux des structures intéressées par l'emploi sportif : laboratoires de recherche, observatoires sectoriels, observatoires territoriaux, collectivités territoriales et fédérations sportives, selon des logiques territoriales ou thématiques.

L'année 2003 a été marquée par les premières actions concrètes de l'ONMAS. Positionné comme un interlocuteur pour de nombreux acteurs du mouvement sportif l'ONMAS est aujourd'hui de plus en plus sollicité.

Les mesures nouvelles attribuées pour 2004 permettront de développer les actions en réponse à la demande croissante.

- **16 081** contrats NS-EJ
- **60** structures départementales « Impact Emploi » créées
- **6 800** emplois créés depuis 1996 par le Plan Sport Emploi





Contribuer au développement des territoires

Le rôle des collectivités locales est essentiel dans l'organisation et le développement du sport en France, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage d'équipements sportifs. L'effort consenti par les collectivités pour offrir un

accès pour tous aux pratiques sportives reçoit depuis de nombreuses années le soutien du ministère des Sports qui entend donner les impulsions permettant une remise à niveau du patrimoine sportif, la mise en sécurité des

installations, la prise en compte des contraintes d'accessibilité, plus particulièrement pour les pratiquants handicapés, et une contribution à un aménagement équilibré et de développement durable du territoire.

La gestion du patrimoine des équipements sportifs et l'aménagement du territoire

Les collectivités locales bénéficient d'aides de l'Etat au travers notamment du FNDS. Plus de 33 M€ ont été consacrés à ces aides en 2003. Les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2000-2006 et les Contrats TOM 2000-2004 comportent de nombreux projets concernant la création ou la rénovation des équipements sportifs.

L'objectif est de mettre à disposition de tous les citoyens les moyens d'accéder aux installations sportives pour pratiquer le sport à tout niveau (sport loisir et sport santé, sport à l'école, sport de haut niveau). Cependant, le patrimoine des équipements sportifs en France est mal connu, vieillissant, souvent mal respecté et sur-utilisé. L'information disponible au niveau national est parcellaire, disparate,

et très insuffisante. En outre ces informations sont fréquemment obsolètes. Dans ces conditions, l'Etat n'assure qu'imparfaitement son rôle de correction des inégalités territoriales.

Le ministère des Sports s'est donc fixé pour objectifs de :

- connaître le patrimoine des équipements sportifs ouverts au public, leur niveau d'attractivité et d'utilisation ainsi que leur état ;
- suivre l'évolution de ce patrimoine au regard de l'évolution des pratiques sportives et des besoins qui en résultent ;
- créer un outil d'aide à la décision des collectivités territoriales et de l'Etat afin d'optimiser la répartition des équipements sportifs ;



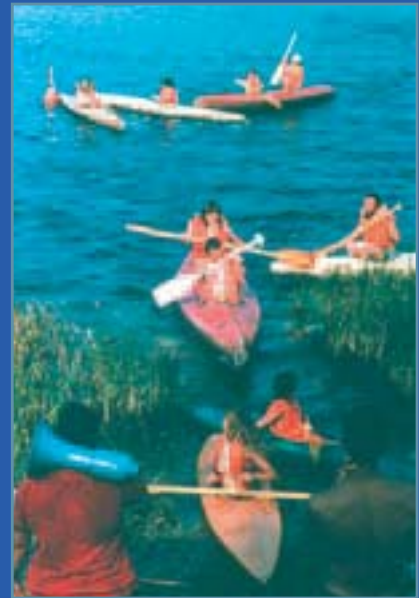
- fournir les renseignements disponibles et mettre cet outil à disposition de l'ensemble des acteurs concernés.

Le ministère des Sports a donc décidé, dans le prolongement des EGS, la mise en place d'un fichier national des équipements sportifs. Une mission temporaire d'analyse et de concertation avec les collectivités locales a été confiée en avril 2003 au sénateur P. MARTIN, en étroite relation avec le mouvement sportif, afin de présenter des propositions permettant la réalisation d'un recensement au niveau national avec une approche quantitative mais aussi qualitative, ce que ne permet pas l'actuel inventaire communal de l'INSEE.

Le rapport du sénateur P. MARTIN a été remis au Premier ministre le 26 novembre 2003.

L'année 2004 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle du recensement. Le fichier national devrait permettre d'optimiser l'utilisation des fonds publics grâce à une meilleure connaissance du tissu local des équipements sportifs.

L'objectif est de mieux apprécier la pertinence des projets au regard des équipements existants. Il contribuera à un aménagement du territoire qui recherche la cohérence et un meilleur ancrage du sport au niveau local. La réflexion menée sur ce thème est en lien avec celle conduite en 2003 relative aux normes des équipements édictées par les fédérations sportives (avis du Conseil d'Etat rendu le 20 novembre 2003).



Le développement des sports de nature

Les activités physiques et sportives en milieu naturel, pratiquées par plus de 30 millions de français, connaissent une évolution spectaculaire, et leur développement maîtrisé représente une vraie opportunité pour la préservation et la valorisation des espaces naturels.

Le ministère des Sports a clairement pris en compte ce phénomène social. Il entend participer à la structuration de la nouvelle filière du tourisme et des loisirs sportifs de nature, qui associe les approches touristique, environnementale, sportive et de loisirs et qui prend en compte les diverses préoccupations liées aux territoires, les besoins des pratiquants et la place des populations locales dans la construction d'une offre durable.

Les orientations retenues par le ministère des Sports sont :

- mieux identifier et accompagner les problématiques liées à l'évolution des sports de nature (eau, environnement, montagne, littoral,

météorologie, sécurité, bruit) afin de permettre de définir des cadres cohérents de pratiques ;

- valoriser un développement sportif durable au sein des territoires par la mise en place d'instances de concertation départementales regroupant tous les acteurs concernés par les sports de nature ;
- assurer une coordination équilibrée entre le mouvement sportif, les collectivités territoriales, les pratiquants et les pouvoirs publics ;
- participer à la mise en œuvre du schéma national « véloroutes et voies vertes » qui vise à la reconnaissance, d'un réseau de 8 000 à 10 000 km empruntant le plus souvent des routes tranquilles et des voies vertes destinées aux usagers non motorisés, tout en veillant à la continuité des itinéraires au niveau régional, national et européen.

La loi du 16 juillet 1984 modifiée instaure les commissions départementales des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI),

instances de concertation regroupant tous les acteurs concernés. Elles sont destinées à favoriser le développement des sports de nature grâce, notamment, à la mise en place de plans départementaux de gestion concertée au sein des espaces naturels. La nécessité de telles instances a été réaffirmée lors des EGS. L'effort a porté en 2003 sur l'adaptation des dispositions législatives qui définissent ces mesures en les insérant dans le projet de loi relatif aux responsabilités locales.

Un pôle ressources national « sports de nature », basé au sein du CREPS Rhône-Alpes sur le site de Vallon Pont d'Arc, est chargé de constituer et d'animer le réseau des experts, de faire partager les connaissances et de développer une démarche pluriannuelle de gestion durable des grands sites naturels à enjeux sportifs.

Cette mission passe par une action transversale et interministérielle.

Le ministère des Sports tend à renforcer sa présence au sein des nombreuses instances relatives à la nature, à l'aménagement du territoire et au tourisme et à consolider des coopérations interministérielles. Il s'est associé à différents événements comme la fête du nautisme en mai et **la fête du tourisme rural intitulée «Week-end à la campagne»** en octobre 2003. Le ministère des Sports a affecté 0,38 M€ aux actions nationales dont plus de 0,16 M€ en financements croisés avec d'autres partenaires. La participation du ministère des Sports équivaut à 25% du coût total des actions menées.

Les professionnels et les différents départements ministériels concernés travaillent à la création d'une filière des métiers liés aux sports de nature s'appuyant notamment sur l'organisation de brevets professionnels sur les loisirs sportifs de nature et sur l'éducation à l'environnement.

L'Observatoire national du tourisme a été chargé, en partenariat avec plusieurs fédérations sportives, d'évaluer l'impact économique des sports de nature au sein des territoires et l'institut de géographie de l'université de Grenoble

(CERMOSEM) est chargé d'étudier l'évolution des pratiques sportives de nature.

Les premières Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature se sont déroulées à Millau les 2 et 3 octobre 2003, en partenariat avec les ministères de l'Ecologie et du Développement Durable, du Tourisme, de l'Agriculture, la DATAR, le CNOSF. Un plan de formation des agents du ministère des Sports a été mis en oeuvre.

La mission nationale interministérielle véloroutes et voies vertes créée en 2003 vise à mettre en place une description cartographique des tracés retenus, constituer un centre de ressources, réaliser des outils (fiches techniques) et créer des événements. Le ministère des Sports a proposé la création de « relais vélos », lieux d'accueil et de services aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite. 6 régions ont inscrit un financement pour un total de 2,21 M€ dans le cadre du CPER 2000-2006.

Le ministère des Sports participe à la validation des 4 premiers schémas régionaux, et propose la réalisation d'un guide méthodologique « relais vélos en France et en Europe », à paraître en 2004.

A ce jour, il existe 25 projets de relais vélos majeurs et près de 60 projets de relais et haltes secondaires dans une dizaine de régions.

Le ministère s'associe également aux actions conduites au niveau européen avec le soutien de la Commission européenne : journée européenne des voies vertes 2002-2003, prix européen des voies vertes. Le premier prix a été attribué en 2003 au projet « la voie verte de Givry Cluny » sur les 27 candidatures issues de 13 pays de l'Union européenne.

Les actions menées en 2003 s'inscrivent dans une même logique de création de réseaux de compétences liés aux sports de nature ainsi qu'à l'échange de savoir-faire. Elles contribuent à favoriser une meilleure prise en compte des enjeux qui y sont liés. **Un référent régional des sports de nature** est chargé auprès du directeur régional d'animer une cellule de coordination.

Le ministère des Sports contribue à la réalisation d'un guide de savoir-faire du tourisme et des loisirs sportifs de nature dont la publication est prévue en 2004. Il offrira des outils d'évaluation et d'aide à la décision permettant, à l'échelle d'un territoire, de structurer et de promouvoir une offre cohérente et complète d'activités physiques et sportives de nature.

L'activité du pôle ressources national « sports de nature » est appelée à se développer progressivement en 2004. Il participera notamment à l'élaboration d'outils méthodologiques, à la mise en oeuvre d'actions de formation et à l'organisation de rencontres qui restent la priorité 2004.

Le développement durable appliqué au domaine du sport

Le gouvernement souhaite donner au développement durable une dimension majeure et l'intégrer dans l'ensemble des politiques publiques. Dans un effort de plus grande solidarité entre les générations et entre les territoires, chaque action publique doit être examinée à la fois dans sa dimension économique,

sociale et environnementale, prenant en compte ses conséquences à court, moyen et long terme. Le ministère des Sports a engagé une réflexion qui vise à intégrer l'enjeu du développement durable dans les politiques menées dans le domaine du sport.



Affiche de l'opération « Week-end à la campagne »

Il s'agit pour le ministère de :

- mieux prendre en compte cette dimension dans les différentes politiques sectorielles ;
- d'accompagner l'appropriation de ces enjeux par le mouvement sportif ;
- de développer des formations dans ce domaine.

Le ministère des Sports a participé aux travaux visant à élaborer la stratégie nationale pour le développement durable adoptée par le gouvernement le 3 juin 2003. La mise en œuvre de cette stratégie est assurée par les différents bureaux selon les dossiers concernés, et fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'une **cellule ministérielle permanente pour le développement durable**.

Le ministère des Sports est présent dans les différents groupes thématiques interministériels pilotés par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable qui se sont réunis pour élaborer, chacun selon leur axe, la stratégie nationale de développement durable.

En 2003, le **ministère des Sports est devenu membre actif du comité de pilotage national des « Agendas 21 * » locaux** aux côtés du ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Ce comité lance des appels à projets thématiques et soutient des programmes exemplaires d'application d'une stratégie de développement durable à l'échelle d'un territoire. La SNDD s'est fixé pour objectif la mise en place de 500 Agendas 21 locaux d'ici à 2008 contre un peu plus de 150 à ce jour.

Les critères du développement durable sont pris en compte depuis 2003 lors du financement de projets de développement des clubs et des comités des fédérations sportives de nature et multisport : 13 projets ont ainsi bénéficié de crédits prélevés sur la part nationale du FNDS (0,215 M€).

L'élargissement de cette mesure aux projets déposés par les clubs des autres fédérations est envisagé dès 2004.

Le plan national de formation 2003 du ministère des Sports a permis à près de 150 agents de suivre plusieurs formations dont un stage labellisé dans le cadre de la semaine du développement durable à Vallon Pont d'Arc et de participer aux premières Rencontres nationales des sports de nature à Millau.

Les brochures de la campagne « Pour que la montagne reste un plaisir » lancée le 5 juin 2003, lors de la semaine du développement durable, ont été diffusées à un million d'exemplaires et la campagne a bénéficié de spots radio-diffusés tout l'été. La brochure intègre un 4 pages spécifiquement orienté sur la préservation de l'environnement.

La direction des sports a accompagné le CNOSF dans la réalisation d'un « Agenda 21 » du sport français, présenté lors d'un colloque le 18 décembre 2003 à la maison du sport français.

La cellule « développement durable » du ministère des Sports s'attachera à suivre la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles au travers d'indicateurs de développement durable qui restent à construire.

L'accompagnement du mouvement sportif dans la prise en compte de ces enjeux nécessitera de poursuivre et d'intensifier l'effort en matière de formation professionnelle des agents.

*** l'Agenda 21 constitue un plan d'action mondial de développement durable pour le XXI^{ème} siècle. Ses 40 chapitres présentent un programme d'actions sous forme de recommandations. Il a été adopté par 171 gouvernements en 1992 lors du premier sommet de la Terre. Sa traduction pour les collectivités locales est l'Agenda 21 local.**



Campagne « Pour que la montagne reste un plaisir »

CHAPITRE 3



L'ACTION TERRITORIALE

ALSACE	56
AQUITAINE	58
AUVERGNE	62
BOURGOGNE	65
BRETAGNE	68
CENTRE	71
CHAMPAGNE-ARDENNE	75
CORSE	78
FRANCHE-COMTÉ	80
ILE-DE-FRANCE	83
LANGUEDOC-ROUSSILLON	88
LIMOUSIN	92
LORRAINE	95
MIDI-PYRÉNÉES	98
NORD-PAS-DE-CALAIS	103
BASSE-NORMANDIE	105
HAUTE-NORMANDIE	108
PAYS DE LA LOIRE	110
PICARDIE	114
POITOU-CHARENTES	117
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR	120
RHÔNE-ALPES	124
LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER	129
LES COLLECTIVITÉS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER	131





action territoriale

Le décret n° 94-169 du 25 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports définit l'organisation administrative territoriale de ces services ainsi que leur action en énonçant leurs missions et compétences.

105 services déconcentrés de la jeunesse et des sports sont répartis sur le territoire : 22 directions régionales et départementales, 74 directions départementales, 4 directions départementales dans les départements d'Outre-Mer et 5 services dans les territoires d'Outre-Mer. 29 établissements publics nationaux complètent ce réseau territorial.

S'agissant des missions, il revient aux directions régionales et aux directions départementales de la jeunesse et des sports de mettre en œuvre la politique nationale dans les champs des activités physiques et sportives, de la jeunesse, de l'éducation populaire et des loisirs, sous l'autorité des préfets.

Les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et des loisirs sont plus spécifiquement chargés :

- de la coordination des actions des directions départementales de la jeunesse et des sports ;
- de l'information jeunesse ;
- de la préparation des programmes d'équipements sportifs ou socio-éducatifs et de loisirs conduits par l'Etat dans la région ;
- de l'élaboration du plan régional de médecine du sport et de la mise en œuvre des actions de prévention et de contrôle du dopage ;
- de la programmation des formations et de l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes d'Etat dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Les directeurs départementaux de la jeunesse, des sports et des loisirs voient leurs activités réparties entre des missions régaliennes et de prévention et d'insertion :

- le contrôle administratif, technique et pédagogique des activités physiques et sportives, de jeunesse, d'éducation populaire et de loisirs ;
- le contrôle des normes d'hygiène et de sécurité dans les établissements où s'exercent des activités physiques, sportives, d'éducation populaire et de loisirs ;
- la mise en œuvre de politiques de prévention et d'insertion ;
- le développement des activités physiques et sportives, de jeunesse, d'éducation populaire et de loisirs ;
- la participation à l'élaboration des politiques éducatives territoriales et aux actions d'information des jeunes.

Dans le cadre des missions de ces services, les orientations prioritaires ministérielles sont précisées chaque année par la directive nationale d'orientation et mise en œuvre par ces services en les adaptant aux spécificités et aux enjeux des territoires.

C'est ainsi que les services déconcentrés conduisent ou participent à de nombreuses actions interministérielles. Les partenariats multiples développés avec les autres administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et les acteurs socio-économiques sont fondés sur le partage et la complémentarité des compétences. Ils consolident et élargissent les politiques mises en œuvre dans le champ de la jeunesse et des sports.

L'éventail des activités présenté dans le chapitre consacré à l'action territoriale, par région et département, illustre les principales missions des services. Il ne recouvre pas, bien évidemment, la totalité des activités conduites dans le champ de la jeunesse et des sports.

Population totale 2001 (1)	1 761 506
Population moins de 30 ans (1)	695 910 soit 40 %
Nombre de communes (1)	903 dont 73 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	4 889
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	426 015 dont femmes 35 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	89
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	3 072 986 €
Nombre d'associations sportives agréées	2 501
Nombre de contrôles antidopage effectués	314
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	152

(1) Insee

Région frontalière jeune et dynamique à forte densité de population, l'image de prospérité attachée à l'Alsace doit être nuancée par des difficultés économiques locales réelles. La tradition associative ancienne est à l'origine d'un tissu dense et diversifié, très

attaché aux valeurs du bénévolat. Le mouvement sportif, fortement structuré, agit en partenariat étroit avec le Conseil régional et les collectivités locales largement organisées en intercommunalité. Après une analyse territoriale précise des équipements et des

pratiques, l'effort de la DRDJS s'est porté sur les actions de préservation de la santé des sportifs et sur la structuration des dispositifs régionaux d'accès au sport de haut niveau.

Principales actions régionales

Le développement du sport de haut niveau

La DRDJS intervient par l'intermédiaire de ses cadres techniques et du soutien financier aux dispositifs d'accès au sport de haut niveau, filières labellisées ou structures permanentes régionales. La réflexion a été engagée avec les partenaires pour améliorer les parcours d'accès et aboutir à la définition d'un cahier des charges garantissant la cohérence et la qualité des actions. La mise en place d'une base de données destinée au suivi individualisé des athlètes de haut niveau est finalisée. Par ailleurs, la préservation du capital santé des sportifs concernés constitue un axe prioritaire d'intervention basé sur la structuration du suivi médical et le soutien financier apporté aux plateaux techniques.

Le forum « Temps de sport »

Organisé au CREPS d'Alsace, ce temps fort a permis de mettre en valeur des formes de pratiques novatrices et généralement peu médiatisées des activités physiques et sportives dans leurs dimensions éducative et sociale.

La qualification de l'encadrement sportif

La DRDJS a poursuivi l'effort sur deux axes principaux : la prise en compte du brevet professionnel et la mise en place d'une fonction d'observation des métiers du sport pour améliorer l'adaptation de l'offre aux besoins identifiés. Le développement de l'emploi sportif représente une priorité pour les années à venir.

Le recensement des équipements sportifs

La base de données apporte une cartographie précise de la réalité sportive alsacienne. Elle constitue une aide précieuse à la décision et favorise le dialogue avec les collectivités locales.

Bas-Rhin

LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS DANS LE SPORT

La lutte contre les incivilités dans le sport est une priorité du ministère. Les incidents lors des matchs de football dans certains quartiers sensibles restent préoccupants. Le mouvement sportif et les collectivités locales ont manifesté le besoin d'un soutien public.

OBJECTIFS

- Mutualiser les actions de prévention réalisées par les différents comités et ligues sportifs ;
- Initier des actions éducatives complémentaires.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation des clubs de football, en premier lieu celui du quartier de HautePierre ;
- Développement d'une démarche de responsabilisation collective à laquelle les jeunes sont étroitement associés ;
- Appropriation par les acteurs locaux des fonctions éducative et sociale du sport ;
- Création d'un support de communication sur les règles du football.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Participation d'un conseiller technique de la DR à l'élaboration du projet ;
- Constitution d'un groupe de travail par le club ;
- Financement Titre IV 10 000 € ;
- Partenariat actif de la ligue d'Alsace de football.

RÉSULTATS OBTENUS

- Création de la bande dessinée « **hors jeu la violence** » après 6 mois de travail avec les dirigeants du club, les licenciés des sections jeunes et un artiste reconnu ;
- Tirage de la plaquette à 14 000 exemplaires ;
- Diffusion aux 630 clubs de la région Alsace ;

- Utilisation comme support pédagogique dans les stages de formation des éducateurs et dans les stages de jeunes footballeurs.

CONCLUSION

Cet outil se révèle un excellent support pédagogique. L'expertise de la DRDJS dans ce domaine est reconnu par l'ensemble des partenaires.

Haut-Rhin

RENFORCER LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOCALES

De nombreuses associations ainsi que des porteurs de projets rencontrent de réelles difficultés pour trouver les renseignements dont ils ont besoin. En tant que délégué départemental à la vie associative, le DDJS a initié une démarche de diagnostic territorial et de soutien aux associations haut-rhinoises.

OBJECTIFS

- Créer un réseau local de soutien aux associations du pays de la région mulhousienne à partir des priorités issues du diagnostic territorial ;
- Identifier les principaux acteurs locaux afin d'organiser un maillage de proximité répondant aux attentes des petites structures.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Expérimentation en 2003 sur les 39 communes du pays de la région mulhousienne ;
- Mise en réseau des 50 structures de soutien ;
- Création d'un service téléphonique d'information et d'orientation.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 50 % du temps du DDVA ;
- Implication des EPCI ;
- Mobilisation de nombreux partenaires publics et associatifs tant sur le plan technique que financier.

RÉSULTATS OBTENUS

- Création d'un numéro d'appel téléphonique d'information et d'orientation (08 92 16 19 01) ;
- 150 appels téléphoniques par mois en phase de lancement ;
- 500 associations ont participé aux soirées d'information ;
- Edition d'un répertoire diffusé à 2 000 exemplaires ;
- Mise en place d'un observatoire de la vie associative pour améliorer la pertinence des actions.

CONCLUSION

En raison de son succès, la démarche doit être étendue aux autres pays ou communautés de communes du Haut-Rhin.

Aquitaine

Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques

Population totale 2001 (1)	2 941 938
Population moins de 30 ans (1)	1 038 193 soit 40 %
Nombre de communes (1)	2 292 dont 83 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	9 721
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	718 724 dont femmes 31,9 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	204
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	5 505 324 €
Nombre d'associations sportives agréées	5 033
Nombre de contrôles antidopage effectués	589
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	657

(1) Insee

La DRDJS a mis l'accent en 2003 sur développement des outils nécessaires à l'application de la stratégie régionale de développement des pratiques sportives. L'analyse territoriale de l'offre sportive avec le recensement des équipements et des structures

d'animation, l'affinement des doctrines d'intervention encourageant l'adaptation de l'offre d'accueil à la diversité des besoins et des publics, et pour finir, l'élaboration de guides de développement à l'intention des ligues et des comités départementaux constituent les

principaux axes de travail de la DRDJS. L'étape suivante porte sur la structuration et la professionnalisation des clubs afin d'accélérer la prise en compte de ces évolutions par l'ensemble du mouvement sportif.

Principales actions régionales

Le développement du sport de haut niveau

- Soutien aux pôles en matière d'encadrement, de matériel spécialisé et de suivi scolaire ;
- Amélioration de l'insertion professionnelle des athlètes par la signature d'une convention avec le Conseil régional et l'AGEFOS PME pour une action de sensibilisation des entreprises ;
- Engagement d'une démarche de structuration du perfectionnement des sportifs en amont des pôles dans le cadre des pré-filières.

Le renforcement des fonctions éducative et sociale du sport :

- Actions promotionnelles : Défi Sport (120 collectivités, 45 000 participants) ; Salon des sports (69 ligues,

116 000 visiteurs), Jeux d'Aquitaine (47 collectivités, 800 participants) ;

- Co-organisation de Temps de sport (3 ateliers, 1 débat, des expositions et des animations) ;
- Sensibilisation du mouvement sportif au respect de l'environnement.

L'analyse de l'offre sportive territoriale

- Finalisation du recensement des équipements sportifs en région Aquitaine ;
- Développement d'une application informatique qui privilégie une méthode dynamique de saisie et de consultation des données en ligne, permettant également d'accéder à leur représentation cartographique. Elle permettra de présenter par territoire intercommunal des ratios équipements/population.

Le dispositif VAE

1 000 dossiers ont été retirés après des réunions d'information bimensuelles.

Le sport est le principal attrait, avec une dominante pour les disciplines offrant un débouché professionnel (tennis, équitation...), mais c'est dans le BEATEP enfance-jeunesse que le plus grand nombre de diplômes sont délivrés.

Dordogne

FAVORISER LA PRISE D'INITIATIVE ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES DANS LA VIE PUBLIQUE

L'engagement des jeunes est un enjeu essentiel dans un département rural où 29% de la population a plus de 60 ans contre 20% en moyenne nationale.

OBJECTIFS

- Soutenir l'engagement des jeunes dans la vie publique ;
- Apporter aux jeunes un appui méthodologique ;
- Encourager l'accès à une pratique civique et associative .

RÉSULTATS ATTENDUS

- Valorisation des initiatives des jeunes par un travail de communication sur l'exemplarité des projets réalisés ;
- Amélioration de l'accompagnement des jeunes.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 personnel technique et pédagogique appuyé par les conseillers chargés des CEL et du secteur fédéral sportif ;

- Partenariat renforcé avec l'IA, la CAF, la MSA, le réseau information jeunesse, la ligue de l'enseignement et les 25 juniors associations ;
- Création d'un pôle permanent de conseil et d'expertise constitué d'un réseau de personnes ressources.

RÉSULTATS OBTENUS

- Recensement de plus de 90 projets et de 70 structures locales d'aide à l'initiative des jeunes ;
- Organisation des journées de l'engagement en mars 2003 qui ont réuni 1 500 jeunes ;
- Reconduction du 4^{ème} festival de la citoyenneté avec mise en place d'un comité de pilotage paritaire CDJ/institutions : plus de 20 projets labellisés dont 2 portant sur l'intégration des jeunes handicapés ;

- Edition d'une plaquette de valorisation de l'initiative des jeunes de Dordogne et d'une plaquette sonore ;
- Organisation d'une journée départementale sur les nouvelles formes d'implication civique des jeunes en partenariat avec le CDJ, la mairie de Marsac, le centre social et les associations locales ;
- Intégration des problématiques de soutien à l'initiative des jeunes dans le cadre de la journée de travail relative aux pratiques éducatives territoriales co-organisée par la CAF et la DDJS.

CONCLUSION

L'année 2003 a été une année charnière dans l'intégration du soutien à l'initiative des jeunes dans la structuration des politiques éducatives territoriales co-pilotées par la CAF et la DDJS.

Gironde

CRÉER UN CADRE D'ACTION COHÉRENT POUR LES POLITIQUES ÉDUCATIVES TERRITORIALES

Les instructions CEL, les diagnostics réalisés et les réflexions approfondies des institutions départementales (services de l'Etat, CAF, Conseil général...) ont mis en évidence la nécessité d'une action cohérente, concertée et contractualisée entre ces institutions, les communes et tous les acteurs éducatifs.

OBJECTIFS

- Fonder une politique publique lisible et cohérente intégrant l'ensemble des dispositifs d'éducation et matérialisée par une convention cadre ;
- Coordonner les financements de ces politiques.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Contractualisation avec les 50 communes ou communautés qui regroupent 70 % de la population des jeunes de Gironde ;
- Participation de l'ensemble des acteurs éducatifs à cette démarche collective.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Coordination confiée à un conseiller jeunesse et à un professeur de sports, avec implication de l'ensemble des personnels techniques pédagogiques sport et jeunesse ;
- Crédits CEL, titre IV et FNDS ;
- Les institutions partenaires ;
- Les 50 coordonnateurs permanents CEL.

RÉSULTATS OBTENUS

- Redéfinition par de nombreuses collectivités de leur politique éducative, de leur organisation administrative, parfois des champs de compétences des élus ;
- Partenariat renforcé et réflexion collective continue des institutions départementales ;

- Reconnaissance de la légitimité du service à coordonner cette démarche globale qui couvre tout le champ des politiques éducatives du ministère.

CONCLUSION

L'engagement des partenaires (100 élus et coordonnateurs présents tous les mois aux journées de réflexion) confirme le bien fondé de cette orientation prioritaire en matière de politique jeunesse.

Landes

PERMETTRE L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX LOISIRS SPORTIFS

La DDJS des Landes et ses partenaires se sont résolument engagés depuis 3 ans dans une action concertée pour favoriser l'accès des personnes handicapées aux activités physiques et sportives.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les acteurs locaux aux exigences réglementaires ;
- Accroître la qualification des animateurs ;
- Favoriser l'émergence de projets en direction des personnes handicapées ;
- Améliorer l'accessibilité des APS.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mobilisation du mouvement sportif et des collectivités locales ;
- Elaboration de solutions concrètes favorisant l'accessibilité des pratiques sportives pour tous les âges.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 35 600 € de crédits, Titre IV, FNDS, Contrat de plan Etat-Région ;

- Partenariat régulier DDASS, IA, Conseil général, Union nationale des sports scolaires, comités Sport adapté et Handisport.

RÉSULTATS OBTENUS

- Programmation de cycles éducatifs dans les établissements ;
- Constitution d'un réseau de 40 animateurs formés ;
- Organisation d'échanges entre les secteurs sportifs traditionnels et spécialisés ;
- 100 journées de rencontre réalisées, 9 initiatives de sport intégré ;
- Achat de matériel adapté : siège de mise à l'eau, voiture hippomobile, vélos adaptés.

CONCLUSION

Au-delà de cette mobilisation, la réflexion est aussi menée pour mieux répondre aux besoins des personnes handicapées isolées et des jeunes autistes. En matière d'équipement, l'adaptation progressive des CVL fait l'objet d'une attention particulière.

Plus largement, une enquête relative à l'accessibilité des activités artistiques et culturelles est prévue pour concrétiser un véritable droit à l'éducation et aux loisirs des personnes handicapées.

Lot-et-Garonne

DÉVELOPPER L'EMPLOI SPORTIF

Le département du Lot-et-Garonne compte 215 emplois jeunes dans le domaine socio-sportif. La démarche de diagnostic conduite depuis un an en partenariat avec la DDTE et avec le concours de l'association Profession Sport Loisir 47 a permis le repérage des structures et des personnes à accompagner dans le cadre de la pérennisation des emplois.

OBJECTIFS

- Accompagner le parcours professionnel des jeunes ;
- Apporter une réponse adaptée aux besoins des structures et des salariés en matière de formation.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Qualification des emplois jeunes pour répondre aux exigences réglementaires liées à l'encadrement sportif ;
- Développement de la mutualisation des emplois pour favoriser leur pérennisation ;
- Professionnalisation et adaptation de l'offre aux besoins locaux.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 2 conseillers d'animation sportive à temps plein ;
- les personnels techniques et pédagogiques pour les formations ;
- 71 285 € de crédits sur le Plan Sport Emploi et la formation ;
- l'association Profession Sport Loisir 47 ;
- le partenariat avec la DDTE et la boutique de gestion AILE.

RÉSULTATS OBTENUS

- Organisation par secteurs géographique de réunions pour l'élaboration des plans de pérennisation ;
- 54 associations touchées, 60 salariés, 7 emplois d'ores et déjà pérennisés ;

- Développement de la coopération entre les différents acteurs publics et associatifs ;
- Accompagnement personnalisé des candidats à la VAE sur les diplômes BEES et BEATEP.

CONCLUSION

L'implication de la DDJS sur les problématiques d'emploi se traduit par un positionnement renforcé et reconnu par les professionnels.

Pyrénées-Atlantiques

ACCOMPAGNER LES BÉNÉVOLES DU MOUVEMENT SPORTIF DANS LEUR PROJET ASSOCIATIF

En réponse aux besoins exprimés par le mouvement sportif, la DDJS a mis en place une cellule de veille pour améliorer l'accompagnement des associations. La création du Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) s'inscrit dans le projet territorial de l'Etat.

OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic territorial partagé des emplois sportifs structurants pour les activités de loisir, de compétition et de formation ;
- Adopter un schéma d'orientation pour identifier les services publics du sport et organiser le champ socio-sportif ;
- Elaborer une méthodologie d'accompagnement des projets.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place de la cellule de veille ayant fonction d'observation, de proposition et de suivi ;
- Renforcement du dispositif local d'accompagnement par Sport Pyrénées Emploi 64 et Initiatives INSTEP.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 2 postes Fonjep sport ;
- Crédits d'ingénierie et Plan Sport Emploi ;
- Convention de partenariat avec Sport Pyrénées emploi.

RÉSULTATS OBTENUS

- Mise en place du dispositif Impact Emploi Service à Pau et Bayonne, déjà utilisé par 31 associations ;
- Mise en place d'un dispositif local d'accompagnement (DLA) avec la DDTEFP, la Caisse des dépôts et consignation et le Conseil général ;
- Constitution du réseau d'appui du CRIB ;

- Suivi de 260 emplois dans le champs socio-sportif ;
- Mise en place, à l'initiative du Conseil général, d'un comité de pilotage pour structurer le fonctionnement du CRIB à l'attention des 40 comités sportifs départementaux.

CONCLUSION

La cellule de veille met en cohérence tous les dispositifs d'appui à l'emploi sportif. Elle permet d'identifier les besoins prioritaires des associations et accélère l'élaboration de réponses adaptées.



Auvergne

Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme

Population totale 2001 (1)	1 310 934
Population moins de 30 ans (1)	451 440 soit 34 %
Nombre de communes (1)	1 310 dont 90 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	4 967
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	309 820 dont femmes 33,8 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	108
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	2 801 726 €
Nombre d'associations sportives agréées	1 975
Nombre de contrôles antidopage effectués	474
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	303

(1) Insee

L'action de la DRDJS d'Auvergne s'inscrit dans le contexte d'une région possédant de nombreux atouts en termes de potentiel de pleine nature, de qualité de vie et de structures sportives adaptées au haut niveau, mais également victime du déclin démographique et du

vieillesse de sa population. Dès lors, l'action de la DRDJS se positionne au cœur des stratégies régionales de l'État exprimées dans le Plan d'Actions Stratégiques en Région, principalement en matière d'attractivité et d'aménagement équilibré du ter-

ritoire entre les zones urbaines et les zones rurales dévitalisées ainsi que sur les enjeux d'amélioration et de préservation de la santé des populations. Dans ce cadre, les interventions de la DRDJS se fondent sur une mise en réseau des initiatives et des acteurs.

Principales actions régionales

L'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau

Le soutien au sport de haut niveau suppose une bonne coordination entre pratique sportive et formation initiale scolaire et universitaire. Dans cet optique, la DRDJS a élaboré une « charte pour l'accueil des sportifs de haut niveau inscrits dans les établissements supérieurs d'Auvergne » qui associe les universités clermontoises, l'École de commerce et le CROS. 300 sportifs vont bénéficier d'un cadre facilitant leur future reconversion professionnelle dans la région.

La consolidation des outils de financement du sport

La DRDJS a renforcé son partenariat avec l'AGEFOS PME dans le cadre

du dispositif « fonds commun sport », outil de financement de la formation des salariés sportifs, des sportifs de haut niveau et des cadres bénévoles. Elle a contribué à la création du site internet permettant l'inscription en ligne. 16 ligues sportives sont parties prenantes de ce dispositif qui permet en outre de bénéficier des fonds européens.

La préservation du capital santé

La proportion croissante des plus de 60 ans constitue un enjeu majeur de santé publique en Auvergne. La DRDJS a activement participé à la mise en œuvre du programme « Bien vieillir », mené en partenariat avec les services de l'État, les mutuelles et les associations. Les résultats positifs en termes de personnes

âgées inscrites en clubs, de sensibilisation des structures d'accueil, et de progression des activités adaptées ont conduit les partenaires, sous le pilotage de la DRDJS, à s'engager sur un plan d'action d'envergure 2004-2008.

La lutte antidopage

Confrontée au même titre que les autres régions au phénomène du dopage et à sa médiatisation, la DRDJS s'attache à faciliter la mise en réseau des différentes équipes médicales régionales placées sous la coordination du médecin conseiller du service. La publication par la DRDJS du bulletin trimestriel « Bull santé sport » illustre les travaux du collectif réuni autour du sport-santé.



DÉVELOPPER LE CAPITAL SANTÉ DES SENIORS

Les personnes âgées sont en nombre important dans le département. Il était impératif de prendre en compte cette caractéristique démographique dans les politiques sportives locales.

OBJECTIF

- Encourager et développer la pratique sportive des seniors.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Créations de sections sportives seniors dans les clubs ;
- Augmentations du nombre de pratiquants et de licenciés dans cette catégorie d'âge.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 PTP temps plein pendant 6 mois ;
- Crédits DDJS : 9 703 € pour la création de sections adaptées et l'organisation d'un salon des activités seniors ;
- Partenariat avec la Ville de Moulins, le Conseil général qui finance pour moitié avec la DDJS la création de nouvelles sections, des entreprises locales d'envergure nationale.

RÉSULTATS OBTENUS

- 250 personnes ont participé au salon organisé pour promouvoir la pratique des activités sportives par les seniors ;
- Augmentation très nette du nombre de licenciés dans les fédérations concernées (ex. Retraite sportive + 36% de licenciés en un an).

CONCLUSION

La pratique des activités sportives par les seniors enregistre un développement important dans l'Allier, soutenu par une forte dynamique impulsée par la DDJS et à laquelle participe le mouvement sportif, les collectivités territoriales et des entreprises locales.



PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR LE SPORT ET LA PROTECTION DES PRATIQUANTS

Le développement de l'activité du centre médico-sportif (CMS) d'Aurillac répond aux orientations ministérielles en matière de santé publique. Il implique la définition d'un projet global et volontariste de prévention et de protection des pratiquants. Le plateau technique nécessite une réhabilitation en profondeur afin de répondre aux nouvelles exigences techniques.

OBJECTIFS

- Doter le département du Cantal d'un centre médico-sportif performant ;
- Développer une politique de prévention santé auprès de l'ensemble des sportifs du département.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Rénovation du plateau technique ;
- Collaboration renforcée avec le milieu médical ;
- Extension qualitative et quantitative des activités du CMS.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Le directeur et 1 professeur de sport ;
- Crédits DDJS : 2 000 € en sus de la contribution de la DRDJS (financière, technique et réglementaire) ;
- Partenariat important avec le centre hospitalier général Henri Mondor d'Aurillac, débouchant sur le transfert du CMS dans des locaux de l'hôpital rénovés à cet effet.

RÉSULTATS OBTENUS

- Réalisation d'un CMS neuf, très bien équipé, encadré par des personnels compétents de l'hôpital ;

- Conventions d'utilisation signées ou à venir avec les clubs de haut niveau, le centre de formation aux métiers du sport et certains comités départementaux ;
- Partenariat en cours avec le comité départemental de la retraite sportive.

CONCLUSION

Le département du Cantal est désormais doté d'un CMS permettant une véritable politique de prévention et de protection des pratiquants.

Haute-Loire

SOUTENIR LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA VIE LOCALE

Le Préfet de Haute-Loire, soucieux de la perspective dressée par l'INSEE concernant l'évolution démographique de l'Auvergne et de la Haute-Loire en particulier, a souhaité relayer le souci des jeunes exprimé dans le cadre du Conseil départemental de la jeunesse (CDJ).

OBJECTIFS

- Connaître les attentes et les priorités des 35 000 jeunes de 16 à 28 ans du département ;
- Renforcer le rôle et la place du CDJ dans la définition des politiques de jeunesse locales ;
- Instaurer un dialogue constructif entre les jeunes et les institutions.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Participation accrue des jeunes à la vie sociale et recul du sentiment d'isolement ;
- Sensibilisation des institutions publiques à l'importance des problématiques jeunesse dans un département vieillissant ;
- Identification des priorités des jeunes en matière d'action publique.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Elaboration du questionnaire d'enquête par le CDJ ;
- Crédits DDJS : 15 244 € dont 5 000 € pour les travaux du CDJ ;
- 1 CEPJ (50% ETP) pour accompagner le projet ;
- 4 186 € mobilisés par la préfecture dans le cadre du fonds de la réforme de l'Etat (FRE) ;
- Implication du réseau information jeunesse, du mouvement associatif sportif et d'éducation populaire, de l'inspection académique et des chambres consulaires ;
- Lancement de la campagne par une conférence de presse en préfecture, relayée par les médias locaux.

RÉSULTATS OBTENUS

- Plus de 6 200 réponses retournées ;
- Mobilisation du groupe de travail « ruralité » du CDJ ;
- Synthèse des propositions communiquée par le CDJ aux différentes institutions concernées au 2^{ème} trimestre 2004.

CONCLUSION

La forte mobilisation des jeunes montre que le questionnaire a atteint sa cible. Les 17 % de réponses donneront une crédibilité incontestable aux propositions d'actions.

Puy-de-Dôme

FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES DES QUARTIERS À LA PRATIQUE SPORTIVE

Un nombre important de jeunes, notamment dans les quartiers ZUS de Clermont-Ferrand, ne partent pas en vacances. La DDJS s'est attachée à développer des activités sportives à leur intention par l'intermédiaire du centre de loisirs à vocation sportive piloté par le Comité départemental olympique et sportif (CDOS).

OBJECTIFS

- Favoriser une pratique structurante en vue de l'intégration des jeunes dans les clubs sportifs de l'agglomération ;
- Encourager la mixité sociale ;
- Faire découvrir des activités nouvelles.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Participation accrue des jeunes à la vie sportive et sociale locale ;
- Amélioration des comportements individuels et collectifs ;
- Augmentation des pratiques sportives encadrées.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur de sport en charge du dossier « politique de la ville » ;
- Des éducateurs sportifs recrutés par le CDOS ;
- Les installations sportives mises à disposition par la Ville ;
- Des financements dans le cadre de la politique de la ville.

RÉSULTATS OBTENUS

- 5 800 journées/jeunes assurées sous forme de stages hebdomadaires (12 disciplines, 70 jours d'activité, 50 éducateurs sportifs mobilisés) ;
- Initiation à des pratiques nouvelles (escalade, trampoline, ...) en rupture avec la tradition culturelle des jeunes des quartiers ;

- Hausse sensible de la prise de licences ;
- Mixité sociale des publics réalisée ;
- Sensibilisation des jeunes et des partenaires aux problèmes d'incivilité et de violence dans le sport.

CONCLUSION

La mise en place de cette opération répond à une demande qui devrait pouvoir s'étendre à l'ensemble des communes de l'agglomération. Il reste à étudier une politique tarifaire adaptée aux différents publics et une ouverture vers des activités de pleine nature.

Bourgogne

Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne

Population totale 2001 ⁽¹⁾	1 613 030
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	580 142 soit 36 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	2 045 dont 92 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	4 984
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	322 618 dont femmes 33,4 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	120
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	3 149 148 €
Nombre d'associations sportives agréées	3 372
Nombre de contrôles antidopage effectués	322
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	312

(1) Insee

La Bourgogne, terre d'élevage et de vignobles, s'est aussi développée grâce à deux secteurs industriels prépondérants : les constructions mécaniques et l'agro-alimentaire. Ses 4 départements présentent des espaces dépeuplés, particulièrement dans le Morvan,

cœur géographique et pôle touristique régional. La population vieillissante voit ses jeunes attirés par les métropoles parisienne et lyonnaise.

Le recensement des équipements sportifs, outil pour le développement des pratiques, est en fin de

réalisation. La Direction Régionale est aussi service d'expérimentation pour la mise en œuvre de la LOLF. 32 sportifs de haut niveau ont développé en 2003 un projet de sélection aux JO d'Athènes.

Principales actions régionales

Le développement du sport au niveau régional

Il se caractérise par un travail en étroite coopération avec le CREPS de Bourgogne-Dijon, le Conseil régional, l'association Ambition Sports Bourgogne et le CROS. La DRJS a consacré 89 791 € en 2003 au soutien au sport de haut niveau.

La promotion de la santé par le sport et protection des pratiquants

3 axes structurent le partenariat avec la Région : la rénovation du CREPS de Bourgogne-Dijon ; les travaux conduits par l'observatoire des métiers du sport et de l'animation (étude sur le brevet d'Etat d'équitation et audit sur le programme NS-EJ) ; la mise en place des 4 premiers ateliers « formation-action »

dans le cadre du dispositif de médiation sociale.

La Formation et l'emploi

L'offre de formation a concerné 1 136 stagiaires à travers 90 modules de formations aux métiers du sport. 386 certifications ont été délivrées. Les actions d'accompagnement vers l'emploi sont conduites en étroite collaboration avec la DRTEFP. Elles ont notamment bénéficié à 60 éducateurs sportifs. 9 nouveaux contrats PSE ont été conclus.

Le soutien à la vie associative

La DRDJS joue dans ce domaine un rôle important de conseil et d'expertise au titre de la délégation départementale à la vie associative et de la Mission d'accueil et d'information des associations.

Côte-d'Or

PROTÉGER LA SANTÉ DES SPORTIFS

La protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage constituent une priorité du ministère et des services chargés de la mettre en œuvre sur le territoire. Elle est encadrée par la loi 99-223 du 23 mars 1999.

OBJECTIF

- Décliner au niveau régional, une politique cohérente tenant compte des réalités locales.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de l'accès des sportifs aux plateaux techniques les plus performants en donnant la priorité aux athlètes de haut niveau ;
- Renforcement de la lutte contre le dopage ;
- Développement de la prévention et l'éducation à la santé.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 6 médecins préleveurs et 1 en cours d'agrément ;
- Antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage ;
- Commission de lutte contre les trafics de produits dopants ;
- 2 centres médico-sportifs conventionnés, une consultation d'évaluation de la fonction cardio-respiratoire au CHU de Dijon, le plateau technique du CREPS de Dijon ;
- 63 000 € consacrés au suivi médical, 21 618 € à la lutte contre le dopage, 7 200 € à l'équipe médicale régionale, 2 780 € à la formation ;
- Partenariat avec les services de la justice, de la police, des douanes et des fraudes.

RÉSULTATS OBTENUS

- 210 sportifs de haut niveau suivis dont 191 en Côte d'Or ;
- 178 contrôles antidopage effectués, 17 disciplines concernées, 6 cas positifs ;
- Formation des cadres sportifs.

CONCLUSION

La politique en matière de santé est de dimension régionale mais la Côte d'Or est leader de cette action. Le réseau « Santé Sport » doit être finalisé en 2004.

Nièvre

ASSURER LA SÉCURITÉ DU CIRCUIT DE MAGNY-COURS

L'existence dans le département de la Nièvre du circuit automobile de Nevers-Magny-Cours nécessite que les services de l'Etat anticipent les difficultés juridiques et accompagnent l'évolution des projets de développement de l'enceinte.

OBJECTIF

- Assurer la sécurité des sportifs et des spectateurs présents sur le site.

RÉSULTAT ATTENDU

- Homologation de l'enceinte sportive.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 conseiller d'animation sportive (30% ETP) et 1 inspecteur (10% ETP) ;
- Dans le cadre d'une lettre de mission du Préfet, la DDJS préside et anime un groupe de travail comprenant les services de l'Etat concernés et le Conseil général, propriétaire de l'enceinte.

RÉSULTAT OBTENU

- Extension de la capacité d'accueil par arrêté préfectoral d'homologation du 21 février 2003 portant la capacité d'accueil à 139 112 spectateurs.

CONCLUSION

L'instruction coordonnée des services de l'Etat sur un dossier aussi complexe est indispensable. Un dossier de cette importance exige de la DDJS un niveau de compétence technique élevé.





RENFORCER LA PERTINENCE DES POLITIQUES ÉDUCATIVES TERRITORIALES

La DDJS est fortement impliquée dans la mise en œuvre des politiques éducatives territoriales. 44 contrats éducatifs locaux (CEL) et l'implication importante du Conseil général, permettent d'inscrire cette action dans la durée.

OBJECTIFS

- Renforcer la fonction éducative des temps péri et extrascolaire ;
- Faciliter l'accès de tous les jeunes aux loisirs sportifs, culturels et artistiques.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Coordination renforcée des acteurs éducatifs locaux ;
- Consolidation de l'expertise pédagogique de la DDJS auprès des collectivités locales ;
- Mise en cohérence des différents dispositifs publics.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur de sport à TP pour la coordination et de 5 conseillers associés aux comités de pilotage locaux ;
- Crédits DDJS : 110 000 € ;
- Conseils pédagogiques, méthodologiques et techniques ;
- 44 ETP pour les coordonnateurs locaux ;
- Montant consolidé des crédits : 385 000 €.

RÉSULTATS OBTENUS

- 44 CEL actualisés ;
- Passage d'une logique de contrat à une logique de projet éducatif territorial : définition d'objectifs éducatifs à l'échelle intercommunale, simplification des procédures, globalisation des projets ;
- Réorganisation interne du service pour améliorer le suivi terrain.

CONCLUSION

La DDJS promeut l'importance de l'éducation informelle, indispensable complément de l'enseignement scolaire. L'année 2003 a été marquée par l'amélioration du dispositif d'évaluation et par la formation des coordonnateurs locaux. La consolidation du partenariat inter-institutionnel devrait aboutir à l'amélioration qualitative des projets et à l'harmonisation des procédures administratives.



FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES HANDICAPÉS À LA PRATIQUE SPORTIVE

Le département de l'Yonne accueille de nombreux centres de vie pour handicapés moteurs et mentaux. L'accès de ce public spécifique aux activités physiques et sportives s'inscrit dans le cadre du projet de renforcement des fonctions sociale et éducative du sport.

OBJECTIFS

- Intégrer les jeunes handicapés mentaux, accueillis dans les institutions spécialisées, dans les activités des clubs sportifs départementaux ;
- Faciliter l'accès à une vie sociale hors institution.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Création d'un service des loisirs sportifs au sein du groupement d'associations accueillant des personnes en situation de handicap mental stabilisé ;
- Mobilisation du mouvement sportif local sur la problématique sport et handicaps.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 50% ETP consacré à la problématique handicap, et 15% ETP sur le projet « Charles de Foucault » structure pivot de l'action ;
- Crédits DDJS : 3 600 € ;
- Le cadre du schéma départemental de l'enfance handicapée ;
- Les éducateurs spécialisés des institutions ;
- 1 emploi jeune spécialisé ;
- Les animateurs de Profession Sport Yonne.

RÉSULTATS OBTENUS

- Implication de 7 centres d'accueil d'handicapés mentaux ;

- 30 jeunes ont effectivement participé au service de loisirs sportifs créé ;
- 4 clubs valides engagés ;
- 3 comités départementaux impliqués ;
- 3 jeunes handicapés ont intégré un club ordinaire en fin de saison.

CONCLUSION

La pérennisation de ce projet original et innovant nécessite maintenant une implication forte et volontariste des institutions spécialisées. Le partenariat avec les clubs valides et Profession Sport Yonne est à souligner.

Bretagne

Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan

Population totale 2001 (1)	2 938 188
Population moins de 30 ans (1)	1 106 872 soit 38 %
Nombre de communes (1)	1 268 dont 79 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	9130
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	833 515 dont femmes 33 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	163
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	5 405 346
Nombre d'associations sportives agréées	4 637
Nombre de contrôles antidopage effectués	380
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	427

(1) Insee

Forte de son identité culturelle, la Bretagne est une région relativement équilibrée, confrontée cependant aux disparités littoral/intérieur, et au poids spécifique du bassin rennais. Son économie, soutenue par un système éducatif diversifié et de qualité, se caracté-

rise par la cohabitation d'activités agroalimentaires et tertiaires, par une dominante touristique influant sur les pratiques sportives de pleine nature et de nautisme, et par l'accueil en centre de vacances et de loisirs. Région encore jeune, la diversité et la vivacité du tissu

associatif est à souligner, notamment dans les domaines artistiques et culturels. Une offre multiple d'activités sportives la situe au 5^{ème} rang des régions pour le nombre de licences délivrées.

Principales actions régionales

Le développement du sport au niveau régional

La DRDJS a concentré son action sur trois objectifs : le développement de l'encadrement professionnel du sport au sein des équipes techniques régionales ; le soutien et la coordination des filières d'accès au sport de haut niveau ; l'accompagnement des projets sportifs et professionnels des sportifs de haut niveau.

La promotion de la santé par le sport et la protection des pratiquants

L'accent a porté en 2003 sur l'optimisation de la surveillance médicale de 300 sportifs de haut niveau, sur la réalisation d'études prospectives et d'outils de communication pour favori-

ser les activités physiques et sportives des seniors (CD-ROM ; film ; parcours de santé), ainsi que sur la création et la modernisation de 3 plateaux médicaux dont un Handisport.

Les activités sportives de nature en région littorale

300 élus et techniciens du sport ont initié une réflexion de fond associant les acteurs du tourisme sportif dans sa dimension développement durable. Trois objectifs sont poursuivis à moyen terme : développer des projets pilotes ; mettre en place un centre de ressources des sports de nature ; répondre aux besoins de sensibilisation et de formation.

La formation et la certification

En 2003, la DRDJS s'est attachée à conforter la réforme des diplômes de niveau IV en accompagnant la création des nouvelles spécialités du brevet professionnel : loisirs pour tous, activités équestres, activités physiques pour tous. Les cadres de la DRDJS sont intervenus en ingénierie de formation auprès des organismes partenaires grâce au travail commun réalisé avec le CREPS Bretagne. La mise en oeuvre du BPJEPS « glisses aérotractées » a permis la mise en conformité de la situation des professionnels exerçant en France.

Côtes-d'Armor

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES CLUBS SPORTIFS

La mise en place d'un Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) est une réponse au souhait des dirigeants sportifs exprimé lors des Etats généraux du sport à l'automne 2002. Le CRIB des Côtes-d'Armor, baptisé « Sport Conseil 22 », répond ainsi à l'attente des bénévoles en matière de conseil et d'expertise.

OBJECTIF

- Inscrire le CRIB comme structure d'appui privilégiée du mouvement sportif départemental en matière de conseil et d'expertise.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Adaptation de l'offre de services au plus près des attentes formulées par les clubs ;
- Développement de l'activité des clubs et de la pratique sportive ;
- Création d'emplois.

RESSOURCES MOBILISÉES

- le directeur, 2 personnels techniques et pédagogiques (0,3 ETP) ;
- 5 000 € de crédits DDJS pour le démarrage de la structure ;
- création d'un poste FONJEP sport ;
- partenariat avec le Conseil général (8 620 €), la ville de Saint-Brieuc (3 000 €) et le CDOS (4 300 €).

RÉSULTATS OBTENUS

- Création d'un comité de pilotage quadripartite présidé par la DDJS ;
- Consultation des clubs sportifs ;
- Mise en place des premières actions de conseil et d'expertise.

CONCLUSION

« Sport Conseil 22 » est actuellement hébergé par le CDOS, la structure devrait connaître un fort développement en 2006 lorsqu'elle rejoindra la future maison départementale du sport.

Finistère

SOUTENIR LE PROJET ASSOCIATIF DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX OLYMPIQUES ET SPORTIFS

L'augmentation importante du FNDS en 2001 a constitué un catalyseur pour la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les CDOS. La DDJS du Finistère s'est rapprochée des comités volontaires pour les aider dans l'élaboration d'un projet sportif global pour l'olympiade 2000-2004.

OBJECTIFS

- Accompagner les CDOS dans une démarche réflexive à 4 ans sur la programmation de leur action et leur fonctionnement budgétaire ;
- Introduire le principe d'un processus d'évaluation régulier et partagé.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Stabilisation puis augmentation du nombre de licences ;
- Amélioration du projet associatif et de l'organisation administrative et financière des clubs ;
- Création et/ou pérennisation des emplois.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 3 conseillers d'animation sportive (1,5 ETP) ;
- 258 784 € attribués sur les crédits FNDS en 2003 ;
- Partenariat actif avec le CDOS et le Conseil général qui apporte une aide financière aux CDOS signataires.

RÉSULTATS OBTENUS

- 22 conventions pluriannuelles signées ;
- Augmentation significative du nombre de licences jusqu'à +76% ;
- Amélioration de la communication et de l'organisation administrative ;
- Le projet élaboré par chaque CDOS est devenu le document de référence lors des assemblées générales ;
- 3 emplois créés dans le cadre du Plan Sport Emploi.

CONCLUSION

Les comités départementaux apprécient le principe de cette contractualisation et souhaitent d'ores et déjà renouveler la démarche pour 2004-2008. La DDJS apporte conseils méthodologiques et supports techniques pour l'évaluation des actions conventionnées.

Ille-et-Vilaine

AMÉLIORER ET DIVERSIFIER L'ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS

L'augmentation de la demande de loisirs de proximité pour les enfants et les adolescents, se heurte au manque de lieux permettant d'accueillir les mini-camps des CLSH dans des conditions matérielles et éducatives satisfaisantes.

OBJECTIFS

- Développer un réseau de points d'accueil offrant des conditions d'hébergement satisfaisantes pour les enfants de 6 à 13 ans ;
- Créer un label qualité « mini-camp Marabout » déposé à l'INPI, orienté vers la découverte des richesses du département : patrimoine, sports de nature, environnement, activités scientifiques et techniques.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Extension du réseau des sites d'accueil labellisés ;
- Amélioration et diversification des projets pédagogiques développés dans les CLSH : malles pédagogiques, apport du réseau régional « ciel et nuit » ;

- Aménagements des sites existants en conformité avec la charte du réseau.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 inspecteur, 1 PTP coordonnateur, et à moyen terme, les PTP travaillant sur les territoires ;
- Titre III : création du label, rémunération d'un animateur pendant un mois d'été ;
- Titre VI : aide à l'aménagement d'un site ;
- Action partenariale DDJS-CAF-DDASS. Le principal financeur est la CAF qui a depuis 2 ans une position très dynamique sur ce projet.

RÉSULTATS OBTENUS

- 18 sites labellisés,
- 2 en cours de construction.

CONCLUSION

Le positionnement fort de la DDJS et le succès auprès des directeurs et organisateurs de CLSH, devrait conduire à l'extension du projet sur la région.

Morbihan

LUTTER CONTRE LE DOPAGE ET LES CONDUITES À RISQUE

Le rapport de l'INSERM sur les conduites addictives des sportifs a conduit la DDJS à mettre en place un collectif partenarial « Morbihan sport santé » réunissant les services de l'Etat, le mouvement sportif, et les professionnels de la santé et de la prévention.

OBJECTIFS

- Promouvoir la santé par le sport et protéger la santé des sportifs ;
- Créer des outils de communication à l'attention des jeunes pratiquants sportifs ;
- Développer des actions de prévention et de formation à l'intention des dirigeants et des éducateurs sportifs.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en synergie des moyens d'intervention interministériels ;
- Sensibilisation du mouvement sportif local et des pratiquants ;
- Amélioration des dispositifs d'information, d'aide et de conseils.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 inspecteur, 2 conseillers techniques et pédagogiques ;
- 8 000 € de crédits DDJS et 1 500 € de crédits DRDJS ;
- 2 stagiaires STAPS et 1 stagiaire IUP santé publique.

RÉSULTATS OBTENUS

- Constitution d'un groupe de travail sport et addictions, émanation du collectif dans le cadre du schéma départemental de prévention des addictions piloté par la DDASS ;
- Enquête auprès des jeunes sportifs fréquentant les structures d'entraînement et de formation du département et recensement des besoins de formation de l'encadrement.

- Réalisation de deux affiches de sensibilisation et d'un stand ;
- Organisation de 2 sessions de formation réservées à l'encadrement bénévole et aux accompagnateurs d'équipes ;
- Circulation du stand sur le littoral morbihannais à l'occasion des tournois d'été ;
- Création de l'association Morbihan Sport Santé.

CONCLUSION

La création de cette association a pour objet de mobiliser largement les partenaires départementaux du sport, publics et privés, et d'assurer une bonne couverture territoriale.

Centre

Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret

Population totale 2001 ⁽¹⁾	2 458 648
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	910 596 soit 37 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	1 842 dont 85 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	8 258
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	563 530 dont femmes 35,2 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	150
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	4 699 251 €
Nombre d'associations sportives agréées	3 989
Nombre de contrôles antidopage effectués	321
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	237

(1) Insee

Souvent présentée comme une région sans identité historique forte, le Centre recèle des situations très contrastées entre ses différentes composantes ; 4^{ème} au plan national pour sa superficie, elle se situe au 9^{ème} rang pour sa démographie. Structurée par l'axe

de la Loire, sa démographie est préoccupante au sud alors que le nord est attiré vers la région parisienne. Dans ce contexte, l'action de la DRDJS réside prioritairement dans la mise en place d'un maillage territorial cohérent de partenariats contractualisés, tant

pour les structures d'accueil des jeunes et du milieu associatif, que pour l'accès aux activités sportives et de loisirs.

Principales actions régionales

La création du CREPS Centre
Ce projet prend définitivement forme en 2003 avec la pose de la 1^{ère} pierre. Le CREPS fonctionnera en réseau avec les 8 CRJS, à partir d'une charte de qualité impulsée par la DRDJS et inscrite au Contrat de plan. Le mouvement associatif pourra ainsi disposer de structures adaptées à ses besoins. Le CREPS accueille le pôle ressources national « sport et handicaps ».

L'information des usagers
Le site internet de la DRDJS Centre-Loiret a vocation à faciliter les relations des usagers avec les services jeunesse et sports. Depuis sa création en septembre 2001, les connexions au site sont en progression constante avec 8 550 visites/mois en 2003 contre 4 085 en 2002.

Le développement de la pratique sportive des personnes handicapées
La DRDJS a organisé le 19 juin 2003, une journée régionale de réflexion sur le thème de « l'intégration des sportifs handicapés dans les clubs valides ». Deux enquêtes ont été réalisées : l'une relative à l'accessibilité des activités physiques et sportives dans les communes du Loiret, l'autre portant sur l'intégration dans les clubs valides des personnes handicapées.

La structuration de la médecine du sport
Dans la perspective du maillage territorial, l'accent a été mis en 2003 sur le recensement et la mise en réseau des centres médico-sportifs et des plateaux techniques, de manière à permettre une meilleure prise en charge de la santé des sportifs. Le partenariat avec le Conseil régional sur le suivi médical des sportifs en pôle Espoirs permet une véritable action de prévention et de protection de la santé des jeunes sportifs.



PROMOUVOIR LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'année européenne du handicap a permis à la DDJS de développer les actions conduites par les fédérations sportives dans ce domaine. Le partenariat initié avec le mouvement sportif et les institutions publiques est renforcé par la création du pôle ressources national « sport et handicaps » installé au CREPS Centre.

OBJECTIFS

- Promouvoir la pratique sportive pour tous ;
- Développer l'offre de pratiques sportives pour les personnes handicapées ;
- Renforcer le travail du réseau départemental « sport et handicaps ».

RÉSULTATS ATTENDUS

- Reconnaissance de la valeur ajoutée du groupe de travail départemental ;
- Structuration du mouvement sportif et du secteur médico-social et éducatif pour la promotion du Sport adapté ;
- Identification et formation de personnes relais dans le mouvement sportif.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 conseiller technique et pédagogique (25% ETP) ;
- Crédits DDJS : 6 000 € (FNDS et Titre IV) ;
- Les partenaires du groupe de travail « sport et handicaps » rejoints par d'autres services de l'Etat : IA, DDASS... ;
- Le réseau d'experts du pôle ressources national « sport et handicaps ».

RÉSULTATS OBTENUS

- Création et diffusion à 2 000 exemplaires d'une plaquette de communication intitulée « Faire du sport ensemble » ;
- Organisation d'une conférence en octobre 2003 en collaboration avec la DDASS ;

- Reconnaissance du travail du réseau départemental par les acteurs du sport local ;
- Suivi, conseil et soutien à la conception de projets associatifs ;
- Intégration de la DDJS dans la commission « tourisme et handicap ».

CONCLUSION

Le réseau départemental est maintenant bien identifié. La dynamique locale est en pleine évolution, soutenue par un bilan 2003 très positif. La liaison entre le secteur sportif et le secteur médico-éducatif constitue l'objectif 2004.



SOUTENIR ET VALORISER LA CAPACITÉ D'INITIATIVE DES JEUNES

La DDJS s'est inscrite dans une démarche active d'animation et de mise en synergie des dispositifs jeunesse sur le département.

OBJECTIFS

- Structurer le partenariat institutionnel par la Charte « Projets Initiatives Jeunes » co-signée par la DDJS et la CAF ;
- Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie publique.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Elargissement du partenariat ;
- Renforcement de l'information jeunesse ;
- Emergence d'initiatives de jeunes dans tous les domaines ;
- Valorisation des projets des jeunes.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 CEPJ (80% ETP) en charge de tous les dispositifs jeunes ;
- Financement : 36 975 € ;
- Partenariats : CAF, jeunesse au plein air (JPA), réseau information jeunesse, IA et établissements scolaires, coordonnateurs CEL, radios locales, CDJ, Conseil général, conseils municipaux des jeunes, mairie de Chartres, Cercle laïque de Dreux, partenaires financiers locaux multiples.

RÉSULTATS OBTENUS

Mise en place d'un calendrier annuel d'actions :
 Janvier : semaine des initiatives et des projets jeunes ; mars : Envie d'Agir et journées de l'engagement ; avril : formation des référents Envie d'Agir, jury

régional Défi jeunes ; mai : Festival de la Citoyenneté ; juin : signatures des conventions de partenariats, formation des coordonnateurs CEL ; juillet-août : opération chantiers de jeunes ; novembre : journées de l'engagement ; décembre : conférence du groupe interministériel pour l'insertion et la citoyenneté des jeunes, soirée de valorisation des initiatives jeunes.

CONCLUSION

Le soutien aux initiatives des jeunes est inscrit dans le projet territorial de l'Etat. La forte implication des partenaires locaux autour de la DDJS est un atout majeur de réussite. Le suivi des porteurs de projets suppose une implication totale du personnel en charge de ce secteur.



LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITÉS DANS LE SPORT

La reconnaissance des fonctions éducative et sociale du sport est une priorité ministérielle. L'effort a notamment porté sur la réduction des incivilités sur les stades et dans les salles de sports collectifs.

OBJECTIFS

- Identifier et donner à voir les comportements répréhensibles ;
- briser la spirale de la violence en relativisant les enjeux et en introduisant un regard extérieur sur les espaces sportifs.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation des dirigeants sportifs, des jeunes, des arbitres, des entraîneurs pour anticiper les conduites dangereuses ;
- Participation des enfants à l'analyse des dysfonctionnements et à leur résolution.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 conseiller d'animation sportive ;
- Financements : FNDS et crédits nationaux FES ;
- Partenariats : CDOS, Conseil général, Union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré, en moyens humains et financiers ;
- Implication de l'IA et des enseignants.

RÉSULTATS OBTENUS

- 12 classes primaires représentant plus de 200 jeunes se sont mobilisées pour imaginer, et réaliser des petites pièces de théâtre illustrant des situations portant atteintes aux règles du sport, à l'éthique, ou à l'intégrité physique et morale des personnes ;

- Représentations publiques devant 400 personnes dans l'amphithéâtre du lycée agricole et devant le mouvement sportif ;
- Tirage de 100 CD-ROM du spectacle à l'intention des différents acteurs concernés.

CONCLUSION

Cette action originale, portée par le regard des enfants sur un problème qui les touche, fournit de nouveaux outils de dialogue. Des relais d'actions seront constitués en 2004 pour poursuivre concrètement cette sensibilisation.



RENFORCER LES COMPÉTENCES DE GESTION DES ASSOCIATIONS

La réflexion conduite par la DDJS avec le mouvement associatif a mis en évidence les besoins spécifiques d'accompagnement en matière d'administration et de gestion. Une charte déontologique a été signée en 2002 avec l'Ordre des experts-comptables des Pays de la Loire et l'association tourangelle des experts-comptables.

OBJECTIFS

- Dynamiser la vie associative locale ;
- Renforcer les compétences des administrateurs bénévoles.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la présentation des documents comptables ;
- Sécurisation des procédures internes ;
- Allègement de la charge administrative des bénévoles.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 conseiller d'éducation populaire et jeunesse ;
- Crédits vie associative délégués par la Préfecture : 4 585 € ;
- Chambre régionale des experts-comptables des Pays de la Loire
- 23 experts comptables volontaires ;

RÉSULTATS OBTENUS

- Accompagnement de proximité adapté au fonctionnement de chaque association, et respectueux des responsabilités des administrateurs ;
- Mise en place d'une procédure de co-évaluation Etat/Ordre des experts-comptables ;
- 6 associations accompagnées en 2003, avec prolongement pour 50% en 2004 et 6 nouveaux accompagnements prévus pour 2004 ;
- Retours très positifs des 6 premières associations bénéficiaires.

CONCLUSION

Cette action de soutien à la vie associative a connu un démarrage un peu lent en 2003. Trois ans seront sans doute nécessaires pour atteindre l'objectif. Très bonne implication de la chambre des expert-comptables et de l'ATEC. La charte a eu un rôle décisif pour rassurer les associations sur la possibilité d'un dialogue constructif avec les experts-comptables signataires. Cette action préfigure la mise en place du CRIB.

RÉPONDRE AU BESOIN DE QUALIFICATION DES ACTIVITÉS DE NATATION

Le Loir-et-Cher est un département rural qui possède un parc de piscines d'été important, confronté à un réel déficit de maîtres nageurs sauveteurs qualifiés (MNS et BEESAN).

OBJECTIFS

- Réduire le déficit d'encadrement qualifié des activités de natation ;
- Assurer les recyclages en secourisme pour les BEESAN (BEES option activités de natation) et les BNSSA (brevet national de sécurité et sauvetage aquatique) .

RÉSULTATS ATTENDUS

- Elaboration d'une offre de formation au BNSSA complétée d'une formation continue au DSA (défibrillateur semi-automatique) ;
- Mise en place des recyclages annuels au DSA par les organismes et associations de secours agréés sur proposition de la DDJS.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 25 % PTP (secourisme et natation sauvetage, réglementation) et 25% poste administratif ;
- Le CREPS Centre ;
- Le club de natation local, association support de l'action ;
- 1 pompier du service départemental d'incendie et de secours ;
- 1 médecin urgentiste.

RÉSULTATS OBTENUS

- 30 BNSSA formés ou recyclés réglementairement ;
- 12 MNS ou BNSSA formés au DSA.

CONCLUSION

La demande de formation au secourisme reste très forte. La DDJS ne couvre que partiellement ces besoins en complémentarité avec les centres de secours de Blois, Romorantin et Vendôme.

SÉCURISER LES PRATIQUES : LA RÉGLEMENTATION ET LE CONTRÔLE DES APS

La commission départementale de contrôle des APS a été créée en 2003 pour répondre à la nécessité de coordonner les actions de contrôle des services de l'Etat en direction des établissements sportifs. La présence des services s'avère indispensable pour les disciplines à risque, ou les activités à caractère commercial.

OBJECTIFS

- Améliorer la sécurité des pratiquants ;
- Faire respecter les exigences de qualification des éducateurs ;
- Mieux connaître les secteurs professionnels et les perspectives de développement au plan local.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation du taux de déclaration des éducateurs et des établissements ;
- Amélioration de la qualité des prestations encadrées et des équipements, notamment des piscines.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 CAS et un secrétariat, ponctuellement l'ensemble des CAS ;
- Formation continue des CAS ;
- La DDJS assure le secrétariat de la commission et associe les services concernés dans le cadre de visites inter-services : DDCCRF, DDSV, DDASS, DDTEFP ; DDSP ;
- Détermination d'un programme annuel de contrôle faisant l'objet d'un bilan en fin d'exercice ;
- Partenariat élargi au CDOS et aux associations de consommateurs.

RÉSULTATS OBTENUS

- 40 déclarations d'établissements et de 183 nouveaux éducateurs ;
- 56 visites et une centaine d'avis sur les manifestations sportives ;
- 68 établissements contrôlés : centres équestres, parcours acrobatiques, salles de remise en forme, piscines et baignades.

CONCLUSION

La majorité des contrôles a donné lieu à des rappels de réglementation ou des injonctions. Le contrôle des piscines révèle une situation très satisfaisante au regard de la qualification malgré les difficultés de recrutement de personnels diplômés.

Champagne-Ardenne

Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne

Population totale 2001 (1)	1 342 798
Population moins de 30 ans (1)	529 109 soit 39 %
Nombre de communes (1)	1 945 dont 93 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	4 016
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	265 409 dont femmes 32,4 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	87
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	2 846 125 €
Nombre d'associations sportives agréées	1 967
Nombre de contrôles antidopage effectués	269
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	144

(1) Insee

Confrontée à une baisse et à un vieillissement de sa population la région Champagne-Ardenne dispose cependant d'un patrimoine naturel riche et porteur d'activités autour des grands lacs et des circuits de randonnées. Le taux de sportivité inférieur à la moyenne

nationale, ainsi que l'éclatement géographique des sièges des principales ligues, constituent autant de freins au développement de la vie associative régionale. L'affirmation de la dimension sport-santé, la constitution d'équipes techniques régionales, la mise en place d'un

observatoire du sport, ainsi que la réalisation d'une étude destinée à mieux cibler les gisements d'emplois devraient permettre une redynamisation du sport et de la vie associative grâce au partenariat actif entre l'Etat, le mouvement sportif et le Conseil régional.

Principales actions régionales

L'affirmation de la dimension sport-santé

La réalisation du 1^{er} salon régional sport-santé, en partenariat avec le Conseil régional et le mouvement sportif, a provoqué une forte mobilisation autour de ce thème de santé publique. Un guide des bonnes pratiques, ainsi qu'un schéma régional des activités physiques et sportives ont été diffusés aux 30 000 visiteurs.

Le soutien au sport de haut niveau

Afin de renforcer la politique sportive régionale, 16 conventions ont été signées avec les ligues, portant sur la création d'équipes techniques régionales.

Le développement du service public de formation et de l'emploi

Les données fournies par l'étude réalisée fin 2002 par l'observatoire permanent de l'évolution des qualifications (OPEQ) ont été exploitées lors de l'appel à candidature lancé auprès des opérateurs de formation. Un nouveau champ d'investigation a été ouvert concernant la situation et le devenir des emplois jeunes, ainsi que les potentialités d'emplois des éducateurs médico-sportifs.

La maîtrise des évolutions du sport

Les bases d'un observatoire régional du sport ont été posées. Cet observatoire concerne trois domaines : les pratiques sportives, les équipements sportifs, l'emploi et la formation. Le comité de pilotage est en cours installation.

Ardennes

PROTÉGER LES MINEURS : PRIORITÉ À LA FORMATION

Le département des Ardennes du fait de sa situation géographique accueille peu de centres de vacances et de loisirs (CVL). Par contre, la DDJS conduit avec le Conseil général une politique coordonnée en direction des centres de loisirs sans hébergement (CLSH). Un travail engagé depuis plusieurs années avec les médecins de PMI permet d'établir des rapports conjoints sur l'accueil des mineurs de moins de 6 ans.

OBJECTIFS

- Informer et sensibiliser l'ensemble des organisateurs et des directeurs de CVL et de CLSH sur les textes réglementant l'accueil des mineurs ;
- Améliorer la définition des projets pédagogiques.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Formation des directeurs BAFD et BAFA des petites structures afin de les aider dans l'organisation des séjours : projet éducatif, document d'application pédagogique, projet d'activités, réglementation relative aux activités sportives ;
- Diversification de l'offre d'accueil.

RESSOURCES MOBILISÉES

- L'ensemble des PTP et le chef de service participent aux inspections et contrôles ;
- 1 psychosociologue de la jeunesse.
- Partenariat : Conseil général, PMI.

RÉSULTATS OBTENUS

- Développement de la demande des organisateurs et directeurs pour participer aux réunions d'information ;
- Sensibilisation progressive de l'ensemble des animateurs ;
- Amélioration de l'accueil « petite enfance ».

CONCLUSION

La DDJS entend poursuivre ce travail de fond en abordant des thématiques plus spécifiques sous l'angle réglementaire et pédagogique : l'organisation de mini-séjours et l'accueil des moins de 6 ans en CLSH notamment.

Aube

SÉCURISER LES PRATIQUES SPORTIVES : LA RÉGLEMENTATION ET LE CONTRÔLE DES APS

Le contrôle des établissements d'APS constitue une priorité du service depuis plusieurs années permettant de vérifier les conditions de la pratique sportive dans le département.

OBJECTIFS

- Faire appliquer les textes réglementaires relatifs à la pratique et à l'encadrement sportif ;
- Renforcer l'application des conditions d'hygiène et de sécurité.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Etablissement d'un programme annuel de visites donnant la priorité aux sports à risque ;
- Mise à jour des déclarations des établissements et des éducateurs ;
- Application des obligations d'affichage ;
- Mise aux normes des équipements sportifs.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1,25 ETP professeur de sport ;
- Le CDOS.

RÉSULTATS OBTENUS

- 99 contrôles effectués : 35 clubs de judo, 34 centres équestres, 7 clubs de boxe ;
- Les déclarations d'établissements et d'éducateurs sont à jour pour ces disciplines ;
- 6 salles de remise en forme et 11 lieux de baignade visités tous les ans.

CONCLUSION

La protection des pratiquants est l'affaire de tous les acteurs du sport. Le principe de réunions d'information préalables aux contrôles favorise l'appui des comités départementaux, permet de rappeler l'ensemble du cadre réglementaire et prépare les clubs aux points précis d'application des contrôles.



LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS ET LA VIOLENCE DANS LE SPORT

La réduction des phénomènes d'incivilité et de violence au sein des activités sportives et tout particulièrement lors des compétitions contribue au renforcement de la cohésion sociale.

OBJECTIF

- Développer le partenariat institutionnel pour apporter une réponse coordonnée.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Approche globale de la problématique ;
- Elaboration de réponses adaptées, réglementaires et éducatives, aux différentes situations.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur de sport ETP ;
- Participation d'un officier de police référent, du procureur de la République et de présidents d'associations et comités départementaux.

RÉSULTATS OBTENUS

- Installation d'un groupe ressources départemental, sous-commission du conseil départemental de prévention ;
- Insertion d'avenants spécifiques dans les CLSPD de Châlons-en-Champagne, d'Épernay et de l'agglomération de Reims ;
- Désignation de référents « sport » au sein des TGI de Reims et de Châlons-en-Champagne, ainsi qu'au sein des commissariats de police ;
- Désignation d'un référent dans chaque club de football de la Marne ;
- Signature d'un contrat éducatif et social expérimental avec la ville de Reims.

CONCLUSION

Ce travail collectif a permis d'identifier les principaux facteurs liés aux incivilités et à la violence dans le sport. Il a également permis de mettre en place une politique partenariale cohérente et efficace.



PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR LE SPORT

En matière de sport-santé la Haute-Marne présente plusieurs caractéristiques : une population vieillissante, un mouvement sportif encore peu sensible à la nécessité du suivi médical et une offre de pratique orientée essentiellement vers la compétition.

OBJECTIFS

- Associer le mouvement sportif à la promotion des pratiques favorisant la préservation du capital santé ;
- Développer le suivi médical des sportifs.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation des dirigeants et des pratiquants ;
- Renforcement et reconnaissance de l'activité des centres médico-sportifs ;
- Constitution d'un réseau départemental de suivi et d'évaluation de la santé des sportifs ;
- Mise en place de formation spécifiques.

RESSOURCES MOBILISÉES

- ¼ ETP sur le dossier ;
- Achat d'une exposition itinérante ;
- Le médecin conseiller de la DRDJS ;
- Le réseau régional "pôle sport-santé de Champagne-Ardenne" ;
- La commission «dynamique solidaire du pays de Chaumont».

RÉSULTATS OBTENUS

- 2 000 sportifs et scolaires sensibilisés par l'exposition en 25 sorties ;
- Remobilisation associative pour faire vivre un centre de médecine et d'évaluation sportive sur le département ;
- Inscription d'un volet sport-santé dans le cadre du contrat de pays de Chaumont.

CONCLUSION

Le volontarisme de la DDJS s'appuyant sur des objectifs réalistes et bien positionnés a entraîné le mouvement sportif et les élus locaux dans la voie d'une définition partagée de la politique sport-santé à conduire. Le centre de médecine et d'évaluation sportive reprend ses activités en 2004.

Population totale 2001 ⁽¹⁾	261 501
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	89 298 soit 34 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	360 dont 93 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	920
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	80 634 dont femmes 34,1 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	43
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	1 128 595 €
Nombre d'associations sportives agréées	
Nombre de contrôles antidopage effectués	112
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	37

(1) Insee

La Corse affiche la plus faible densité de population de France métropolitaine (30 hab/km²). Les contraintes de l'insularité, la faiblesse des transports intérieurs, l'insuffisance des équipements publics et des services collectifs constituent autant de freins au développement de la région. La

Corse possède pourtant des atouts majeurs : un potentiel touristique exceptionnel ainsi qu'un lien social et familial demeuré fort qui réduit les risques d'exclusion. Face à ces constats et dans le respect de la décentralisation accentuée par la loi du 22 janvier 2002, les priorités de la DRDJS portent sur l'aména-

gement du territoire et le renforcement des équipements collectifs, le développement du sport de haut niveau, le soutien des politiques éducatives et la professionnalisation de l'encadrement, notamment dans le domaine des sports de nature.

Principales actions régionales

La priorité donnée au développement et à l'aménagement du territoire

Les programmes d'animation développés en zone rurales en partenariat avec les collectivités locales et les associations s'insèrent dans une démarche globale de lutte contre la désertification et l'exclusion. Parallèlement, la DRDJS contribue dans le cadre du Contrat de plan, à la réalisation d'équipements sportifs et d'aménagements propres au développement des sports de nature.

Le développement du sport de haut niveau

Un dispositif régional d'accès au sport de haut niveau a été mis en place, concernant 90 jeunes athlètes accueillis dans six structures adaptées.

L'hébergement et le suivi scolaire et médical sont assurés au CREPS de Corse dans le cadre d'un financement Etat-Région. Trois de ces structures ont obtenu le label « pôle Espoirs ».

La lutte antidopage

58 prélèvements ont été effectués par la DRDJS lors de 10 contrôles antidopage, dont 4 réalisés à l'occasion d'entraînement. Des actions de prévention ont été conduites visant des publics divers : sportifs, entraîneurs, dirigeants, médecins, jeunes scolarisés. La formation et le recrutement d'un nouveau médecin préleveur ont été réalisés.

La mise en œuvre de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse

Les services régional et départementaux ont été très sollicités au cours de l'année 2003 pour préparer les conventions relatives au transfert d'une partie des services et des biens en accompagnement des transferts de compétences. Ces conventions prévoient la mise à disposition de 21 agents au profit de la Collectivité Territoriale de Corse.

Corse-du-Sud

SECURISER LES PRATIQUES SPORTIVES : LA MISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

La Corse-du-Sud quadruple sa population pendant la saison touristique. Les visiteurs sont majoritairement attirés par les activités de pleine nature (nautisme, montagne, équitation...). La diversité des publics et des pratiques exige une intervention coordonnée des services de l'Etat.

OBJECTIF

- Créer et faire vivre un réseau d'agents contrôleurs de l'Etat appartenant aux différents services concernés par les pratiques à risque.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Connaissance par chaque agent de la réglementation des différents services ;
- Actualisation et mutualisation systématique des informations ;
- Amélioration de l'information des usagers sur les risques, et des prestataires sportifs sur les réglementations en vigueur.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 agent de la DDJS ;
- 2 à 3 agents de la DDTEFP ; 2 agents de la DDCCRF, 1 équipage des Affaires Maritimes ; 1 équipage du noyau nautique de la gendarmerie ; 1 agent de la direction des services vétérinaires.

RÉSULTATS OBTENUS

- Meilleure prise en compte des activités à risque par les usagers ;
- Amélioration de l'efficacité des contrôles grâce aux interventions croisées ;
- Reconnaissance par les professionnels de l'utilité des missions de conseil et de contrôle des agents de l'Etat.

CONCLUSION

La pertinence et l'efficacité du réseau repose sur la dynamique inter-services et sur la complémentarité des compétences. L'ampleur de la tâche nécessite un renforcement de la capacité d'intervention du groupe pendant la période estivale.

Haute-Corse

DIVERSIFIER L'OFFRE ÉDUCATIVE TERRITORIALE POUR LES JEUNES RURAUX

Sur les 23 contrats éducatifs locaux du département, 5 n'ont pas la possibilité de proposer l'apprentissage de la natation faute de bassins de proximité. Afin de permettre aux enfants d'accéder aux multiples activités nautiques possibles sur l'île, la priorité a été donnée à l'adaptation ou à la création des équipements nécessaires. La DDJS assure la coordination du projet.

OBJECTIFS

- Donner aux jeunes ruraux la possibilité de pratiquer de nouvelles activités : natation, voile, kayak, aviron ;
- Rompre l'isolement des jeunes ;
- Lutter contre la désertification des communes rurales.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Etablissement d'une carte départementale pour la pratique de la natation en identifiant les bassins utilisables hors période estivale. 9 bassins sont nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire des CEL ;
- Chauffage des bassins, publics et privés, pour permettre une utilisation tout au long de l'année ;

- Mise aux normes de sécurité pour l'accueil des enfants ;
- Ouverture en 2003 de l'activité natation pour les enfants des 5 nouveaux CEL.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Le coordonnateur CEL et le CAS activités nautiques de la DDJS ;
- 15 000 € pour l'achat de matériel pédagogique et de sécurité ;
- 23 000 € pour l'entretien des bassins et le financement du MNS ;
- Partenariats : communes, Collectivité Territoriale de Corse et les propriétaires des bassins.

RÉSULTATS OBTENUS

- 6 bassins opérationnels ;
- 44 communes concernées.

CONCLUSION

Ce projet d'animation est devenu une véritable politique d'aménagement du territoire créatrice d'emplois. Le transport des enfants vers les lieux de pratique grève fortement le budget des CEL.

Franche-Comté

Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort

Population totale 2001 ⁽¹⁾	261 501
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	89 298 soit 34 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	360 dont 93 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	3 418
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	235 817 dont femmes 34,1 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	104
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	2 503 447 €
Nombre d'associations sportives agréées	2 140
Nombre de contrôles antidopage effectués	223
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	232

(1) Insee

La Franche-Comté, région frontalière de petite dimension possède une forte identité historique et culturelle à la fois industrielle et rurale. Les espaces dynamiques alternent avec des zones en difficultés. La moyenne montagne omniprésente y est dynamique grâce à

l'agriculture et à un tourisme hivernal et estival. Région qui valorise l'excellence, elle se centre depuis toujours sur des compétences anciennes sans cesse renouvelées. La DRDJS contribue à effacer les disparités et accompagne les évolutions récentes en liaison avec les

collectivités locales très impliquées dans le secteur du sport en particulier de haut niveau. La stabilisation des personnels a permis d'engager des actions de long terme en matière de formation, appuyées sur des études approfondies.

Principales actions régionales

La rénovation des formations
La DRDJS a procédé à l'habilitation des premières formations aux BPJEPS activités physiques pour tous et pêche de loisirs. Le CREPS et le centre de formation professionnelle Montmorot se sont fortement investis tant au niveau de la phase d'habilitation que de la mise en place des premiers jurys. L'habilitation du BP pêche de loisir s'est effectuée conjointement avec la direction régionale de l'agriculture et de la forêt. Un protocole d'accord, destiné à préciser le rôle des deux services a été conclu à cette occasion.

La qualification et l'emploi
Le contrat d'objectifs professionnels conclu entre le Conseil régional, l'Etat et les partenaires sociaux pour la période 1998-2001 a été reconduit. La collaboration Université, DRDJS, CREPS a débouché cette année sur une convention en vue d'un projet bi-qualifiant intégré au dispositif LMD.

L'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau
Un dispositif spécifique est chargé d'animer le réseau des structures mobilisées sur cet objectif : collectivités, AGEFOS PME, centres de formation spécialisés, Université, entreprises. Une étude en cours analyse les parcours des sportifs afin de cerner les facteurs d'échec et améliorer le dispositif des filières d'accès au sport de haut niveau.

Les équipements d'accueil des sportifs de haut niveau
Le complexe sportif des Montboucons regroupe à Besançon 1 pôle France (handball) et 3 pôles Espoirs (lutte, cyclisme et judo). Grâce à un financement Etat-Région 32 logements sociaux, gérés par le centre international de séjour, ont été ouverts en septembre 2003 pour l'accueil des sportifs en résidence.

Doubs

FAVORISER L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA PRATIQUE SPORTIVE

S'inscrivant dans le cadre de l'année européenne du handicap, la DRDJS a souhaité favoriser une meilleure prise en compte de ces publics spécifiques.

OBJECTIFS

- Renforcer les compétences des éducateurs sportifs ;
- Favoriser l'intégration des publics handicapés dans les clubs valides.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place de modules de formation à destination d'éducateurs sportifs afin de les sensibiliser à l'accueil de publics handicapés ;
- Augmentation de la pratique Sport adapté ;
- Diversification des activités proposées.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur de sport (0,20% ETP) ;
- Crédits DDJS : 3 000 € sur Titre IV ;
- Partenariats : comités départementaux, centre omnisports spécialisé dans l'accueil des handicapés.

RÉSULTATS OBTENUS

- 20 éducateurs sportifs concernés par la formation ;
- Mise en place d'un module de perfectionnement ;
- Interventions de ces éducateurs dans des animations grand public intégrant la dimension du handicap.

CONCLUSION

L'opération sera reconduite et amplifiée en 2004, notamment à la demande des collectivités locales qui souhaitent renforcer la compétence de leurs équipes.



Jura

IMPULSER UNE DÉMARCHE QUALITÉ AU SERVICE DU MOUVEMENT SPORTIF

Dans le cadre des conventions pluriannuelles signées avec les comités départementaux les plus importants, la DDJS a impulsé la mise en place d'une démarche qualité en direction du mouvement associatif sportif.

OBJECTIF

- Accompagner le mouvement sportif dans sa stratégie de développement.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation du CDOS à l'importance d'une démarche qualité pour le développement des activités sportives ;
- Amélioration de la définition des projets associatifs et de leurs conditions de mise en œuvre ;
- Accompagnement de 3 CD signataires.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 2 conseillers techniques (10% ETP) ;
- Appel à un cabinet expert ;
- Appui de la DRDJS via le plan régional de formation ;
- Organisation de réunions d'informations.

RÉSULTATS OBTENUS

- 75 dirigeants sensibilisés ;
- Fort intérêt des comités et des clubs, demandeurs d'un soutien méthodologique pour mettre en place la démarche.

CONCLUSION

La sensibilisation des dirigeants bénévoles se développe progressivement. La clarification des rôles respectifs de la DDJS et du CDOS répond à leur préoccupation. Le CRIB constitue un formidable outil pour mettre en œuvre une politique d'écoute, de soutien et d'accompagnement des projets sportifs.

Haute-Saône

AMÉLIORER LA GESTION PUBLIQUE : LA MISE EN OEUVRE DE LA LOLF

La DDJS s'est régulièrement impliquée, sur la base du volontariat, dans les expérimentations de modernisation des services publics. Le service a souhaité participer aux travaux conduits par l'équipe projet LOLF mise en place en 2002 au ministère des Sports.

OBJECTIFS

- Améliorer les procédures de gestion par objectifs : projet de service, projet annuel d'activité, projet personnel d'activité déjà mis en œuvre depuis deux ans ;
- Faciliter l'adaptation progressive aux nouveaux modes de gestion prévus par la réforme de l'Etat.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure identification des priorités d'action ;
- Amélioration de la gestion prévisionnelle et de l'évaluation ;
- Responsabilisation des agents dans le cadre d'un management participatif.

RESSOURCES MOBILISÉES

- L'équipe de direction ;
- L'ensemble du personnel a été associé à l'expérimentation LOLF et à la rédaction des projets de service et d'activité ;
- L'équipe projet de l'administration centrale.

RÉSULTATS OBTENUS

- Elaboration par les agents de leur projet annuel d'activité sur la base de la déclinaison des programmes du ministère ;
- Réalisation d'un budget opérationnel de programme (BOP) rétroactif pour l'année 2003 ; préparation du budget 2004 selon la même méthode ;
- Réorganisation du service en pôles opérationnels correspondant à la nomenclature LOLF.

CONCLUSION

Cette expérimentation a renforcé la cohésion de l'ensemble du personnel autour d'axes de travail mieux identifiés, notamment en ce qui concerne le temps de travail par action.

Le BOP permet de mieux apprécier la masse financière, (subventions, charges et rémunérations) mobilisée pour chacune des tâches.

Territoire de Belfort

FAVORISER LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES : LE DISPOSITIF CAP JEUNES

La création d'un fonds départemental d'aide à l'initiative des jeunes répond à la nécessité de mettre en cohérence et de développer les moyens d'intervention en faveur des jeunes de 16 à 25 ans.

OBJECTIFS

- Soutenir l'engagement, la prise d'initiative et l'autonomie des jeunes ;
- Assurer une complémentarité avec les dispositifs existants : DEFI jeunes et Envie d'agir ;
- Réunir les moyens financiers et pédagogiques dans une logique d'accompagnement de proximité.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Emergence et réalisation de projets de toute nature : sportifs, culturels, solidaires et professionnels ;
- Renforcement de la dynamique départementale en matière de politique jeunesse pour les 16-25 ans.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Accueil et secrétariat assurés par la DDJS offrant une plate-forme d'orientation vers les dispositifs les plus adaptés ;
- Crédits DDJS : 3 000 € ;
- Partenariat : Conseil général, Ville de Belfort, CAF et les centres socio-culturels du département ;
- Constitution et formation d'un réseau d'accompagnateurs.

RÉSULTATS OBTENUS

- 5 projets aidés concernant 19 jeunes ;
- 10 760 € attribuées, dont 8 500 € apportés par les partenaires ;
- Implication des porteurs de projets sur la communication du dispositif auprès des jeunes ;
- Valorisation des jeunes lors de manifestations publiques.

CONCLUSION

L'amélioration qualitative des projets est reconnue par l'ensemble des partenaires et conforte leur intérêt pour « CAP jeunes ». Le développement du dispositif repose sur une meilleure information des jeunes, notamment en zone rurale, et sur l'élargissement du réseau d'accompagnateurs.

Ile-de-France

Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise

Population totale 2001 ⁽¹⁾	11 024 984
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	4 565 048 soit 41 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	1 281 dont 53 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	19 632
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	2 077 228 dont femmes 33,5 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	639
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	16 050 415 €
Nombre d'associations sportives agréées	6 211
Nombre de contrôles antidopage effectués	1 097
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	1 318

(1) Insee

L'Ile-de-France compte 11 millions d'habitants, soit 18% de la population française, et concentre 25% du PIB national. Région capitale, elle est le siège de nombreuses structures de décisions administratives et politiques, ce qui ne facilite pas l'expression des réalités régio-

nales spécifiques. Tout en étant l'une des régions les plus compétitives au plan économique à l'échelle mondiale, l'Ile-de-France est fragilisée par de forts déséquilibres internes. A cet égard, le Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 s'est fixé comme objectif de lutter contre une

dualisation sociale et territoriale croissante. La proximité de l'administration centrale du ministère, de la majorité des fédérations et associations nationales, l'organisation de grands événements nationaux et internationaux influent fortement sur l'activité du service.

Principales actions régionales

La mise en valeur des fonctions éducatives et sociales du sport

L'opération « Temps de sports » a permis de promouvoir les projets développés par les associations sportives en matière éducative et sociale. Près de 2 000 personnes ont participé aux journées de sensibilisation les 29 et 30 novembre 2003 sur les deux sites du CREPS Ile-de-France.

La promotion de la santé par le sport

Le sport-santé, la lutte contre le dopage, l'amélioration du suivi de la santé des sportifs de haut niveau, visent une logique de santé publique. A cet effet, 16 centres médico-sportifs ont été soutenus, 89 contrôles antidopage ont été effectués par la DRDJS concernant 27 disciplines et 580 sportifs. Dans le cadre de la lutte contre l'obésité, un réseau a été mis en place dans les centres médico-sportifs d'Ile-de-France. Parallèlement, un réseau de diététiciens et de psychologues du sport a été créé dans les pôles Espoirs.

La qualification et l'emploi

La montée en puissance du BPJEPS se poursuit. 9 spécialités sont désormais ouvertes. 4 formations ont été habilitées (2 en golf, 1 en activités pugilistiques et 1 en activités physiques pour tous). La DRDJS a mis en place une procédure d'accompagnement destinée à assister les organismes de formation dans l'élaboration de leurs projets.



SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'EMPLOI SPORTIF

Le Plan Sport Emploi (PSE) participe à la volonté ministérielle d'accompagner les politiques de l'emploi sportif. Il vise à soutenir la capacité d'action des associations sportives grâce à la création d'emplois permanents. Le service « orientation/emploi » de la DRDJS apporte aide financière et méthodologique pour une durée de 5 ans maximum.

OBJECTIFS

- Structurer les projets associatifs par la création d'emplois pérennes (CDI) ;
- Inciter les associations sportives à professionnaliser leur encadrement.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration et diversification des activités proposées ;
- solvabilisation progressive par les clubs d'une partie des services ;
- Développement qualitatif des conventions PSE.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur de sport (80 % ETP) et 1 administratif (40% ETP) ;
- 189 977 € dont 75 000 € affectés à des créations d'emplois ;
- Création d'une base de données pour le suivi et l'évaluation.

RÉSULTATS OBTENUS

- 9 emplois créés ; 33 emplois renouvelés ;
- Conventions reconduites à 89 %.

CONCLUSION

Le taux de pérennisation des PSE atteint 78 % grâce à une bonne analyse des dossiers présentés. Toutefois, le cadre réglementaire (17h30 hebdomadaire minimum) limite les possibilités d'aider les petites associations. La possibilité de prendre en compte le prorata les heures effectuées permettrait de mieux répondre à leurs besoins.



PROMOUVOIR LA SANTÉ : LA RÉDUCTION DE L'OBÉSITÉ CHEZ LES JEUNES

Un projet expérimental de promotion de l'activité physique chez les jeunes présentant une surcharge pondérale a été défini sur la commune de Savigny-le-Temple en partenariat avec la municipalité, le centre médico-sportif (CMS), l'Education nationale, le service de pédiatrie de l'hôpital de Melun et des associations sportives locales. Le CMS assure la coordination du projet.

OBJECTIFS

- Mobiliser l'ensemble des acteurs concernés sur une dynamique sport-santé ;
- Réduire l'obésité chez les jeunes par une intervention de proximité.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement d'un réseau «ville-hôpital-CMS» ;
- Elaboration d'un programme sportif spécifique ;
- Formation des médecins, des éducateurs sportifs et des personnels de l'Education nationale ;
- Intégration des jeunes au sein des clubs sportifs volontaires.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Le médecin inspecteur départemental et 1 professeur de sport ;
- 5 000 € sur le Titre IV ; 1/2 poste de secrétariat ;
- Diffusion de brochures de sensibilisation aux professionnels de santé et à la population ;
- Information dans les classes par le médecin du CMS et les infirmières scolaires ;
- Prise en charges des cotisations sportives.

RÉSULTATS OBTENUS

- En 6 mois, 25 enfants ont bénéficié de bilans médico-sportifs initiaux ;
- Evaluation fin 2004 avant l'élargissement éventuel à d'autres CMS.

CONCLUSION

Un partenariat entre le CMS, la Mutuelle bleue et la CPAM devrait contribuer à pérenniser les postes obtenus en 2003. La mise en synergie des structures (plateaux techniques, plates formes sport-santé, unité mobile de médecine du sport) favorise un maillage départemental cohérent.



UTILISER LE SPORT COMME OUTIL DE RÉINSERTION EN MILIEU CARCÉRAL

Trois établissements pénitentiaires des Yvelines ont sollicité un partenariat pour procéder à un état des lieux de l'activité sportive en milieu carcéral. Cette demande s'inscrit dans la perspective du renouvellement du protocole d'accord de 1986 entre le ministère de la Justice et le MJSVA.

OBJECTIF

- Etablir un partenariat concret entre la DDJS, l'administration pénitentiaire et les trois établissements carcéraux.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement de la politique sportive en milieu fermé ;
- Utilisation du sport comme outil de réinsertion et de développement personnel des détenus.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur de sport en responsabilité ;
- Le personnel technique et pédagogique de la DDJS de façon ponctuelle ;
- Les services pénitentiaires d'insertion et de probation, et des moniteurs de sport des établissements ;

- Partenariats avec le mouvement associatif.

RÉSULTATS OBTENUS

- Etablissement d'un partenariat de confiance entre les services de l'Etat concernés ;
- Mise en évidence de 3 priorités : élargissement des pratiques, développement des échanges avec le monde associatif et des formations professionnelles aux métiers du sport ;
- Formalisation de projets pour 2004 sur les trois sites ;
- Volonté de l'administration pénitentiaire de développer également des projets vers le milieu ouvert.

CONCLUSION

Dans ce domaine novateur, l'expertise de la DDJS est reconnue et répond à la forte demande de l'administration pénitentiaire. La réussite des projets repose sur une implication des moniteurs de sport mais aussi du personnel médical des établissements.



FEMMES ET SPORT : DÉVELOPPER LE FOOTBALL FÉMININ

Le football est un sport encore presque exclusivement masculin. Pourtant, un club de football féminin de haut niveau existe en Essonne. Champion de France en 2003, 5 de ses membres ont participé à la qualification de l'équipe de France pour la coupe du monde. Ces résultats suscitent un intérêt croissant de jeunes filles issues des quartiers mais aussi du milieu rural.

OBJECTIFS

- Favoriser l'intégration par le sport des jeunes filles des quartiers en difficulté ;
- Développer les équipes féminines dans le département.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre de licenciées ;
- Mise en place de stages d'animation football pendant les vacances ;
- Intégration de cette activité dans le cadre du CEL ;
- Création d'une section sportive féminine dans le département.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 10 % ETP pour l'aide au montage du projet et le suivi individualisé de joueuses ;
- 10 000 € pour le Plan Sport Emploi, 8 015 € de vacations et 5 000 € de subventions ;
- Partenariat : club sportif, la commune de Juvisy et le Conseil général.

RÉSULTATS OBTENUS

- Intégration du Football club féminin (FCF) dans les partenaires du CEL ;
- Création d'un groupe de pilotage pour la mise en place d'une section sportive féminine au collège de Juvisy à la rentrée 2004 associant le FCF, la commune, le district de football et la DDJS .

CONCLUSION

Les résultats obtenus consolident la légitimité sportive du club. Ils favorisent le développement du sport féminin local et conforte auprès des institutions et du mouvement sportif les fonctions éducative et sociale du sport. Un accompagnement du club est nécessaire pour l'aider à se structurer.

Hauts-de-Seine

FACILITER L'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES DES ENFANTS DE FAMILLES À REVENU MODESTE

La DDJS, avec la participation de la CAF et de partenaires locaux, a mis en place depuis 1998 une aide individuelle pour les familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

OBJECTIFS

- Favoriser l'accès de tous les publics à la pratique sportive ;
- Intégrer les jeunes de 8 à 18 ans dans les clubs sportifs locaux ;
- Renforcer le partenariat direct avec les clubs .

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réduction du coût d'inscription dans les clubs des fédérations agréées ;
- Structuration de l'aide en direction des familles à revenu modeste ;
- Développement de la mixité sociale ;
- Diversification de l'offre de pratiques sportives sur l'ensemble du département.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 0,75% ETP ;
- Financement : 100 922 € FNDS, 40 563 € de crédits d'intervention en soutien aux structures qui s'engagent à développer les fonctions éducative et sociale du sport.

RÉSULTATS OBTENUS

- 3 969 jeunes bénéficiaires de l'ARS aidés, dont 31% de filles ;
- 7 000 coupons sport attribués ;
- 30 disciplines proposées ;
- Entrée dans le dispositif de 46 associations implantées dans 64% des communes, dont l'ensemble des sites politique de la ville.

CONCLUSION

La méthode utilisée a permis de maintenir un dispositif d'intégration des publics en difficulté économique dans le cadre d'un partenariat de proximité avec les associations. L'extension du programme vers le public RMI et les handicapés permettrait de mieux répondre à la demande sociale du département.

Seine-Saint-Denis

PROMOUVOIR LA FONCTION ÉDUCATIVE DU SPORT

Les 9^{èmes} championnats du monde d'athlétisme qui se sont déroulés en août 2003 en Seine-Saint-Denis ont constitué une occasion exceptionnelle de promouvoir les valeurs éducatives du sport. La DDJS et le réseau des Directeurs des Sports du 93 ont élaboré l'opération « Seine-Saint-Denis en pointes ».

OBJECTIFS

- Faire découvrir l'athlétisme aux jeunes ;
- Sensibiliser le plus grand nombre aux valeurs éthiques du sport : respect, effort, solidarité et performance ;
- Donner une dimension festive et populaire à l'événement.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Initiation des jeunes à la pratique de l'athlétisme ;
- Mise en place d'un projet pédagogique sur 9 mois, associant valeurs éducatives et approche ludique.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Financements : DDJS 193 000 €, Mission Ville 107 000 €, Conseil général 66 000 € et autres partenaires 180 000 € ;
- Autres partenariats : DIV, Conseil régional, 31 villes, CAF ;
- Diffusion dans les centres de loisirs de 9 000 guides de l'athlète, 800 guides de l'animateur et 200 « kits athlétisme » ;
- Parrainage de Muriel HURTIS ;
- Formation des animateurs CLSH par Jacques PIASENTA, ancien entraîneur international.

RÉSULTATS OBTENUS

- 9 000 enfants touchés ;
- 2 000 jeunes athlètes ont suivi un stage d'endurance ;
- 4 000 enfants ont foulé la piste du stade en présence du Premier ministre ;
- 5 000 jeunes ont assisté aux championnats du monde.

CONCLUSION

Les clubs d'athlétisme ont accueilli de nouveaux licenciés à la rentrée d'octobre. Le comité de pilotage a été prolongé pour continuer l'initiation des jeunes dans la perspective des Jeux Olympiques d'Athènes.



AMÉLIORER L'ACCUEIL DES MINEURS EN CENTRES DE LOISIRS

Dans le Val-de-Marne 400 centres de loisirs accueillent 130 000 enfants. La nouvelle réglementation impose aux directeurs l'élaboration d'un projet pédagogique en concertation avec les animateurs. L'accent est mis sur l'approfondissement des contenus pédagogiques et la mise en cohérence des activités avec les objectifs annoncés.

OBJECTIFS

- Développer la qualité de l'accueil des mineurs dans les CLSH ;
- Donner un code de conduite aux responsables des CLSH pour intervenir en cas de constat de maltraitance ;
- Mutualiser les pratiques et renforcer le rôle éducatif des CLSH.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la qualité des projets pédagogiques et du travail en équipe ;
- Implication accrue des CLSH dans le programme d'incitation à la lecture ;

- Meilleure prise en compte des problèmes liés à la maltraitance ;
- Engagement des directeurs dans une démarche débouchant sur une « Charte de qualité ».

RESSOURCES MOBILISÉES

- 0,6 ETP (inspectrice, CEPJ, vacataire, secrétaire) ;
- Crédits DDJS : 9 500 € sans compter les financements « lecture » ;
- Intervenants de la DDJS, des mouvements de jeunesse, de la PMI, et de la CAF.

RÉSULTATS OBTENUS

- 153 projets pédagogiques étudiés en 2003 ;
- Mise en place de 4 formations :
1 sur la maltraitance,
2 sur le projet pédagogique,
1 sur la lecture.

CONCLUSION

Les bilans font apparaître l'utilité de ces formations pour les directeurs de CLSH. De nouvelles formations ont été programmées pour 2004.



PROTÉGER LES USAGERS : LA MISE EN CONFORMITÉ DES SPORTS DE COMBAT

La DDJS, constatant le développement anarchique des sports de combat et arts martiaux, a entrepris un recensement des lieux de pratiques : associations affiliées ou non, structures organisatrices associatives ou commerciales. Il s'agit de s'assurer de la protection des usagers et de l'absence de dérives, notamment sectaires.

OBJECTIFS

- Assurer la protection des pratiquants ;
- Structurer les comités et clubs de sport de combat et arts martiaux pour favoriser leur développement.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Etat des lieux des sports de combat et d'arts martiaux ;
- Mise en place d'un plan de contrôle sur la saison 2003-2004, prioritairement des clubs de full-contact, viet vo dao et kung fu ;

- Encadrement, via les procédures d'agrément, de l'ensemble des clubs affiliés à une fédération reconnue par le ministère.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 3 conseillers d'animation sportive ;
- Sensibilisation des élus adjoints aux sports, et des présidents des comités départementaux concernés.

RÉSULTATS OBTENUS

- Mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les clubs ;
- 9 clubs contrôlés depuis novembre 2003.

CONCLUSION

Les comités rencontrés (boxe anglaise, full-contact, karaté, judo) sont très favorables à la démarche. Ce travail nécessite une forte implication des communes pour faciliter la mise en conformité des structures.

Languedoc-Roussillon

Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales

Population totale 2001 (1)	2 335 699
Population moins de 30 ans (1)	843 860 soit 36 %
Nombre de communes (1)	1 545 dont 83 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	8 269
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	613 427 dont femmes 32,6 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	171
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	4 931 874 €
Nombre d'associations sportives agréées	5 011
Nombre de contrôles antidopage effectués	503
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	733

(1) Insee

La région Languedoc-Roussillon bénéficie d'un environnement de qualité très préservé. Son climat privilégié et ses paysages contrastés offrent de multiples possibilités de pratiques sportives de pleine nature en lien étroit avec l'activité touristique.

La forte croissance démographique et le vieillissement de la population entraînent un besoin important en matière de services collectifs. Cette réalité se traduit par une aide prioritaire aux projets favorisant l'accueil de publics diversifiés, l'offre d'activités sportives adaptées

et la prévention de la santé par le sport. En corollaire, la formation d'animateurs sportifs qualifiés fait l'objet d'une attention particulière. Le soutien au sport de haut niveau et la lutte contre le dopage bénéficient d'une activité soutenue.

Principales actions régionales

La promotion de la santé par le sport

La DRDJS apporte son soutien aux projets associatifs les plus intéressants. La DRDJS est partenaire de l'opération « Bien vieillir » mise en œuvre sur la communauté de communes du Lodévois. Elle participe activement au programme régional « nutrition et santé ».

Le développement des sports de nature

Une étude sur les métiers de pleine nature en particulier liés au tourisme a été diligentée par la DRDJS en relation avec les partenaires concernés. Elle a conduit les professionnels du secteur à se structurer en réseau afin d'acquérir

une représentativité de type « branche professionnelle ». Un organisme régional a été créé afin de mieux cerner les problématiques spécifiques. La programmation des formations aux métiers du sports a pris en compte les besoins de qualification émergents liés aux pratiques sportives adaptées et aux publics nouveaux.

Le soutien au sport de haut niveau

L'action de la DRDJS est centrée sur le développement des 24 pôles (8 pôles France et 16 pôles Espoirs) qui ont accueilli 421 sportifs, sur l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau et sur l'aide aux établissements scolaires partenaires.

La lutte contre le dopage

503 contrôles ont été réalisés en 2003. Le programme de formation initié en 2002 en direction des éducateurs sportifs s'est poursuivi ainsi que l'information des stagiaires en formation, des professionnels et des sportifs.



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT SPORTIF LOCAL

Le maillage dense des clubs est un atout dans un département rural. Cependant, l'éparpillement des ressources humaines et financières génère une fragilité à long terme qui nuit à la qualité et à la diversité de l'offre dans les territoires les plus isolés.

OBJECTIFS

- Elargir la palette des activités dans une perspective de sport intergénération en renforçant la formation de l'encadrement ;
- Accompagner les comités départementaux dans la définition d'une stratégie de développement à moyen terme.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration du soutien aux clubs nouvellement agréés ;
- Optimisation des moyens par le regroupement des clubs ;
- Sensibilisation des bénévoles à l'amélioration de l'offre d'activités ;

- Création de dynamiques inter-comités sur des objectifs partagés.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Conseil et expertise des conseillers sportifs (3ETP) ;
- Crédits DDJS : 34% du FNDS et 65% du Titre IV ;
- Partenariat : collectivités locales et comités départementaux dont l'action conjointe participe pour 1/3 aux budgets des actions soutenues.

RÉSULTATS OBTENUS

- 22 nouveaux clubs agréés ;
- 4 clubs regroupés ;
- 2 opérations inter-comités et 41 opérations locales soutenues.

CONCLUSION

Malgré des progrès qualitatifs l'offre d'activités reste insuffisante en quantité et en diversité dans les territoires les plus ruraux. Une réflexion sur la place du sport dans les pays et dans les communautés de communes est engagée avec le CDOS.



UN PLAN D'URGENCE POUR LES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INONDATIONS

Le département du Gard a subi les 8 et 9 septembre 2002 des inondations catastrophiques qui ont entraîné des dégâts considérables sur les infrastructures sportives de tous les territoires concernés.

OBJECTIFS

- Assurer la continuité des activités sportives ;
- Dresser l'état des lieux des d'équipements sportifs sinistrés ;
- Mettre en place un plan d'urgence pour répondre à la gravité de la situation.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Financement rapide des travaux sur la base d'un taux de subvention compris entre 80 et 85 % ;
- Maintien des installations sur leur localisation d'origine.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 370 000 € mobilisés par le ministère des Sports, complétés par la participation du Conseil général et du Conseil régional ;
- Installation d'un guichet unique permettant un traitement simple, rapide et efficace de tous les dossiers ;
- Implication du mouvement sportif local et national : organisation d'un match par Laurent BLANC et l'équipe de France 1998 qui a permis de réunir 1 703 925 €.

RÉSULTATS OBTENUS

- 90% des dossiers traités en juin 2003 ;
- Reprise de l'ensemble des activités sportives ;

- Réhabilitation de 10 terrains de football, 13 courts de tennis, 2 plateaux sportifs et 1 gymnase pour 1 100 000 € de travaux.

CONCLUSION

Les engagements financiers auprès des communes et des associations sportives ont été tenus dans les délais. Actuellement plus des deux tiers des équipements sinistrés sont à nouveau utilisables et la plupart ont vu leur qualité améliorée.

Hérault

FAVORISER LA PARTICIPATION ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

La DRDJS a mis en place une politique globale et multipartenariale en faveur de la prise d'initiative des jeunes, de leur participation et de leur engagement dans la vie publique.

OBJECTIFS

- Promouvoir et valoriser les initiatives des jeunes ;
- démultiplier l'information ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement du réseau Information Jeunesse (IJ) sur les quartiers sensibles et en zone rurale ;
- Création de conseils locaux de jeunes notamment dans les quartiers ;
- Renforcement du partenariat pour soutenir le maximum de projets.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 5 ETP ;
- Crédits DDJS : 45 000 € sur Titre IV ;
- Le centre régional d'information jeunesse (CRIJ) et le réseau IJ départemental ;
- Le Conseil départemental de la jeunesse (CDJ) ;
- Partenariat : CAF, Conseil général, collectivités locales, médias, inspection académique, associations.

RÉSULTATS OBTENUS

- Formation de 80 jeunes initiée par le réseau IJ et la DRDJS ;
- Mise en place de 9 conseils locaux et 4 en projet ;
- Organisation des journées de l'engagement ;

- Création d'un site internet présentant 300 projets réalisés ;
- Participation du CDJ au débat sur l'avenir de l'école, et aux assises départementales de la sécurité routière ;
- Réalisation d'une enquête qualité auprès du réseau IJ.

CONCLUSION

L'ensemble de ces initiatives contribue à la construction d'une image dynamique et valorisante des jeunes, en dépit d'une implication encore insuffisante des médias. La mise en cohérence des outils d'intervention (Etat, collectivités locales, organismes publics) s'avère nécessaire pour toucher le public le plus large.

Lozère

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI SPORTIF PAR LA QUALIFICATION

La Lozère est le premier département pour le nombre de cours d'eau. La mise en place du BPJEPS « pêche de loisir » répond à la demande d'un secteur professionnel en plein développement. Le diagnostic local a mis en évidence le besoin de structuration de l'encadrement dans le Grand Sud : écoles de pêche, fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique.

OBJECTIFS

- Former des animateurs qualifiés et des agents de développement local ;
- Favoriser la création d'entreprises et d'emplois dans le secteur du tourisme vert.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Participation au groupe national de suivi du BPJEPS « pêche de loisir » et au stage national d'habilitation ;
- Construction d'un partenariat régional ;
- Programmation du calendrier de formation 2004.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Mise à disposition des locaux de l'antenne locale du CREPS ;
- Partenariat : ministère de l'Agriculture, fédérations de l'Hérault et de la Lozère de pêche et de protection du milieu aquatique, lycée aquacole de la Canourgue.

RÉSULTATS OBTENUS

- Elaboration du dossier d'habilitation par un comité mixte Agriculture et Sports ;
- Début de la formation en février 2004 pour 15 stagiaires, 10 financés par le Conseil régional et 5 par des montages financiers (employeurs, OPCA, Conseils régionaux de Bretagne et de Rhône-Alpes).

CONCLUSION

Le travail partenarial Etat, branche professionnelle, collectivités territoriales favorise l'évolution des approches métiers en lien avec les besoins locaux. Il a permis la mise en place d'une nouvelle ingénierie pédagogique.

Pyrénées-Orientales

CONSOLIDER ET ÉLARGIR LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

A l'initiative de la DDJS et avec le soutien de la Fédération départementale des œuvres laïques, un programme de coopération décentralisée a été mis en place entre des communes des PO et d'Afrique francophone dans le domaine de la jeunesse et des sports.

OBJECTIFS

- Soutenir des activités collectives, solidaires et durables ;
- Promouvoir les rapprochements culturels et la francophonie.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Valorisation des associations comme vecteur de citoyenneté au sein des collectivités locales ;
- Sensibilisation des jeunes aux valeurs de la citoyenneté ;
- Renforcement du lien intergénérationnel ;
- Mise en place de micro-projets de développement local.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Crédits DDJS : 23 600 € ;
- En 2003, 14 communes ont élaboré des projets de coopération avec des communes francophones du Cameroun, Niger, Mauritanie, Togo et Sénégal.

RÉSULTATS OBTENUS

- Accueil de 2 délégations africaines composées d'élus, de responsables associatifs et de jeunes impliqués dans les projets ;
- Envoi d'une délégation au Niger dans le cadre du projet gouvernemental de soutien à la lecture publique.

CONCLUSION

Parce qu'elle mêle actions locales et internationales, la coopération décentralisée s'impose comme un élément spécifique des politiques jeunesse des collectivités locales. Ces actions constituent des vecteurs de tolérance, d'ouverture et de socialisation des jeunes et favorisent le lien intergénérationnel au sein de la population.



Population totale 2001 ⁽¹⁾	711 273
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	227 068 soit 32 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	747 dont 95 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	2 963
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	176 903 dont femmes 33,5 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	79
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	2 107 963 €
Nombre d'associations sportives agréées	1 726
Nombre de contrôles antidopage effectués	354
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	230

(1) Insee

La visibilité du sport Limousin s'est longtemps limitée aux performances du CSP Basket, du CABC Rugby et du Tour du Limousin Cyclisme. La crise que ces 3 disciplines ont traversée en 2003 a été l'occasion de constater la progression du sport régional dans toutes

ses autres dimensions. La DRDJS a intensifié son action partenariale avec les collectivités locales pour resituer les associations dans le développement local. Secteur créateur d'emplois, les sports de nature occupent une place particulière dans la dynamisation du tourisme

Limousin. Le soutien aux sportifs en liste et en pôle s'est amplifié. L'accès des personnes handicapées à la pratique sportive reste faible, en raison de l'adaptation insuffisante des équipements sportifs. La création du CREPS a stimulé l'offre de formation professionnelle.

Principales actions régionales

Tourisme sportif et développement durable

La réalisation des objectifs inscrits au Contrat de plan Etat-Région pour les disciplines eaux-vives, cyclisme et équitation s'est poursuivie dans le cadre de l'amélioration de l'offre de tourisme sportif.

La prévention de la santé des sportifs de haut niveau

Des actions spécifiques ont été mises en place pour accompagner les sportifs des 7 pôles Espoirs et des 2 centres de formation des clubs professionnels agréés en 2003. Le soutien psychologique des sportifs en structure d'entraînement et le développement des contrôles antidopage ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du plateau technique installé au CHRU de Limoges.

Un plan santé a été élaboré avec les associations et la DRASS.

Le soutien au mouvement sportif

Les équipes techniques régionales ont été associées à l'évaluation des conventions pluriannuelles et à la préparation des futures conventions d'objectifs, afin d'apporter une aide structurante aux ligues et comités régionaux et de rationaliser l'octroi des aides financières.

L'accessibilité des personnes handicapées

Une étude financée en 2003 sur la mise en place de conventionnement pour l'accessibilité des personnes handicapées aux pratiques traditionnelles, permettra de mieux cerner les actions à mettre en œuvre dans le cadre d'un

partenariat renforcé entre la Fédération Handisport et les autres fédérations.

La formation et la qualification

La DRDJS du Limousin est un important centre d'examen et de certification. L'effort a porté sur le développement de la formation professionnelle, la professionnalisation des associations sportives et la mise en œuvre de la VAE.



FAVORISER L'EMPLOI SPORTIF AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Depuis 14 ans, la DDJS poursuit une politique volontariste en faveur de l'emploi sportif. En élargissant ses activités au territoire régional, l'association support est devenue en 2001 Profession Sport Corrèze Limousin (PSCL). En 2003, PSCL a été labellisé Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB).

OBJECTIFS

- Promouvoir les activités physiques et sportives ;
- Contribuer au développement des territoires, notamment par les sports de nature.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Diversification des activités : séjours de vacances, événements sportifs, CEL ;
- Structuration du mouvement associatif ;
- Mutualisation des emplois ;
- Adaptation de l'offre de formation aux besoins locaux.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 7 CDI à temps plein (dont 1 poste FONJEP pour le CRIB) et 9 à temps partiel ;
- Partenariat : Conseil général, Conseil régional, DRDJS et CREPS Limousin, DDJS Dordogne et Creuse, Crédit Agricole du Limousin ;
- 1 700 000 € de budget .

RÉSULTATS OBTENUS

- 334 salariés (327 titulaires de diplômes de l'animation et 7 postes administratifs), soit 66 ETP créés au 31/12/2003 ;
- 19 877 heures réalisées en 2003 ;
- Plus de 500 associations adhérentes ;
- Conventionnement avec l'URSSAF et l'ANPE dans le cadre du dispositif Impact Emploi.

CONCLUSION

La forte implication de PSCL dans les politiques éducatives territoriales pèse sur le développement des fonctions premières de l'association. Forte de son expertise au service de l'emploi sportif, PSCL est un acteur reconnu et incontournable du développement local.



SIMPLIFIER LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

La fragilité des associations et du bénévolat en Creuse impose de faciliter les démarches de subventionnement tout en renforçant la qualité des projets associatifs. Sous le pilotage de la DDJS, la mise en place d'un dossier unique de demande de subvention, commun avec le Conseil général, répond à ce double objectif.

OBJECTIFS

- Renforcer la visibilité et la pertinence des financements ;
- Améliorer le dialogue avec les associations en facilitant leurs démarches administratives.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement de la vie associative ;
- Généralisation de la procédure à l'issue de la phase d'expérimentation avec les comités départementaux volontaires ;
- Mise en place d'une politique concertée Etat/ collectivités territoriales en faveur du sport.

RESSOURCES MOBILISÉES

- L'équipe de direction et les PTP sports dans le cadre d'une démarche participative ;
- Système d'information et de communication sur internet avec téléchargement du dossier ;
- Partenariat : Conseil général, Assemblée des maires et CDOS, avec mise en place d'un groupe de travail conjoint.

RÉSULTATS OBTENUS

- Satisfaction des comités expérimentateurs ;
- Meilleure complémentarité entre l'Etat et le Département.

CONCLUSION

L'expérimentation a débouché sur la création d'une commission départementale des Sports. La généralisation du dossier unique de demande de subvention sera effective en 2004.

Haute-Vienne

RENFORCER LES FONCTIONS ÉDUCATIVE ET SOCIALE DU SPORT DANS LES QUARTIERS

Dans une agglomération où existent de réelles difficultés d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes, la DRDJS s'est attachée à développer les associations sportives dans les quartiers de Limoges.

OBJECTIFS

- Permettre à chacun d'avoir accès à des activités nouvelles et par la suite d'intégrer un club, une association ;
- Sensibiliser les jeunes aux valeurs éducatives du sport.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement d'interventions concertées entre les différents acteurs éducatifs locaux : écoles, associations de quartier, associations sportives ;
- Augmentation de l'aide financière directe : coupons sports, tickets loisirs ;
- Renforcement de la mixité sociale par l'intégration des jeunes dans les clubs traditionnels.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 2 personnels techniques et pédagogiques (1,5 ETP) pour le suivi des CEL, l'accompagnement des projets associatifs et l'élaboration des conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- crédits DDJS : 80 000 € ;
- Partenariat : associations, Ville de Limoges, Préfecture, DDASS, DRAC, IA, contrat de ville (FIV).

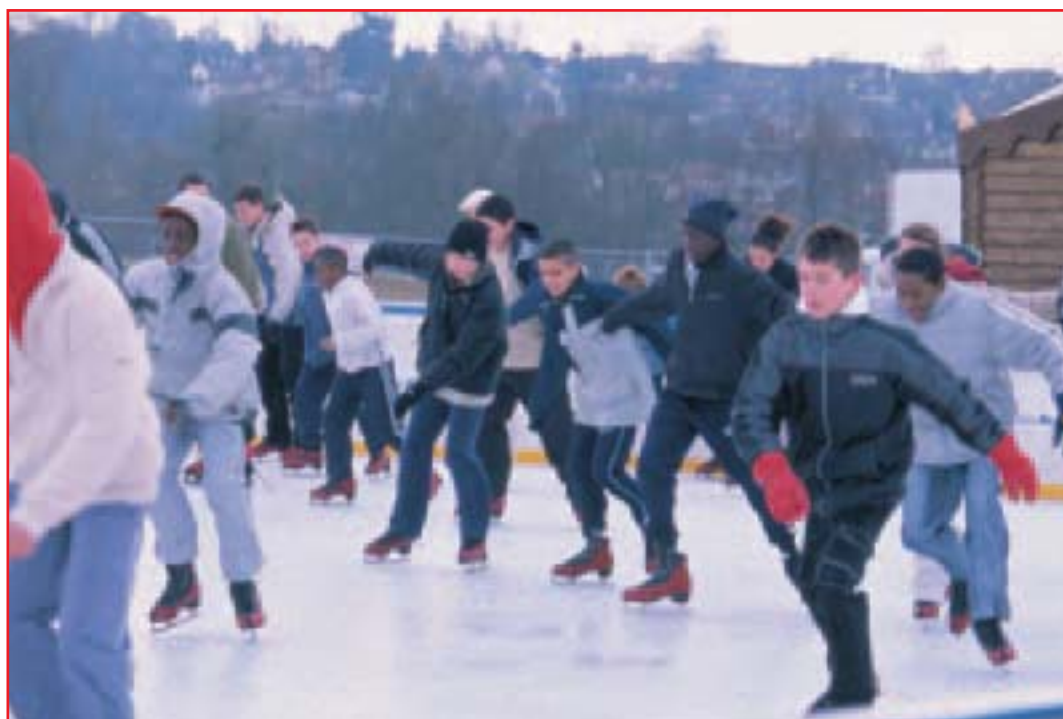
RÉSULTATS OBTENUS

- 9 sites en CEL dont 8 sur les territoires prioritaires du contrat de ville ;
- Les structures sociales et sportives des quartiers organisent le tournoi inter-quartiers de football avec débats autour des incivilités ;

- Forte implication des jeunes dans l'organisation des différentes rencontres en lien avec le district de football.

CONCLUSION

L'articulation des actions conduites par les différentes structures est encore fragile mais favorise les réflexions autour d'objectifs territoriaux et sociaux partagés.



Lorraine

Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges

Population totale 2001 ⁽¹⁾	2 314 408
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	903 495 soit 39 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	2 337 dont 85 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	6 733
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	518 554 dont femmes 34,9 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	139
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	4 287 071 €
Nombre d'associations sportives agréées	4 876
Nombre de contrôles antidopage effectués	282
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	281

(1) Insee

La Lorraine a subi une formidable mutation économique et démographique. Un tissu industriel et de services plus diversifié remplace progressivement la disparition des industries traditionnelles. La concentration des forces vives sur le sillon mosellan fait peser le risque

d'une désertification économique et humaine à l'ouest et au sud de la région. Le sport lorrain a su s'adapter à ces bouleversements. La faiblesse démographique et économique de certaines zones rurales limite l'offre sportive et contraint les associations à d'inévitables regrou-

pements. En matière de sport de haut niveau, l'importance du tissu universitaire et la qualité des équipements sportifs permettent à l'élite sportive de travailler dans de bonnes conditions à la poursuite de la double excellence sportive et professionnelle.

Principales actions régionales

Le soutien au sport de haut niveau

Pour améliorer le suivi des sportifs de haut niveau, une enquête individualisée sur leurs besoins a été lancée en 2003. Ses conclusions ont débouché sur la création d'un forum de discussion et d'information intitulé « la maison du sportif » installé sur le site de la DRDJS.

La coopération européenne transfrontalière

Outre les actions de formation, d'information et de labellisation que la DRDJS conduit avec ses partenaires du pool européen du sport (Luxembourg, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Belgique germanophone et depuis peu la province du Luxembourg belge), la Lorraine a accueilli à Nancy, en juillet 2003,

une grande manifestation sportive inter-régionale, le « Fair play tour » regroupant 160 collégiens cyclotouristes issus de tous les pays de la « grande région ».

Le soutien au mouvement sportif régional

La direction régionale a fortement incité les ligues sportives à élaborer des plans d'action structurés qui ont bénéficié de l'augmentation régulière et substantielle du FNDS. Un effort particulier a été réalisé pour soutenir financièrement les équipes techniques régionales.

La mise en œuvre du dispositif de validation des acquis de l'expérience

La DRDJS a renforcée l'information en direction du public concerné et la formation des accompagnateurs et des membres des jurys. Elle a reçu et traité 141 dossiers déclarés recevables qui ont abouti pour 30 d'entre eux à des validations partielles ou totales.

Meurthe-et-Moselle

DIVERSIFIER LES PRATIQUES SPORTIVES DES ENFANTS

Le renforcement de la dimension éducative et sociale du sport repose sur l'accès du public le plus large aux pratiques les plus diversifiées. Le temps des vacances constitue un moment privilégié pour favoriser la découverte de nouvelles activités. La DRDJS en partenariat avec les comités sportifs a développé un programme d'activités au service des organisateurs de CLSH.

OBJECTIFS

- Intégrer une pratique sportive de qualité dans le projet pédagogique des CLSH urbains et ruraux ;
- Soutenir l'action des comités sportifs qui cherchent à développer leur discipline en dehors des clubs ;
- Offrir toutes les garanties de sécurité dans les disciplines à risque proposées par les CLSH.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement de la pratique sportive dès le plus jeune âge ;

- Mise en place d'un programme d'activités dans 8 disciplines : tir à l'arc, speedball, canoë, escrime, aviron, VTT, escalade, spéléo ;
- Qualification de l'encadrement.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 conseiller sportif pour coordonner et gérer le dispositif ;
- 8 contrats d'objectifs signés avec 4 comités sportifs et 4 clubs pour un montant de 29 500 € ;
- Mise à disposition du matériel adapté ;
- Partenariat : la CAF et le Conseil général ont permis de démultiplier le nombre de séances d'initiation sportive proposées aux enfants.

RÉSULTATS OBTENUS

- 3 020 heures d'animation sportive ;
- 39 cadres techniques impliqués.

CONCLUSION

La garantie et la coordination de la DRDJS ont permis d'offrir un programme d'activités éducatives riches et motivantes. A terme, le mouvement sportif devra prendre en charge la gestion des animateurs et la promotion du dispositif qui sont assurées pour l'instant par la DRDJS.

Meuse

SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF : LE CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION DES BÉNÉVOLES

La Mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) a procédé à un recensement des demandes de renseignements et d'aides techniques des dirigeants bénévoles. Les principales carences relevées portent sur la gestion et l'administration, le droit des associations et la méthodologie de projet. Ce constat a conduit le délégué départemental à la vie associative (DDVA) à proposer un cycle de formation à l'intention des responsables associatifs.

OBJECTIFS

- Aider les bénévoles dans la mise en conformité de leur fonctionnement associatif et dans le développement de leurs projets ;
- Assurer le respect de la réglementation.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réduction des contentieux liés au fonctionnement et à la gestion des associations ;
- Instauration d'un dialogue constructif entre les bénévoles et les pouvoirs publics.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 conseiller technique et pédagogique, DDVA ;
- Crédits DDJS : 8 366 € ;
- Création du CRIB Meuse ;
- Partenariat : CDOS, Conseil général, Union départemental des associations familiales, Fédération des oeuvres laïques.

RÉSULTATS OBTENUS

- 220 bénévoles touchés par les modules de formation ;
- les associations participantes ont résolu leurs problèmes de fonctionnement.

CONCLUSION

La qualité technique et pédagogique des intervenants a permis de traiter l'ensemble des questions soulevées par les dirigeants associatifs, tous secteurs confondus. Le programme de formation sera étendu pour répondre encore plus précisément aux attentes des bénévoles et toucher tous les secteurs de la vie associative.



RENFORCER LA FONCTION EDUCATIVE DES CENTRES DE LOISIRS

La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité éducative nationale. Les centres de loisirs offrent la possibilité de sensibiliser les enfants de manière ludique à la lecture et aux jeux d'écriture. Une formation a été mise en place pour élargir le champ de compétences des animateurs.

OBJECTIFS

- Réduire l'échec scolaire ;
- Développer la présence et l'usage du livre dans les centres de loisirs ;
- Familiariser les animateurs à une approche pédagogique, ludique et récréative de la lecture et de l'écriture.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la qualité de l'accueil des mineurs dans le cadre périscolaire ;
- Constitution d'un réseau d'animateurs formés à l'approche ludique de la lecture et de l'écriture ;
- Elaboration de supports pédagogiques.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 conseiller « lutte contre l'illettrisme » (20% ETP) et une secrétaire (10% ETP) ;
- Crédits DDJS : 7 000 € ;
- Intervenants : Inter service migrant, formatrice « médiation du livre », médiathèques, librairies jeunesse, ATD quart monde.

RÉSULTATS OBTENUS

- Vif intérêt des CLSH pour cette action de formation : 18 stagiaires retenus ;
- Diversité des structures représentées : associations locales, communes, milieu urbain et rural, sites en contrat CEL ;
- Mise en place de plusieurs projets dès le premier module de formation.

CONCLUSION

Les stagiaires, majoritairement des femmes, ont été facilement convaincus de la pertinence de l'approche ludique. L'équilibre doit absolument être recherché pour ne pas enfermer cette thématique dans des schémas sexués qui réduiraient son impact éducatif.



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : LE RÔLE DU SERVICE PUBLIC DE FORMATION

Le département des Vosges est marqué par la déprise industrielle dont les effets économiques sont heureusement limités par le développement de l'emploi touristique-sportif reposant sur les sports de nature.

OBJECTIFS

- Agir sur le double terrain de la protection de l'usager et de l'aménagement durable des territoires ;
- Qualifier les espaces et les personnes qui y travaillent.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement d'une offre de formation répondant aux orientations nationales ainsi qu'à la demande de proximité appréhendée à l'échelle du massif vosgien ;
- Encrage territorial de l'emploi par la pluriactivité tant au sein de la filière sport qu'en lien avec le secteur socio-éducatif des centres de vacances ;
- Anticipation des évolutions des branches socio-professionnelles concernées.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1,9 ETP sur les missions de formation et de certification ;
- Budget de 30 000 €, hors salaires des agents JS ;
- Un local de formation implanté à Gérardmer ;
- Un réseau de formateurs inter-institutionnels public/privé parfaitement rodé.

RÉSULTATS OBTENUS

- 1 100 journées stagiaires essentiellement sur 2 diplômes : le BE d'accompagnateur de moyenne montagne (AMM) et les supports techniques sports de nature du BAPAAT ;
- près de 150 candidats certifiés dans les filières précitées mais aussi au tronc commun Montagne.

- Réalisation d'une étude sur le non renouvellement de la profession de moniteur de ski alpin dans le massif des Vosges.

CONCLUSION

Le taux de professionnalisation obtenu est remarquable pour les diplômes de niveau V (BAPAAT) mais plus difficile pour les formations de niveau IV (BE-AMM).

Midi-Pyrénées

Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne

Population totale 2001 ⁽¹⁾	2 585 439
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	912 530 soit 35 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	3 020 dont 90 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	10 469
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	676 710 dont femmes 30,9 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	220
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	5 503 029 €
Nombre d'associations sportives agréées	5 035
Nombre de contrôles antidopage effectués	482
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	522

(1) Insee

Région de France métropolitaine la plus étendue, Midi-Pyrénées est marquée par la forte hétérogénéité de ses milieux physiques, économiques, sociaux et démographiques. L'agglomération toulousaine représente à elle seule 31% de la population. La pratique sportive est

très développée mais reste fragile, au regard notamment de la dissémination communale. Ces réalités déterminent l'importance clef des missions de coordination et de pilotage régionales. Dans ce contexte, la DRDJS a privilégié les axes d'intervention suivants : l'observa-

tion, l'analyse et la prospective, l'information et la communication, le soutien à la vie associative, la formation, le sport de haut niveau, les activités physiques de nature et la médecine du sport.

Principales actions régionales

L'observation, l'analyse et la prospective : connaître pour mieux agir

La DRDJS développe son expertise au service des acteurs du sport régional par la production de documents d'analyse et d'information. Elle est à l'initiative de nombreuses rencontres qui concourent à la mutualisation des expériences : forums et colloques thématiques, rencontres régionales du sport. Le recensement des équipements sportifs contribue à ancrer l'action de la DRDJS dans les politiques de développement local.

Le Contrat de plan Etat-Région

La territorialisation des actions est renforcée par la qualité du partenariat avec la Région, lequel a notamment permis la rénovation du bâtiment d'hébergement

du CREPS Midi-Pyrénées. Toutes les actions inscrites au CPER ont été réalisées. La création d'un site spécifique « Equipements sportifs, sites et lieux de pratique » favorise le dialogue avec les collectivités locales.

Le soutien au sport de haut niveau

La région compte 31 pôles qui regroupent 314 sportifs de haut niveau et 434 Espoirs. Une attention particulière a été portée à l'insertion socio-professionnelle des sportifs de haut niveau, aux 3 plateaux techniques, aux 4 centres médico-sportifs et à la lutte contre le dopage.

Le suivi du sport professionnel

Les procédures d'agrément des 7 centres de formation de clubs professionnels (CFCP) ont été menées à bien ; elles sont prolongées par des évaluations trimestrielles assurées par la DRDJS.

La formation professionnelle et la qualification

951 336 € ont été mobilisés en 2003. 814 emplois jeunes ont suivi une formation professionnelle. Les formations JS sont intégrées au plan régional de formation du Conseil régional. La DRDJS enregistre une forte croissance du nombre de demandes de validation des acquis de l'expérience.



RENFORCER LA PERTINENCE DES CONTRATS ÉDUCATIFS LOCAUX

Dans une perspective de recherche d'efficacité des politiques éducatives territoriales, la formation des coordonnateurs des 19 CEL vise à mettre en cohérence sur chaque territoire le diagnostic du projet éducatif et sa mise en œuvre.

OBJECTIFS

- Donner aux coordonnateurs les bases théoriques et les outils pratiques du diagnostic territorial ;
- Favoriser le partage et la mutualisation des compétences.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Acquisition des compétences nécessaires à l'élaboration d'un projet éducatif partenarial adapté aux besoins et aux ressources du territoire ;
- Mutualisation de la connaissance des programmes et des approches éducatives ;
- Amélioration des projets dans le sens de la cohérence, du réalisme et de la lisibilité.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur de sport (0,3 ETP) et 2 administratifs (0,5 ETP) ;
- crédits DDJS : 5 400 € ;
- Formation de 72 heures (12 journées) ;
- Interventions d'experts et de spécialistes de la communication et de la démarche de projet.

RÉSULTATS OBTENUS

- 15 coordonnateurs sur 19 ont suivi ce cursus innovant de formation (2^{ème} session) ;
- 17 contrats CEL renouvelés à l'issue de la période d'évaluation ;
- 123 communes participent à ce programme multipartenarial ;
- 6 000 jeunes concernés par les activités développées dans le cadre des CEL.

CONCLUSION

Cette formation répond à un besoin bien identifié et constitue une pierre angulaire du dispositif de mise en œuvre des politiques éducatives locales. La dynamique et la fréquence des temps de formation permettent un suivi permanent des territoires et un soutien individualisé des coordonnateurs.



PROMOUVOIR LES SPORTS DE NATURE

Les Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature ont connu leur première édition en octobre 2003 à Millau. Elles ont permis de dresser un premier état des lieux de ce secteur en plein développement et de fédérer les différents acteurs autour d'objectifs partagés. La DDJS est partie prenante de cette priorité ministérielle qui constitue pour le département un enjeu sportif, touristique et économique.

OBJECTIFS

- Organiser et dynamiser les sports de nature en Aveyron ;
- Garantir un encadrement et des installations de qualité ;
- Contribuer au développement local.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Implication de la population locale ;
- Recensement précis des pratiques et des sites ;
- Reconnaissance de la place du ministère dans le développement des sports de nature ;
- Renforcement des partenariats locaux au sein du CDESI ;

RESSOURCES MOBILISÉES

- 80 % ETP ;
- Crédits DDJS : 8 000 € ;
- Partenariat : mouvement sportif, Education nationale, collectivités locales, CCI de Millau, professionnels des sports de nature.

RÉSULTATS OBTENUS

- 600 participants, particulièrement satisfaits de la qualité des interventions et de la prospective ouverte ;
- Réalisation d'une brochure pour la pratique des sports de nature en milieu scolaire, en partenariat avec l'IA.

CONCLUSION

Ces premières Rencontres nationales ont confirmé l'importance de ce secteur d'activité et suscité une forte dynamique. Millau accueillera en 2005 la 2^{ème} édition des Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature.

Haute-Garonne

DÉVELOPPER LE SPORT FÉMININ

Le ministère poursuit une politique volontariste sur le thème « femmes et sport ». Il lui revient de définir le cadre réglementaire, d'impulser, d'accompagner et d'évaluer les initiatives du mouvement sportif. La Haute-Garonne a mis en place un large éventail de dispositifs et d'outils opérationnels.

OBJECTIF

- Promouvoir l'image, la place et la part des femmes dans les activités physiques et sportives.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement et valorisation la pratique sportive féminine ;
- Amélioration de la parité hommes/femmes dans les instances dirigeantes du mouvement sportif ;

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 chargée de mission à mi-temps ;
- Financement spécifique aux sportives de haut niveau (134 000 €) et aux équipes féminines évoluant en championnat (300 000 €) ;
- Mobilisation du FNDS en soutien à la

pratique féminine de « masse » ;

- Crédits du CPER affectés à l'organisation du concours « femmes et sport » (15 245 € en 2003) ;
- Partenariat : CDOS, comités départementaux, collectivités territoriales, médias, universités, délégation régionale et départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et DDTEFP.

RÉSULTATS OBTENUS

- 168 sportives de haut niveau aidées ;
- Création et diffusion d'outils d'information ;
- Inscription de la thématique « femmes et sport » dans les Rencontres régionales du sport ;
- Progression de la pratique licenciée : 30,6% en 2003 contre 30,2% en 2002 ;

- Pérennisation du concours « femmes et sport » : 150 candidatures depuis 2001, 11 lauréat(e)s, 43 500 € de prix.

CONCLUSION

Cette action prioritaire exige un fort investissement humain et financier pour s'inscrire dans la durée. L'engagement collectif des acteurs, publics et privés, et la mise en cohérence des actions constituent un gage de réussite.

Gers

RENOUVELER LE DIALOGUE ENTRE LES JEUNES ET LES INSTITUTIONS

Après 5 années de fonctionnement, le Conseil départemental de la jeunesse (CDJ) s'est trouvé confronté aux difficultés inhérentes au renouvellement de ses membres actifs. La remobilisation des jeunes autour du CDJ est apparue comme une nécessité pour restaurer son rôle essentiel de dialogue et de force de propositions vis-à-vis des institutions publiques.

OBJECTIF

- Renouveler la constitution du CDJ en associant de nouveaux jeunes issus du mouvement associatif, notamment rural ;

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement d'actions concrètes et valorisantes ;
- Renforcement de la communication en direction des associations d'éducation populaire et des institutions locales.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Un CEPJ chargé de l'animation du CDJ ;
- Les membres du CDJ ;
- Partenariat : fondation du Crédit

Agricole, Mutualité sociale agricole, IUT de gestion, BTS service en espace rural.

RÉSULTATS OBTENUS

- Engagement effectif de 10 jeunes pour une durée de 2 ans ;
- Restauration de l'écoute et du dialogue avec la DDJS : participation du CDJ à l'attribution des subventions accordées dans le cadre du Festival de la citoyenneté ; décision de soutien à la réalisation d'un forum de la jeunesse à Auch ;
- Elaboration d'un programme d'action 2003-2004 : participation à des forums publics et aux journées de l'Europe ;

interventions dans les établissements scolaires ; formation à l'accompagnement de projet ; appel à projet pour le Festival de la citoyenneté 2004.

CONCLUSION

Ce plan d'action a permis de faire connaître le CDJ au niveau départemental. Depuis la fin 2003, il siège au conseil d'administration du Pays d'Auch. Le CDJ compte maintenant 15 membres actifs.



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : L'AIDE À LA CONCEPTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans le contexte d'un département rural marqué par une densité de population très faible, les collectivités ne disposent pas de moyens techniques pour concevoir des infrastructures sportives. Le travail de recensement initié au plan régional, constitue, un outil indispensable d'aide à la décision. L'action de la DDJS s'inscrit en complémentarité, en aidant les communes à concevoir et à dimensionner techniquement leurs projets.

OBJECTIF

- Aider les communes à disposer d'équipements sportifs répondant aux normes réglementaires et fédérales et s'inscrivant dans une logique cohérente de développement du territoire.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de l'aide à la décision des communes ;
- Implantation concertée des équipements en fonction de leur pertinence territoriale.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Le secrétaire général du service ainsi que les professeurs de sport assurant le suivi des disciplines ;
- Crédits FNDS : 46 496 € d'investissement 2003 ;
- Mobilisation des autres services de l'Etat et des collectivités territoriales pour assurer les montages financiers nécessaires.

RÉSULTATS OBTENUS

- Amélioration qualitative des dossiers techniques ;
- Augmentation du nombre de dossiers pouvant faire l'objet d'un soutien financier de l'Etat ;
- Adéquation renforcée des équipements au regard de leur utilisation.

CONCLUSION

La création d'une mission de conseil auprès des collectivités, nécessite une excellente connaissance de l'organisation territoriale de coopération (contrats de Pays, EPCI...) et une adhésion significative des collectivités concernées.



ACCOMPAGNER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI SPORTIF

La DDJS soutient activement l'association départementale Profession Sports Animation. Le Plan Sport Emploi (PSE) a permis la création de 22 emplois pérennes. Sur les 926 emplois jeunes du département, 384 relèvent du secteur jeunesse et sports. Leur pérennisation est un enjeu important pour la vie associative et l'activité économique d'un département rural.

OBJECTIF

- Accompagner le mouvement associatif dans sa volonté de créer, professionnaliser et pérenniser les emplois.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Consolidation des emplois ;
- Renforcement des compétences de gestion des associations.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Accompagnement des associations employeuses ;
- Participation au pôle « emploi » interministériel, aux travaux des équipes locales d'animation et au comité départemental de pérennisation ;
- Labellisation de PSA 65 comme cabinet conseil ;

- Financement PSE : 40 500 € ;
- Bourses de formation : 9 300 € ;
- Mise en place d'un cursus complet au diplôme d'accompagnateur en moyenne montagne et d'une formation des bénévoles aux obligations sociales et fiscales.

RÉSULTATS OBTENUS

- 50 stagiaires ont suivi les 2 formations au tronc commun général dont 1 était réservée aux EJ ;
- suivi de 30 dossiers employeurs ;
- 13 conventions pluriannuelles, 13 épargnes consolidées et 4 conventions sans aide ;
- Création de 6 emplois dont 5 ETP ;
- PSA 65 : 125 salariés pour 161 structures.

CONCLUSION

En zone rurale et montagnarde la pérennisation des emplois repose en grande partie sur la pluriactivité. L'accompagnement des associations est essentiel pour permettre une sortie progressive du dispositif NS-EJ dans les meilleures conditions humaines et financières.



FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES MALADES À LA PRATIQUE SPORTIVE

Très peu de clubs sportifs voire d'associations offrent dans le département des possibilités d'accueil s'adressant à de jeunes malades atteints de pathologies rares qui limitent la pratique sportive.

OBJECTIFS

- Améliorer la socialisation des jeunes ;
- Ouvrir la pratique sportive à des publics oubliés ne relevant pas directement du Sport adapté ni du Handisport.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Intégration dans les pratiques sportives locales de 10 jeunes malades accueillis dans un centre spécialisé ;
- Sensibilisation des jeunes valides et des clubs à l'accueil des publics spécifiques.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Un professeur de sport ;
- Crédits DDJS : 1 200 € ;
- le médecin inspecteur de la Jeunesse et des Sports ;
- Partenariat : le comité départemental de roller skating, le club de Valdériès (81) situé à proximité du centre de soins adaptés, la mairie de Valdériès.

RÉSULTATS OBTENUS

- Implication des jeunes valides ;
- Les jeunes malades, ont tous effectué une année de pratique du roller et ont participé à la fête du club.

CONCLUSION

Le projet a pleinement réussi. Cette démarche concrète a été très appréciée et retenue comme exemplaire par le pôle ressources national « fonctions éducative et sociale du sport ».



SÉCURISER LES PRATIQUES SPORTIVES : LES MISSIONS DE CONSEIL ET DE CONTRÔLE

La persistance d'un niveau élevé de noyade dans les lieux de baignade a conduit la DDJS à mettre en place un dispositif de conseil et de contrôle interministériel, en direction des exploitants déclarés et des personnels de surveillance.

OBJECTIFS

- S'assurer du respect de la réglementation en vigueur par les exploitants ;
- Assurer au public une sécurité optimale des sites de baignade déclarés, ainsi que des diverses installations des bases de plein air et de loisirs (BPAL).

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sécurisation technique des sites ;
- Application de la réglementation en matière de qualification des personnels de surveillance.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Les personnels des administrations concernées ;
- Les organismes agréés pour la formation continue des personnels de surveillance ;

RÉSULTATS OBTENUS

- Visite de contrôle annuelle de chacune des installations déclarées ;
- Etat complet et actualisé des baignades et des piscines du département, permettant le suivi des conditions de surveillance, de sécurité et d'hygiène ;
- Mise en conformité des jeux d'enfants ;
- Contrôle des séjours de mineurs en CVL implantés dans le périmètre des baignades et des BPAL ;
- Mise en place d'un module « handicap et natation » dans le cursus de la formation au BEES 1^{er} degré option activités de la natation, assuré par la DDJS.

CONCLUSION

L'organisation interministérielle pilotée par la DDJS sous l'autorité du Préfet permet d'assurer pleinement la mission de conseil et de contrôle des multiples acteurs concernés.

Nord-Pas-de-Calais

Nord, Pas-de-Calais

Population totale 2001 (1)	4 013 837
Population moins de 30 ans (1)	1 732 683 soit 35 %
Nombre de communes (1)	1 547 dont 64 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	9 608
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	827 360 dont femmes 32,7 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	156
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	6 755 189 €
Nombre d'associations sportives agréées	5 509
Nombre de contrôles antidopage effectués	957
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	518

(1) Insee

La Région Nord-Pas-de-Calais, à la fois densément urbanisée et rurale pour certains de ses aspects, reste la région la plus jeune de France. Après une longue période de reconversion, les difficultés socio-économiques demeurent, avec pour corollaire la persistance

d'indicateurs préoccupants en matière de santé publique. Dans ce contexte, les priorités de la DRDJS portent sur le développement des pratiques sportives de masse et de haut niveau, l'extension de l'emploi qualifié dans les métiers du sport et de l'animation, le soutien

à la vie associative et la formation des bénévoles. L'organisation du suivi médical des sportifs, la structuration des disciplines et la création d'équipements adaptés complètent les réponses apportées par la DRDJS aux besoins du territoire.

Principales actions régionales

Le développement du sport-santé

La structuration du réseau régional de suivi médical et d'information des sportifs est achevée. 4 plateaux techniques et 22 centres médico-sportifs répartis sur l'ensemble du territoire accueillent les sportifs de haut niveau. L'informatisation de ces centres doit permettre de conduire des études épidémiologiques ciblées. Par ailleurs, un programme spécifique a été mis en place dans les clubs afin de favoriser le retour à la pratique sportive des personnes victimes d'un accident cardio-vasculaire.

Le renforcement des filières d'accès au sport de haut niveau

Cette action s'effectue en étroite liaison avec les services et les établissements du ministère de l'Éducation nationale. La mise en place de plans de développement des disciplines sportives et le travail de concertation avec l'ensemble des partenaires à l'occasion de conférences régionales ont été renforcés.

La création de l'observatoire régional du sport

Inscrit dans le Contrat de plan Etat-Région, l'ORS s'est fixé comme premier objectif le recensement des équipements sportifs. La mise en ligne d'un atlas numérique et le croisement avec les différentes bases de données,

dont celle des licenciés, permettent dorénavant d'apporter une information pertinente et fiable à l'ensemble des acteurs concernés.

La formation et la qualification

La mise en place de nouvelles formations aux métiers du sport et de l'animation liées à l'instauration du BPJEPS est une priorité. La montée en puissance des demandes de validation des acquis de l'expérience et le soutien aux ligues sportives en matière de structuration de l'emploi, consolide le rôle de la DRDJS en matière d'emploi sportif.



DÉVELOPPER L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX PRATIQUES SPORTIVES

La coordination entre clubs sportifs « valides » et structures accueillant des personnes handicapées s'avère insuffisante pour répondre à la demande de diversification et d'accessibilité. La DDJS fait porter son effort sur l'implication des ligues et des comités régionaux.

OBJECTIFS

- Favoriser la pratique sportive des personnes handicapées ;
- Développer et diversifier l'offre en clubs valides.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation du mouvement sportif à la problématique handicap ;
- Augmentation du nombre de sections Handisport au sein des clubs valides ;
- Mise en place d'un plan de développement régional Handisport.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 cadre technique régional (1 ETP), 1 conseiller d'animation sportive (0,20 ETP) ;
- FNDS et crédits propres d'intervention DRDJS ;
- L'équipe technique régionale du CROS ;
- Les partenaires institutionnels.

REÉSULTATS OBTENUS

- Organisation d'un colloque régional ;
- Création d'un poste « relais » à Villeneuve d'Ascq ;
- Mise en place d'un groupe de travail inter-institutionnel ;
- Création d'un plateau médical Handisport à Liévin.

CONCLUSION

La constitution d'un vaste partenariat est indispensable à la réussite de ces actions. La proximité des pratiques par la multiplication de sections Handisport au sein des clubs constitue un facteur important de développement de la pratique sportive des personnes handicapées.



SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF LOCAL : L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES

Le département compte 1 889 associations sportives agréées dont 44% sont subventionnées. Suite à l'appel à projet lancé par le ministère en vue de la création des Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), la DDJS du Pas-de-Calais s'est portée volontaire et sa candidature a été retenue dans le cadre des premières expérimentations.

OBJECTIF

- Renforcer l'accueil, l'information, le conseil et l'accompagnement des bénévoles.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Soutien accru à la vie associative ;
- Amélioration qualitative des projets associatifs ;
- Professionnalisation des associations.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 poste FONJEP et 9000 € de crédits DDJS ;
- La mission a été confiée à l'association Profession Sport ;

- Partenariat : Conseil général (mise à disposition des locaux et subvention de 10 000 €), CDOS ;
- Installation du CRIB au sein de la maison des Sports qui héberge la majorité des comités départementaux ;
- Mise en place d'une campagne de communication auprès de l'ensemble du mouvement sportif.

RÉSULTATS OBTENUS

- Constitution d'un réseau de partenaires et de lieux ressources labellisés CRIB ;
- Elaboration de fiches techniques en réponses aux questions récurrentes des bénévoles ;
- Organisation de réunions d'information délocalisées.

CONCLUSION

Le réseau doit maintenant se structurer. L'évaluation de cette année d'expérimentation permettra de réunir les responsables des CRIB pour favoriser leur mise en réseau et définir les axes prioritaires de développement à court et moyen terme.

Basse-Normandie

Calvados, Manche, Orne

Population totale 2001 (1)	1 431 764
Population moins de 30 ans (1)	580 142 soit 38 %
Nombre de communes (1)	1 834 dont 90 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	4 052
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	313 342 dont femmes 33,9 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	91
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	2 909 539 €
Nombre d'associations sportives agréées	2 175
Nombre de contrôles antidopage effectués	255
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	317

(1) Insee

La Basse-Normandie est confrontée à un départ massif des jeunes à la recherche d'une formation adaptée ou d'un emploi. La DRDJS poursuit son effort d'analyse des besoins locaux de formation pour accompagner la nécessaire structuration de la branche profession-

nelle avec l'appui des associations de type « Profession Sport ». Le développement du sport de haut niveau bas-normand est limité par l'insuffisance de la capacité d'hébergement. Son activité s'est maintenue en 2003, grâce au soutien du Conseil régional et au partenariat

établi avec les établissements scolaires. L'activité sportive est de mieux en mieux intégrée aux projets de développement territorial.

Principales actions régionales

Le soutien au mouvement sportif

Les aides financières aux ligues et comités régionaux sont conditionnées par la production de plans de développement, soulignant les efforts de chacun pour entrer dans une logique de projet à moyen terme. L'aide de l'Etat a également eu un effet d'entraînement sur les financements du Conseil régional. Par ailleurs, une cellule d'aide à la recherche de partenaires économiques (CARPE) a été créée cette année. Elle a permis à plus de 40 acteurs de l'animation sportive de recevoir aide et conseils pour structurer leur projet et trouver des partenaires.

La lutte contre le dopage et le développement de la santé par le sport

Pour consolider la lutte antidopage la DRDJS a recruté 15 nouveaux médecins préleveurs afin de compléter l'effectif des 8 médecins d'ores et déjà assermentés. La mobilisation du service en direction des publics spécifiques (jeunes obèses, toxicomanes, détenus, personnes âgées) a été amplifiée en liaison avec le CREPS Basse-Normandie.

La formation et la qualification

La DRDJS a multiplié les efforts pour adapter l'ensemble du dispositif régional de formation et d'examen à l'avènement de la VAE. L'année 2003 a été consacrée à l'information, à la concer-

tation et à la formation systématique des différents acteurs. Tous les membres de jurys ont été formés. L'harmonisation des modalités et des critères d'habilitation a été élaborée en étroite concertation avec les présidents de jurys. La VAE est désormais bien intégrée par l'ensemble des partenaires de la formation continue.



DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX LOISIRS ET L'AUTONOMIE DES ADOLESCENTS

Une enquête a été réalisée en 2002 auprès des principales bases de loisirs du département qui accueillent environ 2 000 enfants et jeunes chaque été en mini-camps. Ses conclusions ont mis en évidence un besoin de structures d'accueil bien supérieur à l'offre du département, les campings refusant de façon quasi systématique les groupes de jeunes seuls ou encadrés.

OBJECTIFS

- Mettre en place une politique spécifique en direction des adolescents et pré-adolescents ;
- Faciliter le départ en vacances autonome des jeunes ;
- Créer un réseau de petites structures d'accueil départementales labellisées.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réactivation du dispositif Points Accueil Jeunes (PAJ) ;

- Recensement des lieux d'accueil conformes aux normes d'hygiène et de sécurité et offrant des ressources pédagogiques identifiées : parcours forestiers, fermes pédagogiques, richesses culturelles ;
- Valorisation du patrimoine local, notamment son littoral.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 cadre technique (0,30 ETP), 1 poste de secrétariat (0,20 ETP) ;
- Partenariat : DDASS, Conseil général, CAF, fonds européens (40 000 €).

RÉSULTATS OBTENUS

- Les partenaires sollicités ont répondu très favorablement à l'enquête. Une trentaine de structures sont d'ores et déjà volontaires pour accéder à cette appellation et répondre au cahier des charges ;
- Elaboration d'une charte des PAJ dans le Calvados.

CONCLUSION

La mise en place du dispositif devrait être finalisée pour l'été 2004 et fera l'objet d'une communication grand public.



SÉCURISER ET DÉVELOPPER LES SPORTS DE NATURE

La Baie du Mont St Michel est réputée pour sa beauté et pour sa dangerosité. En raison des risques spécifiques du site, les traversées sont le plus souvent accompagnées par des guides qui, depuis 1997, possèdent une carte professionnelle délivrée par la préfecture.

OBJECTIFS

- Assurer la sécurité des usagers ;
- Développer les sports de nature dans la Manche ;
- Fédérer la profession autour d'une charte rénovée.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Délivrance d'un diplôme professionnel remplaçant le diplôme fédéral de la randonnée pédestre ;
- Renforcement des partenariats locaux autour de l'utilisation raisonnée d'un site classé au patrimoine mondial de l'humanité.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Ingénierie de formation : 80 heures sur site prenant en compte la sécurité, l'orientation, l'environnement et l'histoire ;
- Inscription dans le cadre du service public de formation de Basse-Normandie ;

RÉSULTATS OBTENUS

- 90 % des guides en activité ont été formés ;
- Création d'une association des guides reconnue comme l'interlocuteur principal de la sous-préfecture et des institutions concernées.

CONCLUSION

La DDJS a joué un rôle important dans la formation professionnelle des guides même si l'objectif final de délivrance d'un BPJEPS de randonnée n'a pas été atteint, faute de parution du texte. La DDJS a ainsi contribué à fédérer une profession intervenant dans un milieu très spécifique.

L'implantation des équipements sportifs participent au développement harmonieux des territoires. La complexité des dossiers nécessite d'accompagner les communes, voire les associations, dans leurs choix techniques et financiers.

OBJECTIFS

- Fournir aux différents acteurs une base de données régulièrement actualisée des équipements existants et en projet ;
- Améliorer la qualité des équipements sportifs traditionnels et spécifiques.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure identification des besoins et des priorités d'investissements à l'échelle du territoire ;
- Accélération des procédures d'instruction des dossiers ;
- Optimisation des montages financiers.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 personnel technique et pédagogique et 1 secrétaire ;
- Partenariat : collectivités locales, Conseil général, services de l'Etat, fédérations sportives.

RÉSULTATS OBTENUS

- 90 dossiers instruits et 70 en cours de financement ;
- Suivi financier plus précis des aides accordées ;
- Augmentation des rénovations, notamment pour les terrains engazonnés, les gymnases et les piscines ;

- Augmentation des taux et du plafond de la dotation globale d'équipement (DGE) ;
- Amélioration de l'activité de la sous-commission départementale de sécurité, d'incendie et d'accessibilité.

CONCLUSION

Les conseils apportés aux maîtres d'ouvrage ont permis de renforcer le partenariat avec les fédérations sportives lors de la conception des équipements.



Haute-Normandie

Eure, Seine-Maritime

Population totale 2001 (1)	1 792 244
Population moins de 30 ans (1)	776 100 soit 41 %
Nombre de communes (1)	1 420 dont 86 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	4 310
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	327 898 dont femmes 33,7 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	93
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	3 141 130 €
Nombre d'associations sportives agréées	2 276
Nombre de contrôles antidopage effectués	491
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	176

(1) Insee

La Haute-Normandie se caractérise par une économie en pleine reconversion industrielle ayant pour conséquence un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et un retard en matière de formation. Elle possède cependant de nombreux atouts dont une

position géostratégique privilégiée et une population plus jeune que la moyenne nationale. Région sans CREPS, le taux de pénétration sportif, inférieur au seuil moyen de pratique licenciée nationale, est en diminution. La DRDJS s'attache à promouvoir le dispositif d'accès au

sport de haut niveau, à accompagner les politiques de l'emploi, à améliorer la qualification de l'encadrement, et enfin à renforcer la santé par le sport et la protection des pratiquants.

Principales actions régionales

Le soutien au sport de haut niveau

Dans le cadre du dispositif régional d'accueil des 10 pôles Espoirs en liaison avec les antennes du centre régional jeunesse et sports, deux grands projets d'extension des hébergements ont été élaborés pour améliorer la qualité et la capacité d'accueil des structures labellisées.

Le développement de la médecine du sport

Le Contrat de plan Etat-Région a permis de diversifier le réseau de médecine du sport qui s'est structuré avec l'identification de deux nouveaux centres médico-sportifs à Evreux (27) et Gonfreville (76). Par ailleurs, la région a bénéficié en 2003 de l'ouverture de l'antenne médicale de prévention et de lutte contre le dopage.

La promotion de l'emploi sportif par la qualification

La DRDJS s'est particulièrement investie dans deux directions : la mise en place du BPJEPS dans 3 spécialités sportives (activités pugilistiques, nautiques et physiques pour tous) et le développement significatif de la VAE, qui s'est traduit par un important travail d'information et d'instruction de dossiers. La signature d'une charte inter-institutionnelle, et la création de l'observatoire des métiers du sport et de l'animation consolide l'ensemble de la démarche.



LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS DANS LE SPORT : LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Pour répondre à cette priorité ministérielle, la DDJS à mis en place une politique départementale concertée avec le Conseil général, axée sur l'implication des jeunes et la communication en direction du grand public.

OBJECTIF

- Sensibiliser le grand public à la lutte contre la violence et les incivilités dans le sport.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Organisation d'une opération touchant l'ensemble de la population ;
- Elaboration d'un charte de bonne conduite ;
- Création d'un logo départemental par voie de concours pour donner une meilleure visibilité à l'action et véhiculer l'esprit de la charte auprès du grand public.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur de sports (1 ETP) ;
- Crédits DDJS : 1 500 € ;
- Service communication du Conseil général ;
- Partenaires et sponsors privés.

RÉSULTATS OBTENUS

- Plus de 100 propositions émanant d'écoles, de CLSH, de centres pour handicapés mentaux et d'individuels ;
- Création du logo départemental et diffusion de 2 000 Tshirts récompensant les actions conduites dans ce domaine au plan local ;
- Sensibilisation et implication du mouvement sportif.

CONCLUSION

La très forte mobilisation autour du projet témoigne de l'intérêt que les jeunes et les institutions portent à ce sujet de société. Pour l'instant toutefois, le milieu scolaire n'est pas encore suffisamment impliqué dans ces problématiques. Le port des Tshirts doit servir de levier pour impulser d'autres actions sur le même thème.



FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES QUI NE PARTENT PAS EN VACANCES

La DDJS et le Conseil général se sont associés afin de développer l'opération « Ticket sport ». Ce dispositif permet aux jeunes âgés de 8 à 18 ans qui ne partent pas en vacances, de s'initier aux APS. Il est mis en œuvre dans le cadre de conventions proposées aux communes, qui élaborent en lien avec le tissu associatif local, des programmes adaptés aux besoins et à l'âge des jeunes.

OBJECTIFS

- Permettre aux jeunes de s'initier gratuitement à une activité sportive ;
- Elargir le dispositif au public adolescents et jeunes adultes.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation du nombre d'activités notamment pour les 12/16 ans, filles et garçons ;
- Extension des interventions sur l'ensemble des périodes de vacances.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Les PTP pour la visite des sites et l'accompagnement des communes dans l'évolution du dispositif ;
- Financement DRDJS : 110 000 € ;
- Partenariat : Conseil général (100 000 €) ; clubs sportifs, association « Profession Sport ».

RÉSULTATS OBTENUS

- 220 communes sur 747 participent à ce dispositif dont l'ensemble des communes en contrat de ville ;
- 17 079 jeunes ont bénéficié d'une initiation en 2003 ;
- Evaluation du déroulement et de l'impact de l'opération.

CONCLUSION

Ce dispositif opérationnel atteint ses objectifs mais il doit encore évoluer. Le lancement d'une démarche qualité visant à mieux identifier les attentes des jeunes devrait renforcer l'ensemble de la démarche très appréciée par les collectivités locales.

Pays de la Loire

Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée

Population totale 2001 (1)	3 267 484
Population moins de 30 ans (1)	1 287 808 soit 39 %
Nombre de communes (1)	1 505 dont 82 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	9 869
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	847 158 dont femmes 33 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	187
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	584 029 €
Nombre d'associations sportives agréées	5 070
Nombre de contrôles antidopage effectués	873
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	510

(1) Insee

Les Pays de la Loire possèdent un tissu associatif sportif dense et diversifié qui place la région au 4^{ème} rang national. La pratique féminine en Pays de la Loire révèle un engagement actif qui doit continuer à évoluer positivement. Toutefois, la pratique en club accuse une

certaine stagnation. Le développement sportif creuse les écarts entre les territoires et la demande est parfois insuffisamment prise en compte par les associations. Avec l'appui des collectivités territoriales, une politique continue au profit du mouvement sportif privilégie la

formation et l'emploi, le développement des nouvelles pratiques, l'accès des associations aux nouvelles technologies et une politique active d'accès au sport de haut niveau.

Principales actions régionales

Le soutien au sport de haut niveau et à la pratique sportive pour tous

Ces missions prioritaires portent en amont sur l'entraînement et l'élaboration du projet professionnel, puis tout au long de la carrière en accompagnement à l'insertion professionnelle. Parallèlement, une attention particulière est portée au suivi médical au sein des 3 plateaux médico-techniques. L'amélioration des conditions de la pratique sportive des personnes handicapées a été favorisée. Une charte a été élaborée avec le Conseil régional pour encourager le développement de projets spécifiques. La promotion des activités impulsées par les associations

fait l'objet d'une plaquette d'information également éditée en braille.

La pérennisation des emplois jeunes « sport »

La DRDJS a coordonné avec la DRTEFP une étude sur la pérennisation des emplois jeunes. 59 % des 618 emplois d'encadrement sportif sont en voie de pérennisation, grâce à l'implication volontariste des politiques publiques locales en faveur des activités sportives. Plus de la moitié des jeunes du dispositif a bénéficié d'une formation qualifiante ou d'adaptation à l'emploi, soutenue par une forte participation financière de l'État et des organismes paritaires collecteurs.

La structuration des métiers du sport

Le service public de formation apporte des réponses nouvelles et structurantes. La création d'une instance consultative régionale permet aux organisations professionnelles d'initier un dialogue social au sein de la branche professionnelle. L'observatoire des métiers du sport et de l'animation met désormais à disposition des études et analyses sur les besoins et les attentes de ce champ d'activité.

Loire-Atlantique

ACCOMPAGNER LES BÉNÉVOLES DANS LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR PROJET

La mise en place d'un Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) répond au besoin d'appui technique exprimé par les dirigeants associatifs des 1 550 associations sportives agréées du département.

OBJECTIFS

- Informer et conseiller dans les domaines qui concernent la vie associative ;
- Mutualiser toutes les compétences aux services des bénévoles.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de la gestion des associations rurales et des quartiers urbains ;
- Apporter les compétences nécessaires à la maîtrise du fonctionnement quotidien et à la définition des stratégies de développement.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 ETP professeur de sport ;
- Financement d'un poste FONJEP ;
- Partenariat : Conseil général, Association départementale des maires, collectivités locales, mouvement sportif.

RÉSULTATS OBTENUS

- Mise en place du CRIB soutenue par l'ensemble des acteurs départementaux ;
- Structuration rapide du réseau d'appui et de conseil permettant d'apporter un premier niveau d'information et de conseil en matière administrative, comptable, juridique et de gestion.

CONCLUSION

Le CRIB fédère les énergies départementales. Il s'appuie sur un réseau de correspondants locaux permettant des interventions et un suivi de proximité. La simplification des démarches administratives sera facilitée par le développement d'outils informatiques partagés.

Maine-et-Loire

SOUTENIR L'EMPLOI SPORTIF

Le centre administratif régional d'information-observatoire régional emploi formation (CARIF-OREF) des Pays de la Loire souligne dans son étude « Sport et animation » de novembre 2003 que le nombre de salariés du domaine sportif a connu une augmentation de 99% entre 1990 et 1999. La DDJS du Maine-et-Loire s'attache à renforcer la qualification des professionnels.

OBJECTIFS

- Développer les compétences des salariés des associations sportives dans des domaines complémentaires à leur formation initiale ;
- Pérenniser les emplois associatifs.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure adaptation à l'emploi ;
- Mise en place d'une formation gratuite pour 123 salariés sportifs emplois jeunes, 25 salariés « un club-un emploi » et 157 animateurs socio-éducatifs (EJ).

RESSOURCES MOBILISÉES

- Professeurs de sport (0,20 ETP) en coordination et en intervention ;
- Rémunération d'intervenants : 9 300 € ;
- Partenariat : CDOS, AESA, CREPS des Pays de la Loire.

RÉSULTATS OBTENUS

- 23 journées de formations réalisées ;
- 70 salariés touchés et autant d'associations.

CONCLUSION

L'objectif initial de 20 journées de formation a du être revu à la hausse en raison du nombre d'inscrits. Cette action répond à un besoin clairement identifié des jeunes professionnels. Plus de la moitié des stagiaires a d'ailleurs demandé une formation complémentaire. Le public cible sera élargi en 2004. Un travail de sensibilisation des groupements sportifs s'avère nécessaire pour que la relation compétences/développement associatif soit mieux intégrée.

Mayenne

DÉVELOPPER L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA PRATIQUE SPORTIVE

Pour la mise en œuvre de cette priorité ministérielle, la DDJS a privilégié les pratiques sportives aménagées au sein de clubs de personnes valides. La constitution d'un partenariat large et diversifié est une condition de réussite.

OBJECTIFS

- Mobiliser l'ensemble du mouvement sportif ;
- Diversifier les pratiques .

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement de l'accueil des handicapés par des mesures simples et concrètes ;
- Intégration des personnes handicapées dans les clubs valides ;
- Création d'outils d'information en direction du public ;
- Qualification de l'encadrement sportif.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 ETP professeur de sport spécialisé ;
- Prise en charge de la formation des professionnels ;
- Mutualisation des moyens financiers pour l'acquisition de matériel adapté ;
- Partenariat : CDOS, comités départementaux de randonnée pédestre et de tennis de table, association Handi Cheval, Lions Club.

RÉSULTATS OBTENUS

- Ouverture de l'école de natation aux handicapés mentaux (Sport adapté) ;
- Elaboration d'une charte «Pour réussir l'accueil du handicap» en partenariat avec les clubs valides ;

- Création d'un parc de « jeölettes » (chaises à porteurs pour handicapés) permettant aux personnes handicapées de participer aux randonnées ;
- Edition d'un guide des randonnées accessibles ;
- Mise à disposition de 3 montoirs facilitant la mise à cheval.

CONCLUSION

L'accessibilité des personnes handicapées suppose une action sur mesure, et un effort soutenu de la DDJS. Les contraintes d'encadrement et d'aménagement de l'activité support, surtout en sport collectif, sont parfois difficiles à intégrer.

Sarthe

RENFORCER LA FONCTION EDUCATIVE DES CENTRES DE LOISIRS

La lutte contre l'illettrisme est une priorité éducative. Elle fait partie intégrante du projet de service de la DDJS en matière de développement des pratiques culturelles des jeunes. Un projet fédérateur d'incitation à la lecture a été mis en place, conforté par le réseau régional créé par la DRDJS et relayé par un partenariat local dense et dynamique. La formation et la disponibilité d'outils pédagogiques correspond au besoin prioritaires des acteurs locaux .

OBJECTIFS

- Introduire le livre dans les pratiques de loisirs ;
- Mettre en place d'un réseau départemental de personnes relais.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation et formation des animateurs socio-culturels à la littérature de jeunesse ;
- Création d'outils diversifiés d'animation.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 0,25 ETP, conseiller pédagogique et secrétariat, appuyés par le réseau régional jeunesse et sports ;
- Crédits : 7 000 € ;
- Partenariat : bibliothèque départementale, Fédération départementale des foyers ruraux.

RÉSULTATS OBTENUS

- Organisation d'un cycle de 10 journées de formation qui a accueilli 80 stagiaires ;
- Création de 2 malles d'animation et de 2 rallyes-lecture ;
- Développement des projets d'incitation à la lecture dans les CLSH.

CONCLUSION

La dynamique départementale mise en place par la DDJS porte ses fruits. Le réseau des personnes relais (animateurs et directeurs de structures) se consolide progressivement au travers des actions de formation et du montage des projets.

PROTÉGER LES MINEURS : LE CONTRÔLE ET LE SUIVI DES CENTRES DE VACANCES

Avec 619 séjours de vacances déclarés et 25 280 jeunes accueillis en 2003, la Vendée est le premier département d'accueil de mineurs, hors départements de montagne. La baisse de fréquentation enregistrée par la DDJS constitue une évolution préoccupante, due notamment au vieillissement du patrimoine. L'ensemble du service est mobilisé pour assurer le contrôle réglementaire des CVL et la qualité des projets éducatifs proposés.

OBJECTIFS

- Accompagner les organisateurs de séjours de CVL dans l'élaboration de projets éducatifs de qualité ;
- Assurer la sécurité des équipements et le maintien de la capacité d'accueil.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement de la formation des directeurs de CVL ;
- Réalisation d'un état des lieux du patrimoine ;
- Renforcement du suivi et du contrôle des CVL, spécialement en été.

RESSOURCES MOBILISÉES

- L'ensemble du personnel pour les contrôles d'été : 3 inspecteurs, 12 PTP, 2 personnel administratif ;
- Crédits de rénovation des CVL ;
- Partenariat : Collectivités territoriales, PMI, CAF, Fédérations de jeunesse et d'éducation populaire.

RÉSULTATS OBTENUS

- Réalisation de l'état des lieux des CVL ;
- Formation de 40 directeurs permanents de CVL ;
- 250 contrôles effectués ;
- 35 projets de rénovation ou de construction de centres d'accueil permanents.

CONCLUSION

L'importance des contrôles réalisés chaque année apporte à la DDJS une vision précise des évolutions en cours dans ce domaine. En particulier, la part grandissante prise par des entreprises du secteur marchand au détriment des associations spécialisées de jeunesse, implique un suivi renforcé des projets éducatifs.



Picardie

Aisne, Oise, Somme

Population totale 2001 (1)	1 868 046
Population moins de 30 ans (1)	760 475 soit 41 %
Nombre de communes (1)	2 292 dont 88 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	5 558
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	387 014 dont femmes 35 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	103
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	3 558 579 €
Nombre d'associations sportives agréées	2 984
Nombre de contrôles antidopage effectués	657
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	122

(1) Insee

La Picardie est une région qui peine à s'affirmer du fait de la forte attraction de ses voisins (Ile-de-France et Nord-Pas-de-Calais), du manque relatif d'infrastructures de formation et de la disparité du tissu social qui voit cohabiter des zones péri-franciliennes (sud de

l'Oise) avec des territoires ruraux frappés par les évolutions socio-économiques récentes. Toutefois des dynamiques favorables au développement de l'activité sportive sont enclenchées grâce au soutien actif que la DRDJS apporte au mouvement associatif (2,5 M€

du FNDS), et à la consolidation des actions de formation des animateurs et des entraîneurs. La création officielle du CREPS Picardie en décembre 2003 vient consolider et amplifier l'intervention des services en faveur du sport de haut niveau.

Principales actions régionales

Le soutien aux sportifs de haut niveau

Le contrat d'insertion professionnelle (CIP) signé entre la DRDJS et des entreprises locales a pour objectif de favoriser la formation, l'insertion et la reconversion des sportifs de haut niveau. L'accroissement des facilités proposées aux sportifs concernés leur permet de poursuivre leur carrière sportive tout en préparant efficacement leur reconversion professionnelle. L'aménagement des cursus universitaires fait l'objet d'un partenariat renforcé avec les établissements d'enseignement supérieur.

La prise en compte des publics spécifiques

A l'occasion de l'année européenne du handicap, la DRDJS a organisé un colloque afin de sensibiliser les acteurs du sport régional à cette problématique. Conçu en partenariat avec la ligue Handisport, ce colloque a donné lieu à un temps fort de rencontre et d'échanges entre le monde sportif et les publics handicapés.

Le développement des sports de nature

La DRDJS a procédé au recensement des espaces, sites et itinéraires (ESI) des sports de nature nombreux et diversifiés. Cet état des lieux des ressources régionales doit permettre d'identifier les sites à fort potentiel et de d'élaborer un plan

d'action contribuant au développement des territoires et à l'emploi sportif.

La création du CREPS Picardie

La création d'un établissement de référence était attendu depuis de longues années. La région va enfin disposer d'un outil performant, entièrement dédié au développement du sport de haut niveau et au service public de formation.



CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

La DDJS de l'Aisne s'est engagée en 2003 dans une démarche de diagnostic global des équipements et des pratiques sportives dans le département, conduite en étroite concertation les collectivités locales et le mouvement sportif.

OBJECTIFS

- Mieux connaître le parc des équipements sportifs mais également les modes de pratiques sportives aux plans qualitatif et quantitatif ;
- Favoriser une organisation pertinente du territoire en faveur du sport.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réalisation d'une enquête auprès des collectivités locales et du mouvement sportif afin de mettre en relation les attentes de chacun des acteurs ;
- Organisation de la concertation par des rencontres départementales sur des thèmes liés à la structuration du territoire.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 ETP conseiller d'animation sportive ;
- Partenariat : Conseil général, CDOS, Comité départemental des offices municipaux des sports.

RÉSULTATS OBTENUS

- Taux de retour de l'enquête : 37,5% pour les communes et structures intercommunales, 66% pour les comités sportifs et 37% pour les clubs ;
- Organisation d'un colloque départemental en novembre 2003 sur le thème du sport et de l'intercommunalité.

CONCLUSION

Cette enquête a permis d'amorcer une réelle communication entre les élus locaux et les dirigeants du mouvement sportif. Le colloque a débouché sur la mise en place d'un observatoire destiné à l'analyse des données et à l'élaboration d'une stratégie coordonnée de développement.



SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF LOCAL

Le département de l'Oise compte 1 090 associations sportives agréées qui regroupent 49% des licenciés de Picardie. La DDJS apporte à la fois un soutien technique et financier au développement du sport dans le département.

OBJECTIFS

- Optimiser le soutien financier au mouvement sportif ;
- Mobiliser les associations au-delà de leurs thématiques traditionnelles sur la mise en œuvre des priorités ministérielles, notamment en matière éducative et sociale ;
- Développer l'emploi sportif.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Actualisation de l'information des comités et des clubs sur les sources et les critères de financement ;
- Mise en place de rencontres bilatérales avec les comités départementaux pour optimiser l'attribution des aides.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 inspecteur JSL, 5 professeurs de sport et 2 secrétariats ;
- Partenariat : CDOS, association Profession Sport.

RÉSULTATS OBTENUS

- Près de 150 associations ont assisté à la réunion départementale FNDS où une lecture explicative des différentes thématiques a été proposée ;
- Mise à disposition d'un guide détaillant les actions éligibles sur le Titre IV ;
- Traitement individualisé des dossiers emploi sportif ;
- 32 comités départementaux auditionnés ;
- 410 dossiers financés sur le FNDS et 35 sur le Titre IV.

CONCLUSION

La méthode retenue contribue indéniablement à une meilleure appropriation par le mouvement sportif des critères d'affectation des crédits FNDS. Elle a permis de pointer le déficit d'information entre certains comités départementaux et les clubs affiliés.

Somme

FAVORISER L'INITIATIVE DES JEUNES ET LEUR ENGAGEMENT DANS LA VIE PUBLIQUE

La Somme est confrontée à une forte déscolarisation des jeunes. La politique ministérielle de soutien à l'initiative des jeunes propose un approche éducative centrée sur l'action qui contribue à la reconnaissance sociale des jeunes. Le CDJ tient toute sa place dans cette dynamique.

OBJECTIFS

- Développer la participation des jeunes de tous les horizons à la vie locale, notamment des mineurs ;
- Renforcer les partenariats locaux ;
- Inscrire l'initiative des jeunes parmi les priorités des politiques locales de jeunesse.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amplification du rôle du CDJ ;
- Développement des relais d'information et d'accompagnement au plus près des jeunes ;
- Augmentation du nombre de projets dans tous les domaines ;
- Multiplication des espaces de participation des jeunes.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 2 CEPJ (1,5 ETP), 2 administratives (1 ETP) ;
- Crédits : 32 585 € sur Titre IV ;
- Délocalisation de temps d'échanges et d'information des animateurs jeunesse en milieu rural ;
- Partenariat : MSA, Ligue de l'enseignement dans le cadre du dispositif « Initia'Jeunes », réseau IJ, comité d'aide aux projets (CAJ), coordonnateurs CEL au titre des relais locaux.

RÉSULTATS OBTENUS

- 3 projets DEFi jeunes, 3 Envie d'agir, 4 Services volontaires européens (SVE), 2 juniors associations, 1 échange de jeunes ; mise en place de 7 conseils locaux de jeunes ;
- Représentation nettement accrue du CDJ dans les instances locales.

CONCLUSION

L'effort doit plus spécifiquement porté sur l'information et l'accompagnement de proximité des jeunes ainsi que sur la sensibilisation du milieu associatif à la thématique de la prise de responsabilité des jeunes.



Poitou-Charentes

Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne

Population totale 2001 (1)	1 654 674
Population moins de 30 ans (1)	581 368 soit 35 %
Nombre de communes (1)	1 465 dont 90 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	5 865
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	420 125 dont femmes 34,4 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	121
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	3 319 625 €
Nombre d'associations sportives agréées	3 633
Nombre de contrôles antidopage effectués	439
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	248

(1) Insee

La région Poitou-Charentes se caractérise par une urbanisation équitablement répartie sur les quatre départements, des espaces ruraux dynamiques facilement accessibles, une façade maritime prestigieuse, une industrie « pro-pre » et un secteur tertiaire en plein

développement. En 2003, la DRDJS a poursuivi les ajustements nécessaires à ce contexte évolutif, s'efforçant de compenser les manques et de prolonger les atouts, jouant auprès du monde associatif et des collectivités, son rôle de régulation, d'impulsion et de contrôle. Dans le

domaine du sport, les actions les plus significatives ont porté sur la régulation sociale et l'animation des territoires, la mise en place des nouveaux diplômes professionnels, sans oublier les efforts engagés dans le cadre de la dynamique de la réforme de l'Etat.

Principales actions régionales

Le soutien au mouvement sportif

La politique de contractualisation développée depuis 5 ans auprès des ligues et des comités régionaux porte ses fruits : des projets plus ambitieux, mieux étudiés, et surtout une utilisation plus efficace de l'argent public qui se traduit par une meilleure reconnaissance de l'Etat. Le service joue pleinement son rôle de partenaire incitatif. Plus de 240 projets d'associations ont ainsi été soutenus.

Le renforcement des fonctions éducative et sociale du sport

Cette orientation nationale s'inscrit progressivement dans les projets des associations ou des collectivités soutenues par la DRDJS. L'opération « Temps

de sports » a mis en lumière les initiatives qui concourent à l'approfondissement des relations entre le sport et la vie sociale.

La santé des sportifs

L'effort d'organisation du suivi individualisé des sportifs de haut niveau a été poursuivi afin de mieux répondre aux besoins d'accompagnement et prévenir les conduites déviantes : 90 sportifs des pôles France ont bénéficié d'une évaluation psychologique relayée par un réseau de spécialistes.

La formation et la qualification

Le nombre de demandes de VAE a plus que triplé au cours de l'année. Cette

nouvelle donne a nécessité la création de 4 cycles de formation à la fonction de jury et d'accompagnement où près de 70 personnes ont été impliquées. L'année 2003 aura également été celle des premiers BPJEPS débouchant sur l'habilitation de 2 cursus.

Les expérimentations LOLF

L'engagement de la DRDJS a été immédiat. Les expérimentations ont permis une mobilisation précoce de l'ensemble des personnels qui permettra d'affronter avec sérénité cette mutation majeure de l'administration.

Charente

SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF : LE RÔLE DE LA CONTRACTUALISATION

Les conventions d'objectifs pluriannuelles conclues avec les comités départementaux et les fédérations multisport permettent à la DDJS d'impulser dans la durée des actions ciblées en faveur du développement de la pratique sportive, notamment en direction des jeunes.

OBJECTIFS

- Ouvrir la pratique traditionnelle des clubs vers de nouveaux publics ;
- Accompagner les clubs dans la définition de projets de développement à moyen terme ;
- Favoriser la création de nouvelles structures.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation de la pratique licenciée chez les jeunes de moins de 18 ans ;
- Développement et diversification des pratiques sportives, notamment dans les quartiers défavorisés.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 inspecteur et 1 conseiller d'animation sportive ;
- Crédits DDJS : 30 000 € sur Titre IV ;
- Mise en place d'entretiens individualisés avec chaque comité dans la phase d'élaboration des conventions.

RÉSULTATS OBTENUS

- Intégration dans l'activité des comités sportifs d'objectifs ciblés correspondant aux orientations ministérielles ;
- Augmentation des actions en faveur des jeunes, notamment en cyclisme, tennis de table, basket-ball et handball et dans les quartiers ZEP d'Angoulême ;

- Meilleure utilisation des crédits ;
- Nombre de licenciés stables ou en développement pour 8 disciplines sur 13 conventionnées.

CONCLUSION

L'insistance de la DDJS a permis d'améliorer la qualité des actions mises en œuvre par les clubs. Toutefois, l'éparpillement du financement réduit l'impact de cette politique volontariste. L'exigence qualitative sera au centre des prochaines contractualisations.

Charente-Maritime

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI SPORTIF PAR LA QUALIFICATION

De nombreux postes arrivant au terme de l'aide de l'Etat, La DDJS a mis en place une démarche concertée d'accompagnement des associations et de pérennisation des emplois, fondée sur l'élaboration d'un plan d'action départemental salariés-employeurs.

OBJECTIFS

- Accompagner les associations dans la démarche de pérennisation des emplois aidés ;
- Apporter un appui méthodologique à la consolidation des emplois, à la professionnalisation et la qualification des salariés notamment par la VAE ;
- Elargir la réflexion sur les pistes de pérennisation des emplois aidés.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Renforcement du réseau des animateurs professionnels et des partenaires ;
- Identification des besoins respectifs des employeurs et des salariés, et mise en place de réponses adaptées ;
- Mutualisation des solutions les plus probantes.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Conseillers d'animation sportive (1 ETP) ;
- Crédits Titre IV : 15 438 €
- Partenariat : Profession Sport, CDOS.

RÉSULTATS OBTENUS

- Réalisation d'une brochure «Question d'emploi, l'emploi en questions», diffusée à toutes les associations sportives employeuses de Charente-Maritime et aux décideurs ;
- Mise en place de formations à l'attention des salariés et des employeurs ;
- 100 personnes participent au réseau départemental.

CONCLUSION

La modernisation des modes de gestion des associations enregistre des progrès réels. La brochure répond parfaitement au besoin de clarification et d'outillage technique exprimé par les associations.



PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUE

100 400 licenciés sont accueillis dans les Deux-Sèvres dans les 1 076 associations sportives du secteur extrascolaire. Environ 10 000 cadres-éducateurs (dirigeants, animateurs, entraîneurs bénévoles, arbitres et salariés) interviennent auprès d'une partie importante de la population et notamment des jeunes. Ces acteurs éducatifs sont les relais sur lesquels s'appuie la DDJS pour développer sa politique de prévention des incivilités dans le sport et plus largement des conduites à risque.

OBJECTIFS

- Sensibiliser et impliquer le mouvement sportif dans les politiques de prévention : incivilité, délinquance, conduites à risque ;
- S'appuyer sur les 10 000 « cadres-éducateurs » du mouvement sportif.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Adhésion des associations et des collectivités locales à la campagne départementale "Vivons le sport en Deux-Sèvres" ;
- Elaboration d'une charte de bonne conduite cosignée par le maximum d'association y compris scolaires.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 5 conseillers d'animation sportive, 2 agents administratifs ;
- Crédits du FNDS et titre IV ;
- Partenariat : CDOS.

RÉSULTATS OBTENUS

- 4 500 signatures de dirigeants bénévoles, de cadres techniques, d'arbitres ou de juges provenant de 35 % des associations destinataires.

CONCLUSION

La mobilisation du mouvement sportif a été relativement importante. Cette action a permis de rectifier quelques comportements pas toujours exemplaires de « cadres-éducateurs ». Elle a fortement renforcé les messages des militants passionnés, très majoritaires, persuadés de la portée de leur engagement et de leurs actes.



RENFORCER LES FONCTIONS ÉDUCATIVE ET SOCIALE DU SPORT

La DRDJS repère et soutient les initiatives visant à rendre les pratiques sportives accessibles et éducatives, valorise les associations et les collectivités exemplaires dans ce domaine et initie une action d'été proposant des pratiques sportives de qualité dans les CLSH.

OBJECTIF

- Développer une offre sportive accessible, diversifiée et de qualité notamment auprès des publics particuliers : quartiers, jeunes, handicapés...

RÉSULTATS ATTENDUS

- Identification des structures associatives développant des initiatives dans ce domaine ;
- Création d'un réseau d'information et de formation des associations sportives exemplaires ;
- Développement de synergies entre les structures spécialisées (accueil jeunes, centres handicapés) et le mouvement sportif.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Personnel technique et pédagogique de la DDJS ;
- Financement : FNDS, Titre IV et Titre III.

RÉSULTATS OBTENUS

- Organisation d'une journée de valorisation dans le cadre de l'opération « Temps de sport » ;
- Mise en place d'une dynamique locale ;
- Positionnement du service comme un acteur important des fonctions éducative et sociale du sport ;
- Amélioration qualitative de l'offre d'activité des CLSH en lien avec les clubs locaux.

CONCLUSION

La mobilisation du service dans une démarche encore peu partagée, se révèle pertinente et efficace. Elle constitue donc une priorité de financement et de suivi pour 2004.

P

rovence-Alpe-Côte-d'Azur

**Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes,
Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse**

Population totale 2001 ⁽¹⁾	4 568 975
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	1 649 560 soit 36 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	963 dont 63 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	11 905
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	1 064 487 dont femmes 31,1 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	286
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	8 717 900 €
Nombre d'associations sportives agréées	6 436
Nombre de contrôles antidopage effectués	1 021
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	1 130

(1) Insee

Pour contribuer à la vie sportive et associative des 4,5 M d'habitants de la région et des pratiquants occasionnels que représentent les 36 millions de touristes, la DRDJS dispose de 110 conseillers techniques sportifs. Pour faire face à l'importance de la demande d'interven-

tion, les services de la DRDJS sont répartis sur 3 structures à Marseille et à Nice, et le CREPS sur 3 sites. De son côté, le mouvement sportif s'est structuré en 3 ligues (PACA, Provence-Alpes et Côte d'Azur) et 2 CROS. Dans ce contexte de multiplicité des acteurs et de niveaux

d'organisation, l'action des services et établissements du ministère a été dominée en 2003 par la politique des « 3 C » : cohérence, complémentarité, contractualisation. La politique en faveur du sport est conduite en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

Principales actions régionales

La santé des sportifs

Le Contrat de plan Etat-région a permis de poursuivre l'équipement du réseau médico-sportif et des 13 plateaux techniques, l'actualisation du carnet de santé « A tout corps », très apprécié des sportifs de haut niveau, la réalisation d'une étude épidémiologique s'adressant aux sportifs ayant une pratique intensive, l'édition de deux numéros de « Performance et Santé » et d'un numéro spécial « Sport et cannabis » édités chacun à 4 000 exemplaires.

Le sport de haut niveau

L'année 2003 a connu un fort développement du SHN. Avec 1 478 sportifs inscrits sur les listes haut niveau et 46 pôles labellisés (22 France, et 24

Espoirs), Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région de France après l'Île-de-France pour le nombre de structures, la troisième pour le nombre de sportifs listés.

Des conseillers au service du mouvement sportif

La région PACA est riche de ses 110 conseillers au service des associations sportives. Cadres d'Etat de très haut niveau, ils assurent des activités de formation, de détection de jeunes talents, d'encadrement de stages. Plus d'une trentaine assurent des missions nationales : encadrement des équipes nationales, formations à l'étranger et missions d'expertise.

La lutte contre les trafics de produits dopants

La commission régionale de prévention et de lutte contre les trafics de produits dopants a été installée le 12 novembre 2003. Composée de représentants des services de police judiciaire, des douanes, de la CCRF, des sports et de la justice, elle a pour vocation de lutter contre les trafics de produits dopants par l'échange d'informations entre les services de l'Etat et par la mise en cohérence leurs moyens d'intervention.

Alpes-de-Haute-Provence

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : LA PLACE DES SPORTS DE NATURE

Les loisirs de pleine nature représentent l'un des principaux atouts touristiques du département. L'enjeu est de réussir une organisation et un développement harmonieux et durable de ces activités. Cette démarche est inscrite au projet territorial de l'Etat.

OBJECTIF

- Inscrire la pratique des sports de nature dans une logique de développement touristique durable.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Limitation des conflits d'usage et des atteintes à l'environnement ;
- Amélioration de l'information et de la sécurité des pratiquants ;
- Mise en place d'une démarche coordonnée : Etat, collectivités territoriales, mouvement sportif.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1,5 ETP ;
- Crédits FNDS ;
- Partenariat : Conseil général, collectivités locales, Europe (FEDER).

RÉSULTATS OBTENUS

- Signature d'un contrat de filière « escalade, canyon, via ferrata » engageant le Conseil général, l'Etat et le mouvement sportif dans la réalisation d'un plan pluriannuel de développement et de gestion des activités ;
- Interventions ciblées sur les sites les plus fréquentés d'escalade, de via ferrata, de canyoning et de vol libre.

- Mise en place d'une signalétique « eau vive » en collaboration avec le parc naturel régional du Verdon.

CONCLUSION

Les aménagements réalisés ont reçu un accueil très favorable du public, sensible aux efforts d'information de sécurisation de ces pratiques à risque. Les partenaires réfléchissent déjà à la mise en place de schémas de développement pour le nautisme, la randonnée et les activités hivernales. La création d'une CDESI conforterait une démarche bien engagée.

Hautes-Alpes

PROTÉGER LES MINEURS : LE CONTRÔLE DES CENTRES DE VACANCES

Les Hautes-Alpes, 3^{ème} département d'accueil reçoit 1 380 séjours de vacances, soit 58 000 mineurs sur une population totale de 120 000 habitants. L'activité des CVL se caractérisent par la bi-saisonnalité été/hiver et des pratique sportives de pleine nature qui nécessitent encadrement qualifié et strict respect des règles de sécurité.

OBJECTIFS

- Fiabiliser le contrôle des CVL afin d'assurer au mieux la protection des mineurs ;
- Favoriser la mise en place d'une démarche qualité par le biais de la contractualisation.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement ;
- Elaboration de réponses adaptées aux dysfonctionnements récurrents ;
- Mise en œuvre de procédures administratives fiables ;
- Meilleure réactivité aux urgences.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 2 personnels d'inspection, 9 conseillers techniques et pédagogiques, 1 personnel administratif ;
- 2 médiateurs permanents ;
- Partenariat : association Ardoise.

RÉSULTATS OBTENUS

- Mise en place d'un plan d'accueil des jeunes en communes touristiques (PAJECOT), dispositif de prévention opérationnel sur tout le département depuis 2002 ;
- Animation par la DDJS d'un réseau des directeurs permanents de CVL ;

- Elaboration de solutions plus opérationnelles en étroite collaboration avec les organisateurs et les directeurs de CVL ;
- Adhésion de 115 établissements à la charte qualité initiée par l'association Ardoise ;
- Amélioration des projets pédagogiques.

CONCLUSION

La protection des mineurs en centre de vacances et de loisirs nécessite une gestion rigoureuse du secteur et un personnel en nombre suffisant couvrir l'ensemble des besoins du département.

Alpes-Maritimes

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE : LA COMPLEMENTARITE ETAT-COLLECTIVITES LOCALES

Aux côtés des lieux ressources associatifs, le réseau MAIA « Mission d'accueil et d'information aux associations » regroupe des agents de l'Etat et des collectivités locales. Il est apparu pertinent d'améliorer les synergies en matière de conseil et de soutien à la vie associative et d'apporter, par la formation, les éléments d'une réflexion stratégique globale.

OBJECTIFS

- Clarifier les complémentarités Etat-collectivités locales ;
- Fédérer les compétences « vie associative » ;
- Mettre en cohérence les missions du réseau MAIA.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Création d'une véritable synergie « vie associative » entre agents de l'Etat et des collectivités locales ;
- Renforcement de l'information des dirigeants, bénévoles et salariés d'associations ;
- Mutualisation des expériences et des savoir-faire.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Personnels techniques et pédagogiques de la DDJS (ingénierie de formation).

RÉSULTATS OBTENUS

- Participation équilibrée des agents des deux fonctions publiques (Etat : 17 – collectivités territoriales : 16) ;
- Demande d'une session de formation complémentaire par les stagiaires.

CONCLUSION

Cette formation innovante, a été l'occasion de modifier les habitudes de travail, de décloisonner les services de l'Etat et des collectivités territoriales au bénéfice du mouvement associatif, tous secteurs confondus. Une session de formation « connaissance de la vie associative » est d'ores et déjà inscrite au calendrier 2005 du CNFPT en partenariat avec la DDJS.

Bouches-du-Rhône

PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR LE SPORT

Les interactions entre sport et santé sont souvent réduites à deux angles particuliers : la lutte contre le dopage et le suivi médical des sportifs de haut niveau. Il y a par contre un manque considérable d'informations accessibles au grand public, mais surtout aux dirigeants et aux éducateurs, dans le domaine des pratiques de masse.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les acteurs du sport et de la santé sur le thème « en quoi, et à quelles conditions, une pratique sportive maîtrisée est elle un facteur de santé ? » ;
- Développer un « système ressources » susceptible d'éclairer l'encadrement des associations sportives et les pratiquants.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Création d'un réseau de professionnels (médecins, kinésithérapeutes, nutritionnistes...)
- Organisation d'un cycle de 10 conférences dans l'ensemble du département ;
- Identification des attentes du public en matière de sport-santé.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Personnels techniques et pédagogiques ;
 - Crédits DDJS : 5 000 € ;
- Partenariat : CDOS, Comité départemental des offices municipaux des sports (CDOMS), les collectivités accueillant les conférences.

RÉSULTATS OBTENUS

- Affluence importante et demandes de prolongements de l'ensemble des partenaires ;
- Sensibilisation du mouvement sportif sur la question des pratiques de masse et des réponses à construire ;
- Amorçage de collaborations transversales : mouvement sportif, collectivités, professionnels.

CONCLUSION

Le succès remporté par le cycle de conférence atteste de l'importance qu'il faut accorder à la santé dans le développement de la pratique sportive. Le CDOMS et la DDJS travaille maintenant à la constitution du réseau « sport et santé ».



GARANTIR LA SÉCURITÉ DES PRATIQUANTS : PRÉVENTION ET CONTRÔLE

Premier département touristique, le Var est un territoire d'attraction pour la pratique des activités sportives et de loisirs, notamment nautiques. La sécurité des APS fait l'objet d'actions interministérielles coordonnées en période estivale.

OBJECTIFS

- Améliorer l'efficacité et la coordination des services de l'Etat ;
- Garantir la sécurité des pratiquants ;
- S'assurer de la conformité réglementaire des pratiques et de la qualification de l'encadrement.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Opérations de prévention pour la plongée subaquatique et la sécurité en mer ;
- Actions ciblées sur les sports à risque : centres équestres, parcs aquatiques, parcours acrobatiques, ski et glisses aérotractées ;

- Contrôles systématiques et inopinés sur les sites de forte affluence Est-Var et lac de Saint-Cassien ;
- Réactivité accrue en cas d'incident ou d'accident.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 4 ETP ;
- Autres services de l'Etat : Préfecture Maritime, Affaires Maritimes, Gendarmerie Maritime, DDCRF, DDASS, Services vétérinaires.

RÉSULTATS OBTENUS

- 92 contrôles : établissements nautiques, aquatiques, subaquatiques, centres équestres et parcours acrobatiques en forêt ;
- 95 observations et 12 procédures de police administrative.

CONCLUSION

Cette action de la DDJS s'inscrit dans les priorités du projet territorial de l'Etat. La coopération et la coordination interministérielles produisent des effets positifs, tant du point de vue de l'efficacité que de la perception des missions de l'Etat par les usagers et les professionnels.



LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITÉS DANS LE SPORT

Confronté à des comportements manifestes d'incivilité, le Vaucluse s'est doté d'un officier de police référent. Le district de football est favorable à une action coordonnée pour assurer le bon déroulement des 500 matchs hebdomadaires. La DDJS privilégie une approche globale et constructive sur 3 axes complémentaires : prévention, formation et sanction.

OBJECTIFS

- Réduire les actes d'incivilité et de violence avec le concours des clubs ;
- Impliquer le mouvement sportif dans une démarche éducative plus soutenue.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Optimisation du fonctionnement la cellule de veille ;
- Organisation d'une équipe d'observateurs bénévoles ;
- Formation des arbitres à la gestion des conflits ;
- Elargissement de la démarche à d'autres disciplines, notamment le basket.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 conseiller d'animation sportive et 1 capitaine de police, 40 bénévoles, 2 formateurs ponctuels ;
- Financement : 10 000 € ;
- Supports techniques : documents d'information, fiches de relevé d'incidents.

RÉSULTATS OBTENUS

- Incidents en forte baisse ;
- Les observateurs du district de football ont pu empêcher des dérapages lors des matchs considérés à risque ;
- Meilleure maîtrise des conflits par les arbitres formés ;
- Réappropriation des fondamentaux éducatifs du sport par les clubs ;
- Meilleure adaptation des sanctions.

CONCLUSION

Cette démarche repose sur l'adhésion et la coopération totales des acteurs. L'implication des arbitres et des éducateurs se révèle déterminante pour le succès de l'action qui nécessite vigilance permanente et investissement éducatif dans la durée.

Rhône-Alpes

Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie

Population totale 2001 (1)	5 718 130
Population moins de 30 ans (1)	2 263 979 soit 40 %
Nombre de communes (1)	2 879 dont 75 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	17 402
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	1 5207 48 dont femmes 35,4 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	369
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	10 486 232 €
Nombre d'associations sportives agréées	7 887
Nombre de contrôles antidopage effectués	1 174
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	1 366

(1) Insee

Carrefour européen entre l'axe nord-sud, les 2/3 de la région sont situés en zone de montagne. Les 2 CREPS du lyonnais et de Rhône-Alpes et l'école nationale du ski alpin (ENSA) permettent d'accueillir de nombreux stagiaires : 11 000 moniteurs de ski, 400 guides de haute montagne, 800

éducateurs sportifs sont formés dans la région ; 1 366 diplômes professionnels ont été délivrés en 2003. Dans les prolongements des EGS, la DRDJS a développé, en collaboration avec les établissements nationaux et l'ensemble du mouvement sportif 4 temps forts de réflexion sur les fonctions éduca-

tive et sociale du sport. L'opération « Temps de sports » a ainsi permis d'amorcer une autre vision des politiques publiques en matière sportive et de mettre en place une stratégie d'ensemble visant à améliorer les contenus éducatifs.

Principales actions régionales

Le soutien au sport de haut niveau

L'amélioration du suivi des sportifs de haut niveau est une préoccupation constante de la DRDJS qui touche 47% de la population ciblée. La réussite du double projet, sportif et professionnel, est également un enjeu majeur. L'optimisation des formations dans les métiers du sport, la création d'un cycle de réflexion autour des problématiques du double projet et de l'aménagement des cursus universitaires contribuent à améliorer l'accompagnement des SHN. La signature, pour la première fois, d'un mécénat avec les sociétés Dassault Aviation et Hewlett Packard a bénéficié à 2 sportifs de haut niveau. De plus, la DRDJS a développé de nouveaux moyens humains et matériels permettant

l'accueil d'une vingtaine de sportifs handicapés « Espoirs » sur les 3 plateaux techniques référents de la région.

La structuration des métiers du sport et de l'emploi

L'année 2003 a été celle de l'installation d'un groupe de réflexion et de propositions destiné à élaborer le contrat d'objectifs qui sera signé entre les partenaires sociaux, l'Etat et la Région. Par ailleurs, la formation des derniers contingents des emplois jeunes continue. Les bilans de compétence et les entretiens personnalisés ont été amplifiés pour favoriser la pérennisation des emplois ou la reconversion professionnelle des jeunes.

La mise en place de la VAE

Dans ce domaine en plein développement, la DRDJS a approfondi le travail d'évaluation des jurys et poursuivi la formation de l'ensemble des personnels sur les thèmes de l'information, de l'accompagnement et de la présidence des jurys.



DEVELOPPER L'EMPLOI SPORTIF

Le département de l'Ain possède de nombreux plans d'eau et baignades naturelles. La proximité de départements attractifs se traduit par des besoins importants d'encadrement, estimés à 80 nouveaux BNSSA par an pour assurer la surveillance de l'ensemble des baignades du territoire.

OBJECTIFS

- Répondre au besoin des communes et des exploitants ;
- Développer les activités de pleine nature ;
- Assurer la sécurité des pratiquants.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Organisation de formations adaptées sur des périodes bloquées pendant les vacances scolaires ;
- Délocalisation des formations pour favoriser l'emploi de proximité en zone rurale.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 CAS (0,2 ETP) chargé de la coordination des actions natation ;
- Financement des interventions des formateurs ;
- Partenariat : FMNS, 2 communes pour les formations délocalisées, la Protection civile, 1 organisme formateur au secourisme, le Conseil général, Ain Profession Sport.

RÉSULTATS OBTENUS

- 80 candidats formés en 2003 ;
- Toutes les baignades ont pu être surveillées en 2003 ;
- Tous les jeunes diplômés ont trouvé un emploi.

CONCLUSION

La quasi totalité des besoins de formation ont été couverts et les débouchés assurés. Pour répondre à la demande, 100 jeunes seront à nouveau formés en 2004. Ces formations courtes permettent des débouchés rapides et quasi certains. L'évolution du cadre réglementaire et une meilleure mutualisation des emplois favoriseraient des embauches à l'année.



RENFORCER LES POLITIQUES ÉDUCATIVES TERRITORIALES

Le département de l'Ardèche est composé de nombreuses petites communes dont la politique éducative s'appuie sur les 21 CEL et les 2 contrats de ville. L'action de la DDJS contribue au maillage du territoire et à l'amélioration qualitative des projets pédagogiques.

OBJECTIFS

- Accélérer le développement des politiques territoriales en faveur des enfants et des jeunes ;
- Clarifier et simplifier les interventions de l'Etat en direction des collectivités territoriales.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement de l'intercommunalité ;
- Optimisation des politiques en faveur de la jeunesse et de la vie associative.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Création d'un pôle de compétence jeunesse regroupant les services de l'Etat ;

- Partenariat : CAF, Conseil général, FASILD ;
- Regroupement au sein du CDJ des multiples commissions départementales concernées.

RÉSULTATS OBTENUS

- Harmonisation des politiques jeunesse ;
- Création d'un groupe de travail technique inter-services et inter-institutionnels ;
- Création d'un dossier unique des politiques territoriales ;
- Signature de protocoles de travail avec les 2 CAF et le Conseil général ;
- Identification financière des interventions de l'Etat en matière de jeunesse.

CONCLUSION

La simplification des démarches pour les communes et surtout pour les associations favorise les collaborations. Les communes sont conscientes de la nécessité de définir de façon globale un projet jeunesse sur leur territoire. L'ensemble des acteurs ont décidé l'organisation d'une conférence départementale annuelle des politiques territoriales.



ORGANISER ET DÉVELOPPER LES SPORTS DE NATURE : LA MOBILISATION DES ACTEURS

Afin de favoriser le développement durable des territoires, la DDJS et le Conseil général se sont associés pour élaborer un schéma départemental des espaces, sites et itinéraires. La convergence des approches a permis l'installation début 2003 d'une commission départementale (CDESI) qui vise au développement des sports de nature et du tourisme.

OBJECTIFS

- Elaborer un plan de développement à 5 ans ;
- Contractualiser les engagements des partenaires ;
- Favoriser la concertation en vue d'une utilisation raisonnée de l'espace.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Rédaction du plan départemental de développement (PDESI), validé par le Préfet et le Président du Conseil général ;
- Définition d'un programme de remise aux normes des sites d'escalade, contractualisé avec les fédérations sportives concernées.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 cadre technique (0,30 ETP) ;
- Crédits DDJS : 4 834 € de vacations pour la coordination ;
- Partenariat : Conseil général, clubs équipeurs (Fédération française de la montagne et de l'escalade, Club alpin français).

RÉSULTATS OBTENUS

- Installation officielle de la CDESI ;
- Validation du schéma départemental et actualisation du PDESI ;
- 2/3 des sites d'escalade drômois vérifiés en 2003 ;
- Mise en place d'une base de données d'informations géographiques (SIG).

CONCLUSION

Le développement des sports de nature repose sur une coopération de tous les acteurs concernés : mouvement sportif, gestionnaires d'espaces, professionnels du tourisme, institutionnels, associations de protection de la nature. La CDESI constitue un espace de concertation constructif et opérationnel.



DIVERSIFIER LES PRATIQUES SPORTIVES EN ZONE RURALE

Le département de l'Isère est géographiquement contrasté. Les espaces très urbanisés et un espace montagnard diversifié, fait de moyenne et de haute montagne, concentrent les interventions publiques. La DDJS s'attache à rééquilibrer la pratique sportive au profit des espaces ruraux parfois délaissés et sous-équipés.

OBJECTIFS

- Développer la pratique de l'escalade peu connue en zone rurale ;
- Doter les collectivités locales d'équipements spécialisés ;
- Favoriser l'emploi sportif professionnel.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place d'un concept de mur mobile d'escalade multipliant les possibilités de pratique ;
- Diversification de l'offre d'activités sportives pour les jeunes ruraux ;
- Implantation d'emplois sportifs durables et qualifiés (BEES).

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 cadre technique (0,25 ETP) ;
- Financement : 20 000 € ;
- 2 emplois jeunes en voie de pérennisation ;
- Partenariat : Profession Sport Isère ; CDOS, Conseil général.

RÉSULTATS OBTENUS

- 150 jours de fonctionnement sur 10 mois ;
- 3 000 jeunes touchés.

CONCLUSION

Le concept a obtenu le premier prix de l'innovation sportive lors du 6^{ème} forum « Sport et collectivités territoriales ». Le succès rapide de cette action confirme l'attente des jeunes ruraux en matière de nouvelles pratiques sportives. Le projet est d'ores et déjà en phase d'essaimage à travers les sites CEL. Une mobilisation plus affirmée du comité départemental d'escalade permettrait de consolider l'activité au delà la phase d'initiation seule permise par le mur mobile.



DEVELOPPER LE SPORT FEMININ

A partir d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé avec les représentants du mouvement sportif départemental, la DDJS s'est engagée depuis trois ans dans une démarche volontariste d'animation et de développement des pratiques sportives féminines.

OBJECTIFS

- Développer la pratique sportive féminine ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du sport départemental.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Valorisation des initiatives locales en faveur d'un meilleur accès aux pratiques et de leur adaptation aux attentes des publics féminins ;
- Promotion du sport féminin grâce à l'accueil d'épreuves sportives d'envergure ;
- Augmentation de la pratique féminine, notamment dans les quartiers.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Personnels techniques et pédagogiques ;
- Partenariat : CDOS, comités départementaux volontaires, collectivités locales.

RÉSULTATS OBTENUS

- Mise en place d'un groupe de projet élargi ;
- Conception et mise en œuvre d'un 2^{ème} parcours de formation à l'exercice des fonctions de dirigeantes associatives : 70 participantes ;
- Organisation en décembre 2003 d'une conférence-débat « Sportivement Femmes », pour apporter des repères à l'action dans les domaines de la physiolo-

gie, de la psychologie et de la sociologie lors des différents stades de vie de la femme, de l'enfance au 3^{ème} âge.

CONCLUSION

La mobilisation voulue par la DDJS se poursuit avec la préfiguration d'un projet d'action « Femmes, Sport et Quartiers » conduit en partenariat avec la délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité. Cette action est amorcée à titre expérimental sur deux quartiers de Saint-Etienne.



CONTRIBUER À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

L'insertion socio-professionnelle des sportifs de haut niveau (SHN) est une préoccupation majeure du ministère des Sports. Au delà des dispositifs et réseaux existants, les services de l'Etat doivent se rapprocher des acteurs du monde économique. L'association « Entreprendre & Sport » regroupant des chefs d'entreprises lyonnais apporte compétence et savoir-faire dans cette mission prioritaire.

OBJECTIFS

- Permettre aux sportifs de haut niveau de bénéficier d'un réseau expert ;
- Créer les conditions d'une insertion professionnelle compatible avec une pratique de compétition.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Insertion en entreprise de 50% des SHN dans un délai de 9 mois ;
- Développement d'un réseau d'entreprises permettant à 80% des SHN d'obtenir une réponse positive à leur demande de stage aménagé ;
- Organisation d'un système de parrainage assurant un suivi personnalisé des SHN ayant signé la charte d'accompagnement « Entreprendre & Sport ».

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 ETP professeur de sport ;
- Financement DRDJS : 10 000 € ;
- Le partenariat « Entreprendre & Sport » couvre le bassin géographique du grand Lyon, notamment dans le secteur des services, le Conseil régional intervient en soutien aux actions d'insertion.

RÉSULTATS OBTENUS

- 20 sportifs suivis ;
- 10 sont entrés dans la vie active, 4 s'engagent dans une reconversion, 2 sont en bilan de compétence et 4 prolongent leur accompagnement.

CONCLUSION

L'existence d'un réseau d'entrepreneurs prolongeant les missions publiques d'insertion et de reconversion est un atout majeur. Son implantation lyonnaise limite pour l'instant l'impact d'un tel partenariat.

Savoie

ACCOMPAGNER DES POLITIQUES DE L'EMPLOI SPORTIF PAR LA QUALIFICATION

La Savoie est caractérisée par une forte densité d'établissements et d'éducateurs sportifs. 640 établissements déclarés emploient 9 375 éducateurs dans les activités été/hiver de loisirs sportifs et de nature.

OBJECTIFS

- Répondre quantitativement et qualitativement aux besoins des établissements prestataires d'encadrement de sports et de loisirs ;
- Adapter le service public de formation aux spécificités de la demande locale.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en œuvre de formations qualifiantes en nombre suffisant dans les domaines de l'accompagnement en moyenne montagne, du ski alpin et du tronc commun.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 3,3 postes dont 1 administratif, soit 117000 € ;
- Crédits de fonctionnement du service public de formation : 150 000 € ;
- Des cadres formateurs d'appoint selon les disciplines.

RÉSULTATS OBTENUS

- 9 sessions organisées dans l'année ;
- 270 inscrits ;
- 218 admis, soit un taux de réussite de 80%.

CONCLUSION

Le service public de formation bénéficie d'une forte implication des cadres pédagogiques. Toutefois, le manque de moyens humains qualifiés dans les disciplines spécifiques « montagne » nécessite de plus en plus l'intervention de cadres d'appoint extérieurs.



Haute-Savoie

SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF LOCAL : L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉVOLES

La mise en place d'un Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) répond à la demande des dirigeants associatifs confrontés aux difficultés de gestion et de développement de leur projet associatif.

OBJECTIFS

- Alléger les charges administratives des bénévoles ;
- Accompagner les associations dans une démarche de projet s'intégrant dans les politiques territoriales.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Recensement des demandes récurrentes et des attentes à court et moyen terme ;
- Création d'un réseau des personnes ressources permettant d'apporter des réponses fiables et pratiques à l'ensemble des questions soulevées ;
- Organisation de formations adaptées.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 ETP professeur de sport ;
- Création d'un comité de pilotage chargé de déterminer les axes de développement du CRIB ;
- Partenariat : Profession Sport 74, CDOS, Conseil général.

RÉSULTATS OBTENUS

- Mise en place rapide du CRIB grâce à la volonté des partenaires de développer la vie associative locale ;
- Diffusion d'une plaquette d'information à l'ensemble du mouvement sportif.

CONCLUSION

La convergence de vue entre les partenaires permet d'envisager une mutualisation rapide des moyens. Toutefois, la diversité et la complexité des questions posées exige un niveau de compétence élevé du personnel. Le CRIB se doit d'être particulièrement attentif à l'accompagnement des associations isolées géographiquement. La mise en place de formations par arrondissement s'avérera sans doute nécessaire.

Les Départements d'Outre-Mer

Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion

Guadeloupe

Population totale 2001 ⁽¹⁾	422 496
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	194 440 soit 46 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	34 dont 75 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	17 402
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	1 520 748 dont femmes 35,4 %
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	36
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	1 538 282 €
Nombre d'associations sportives agréées	452
Nombre de contrôles antidopage effectués	184
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	77

(1) Insee

La complexité géographique et administrative de la Guadeloupe constitue un ensemble contrasté qui accroît les difficultés de fonctionnement des services de l'Etat. L'existence des 2 pôles de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre, et de 8 îles, implique la mise en place de

services délocalisés.

Bien que le sport de haut niveau soit très valorisé, le taux de licenciés sportifs reste très inférieur à la moyenne nationale. Le mouvement sportif est peu structuré, l'encadrement peu ou pas professionnalisé. Les équipements sportifs vieillissants

nécessiteraient un effort financier très lourd pour assurer les rénovations indispensables. Le développement d'une pratique sportive de masse, notamment chez les jeunes, implique une poursuite voire une accentuation de l'engagement des collectivités locales.

Principales actions régionales

Le soutien au sport de haut niveau

180 sportifs de haut niveau s'entraînent dans les 5 pôles Espoirs, le pôle France et les 10 pôles sport Outre-Mer de Guadeloupe. La DRDJS poursuit l'adaptation de la scolarité par la mise en place d'un réseau d'établissements proches du lieu d'entraînement afin de faciliter les aménagements d'horaires. Le cahier des charges des pôles sport Outre-Mer a été élaboré pour garantir la continuité avec les pôles labellisés.

Les politiques de l'emploi sportif par la qualification

Une étude portant sur les métiers du sport et de l'animation a permis de dégager les caractéristiques de l'emploi en Guadeloupe (bas niveau de

qualification et de professionnalisation) et les orientations à prendre à court et moyen terme, dans la définition du schéma régional des formations.

La lutte contre le dopage

11% des contrôles antidopage, réalisés majoritairement de façon inopinée, se révèlent positifs, contre 6,30% en moyenne nationale. Afin d'assurer la cohérence des actions de prévention des conduites dopantes et addictives en milieu sportif et scolaire, la DRDJS a mis en place une formation avec le concours du médecin conseil du service et celui du mouvement sportif. La commission régionale de prévention et de lutte contre les trafics de produits dopants sera définitivement installée en 2004.

La rénovation des équipements sportifs et le développement des territoires

Les principales orientations portent sur l'augmentation des installations sportives couvertes, l'entretien des terrains de grands jeux et des pistes d'athlétisme, l'aménagement des rives pour le développement des activités nautiques. Un plan de réhabilitation de la moitié des courts de tennis est en cours d'élaboration.

Martinique

Population totale 2001 (1)	381 427
Population moins de 30 ans (1)	164 169 soit 43 %
Nombre de communes (1)	34 dont 35 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	816
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	56 232
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	42
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	1 447 621 €
Nombre d'associations sportives agréées	1 223
Nombre de contrôles antidopage effectués	90
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	68

(1) Insee

Forte de son identité culturelle, la Martinique est confrontée aux contraintes de son insularité, aux disparités géographiques et au poids du centre très urbanisé. L'activité touristique influe fortement sur les pratiques sportives (randonnées, canyoning, natisme,...). Le contexte social est

marqué par le chômage qui touche principalement les jeunes. Alors que la Martinique est la 1^{ère} région française pour l'émergence de sportifs de haut niveau, elle occupe le dernier rang pour le nombre de pratiquants licenciés, avec un taux très faible de féminisation. De plus, les équipements sportifs vieillissants

et inégalement répartis, ont conduit le service à s'organiser autour d'un projet territorial attentif aux besoins des usagers.

Principales actions régionales

Le développement du sport de haut niveau

Le sport de haut niveau continue de bénéficier de l'excellence du partenariat entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Le financement solidaire assuré par l'Etat (105 600 €), le Conseil régional (74 600 €), le Conseil général (68 603 €) et le Rectorat (143 303 €), ont permis aux différents pôles (1 France, 3 Espoirs et 6 Outre-Mer) d'améliorer leur fonctionnement tant sur le plan de l'entraînement que sur le soutien scolaire, la diététique, et le suivi médical organisé par le Centre d'évaluation sport et santé.

L'amélioration et l'adaptation de l'offre de formation

Dans un contexte d'évolution des pratiques sportives, de la professionnalisation de l'encadrement et d'une demande forte du secteur touristique, le service a mis en œuvre un calendrier régional de formation portant sur 44 400 heures/stagiaires dans le cadre d'une convention avec le CERFASSO.

La dimension éducative et sociale du sport

La Direction a impulsé la création d'une commission régionale de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport. Un agent référent a été désigné. De nombreux projets ont été soutenus à hauteur de 60 000 € dont 47 000 € sur la part régionale du FNDS. L'ensemble des partenaires se sont retrouvés lors du colloque « Sport et valeurs éducatives ».

Favoriser la pratique du sport féminin

En partenariat avec le Comité régional olympique et sportif, le service a engagé une action forte de promotion de la pratique sportive féminine. De multiples actions de sensibilisation et d'initiation ont été réalisées à cette occasion : programme de randonnée, apprentissage de la natation, activités nautiques, bénéficiant de 27 000 € du FNDS.

Guyane

Population totale 2001 ⁽¹⁾	155 213
Population moins de 30 ans ⁽¹⁾	91 189 soit 58 %
Nombre de communes ⁽¹⁾	22 dont 68 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	403
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	26 093
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	19
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	939 173 €
Nombre d'associations sportives agréées	254
Nombre de contrôles antidopage effectués	76
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	6

(1) Insee

La Guyane est la région française la plus vaste, la moins peuplée et la plus jeune. Le déséquilibre des infrastructures est flagrant sur un territoire où les 3/4 de la population et la quasi totalité de l'activité économique sont concentrés sur le littoral. Avec un taux de croissance de 37 % entre 1990 et 1999

L'INSEE prévoit prochainement le triplement de la population. Dans ce contexte, le sport revêt une importance capitale, autant dans ses dimensions sociale, éducative et de santé que dans sa dimension d'accès au haut niveau, qui permet aux différentes communautés de forger à travers les champions,

l'identité guyanaise. La DRDJS fait porter ses efforts en direction des populations de l'intérieur isolées et favorise l'accessibilité des jeunes aux pratiques sportives.

Principales actions régionales

La structuration des filières de haut niveau

Malgré les difficultés liées au manque d'encadrement et au turnover des enseignants d'EPS, l'identification d'un correspondant au sein du service, la labellisation du pôle Espoirs basket et la signature d'une convention avec le centre médico-sportif pour un suivi régulier des Espoirs et des jeunes talents, constituent les bases d'un édifice qui devrait prospérer.

La prévention de la santé et la lutte contre le dopage

Les premières missions du médecin conseil résidant en Guadeloupe, ont permis de consolider le dispositif mis en place par la DRDJS grâce à des conférences de sensibilisation destinées aux collégiens, aux entraîneurs, aux dirigeants et aux enseignants. 76 contrôles effectués contre 39 en 2002 illustrent l'engagement d'une équipe pourtant réduite.

Rompres l'isolement des sportifs

Un effort sans précédent a porté sur le financement des déplacements des sportifs à l'extérieur de la Guyane, avec la création d'un dispositif permettant de consentir les avances de trésorerie dans les cas d'urgence ou de difficultés particulières. L'opération phare reste l'envoi d'une délégation de 20 jeunes collégiens via l'UNSS aux championnats du monde d'athlétisme, grâce au partenariat des ministères des Sports, de l'Outre-Mer et du Conseil général de la Guyane. Ces jeunes qui n'avaient jamais quitté la Guyane ont pu, après une sélection sur critères sportifs, vivre un moment exceptionnel.

Réunion

Population totale 2001 (1)	706 300
Population moins de 30 ans (1)	365 570 soit 52 %
Nombre de communes (1)	24 dont 8 % rurales
Nombre de clubs sportifs 2002	1 564
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	131 991
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	43
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	2 937 711 €
Nombre d'associations sportives agréées	915
Nombre de contrôles antidopage effectués	132
Nombre de diplômes professionnels sport délivrés	66

(1) Insee

L'île de la Réunion doit accompagner son explosion démographique et son fort taux de chômage par un nouveau positionnement au sein d'une région océanique au développement inégal. L'accent est mis sur la formation initiale et professionnelle, l'échange d'expertises et la mobilité géographique.

La démonstration de l'excellence dans la prise en charge des filières de haut niveau et dans ses résultats, la qualité de l'encadrement local des APS et le leadership régional en matière de sports de nature assurent à la Réunion une bonne part de son rayonnement dans l'Océan Indien.

Elle suscite de nombreux échanges avec la métropole.

Principales actions régionales

Le développement du sport de haut niveau

Les 10 pôles implantés à la Réunion ont vocation à prévenir un déracinement trop précoce et à préparer la mobilité vers les pôles nationaux. La Réunion compte 304 sportifs Espoirs et 114 sportifs de haut niveau, dont 49% sont licenciés en métropole.

La mobilité et la coopération régionale

La DRDJS est chargée de l'instruction des projets émergeant au Fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif. Elle participe aux actions multilatérales menées à l'initiative de la Commission Jeunesse et Sports de

l'Océan Indien et accompagne celles du Conseil International des Jeux des Iles. 450 sportifs réunionnais ont participé en août 2003 aux 6^{èmes} Jeux des Iles, organisés par l'île Maurice.

La professionnalisation de l'emploi sportif

La montée en puissance de la VAE a fortement mobilisé le service. Des réunions bimensuelles d'information, 1 session de formation d'accompagnateurs, 3 sessions de formation de jurys et 3 journées de formation des points relais-conseil ont été organisées. Sur les 254 candidats potentiels, 42 ont déjà déposé un dossier et 30 ont été accompagnés.

La prévention du dopage et la santé des sportifs

La lutte contre le dopage à la Réunion s'appuie sur de multiples actions de prévention et sur le relais de l'AMPLD. Le nombre de médecins préleveurs a doublé en un an (8 en 2003) et le quota annuel de contrôles a été dépassé en raison du déroulement de compétitions internationales. Une stratégie de contrôles inopinés a été mise en place. Le suivi médical des sportifs listés bénéficie d'une amélioration des plateaux techniques, d'une implication accrue des médecins du sport et du financement intégral de l'Etat pour les 176 jeunes Espoirs inscrits en pôles.

Guadeloupe

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : L'ORGANISATION DES SPORTS DE NATURE

La baisse de fréquentation touristique en Guadeloupe, tient, entre autres causes, à la faible diversification des pratiques sportives de nature.

OBJECTIFS

- Développer les sports de nature : nautisme, tourisme vert ;
- Diversifier l'offre d'activités en réponse à l'attente des publics.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réalisation d'un diagnostic complet des potentialités et des facteurs de développement des sports de nature en Guadeloupe ;
- Evaluation des besoins en formation qualifiante pour l'encadrement sportif.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 personnel technique et pédagogique (0,30 ETP) ;
- Partenariat : direction des Affaires Maritimes, DIREN, parc national de la Guadeloupe, les douanes, l'ONF et les comités sportifs concernés.

RÉSULTATS OBTENUS

- Connaissance précise des acteurs de terrain et des difficultés rencontrées ;
- Identification des besoins structurants et des priorités d'actions.

CONCLUSION

La position de la DDJS a été renforcée en tant que pôle de ressources et d'expertise auprès des instituts et organismes concernés. Le diagnostic a mis en évidence une impasse réglementaire relative à la qualification de l'encadrement en milieu tropical.

Martinique

RENFORCER LES POLITIQUES ÉDUCATIVES TERRITORIALES AU SERVICE DE LA CITOYENNETÉ

Les contrats éducatifs locaux constituent un vecteur fondamental de l'action de l'Etat en faveur de l'éducation des jeunes. L'approche éducative globale vise à faire reculer les inégalités sociales et géographiques et constitue un véritable instrument au service de l'apprentissage de la citoyenneté. Plus de 75% des communes de la Martinique sont signataires d'un CEL.

OBJECTIF

- Améliorer l'efficacité du dispositif par une approche plus qualitative ;
- Mailler l'ensemble des communes en développant l'intercommunalité des projets ;
- Mettre en cohérence les dispositifs existants (PEL).

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement du partenariat avec le mouvement sportif ;
- Renouvellement des contrats 2002, et intégration des communes non engagées ;
- Formation des coordonnateurs CEL sur la définition des contenus et la conduite de projet ;
- Amélioration de l'évaluation des actions éducatives.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 conseiller d'animation sportive (ETP)
- Crédits Titre IV : 310 000 € ;
- Partenariat : Conseil général, communes, DRAC, DIV, CAF.

RÉSULTATS OBTENUS

- 26 communes sur 34 sont signataires d'un CEL ;
- Prés de 18 000 jeunes bénéficiaires ;
- Volume d'activité : 16 288 heures en extrascolaire et de 11 137 heures en périscolaire ;
- 118 actions éducatives utilisent un support à dominante « sportive ».

CONCLUSION

Les contrats éducatifs locaux sont maintenant bien implantés en Martinique. L'effort important réalisé sur l'aspect qualitatif du dispositif doit encore s'amplifier en développant la compétence des intervenants.

Guyane

RAPPROCHER L'ADMINISTRATION DES USAGERS

Dans ce vaste département où la sous-préfecture est située à quelques 260 km du chef-lieu, où les villages les plus éloignés ne sont accessibles qu'après 3 jours de pirogue, l'administration ne peut être efficace qu'en se rapprochant le plus possible de ceux qu'elle doit servir ; le sport et les loisirs sont concernés par cette exigence de proximité. La visite du ministre des Sports en Guyane en avril 2003 a permis la création immédiate d'une antenne « jeunesse et sports » dans l'Ouest guyanais.

OBJECTIF

- Assurer un service public de proximité ;
- Rompre l'isolement préjudiciable au développement ou même au simple maintien des activités physiques et sportives.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration de l'information et du conseil aux partenaires ;
- Réactivité accrue aux besoins des usagers ;
- Evaluation des différentes actions mises en place.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Création d'un poste permanent de professeur de sport à Saint-Laurent-du-Maroni ; cette présence quotidienne se substitue dorénavant aux relations épistolaires ou téléphoniques ;
- Crédits de fonctionnement nécessaires à l'installation de l'antenne. Les frais de déplacement terrestres et fluviaux sont compensés par les économies réalisées sur les déplacements des autres personnels, moins présents désormais dans l'Ouest.

RÉSULTATS OBTENUS

- Amélioration de l'image du service auprès des usagers et des collectivités ;
- 4 dossiers d'équipements sportifs viennent d'être déposés au titre d'un DOCUP qui peinait à aboutir en dehors de l'agglomération de CAYENNE.

CONCLUSION

Cette implantation, pourtant récente, a déjà modifié la perception que les responsables locaux pouvaient avoir de notre administration.

Réunion

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI : LE POTENTIEL DES SPORTS DE NATURE

Dans un contexte de fort de chômage, la création d'emplois durables est sans doute la première priorité des pouvoirs publics à la Réunion. La contiguïté de la haute montagne et du milieu marin en climat tropical offre aux sports de nature des conditions exceptionnelles de développement.

OBJECTIF

- Dresser l'état des lieux des potentialités et des conditions de développement des sports de nature à la Réunion ;
- Dégager les marges de création d'emplois à court et moyen termes et les formations professionnelles correspondantes.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réalisation d'un diagnostic portant sur les caractéristiques des emplois de 10 sports de nature ;
- Evaluation qualitative et quantitative de l'offre et de la demande en matière de qualifications et d'emplois à échéance de 5 ans, pour 5 sports de nature privilégiés.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Personnel technique et pédagogique ;
- Crédits DDJS : 13 228 € ;
- Partenariat : Observatoire régional emploi-formation ;
- cabinet d'études Organigram.

RÉSULTATS OBTENUS

- 2 enquêtes en cours de finalisation ;
- Intégration des propositions au prochain Plan régional de développement des formations.

CONCLUSION

L'étude a permis de sensibiliser les acteurs des sports de nature à la nécessité d'une analyse prospective. Ses résultats, appuyés sur des données vérifiées, doivent faciliter le montage financier des plans de formation. Il convient maintenant de dépasser les points de vue sectoriels pour aboutir à l'élaboration d'un projet global de développement des sports de nature à la Réunion.

Les Collectivités et Territoires d'Outre-Mer

Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna

	Mayotte	Nouvelle Calédonie	Saint-Pierre et Miquelon	Wallis et Futuna	Polynésie Française
Population totale 2002 (1)	160 265	216 132	6 613	14 166	245 405
Population moins de 20 ans (1)	56 %	50 %	nc	nc	49 %
Nombre de communes (1)	17	33	2	3	48
Nombre de clubs sportifs 2002	264	569	20	89	437
Nombre de licences 2002 des fédérations sportives agréées	14 715	40 718	1 458	3 461	38 111
Effectifs réels DR + DDJS (hors CEJP) 2003	4	12	4	2	4
Moyens d'interventions (FNDS + Titre IV) 2003	591 686 €	1 023 110 €	233 997 €	279 717 €	909 633 €
Nombre d'associations sportives agréées	nc	nc	49	22	35

(1) Insee - nc : non communiqué



SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

La loi 1901 est mal connue, et mise en place depuis peu à Mayotte. Le service territorial a mis l'accent sur l'accompagnement des équipes municipales et des animateurs dans le montage des projets d'animation et dans la gestion des équipements communaux.

OBJECTIFS

- Apporter aux dirigeants bénévoles toutes les informations utiles au fonctionnement associatif ;
- Améliorer la qualité des projets d'animation ;
- Professionnaliser la gestion des équipements sportifs et socio-culturels.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement de projets éducatifs répondant aux besoins locaux ;
- Optimisation de la gestion des équipements communaux : programmation, planning, maintenance et entretien.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 3 personnels techniques et pédagogiques ;
- Crédits DDVA ;
- Partenariat : responsables associatifs, élus et animateurs communaux.

RÉSULTATS OBTENUS

- Publication de livrets méthodologiques sur le fonctionnement associatif, la conduite de projet et la recherche de financements ;
- Amélioration des relations entre les communes, les associations et les services de l'Etat.

CONCLUSION

Les associations ont été sensibilisées à la nécessité de respecter le cadre réglementaire. La mise en place d'une véritable politique en faveur de la jeunesse repose toutefois sur une démarche concertée de l'ensemble des acteurs locaux. La publication des livrets est une première étape qui devra être accompagnée d'actions de formation en directions des décideurs et des animateurs.

Nouvelle-Calédonie

DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

En Nouvelle-Calédonie, le sport occupe une place particulière. Il bénéficie à la fois d'une image positive et d'un fort engouement. Son impact éducatif sur le comportement des jeunes est réel. La présence de 12 structures performantes d'accès au sport de haut niveau contribue à valoriser l'ensemble des politiques sportives conduites conjointement par les Provinces et l'Etat.

OBJECTIFS

- Aider les communes à mettre en place des actions favorisant le lien social et la prévention ;
- Soutenir le développement de la pratique de haut niveau en veillant à la préservation de la santé des sportifs.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement de pratiques sportives éducatives innovantes pour les 6/18 ans dans les CLSH ;
- Réduction des conduites à risque, notamment en matière de dopage.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 conseiller coordonnateur du programme CEL ;
- Crédits : 60 597 € sur Titre IV ;
- Partenariat : services des sports des Provinces et des communes ;
- animateurs qualifiés et initiateurs sportifs ;
- Mise en place d'action, de prévention et de lutte contre le dopage.

RÉSULTATS OBTENUS

- Evolution positive du comportement des enfants et des jeunes ;
- Amélioration des performances et des résultats scolaires ;
- 77 contrôles antidopage et 80 tests de détection du cannabis effectués avant les Jeux du Pacifique Sud.

CONCLUSION

La demande de partenariat des communes est en progression constante. La Nouvelle-Calédonie a remporté en 2003 les Jeux du Pacifique Sud. Cette performance vient récompenser les efforts soutenus en faveur du sport de haut niveau.

Polynésie française

ADAPTER LES DIPLÔMES D'ETAT AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Depuis 1996, la Polynésie française crée ses propres certifications dans le domaine de l'encadrement des activités physiques, sportives et de jeunesse, dès lors que les diplômes d'Etat s'avèrent inadaptés, voire inexistant, au regard des besoins et des réalités locales.

OBJECTIFS

- Concevoir un dispositif de diplômes et de formations adapté à la Polynésie française ;
- Construire une architecture de diplômes polynésiens cohérente avec celle des diplômes d'Etat, dans une perspective de reconnaissance mutuelle.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Elaboration d'un programme de formation pour une mise en œuvre dès 2004 : BEES 1^{er} degré à l'intention, prioritairement, des sportifs de haut niveau polynésiens et BEES 2^{ème} degré en contrôle continu ;
- Elaboration d'un diplôme polynésien de guide de randonnée équestre en conformité avec les diplômes d'Etat.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Bureau formation et certification du service territorial de la jeunesse et sports (2 ETP) ;
- Mission d'aide et d'assistance technique (0,5 ETP) ;
- Mission d'ingénierie de la délégation à l'emploi et aux formations (DEF) du ministère des Sports ;
- Services de la Polynésie française partenaires : tourisme, environnement, agriculture, emploi formation professionnelle ;
- Mouvement sportif et professionnels des APN.

RÉSULTATS OBTENUS

- Elaboration et adoption du programme de travail triennal 2003-2006 ;
- Validation par la Polynésie française et la DEF.

CONCLUSION

Les objectifs opérationnels sont tenus. Le bilan qui sera réalisé à l'issue des 3 ans permettra d'ajuster plus précisément l'offre de formation au contexte local et de définir de nouvelles priorités.

Saint-Pierre-et-Miquelon

RENFORCER LES FONCTIONS ÉDUCATIVE ET SOCIALE DU SPORT

Dans un environnement insulaire aux conditions climatiques rigoureuses, et où les déplacements vers la métropole sont à la fois longs et onéreux, les associations sportives jouent un rôle essentiel dans l'éducation des jeunes et les loisirs des adultes. Elles contribuent à rompre l'isolement grâce aux rencontres sportives organisées avec les voisins canadiens.

OBJECTIFS

- Favoriser les projets des clubs sportifs qui proposent une forte dimension éducative et sociale ;
- Diversifier les publics et les pratiques.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Accompagnement du mouvement sportif, dirigeants et pratiquants dans la définition du projet éducatif ;
- Professionnalisation de l'encadrement sportif ;
- Développement de la participation aux compétitions sportives hors archipel.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Personnels techniques et pédagogiques ;
- Crédits Titre IV et FNDS ;
- Formation des dirigeants et responsables bénévoles en gestion associative et arbitrage.

RÉSULTATS OBTENUS

- Structuration et développement des associations sportives ;
- 1 100 jeunes, sur 6 500 habitants, accueillis dans les 10 écoles de sports ;
- Qualification de l'encadrement : formation de BEES 1^{er} degré ;
- 1 championne de France junior en Tae Kwon Do ;
- L'archipel a été classé 2^{ème} aux Jeux d'été de Grand Bank à Terre Neuve.

CONCLUSION

Le soutien de l'Etat aux écoles de sports doit être poursuivi pour permettre aux jeunes de l'archipel de bénéficier d'un accès à la pratique sportive équivalent à la métropole. Dans un contexte économique difficile, la DTJS est particulièrement attentive à favoriser l'accès de tous les jeunes à ces activités.

Wallis-et-Futuna

DÉVELOPPER L'EMPLOI SPORTIF QUALIFIÉ

Le champ de l'animation sportive de Wallis et Futuna n'est pas professionnalisé. L'animation est assurée par des bénévoles très peu formés, dans un contexte associatif peu structuré. Tant dans le domaine du sport fédéral que dans celui, plus informel, du sport de loisir, on ne dénombre aucun professionnel à l'exception des agents permanents du service territorial.

OBJECTIFS

- Mobiliser les éducateurs sportifs du STJS dans l'animation territoriale ;
- Former une quinzaine de professionnels ;
- Promouvoir un mode d'organisation et de développement des activités par district ;
- Réaliser un équipement sportif structurant par district.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Qualification de cadres locaux ;
- Organisation d'activités sportives sur l'ensemble des districts ;
- Structuration locale de la vie associative ;
- Renforcement de l'attractivité touristique du Territoire en développant l'offre d'activités sportives.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Restructuration du service avec affectation territoriale des 13 animateurs et éducateurs du STJS ;
- Aides directes à l'emploi et subventions aux associations ;
- Partenariat : collectivités locales, mouvement sportif.

RÉSULTATS OBTENUS

- Mise en place, sur Wallis, d'activités sportives (football, handball, athlétisme, golf...) qui ont concerné plus d'une centaine d'enfants par jour ;
- Elaboration d'un plan d'action visant le remplacement progressif des agents territoriaux par des professionnels locaux.

CONCLUSION

La création d'une association de type «Profession Sport» apparaît nécessaire pour mutualiser l'emploi sportif autour de quelques animateurs polyvalents à même de répondre à la saisonnalité de l'activité.

CHAPITRE 4



A photograph of an astronaut in a white spacesuit floating in space against a deep blue background filled with stars. The astronaut's arm and hand are visible on the left side of the frame.

LES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

LES CENTRES RÉGIONAUX D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE SPORT (CREPS)	142
LES ECOLES NATIONALES, INSTITUT, LABORATOIRE	153



Les Etablissements Publics Nationaux

29 établissements publics nationaux à caractère administratif sont rattachés au ministère des sports :

- 24 centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) ;
- 3 écoles nationales : l'école nationale d'équitation, l'école nationale de ski et d'alpinisme et l'école nationale de voile ;
- l'institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) ;
- le laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD).

Le CREPS de Picardie a été créé par décret n°2003-1364 du 30 décembre 2003 portant ainsi à 21 le nombre de CREPS en métropole.

L'ensemble de ces établissements a vocation à accueillir les pôles relevant des filières d'accès au sport de haut niveau. Ils sont donc le lieu privilégié de la préparation sportive des athlètes mais aussi, grâce aux cursus de formation qui leur sont proposés, de leur future insertion professionnelle. Actuellement plus de la moitié des pôles France, qui regroupent l'élite des sportifs de haut niveau, est implantée dans les établissements relevant du ministère ce qui traduit la mise en œuvre d'une orientation prioritaire visant d'une part à rationaliser les moyens alloués au développement des filières d'accès au sport de haut niveau, d'autre part à optimiser les conditions de réalisation du double projet sportif et professionnel des sportifs de haut niveau.

Ces établissements ont ensuite vocation à être les opérateurs du ministère dans le champ des formations initiales aux métiers du sport. Cette compétence, à laquelle s'ajoute une compétence d'opérateur de droit commun dans le champ de la formation professionnelle continue, prend une signification particulièrement importante du fait des modifications apportées à la loi du 16 juillet 1984 dans le domaine de l'encadrement des activités physiques et sportives. En 2003, les établissements ont accueillis 26 600 stagiaires, soit un volume de 5 000 000 d'heures/stagiaires réalisées. Au total, 994 agents soit 93% des effectifs des CREPS relèvent du secteur sportif, sans compter les personnels recrutés sur fonds propres par les établissements.

Enfin, ils ont vocation à constituer des « pôles ressources nationaux » au service de politiques prioritaires du ministère : fonctions éducatives et sociales du sport, sports de nature, sport et handicap créés en 2003. Cette orientation va dans le sens d'une spécialisation accrue des CREPS en cohérence avec leur vocation d'établissements nationaux afin de favoriser l'émergence et la structuration de réseaux d'expertise sur la base de « métiers » bien identifiés.

L'affirmation de la place et du rôle des établissements publics du ministère, soulignée par la stratégie ministérielle de réforme, va de pair avec la nécessité d'entreprendre un effort essentiel de modernisation et d'adaptation des modes de gestion. Une démarche pluriannuelle de rénovation du mode de gestion des établissements a donc été engagée en 2003 afin de privilégier une gestion plus efficace des établissements et de développer les compétences correspondant au « cœur de métiers » du ministère. La démarche qualité en formation engagée parallèlement doit contribuer à l'évolution stratégique du service public de formation en lui permettant de s'inscrire pleinement dans les objectifs fixés par la réforme de l'Etat ainsi que dans le cadre réglementaire européen.

Les activités présentées dans les pages suivantes rendent compte de façon sélective d'actions marquantes conduites par les établissements publics nationaux au cours de l'année.



DÉVELOPPER LA FORMATION EN ALTERNANCE

Dans le cadre de la rénovation des diplômes du ministère la place donnée à l'alternance constitue un enjeu important d'accès à l'emploi pour les brevets professionnels. L'accompagnement pédagogique des tuteurs en entreprise est essentiel pour améliorer l'accueil des stagiaires en situation de travail.

OBJECTIFS

- Favoriser l'alternance dans les formations dispensées par l'établissement ;
- Définir les modalités de collaboration du CREPS avec les entreprises et les futurs maîtres d'apprentissage.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Organisation d'un cycle de formation des tuteurs ;
- Elaboration d'outils facilitant le suivi des stagiaires et l'implication des tuteurs ;
- Mise en réseau des tuteurs pour favoriser la mutualisation des pratiques et optimiser l'accueil des stagiaires.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur du CREPS chargé du suivi des stages et de l'animation du réseau ;
- 1 intervenant chargé de la formation : regroupements des tuteurs, formation ouverte à distance, visites sur site ;
- Utilisation de la plate-forme de formation à distance de la délégation académique à la formation continue.

RÉSULTATS OBTENUS

- 10 tuteurs pris en charge dans la phase expérimentale du dispositif ;
- Organisation de 3 regroupements ;
- Mise en place de liaisons télématiques hebdomadaires avec les tuteurs et de visites systématiques sur site ;
- Adaptation rapide des outils grâce au mode de travail participatif.

CONCLUSION

La collaboration étroite engagée avec les entreprises et les tuteurs a permis de resserrer les liens du CREPS avec le mouvement sportif. Cette dynamique porte en perspective la création d'un CFA aux métiers du sport en 2005.



DÉVELOPPER LES MÉTIERS ET LES QUALIFICATIONS CORRESPONDANT AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Les besoins régionaux en matière de développement des activités physiques pour tous (APT) figure au rang des préoccupations majeures du mouvement sportif et des collectivités territoriales. La pertinence des formations professionnelles dans ce secteur est confirmée par le suivi d'emplois des BEES APT réalisé en 2000. Le travail d'ingénierie de formation sur le nouveau cursus du brevet professionnel APT a été conduit sous la coordination du CREPS pendant près de deux ans.

OBJECTIFS

- Accompagner les politiques territoriales de développement des activités physiques pour tous ;
- Former des éducateurs sportifs polyvalents.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place d'un BPJEPS APT en alternance sur 18 mois ;
- Renforcement de la coopération avec les employeurs associatifs et territoriaux ;
- Optimisation du taux d'accès à l'emploi, facilité par le principe de certifications délivrées uniquement en situation professionnelle.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 coordonnateur du BP APT ; 7 coordonnateurs pour les dix unités capitalisables ;
- Budget : 80 000 € ;
- 46 formateurs et intervenants pédagogiques ;
- Partenariat : services associés de formation, tuteurs.

RÉSULTAT OBTENU

- 78 candidats et 20 stagiaires retenus pour la première session ouverte en 2003.

CONCLUSION

Répondant à un besoin clairement identifié, la mise en place de cette formation professionnelle, coordonnée par le CREPS, a permis de fédérer l'ensemble des intervenants sur une logique d'employabilité rapide.



PRÉPARER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

En collaboration avec la Fédération française de basket-ball, le CREPS d'Auvergne propose un cycle de formation aux brevets d'Etat, réservé aux athlètes de haut niveau, internationaux, Pro A, Pro B et ligues féminines.

OBJECTIFS

- Préparer la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau ;
- Elaborer un dispositif de formation adapté aux exigences spécifiques du public concerné.

RÉSULTAT ATTENDU

- Aménagement d'un calendrier de formation sur 3 ans, hors périodes de championnats, permettant aux joueurs professionnels de haut niveau d'acquiescer une qualification professionnelle de niveau brevet d'Etat 2^{ème} degré.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 2 formateurs du CREPS ;
- Le responsable de formation de la direction technique nationale de la fédération de basket-ball ; des entraîneurs nationaux et professionnels ;
- Mise en place d'un suivi individualisé ;
- Mise à disposition des installations sportives et pédagogiques.

RÉSULTATS OBTENUS

- 20 inscrits pour 20 places ;
- Tous ont validé le premier module de formation ;
- La forte implication des acteurs : athlètes, cadres techniques nationaux et Fédération ;

- Approfondissement de la didactique de l'entraînement ;
- Acquisition de compétences supplémentaires en informatique et en anglais.

CONCLUSION

Les enjeux de cette formation qualifiante ont été parfaitement pris en compte par les stagiaires. Leur implication dans ce premier module apporte la dynamique nécessaire pour la réussite des prochaines sessions de formation programmées jusqu'en 2005-2006.



DÉVELOPPER LE SERVICE PUBLIC DE FORMATION ET L'EMPLOI QUALIFIÉ

Le CREPS Bourgogne-Dijon assure, en adéquation avec les réalités de l'emploi, la formation initiale des cadres des APS et contribue à leur formation continue. La capacité d'ingénierie du CREPS et son fonctionnement en réseau, en font l'outil privilégié de coordination du service public régional de formation (SPRF).

OBJECTIFS

- Développer le SPRF dans l'optique de l'adaptation aux besoins immédiats des différents publics en matière de qualification et de professionnalisation ;
- Adapter l'offre de formation aux besoins des filières professionnelles.

RÉSULTAT ATTENDU

- Elaboration d'une offre de formation initiale et continue associant l'ensemble des partenaires et mettant l'accent sur la préparation des diplômes professionnels et des concours d'Etat.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Les personnels, le patrimoine et les centres ressources de l'établissement ;
- Le maillage régional CREPS/services JS ;
- Partenariat : le Conseil régional au titre de la formation professionnelle continue (FPC).

RÉSULTATS OBTENUS

- 67 actions mises en œuvre ; 1 136 entrées en formation pour 181 642 heures/stagiaires ;
- 88% de validation en FPC ;
- Taux d'insertion à six mois : 74% en emploi, 16% retour en formation et 10% demandeurs d'emploi.

CONCLUSION

Les nouvelles perspectives ouvertes par la rénovation des diplômes suscite une demande importante à laquelle l'effectif des formateurs titulaires ne peut pas répondre. Parallèlement, il importe de poursuivre l'effort en matière de prise en charge de la formation initiale, notamment pour les stagiaires orientés par le service public de l'emploi.

Bourgogne-Mâcon

RENFORCER LA FORMATION INITIALE DES PERSONNELS

Le CREPS de Mâcon est depuis 1995 l'opérateur de la formation initiale des personnels du ministère. L'évolution des missions exige une meilleure adéquation entre les formations proposées et les métiers réellement exercés par les personnels de direction et d'inspection (IJSL) ainsi que par les personnels techniques et pédagogiques (PTP).

OBJECTIFS

- Faire évoluer les contenus en phase avec les missions des personnels ;
- Améliorer l'adaptation à l'emploi.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Renforcement des capacités d'expertise et d'ingénierie des agents ;
- Individualisation partielle de la formation prenant en compte l'expérience professionnelle des stagiaires.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Equipe pédagogique du CREPS avec 1 coordonnateur ETP ;
- Intervenants externes en fonction des publics : directeurs, inspecteurs, professeurs de sports, conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
- Partenariat : CREPS, Ecoles nationales et Instituts ;
- Crédits : 315 000 €.

RÉSULTATS OBTENUS

- 164 stagiaires en formation initiale : 36 stages réalisés pour les PTP et 9 pour les IJSL ;
- Bilan de formation présenté devant l'ensemble des directions de l'administration centrale et de l'inspection générale.

CONCLUSION

La définition de référentiels métiers/compétences contribue de façon significative à l'élaboration de contenus adaptés. La formation initiale et continue des personnels se situe toutefois dans un contexte évolutif résultant des nouvelles perspectives tracées par le chantier de réforme et de modernisation de l'Etat.

Bretagne

MODERNISER LES OUTILS DE FORMATION ET DE QUALIFICATION

La capacité d'un CREPS à constituer un partenariat multiple pour produire des outils pédagogiques est un enjeu important de reconnaissance et de développement. Le CREPS, la DRDJS, l'université STAPS de Rennes, la ligue de Bretagne de football se sont associés pour réaliser un CD-ROM consacré aux techniques de frappes de balle en football.

OBJECTIFS

- Innover dans la formation en réalisant un outil novateur, interactif et ludique ;
- Formaliser et classifier les techniques gestuelles.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Modernisation des méthodes d'enseignement, d'entraînement et de formation des éducateurs et des joueurs ;
- Sensibilisation des pratiquants à l'évolution de savoirs techniques spécifiques.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Pilotage et coordination de l'ensemble du projet par le CREPS ;
- 1 cadre technique sportif, docteur STAPS de la DRDJS et 1 technicien audiovisuel du CREPS ;
- 1 ingénieur et 1 professeur du laboratoire de biomécanique de l'UFR STAPS ;
- 1 informaticien et un réalisateur de la société Net Infos ;
- Crédits CREPS et DRDJS : 50 000 €.

RÉSULTATS OBTENUS

- 200 CD-ROM diffusés ;
- Présentation officielle de l'outil lors des Rencontres nationales de la formation du ministère des sports et lors d'une conférence de presse à Rennes.

CONCLUSION

Le rôle du service public de formation en matière d'innovation pédagogique n'est pas suffisamment connu. Cette réalisation, saluée par le mouvement sportif, confère à l'établissement une place de référent technique et pédagogique.



AMÉLIORER L'ACCÈS DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA PRATIQUE SPORTIVE

Le ministère des Sports poursuit une politique volontariste à long terme pour un meilleur accès des personnes handicapées à la pratique sportive. Parmi les nombreuses actions entreprises, la création du pôle ressources national « sport et handicaps » en septembre 2003 constitue une étape importante de cette politique nationale.

OBJECTIFS

- Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées à la pratique sportive ;
- Créer un espace d'échange, de réflexion, de conseil et d'expertise au service des acteurs et référents du mouvement sportif, de l'Etat et des collectivités territoriales.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mutualisation des expériences, des actions et des initiatives afin de valoriser les bonnes pratiques ;
- Constitution d'un réseau de personnes ressources ;
- Formation des éducateurs et dirigeants.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 chargé de mission ETP ;
- Dotation de fonctionnement 45 000 € ;
- Intégration de la thématique « sport et handicaps » à l'ensemble des fonctions de l'établissement : accueil, formation, documentation, équipements.

RÉSULTATS OBTENUS

- Diffusion par courriel d'un bulletin d'information mensuel ;
- Constitution d'un fonds documentaire spécialisé ;
- Edition d'un journal de sensibilisation destiné aux enfants de CM2 ;
- Conduite d'une enquête nationale sur la pratique sportive des personnes handicapées.

CONCLUSION

L'installation du pôle dans un CREPS en cours de création offre à l'établissement une opportunité exceptionnelle de constituer un lieu de référence en matière d'accessibilité et d'expérimentation pour tous les types de handicap.



RENFORCER LES FONCTIONS ÉDUCATIVE ET SOCIALE DU SPORT

La pratique sportive constitue un facteur essentiel d'éducation et de lien social qu'il convient de valoriser et de renforcer. Lors de l'inauguration officielle du pôle ressources national « fonctions éducatives et sociales du sport », le ministre a réaffirmé la priorité qu'il accorde à cet enjeu majeur de société.

OBJECTIFS

- Promouvoir les valeurs du sport dans une stratégie éducative globale ;
- Développer le conseil et l'expertise auprès du mouvement sportif, des collectivités locales et des professionnels ;

RÉSULTATS ATTENDUS

- Repérage et sensibilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires ;
- Mutualisation des expériences et des bonnes pratiques ;
- Création d'un réseau de personnes ressources.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 chargé de mission et 1 documentaliste ;
- Crédits : 60 000 € ;
- Installation du comité de pilotage : Etat, Fédération française d'entraînement physique dans le monde moderne, Union nationale du sport scolaire, Association française du sport sans violence et du fair-play, Fais-nous rêver, Association nationale des directeurs des sports, Fondation du sport ;

RÉSULTATS OBTENUS

- Constitution d'une première base de données à partir du recensement des 280 projets identifiés à l'occasion de l'opération « Temps de sport » ;

- Organisation d'une journée de travail regroupant tous les services déconcentrés et établissements ;
- Organisation d'un colloque national sur les incivilités et la violence dans le sport.

CONCLUSION

La création du pôle ressources national « fonctions éducatives et sociales du sport » doit trouver sa pleine efficacité en 2004 à l'occasion de l'année européenne de l'éducation par le sport.



AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE FORMATION

La restructuration de l'offre de formation apparaît aujourd'hui comme une nécessité pour répondre aux exigences de modernisation du service public de formation. Le CREPS a souhaité s'inscrire dans le projet « démarche qualité » initié en 2003 par la DEF. Il est le premier organisme corse de formation, à entamer une telle démarche.

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité du service rendu aux utilisateurs du CREPS : usagers, financeurs (Collectivité territoriale, Conseil général), employeurs (clubs sportifs, associations, entreprises) ;
- Obtenir la certification ISO 9001 pour la formation.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Rationalisation du fonctionnement afin de consacrer davantage de temps à la recherche et l'ingénierie ;
- Amélioration des conditions et des méthodes de travail de l'équipe pédagogique.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Le chef du département formation, un CEPJ chef de projet, 8 relais qualité parmi toutes les catégories de personnel ;
- 1 cabinet conseil spécialisé ;
- Création d'un comité de pilotage : CREPS, DRDJS, DDJS, Collectivité territoriale, Conseil général de Corse du sud ;
- Financement initié par le ministère des sports et relayé sur fonds propres.

RÉSULTATS OBTENUS

- Mise en place d'un pôle « recherche action » dans la perspective de création d'un pôle ressources national ;
- Rédaction de nouvelles procédures en ingénierie de formation.

CONCLUSION

Le travail effectué en 2003 a permis de dynamiser et d'optimiser le fonctionnement de l'équipe de formation. Les travaux de recherche entrepris favorisent l'innovation pédagogique et ont permis de diversifier l'offre de formation dès 2004 afin de mieux l'adapter aux demandes du terrain.



ACCOMPAGNER LE PARCOURS DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

L'implantation d'un pôle de haut niveau en zone rurale, nécessite la mise en place d'un accompagnement spécifique en matière de scolarité des athlètes.

OBJECTIF

- Favoriser la réussite du double projet sportif et scolaire dans le cadre d'un pôle d'excellence.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Progression de la performance sportive : résultats dans les 10 premières places des circuits de coupe du monde juniors ;
- Réussite scolaire complète : 100% au bac.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur de sports dédié entièrement au suivi scolaire ;
- Des moyens financiers en heures/enseignants pour l'accompagnement de la scolarité CNED ;
- Un dialogue permanent avec les acteurs multiples du dispositif ;
- Des enseignants volontaires du CNED dans le cadre d'une équipe multidisciplinaire motivée : sport-santé-scolarité.

RÉSULTATS OBTENUS

- 100 % de réussite aux examens terminaux 2003 ;
- Amélioration constante des performances et des résultats, notamment en saut et combiné nordique.

CONCLUSION

La décision d'inclure le haut niveau dans la démarche qualité impulsée par le ministère a suscité une dynamique d'équipe positive. Les résultats d'ores et déjà acquis ont permis de mieux cibler les prochains objectifs de progression.



ACCOMPAGNER LE PROJET SPORTIF ET PROFESSIONNEL DES SHN

Le CREPS a la responsabilité d'accompagner le double projet des 150 sportifs de haut niveau accueillis dans les 2 pôles France et les 6 pôles Espoirs. L'établissement public se doit d'être plus présent dans la carte d'implantation de cette mission publique d'Etat partagée avec le Conseil régional.

OBJECTIFS

- Concilier le double projet sportif et scolaire ;
- Assurer l'accompagnement individualisé des jeunes sportifs.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration des conditions d'entraînement ;
- Optimisation des aménagements d'horaires et des scolarités ;
- Renforcement du suivi médical ;
- Amélioration du suivi individuel et de la vie collective.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 19 ETP dans tous les métiers, dont 6 contractuels sur fonds propres ;
- Fonds propres : 200 000 € ;
- Subventions d'investissement MS : 450 000 € ;
- Subventions de fonctionnement MS/DRDJS : 170 000 €.

RÉSULTATS OBTENUS

- Rénovation des équipements sportifs : vestiaires, gymnase, halle de sports ;
- Achat de matériels de musculation, véhicule de transport ;
- Vacations de podologue et élargissement des heures du service médical ;

- Ouverture d'un foyer, d'un cyberespace, création d'une fête des pôles ouverte aux parents et au personnel ;
- Création d'une classe spécialisée au collège, amélioration des aménagements en seconde.

CONCLUSION

Les objectifs matériels et de vie collective ont été tenus. Le suivi médical doit encore être élargi aux congés scolaires. L'amélioration des aménagements scolaires nécessitera une négociation institutionnelle renforcée en 2004.



FAVORISER L'ACCÈS DES JEUNES À LA PRATIQUE SPORTIVE

Dans le cadre de la priorité ministérielle relative au renforcement des fonctions sociale et éducative du sport, les CREPS constituent des espaces privilégiés de découverte des activités sportives. Le CREPS Languedoc-Roussillon a décidé d'ouvrir l'établissement pendant l'été à des séjours sportifs multi-activités.

OBJECTIFS

- Inscrire l'établissement dans les politiques locales conduites en direction des jeunes ;
- Offrir aux jeunes qui ne partent pas en vacances la possibilité de pratiquer des activités sportives de qualité ;
- Développer de nouveaux partenariats éducatifs favorisant la pratique sportive.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation des acteurs éducatifs aux fonctions sociale et éducative du sport ;

- Découverte de nouvelles disciplines sportives par les jeunes mais également de l'environnement du sport de haut niveau ;
- Utilisation optimale des infrastructures.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Personnels techniques de l'établissement ;
- Mise à disposition des infrastructures sportives ;
- Partenariat : collectivités locales, CAF.

RÉSULTATS OBTENUS

- 300 jeunes accueillis pendant l'été ;
- Positionnement du CREPS dans les politiques éducatives territoriales.

CONCLUSION

Cette initiative réussie concourt à la reconnaissance des fonctions éducative et sociale du sport. Toutefois, sa pérennisation dépend d'une mobilisation soutenue des différents acteurs afin d'assurer les coûts de fonctionnement des infrastructures hors des périodes dédiées au sport de haut niveau.



FORMER LES ÉDUCATEURS SPORTIFS À L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans le cadre de l'année européenne du handicap, le CREPS du Limousin a décidé de mettre l'accent sur la sensibilisation et la formation des éducateurs sportifs.

OBJECTIFS

- Sensibiliser tous les éducateurs sportifs en formation à l'accueil des publics handicapés dans les clubs traditionnels ;
- Inclure systématiquement dans la formation commune des brevets d'Etat 1^{er} degré, le contenu du module A du certificat de qualification Handisport.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation significative du nombre d'éducateurs sportifs spécialisés ;
- Développement et diversification de l'offre d'activités pour les personnes handicapées.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Le formateur, correspondant handicap du CREPS ;
- Partenariat : comité régional Handisport du Limousin ;
- Mise à disposition de formateurs spécialisés.

RÉSULTATS OBTENUS

- 18 stagiaires sur 40 ont demandé à suivre le cursus complet de ce module et l'ont validé ;
- 1 s'est orienté vers le brevet d'État sports adaptés et 3 vers le module B natation Handisport ;
- Partenariat pédagogique renforcé avec le comité régional Handisport du Limousin.

CONCLUSION

Les résultats positifs de cette expérience conduisent le CREPS à poursuivre l'opération en 2004 en l'élargissant aux formations communes du BE 1^{er} degré et du BPJEPS activités physiques pour tous. Le prochain objectif est d'intégrer le module B natation Handisport au cursus du brevet d'État activités de natation.



SOUTENIR L'ACTIVITÉ DES FILIÈRES D'ACCÈS AU HAUT NIVEAU

En Lorraine, 10 des 19 filières d'accès au haut niveau sont implantées hors du CREPS. Elles accueillent 198 SHN, principalement mineurs. Le CREPS de Lorraine s'est doté d'un centre de ressources permettant de mettre à leur disposition les équipements techniques et les moyens humains nécessaires à un entraînement de qualité.

OBJECTIFS

- Apporter à l'ensemble des SHN lorrains, équipements, conseil et expertise ;
- Rationaliser l'utilisation de matériels parfois coûteux ;
- Garantir le double objectif de réussite sportive et d'insertion professionnelle.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mutualisation des savoirs et savoir-faire ;
- Amélioration des résultats sportifs ;
- Formation continue des cadres techniques des pôles ;
- Développement de l'expertise du centre de ressources.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 4 cadres techniques ETP et des collaborateurs externes ;
- Logistique du centre de ressources : plateau technique, laboratoire d'épreuves fonctionnelles d'effort, logiciel de traitement de l'image « Dartrainer », cellules photoélectriques, cardio-training, préparation mentale.

RÉSULTATS OBTENUS

- Intervention auprès des pôles masculin et féminin de handball (Pont-à-Mousson et Metz), de basket-ball (Metz et Nancy) et de gymnastique masculine (Forbach) ;
- 1 à 2 entraîneurs en formation par structure ;
- Enquête de satisfaction auprès des pôles conventionnés.

CONCLUSION

Les pôles SHN extra-muros bénéficient d'un appui conséquent et indispensable. Les interventions sont effectuées à coût partagé, dans le cadre d'un conventionnement systématique. Le service a également été ouvert en 2003 à des clubs de haut niveau : rugby, handball et athlétisme.

Pays de la Loire

DÉVELOPPER LE SERVICE PUBLIC DE FORMATION

Pour son second exercice, le tout nouveau CREPS des Pays de la Loire s'est investi dans la mise en place des nouveaux brevets professionnels.

OBJECTIFS

- Conduire l'ingénierie de formation du brevet professionnel des activités physiques pour tous ;
- Ouvrir le nouveau brevet professionnel des activités nautiques ;
- Développer les dispositifs de formations ouvertes à distance.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Accélération des procédures d'habilitation des formations ;
- Constitution des équipes de formation : formateurs du CREPS et intervenants extérieurs ;
- Optimisation de l'utilisation des outils technologiques.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 5 formateurs mis à disposition par la DRDJS et 6 500 heures d'intervenants ;
- 1 formateur de la DDJS de Vendée ;
- 1 professeur de sport affecté au CREPS en cours d'année ;
- Partenariat avec les fédérations sportives concernées.

RÉSULTATS OBTENUS

- 1 500 stagiaires soit 192 000 heures/stagiaires ;
- Organisation d'une préformation pour le BP transversal aux activités nautiques ;
- Mise en place d'un suivi analytique pour évaluer la polyvalence dans l'emploi des titulaires.

CONCLUSION

Le volume d'activité du CREPS pour sa 2^{ème} année d'exercice est d'ores et déjà comparable à l'activité des principaux établissements du ministère. Les résultats devraient s'amplifier dans les années à venir.

Poitou-Charentes

RENFORCER LE SUIVI MÉDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Depuis plusieurs années le suivi médical des athlètes en pôles devient une priorité pour atteindre le double objectif sportif et professionnel. Le CREPS renforce son équipe de professionnels de santé pour optimiser la réussite de chaque athlète.

OBJECTIF

- Protéger la santé des sportifs ;
- Améliorer le suivi individualisé des athlètes.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Diminution des accidents et traumatismes liés à la pratique sportive ;
- Réduction du dopage et des conduites addictives.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Unité médicale du CREPS : 1 médecin, 1 infirmière, une salle d'évaluation, une salle de rééducation ;
- Intégration de 14 entraîneurs à cette démarche globale ;
- Intervenants extérieurs : 1 médecin, 4 kinésithérapeutes, 1 diététicienne, 1 psychologue, 1 podologue.

RÉSULTATS OBTENUS

- Amélioration de l'approche interdisciplinaire ;
- Diminution de 50 % des accidents et traumatismes physiques et psychologiques ;
- Prise de conscience par les sportifs des bienfaits de la diététique, notamment pour les sports à catégorie de poids.

CONCLUSION

L'amélioration continue de la prévention de la santé des sportifs est une mission essentielle du CREPS. La diversité des actions nécessite une coordination renforcée des intervenants.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

RENFORCER LES FONCTIONS ÉDUCATIVE ET SOCIALE DU SPORT

La région PACA possède une grande diversité des pratiques sportives en milieu marin, montagnard et urbain. L'appropriation des fonctions sociale et éducative du sport par les bénévoles et les professionnels nécessite la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation au niveau régional.

OBJECTIFS

- Définir une stratégie globale et coordonnée impliquant tous les acteurs ;
- Favoriser l'interdisciplinarité des approches.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Organisation de 4 séminaires de réflexion : les entretiens du CREPS PACA ;
- Sensibilisation et professionnalisation des acteurs du sport : dirigeants, éducateurs, entraîneurs, cadres du ministère, étudiants STAPS, élus chargés du sport ;
- Développement d'un pôle de compétences régional.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Les sites de Boulouris et de Aix-en-Provence du CREPS PACA ;
- Partenariats : DRDJS, Conseil régional ;
- Intervenants: laboratoire de sociologie de l'INSEP, Université Libre de Bruxelles, commission nationale « Sécurité et animation dans les stades », Fédération française de football, le district de football du Var, 1 entraîneur national, 1 arbitre professionnel, 1 psychologue du sport, l'association des amis de l'OM.

RÉSULTATS OBTENUS

- 4 journées thématiques organisées : l'Europe nouvel espace pour le sport, l'éducation des jeunes à l'athlétisme, La violence dans le sport, l'équilibre de la santé dans la performance ;
- Création d'une nouvelle dynamique en formation continue.

CONCLUSION

Ces séminaires ont répondu aux préoccupations des acteurs du sport. L'expertise du CREPS en sort renforcée malgré la mobilisation encore insuffisante du mouvement sportif.

Midi-Pyrénées

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DU SPORT DE HAUT NIVEAU

La région Midi-Pyrénées compte 8 départements, 3 020 communes, et 10 000 associations sportives. Cet émiettement ne facilite pas la mise en œuvre des politiques sportives. La DRDJS et le CREPS ont décidé de mettre en place une stratégie commune d'action.

OBJECTIFS

- Renforcer l'impact et l'efficacité des priorités ministérielles ;
- Soutenir le développement du sport régional ;
- Assurer un positionnement fort et cohérent vis-à-vis partenaires institutionnels.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Meilleure lisibilité de l'intervention jeunesse et sports en région ;
- Elaboration d'un plan d'action à moyen terme répondant à l'évolution des exigences qualitatives en matière de formation et de sport de haut niveau.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Création d'un comité de pilotage mensuel des chefs de services DRDJS/CREPS ;
- Personnels techniques DRDJS/CREPS ;
- Partenariat : Conseil régional, Rectorat.

RÉSULTATS OBTENUS

- Inscription du projet de rénovation du CREPS dans le Contrat de plan Etat-Région ;
- Renforcement du partenariat avec le Rectorat sur le SHN : moyens en personnel et aménagements scolaires de qualité ;
- Redéfinition en cours avec le Conseil régional d'un nouveau partenariat financier global : formation, SHN, équipements ;
- Reconnaissance du CREPS comme centre de ressources pour les pôles hors CREPS.

CONCLUSION

La concertation inter-services revêt un enjeu majeur dans le contexte actuel de réforme de l'Etat. La mise en place d'une stratégie unifiée renforce le positionnement de l'établissement vis-à-vis des ses partenaires institutionnels.

Nord-Pas-de-Calais

PROTEGER LA SANTE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le suivi médical des athlètes constitue une exigence réglementaire et éthique qui sous-tend l'action du réseau régional de santé. Sa réorganisation confère au CREPS un rôle accru.

OBJECTIF

- Assurer un suivi médical de qualité pour tous les sportifs de haut niveau régionaux : en pôles au CREPS, dans l'agglomération lilloise, en section sportive et hors structures collectives.

RÉSULTAT ATTENDU

- Respect des protocoles et de leur périodicité définis par les fédérations et l'Etat.

RESSOURCES MOBILISÉES

- L'ensemble des 15 membres de l'équipe pluridisciplinaire de l'unité médicale du CREPS ;
- Collaboration fédérale complémentaire pour une discipline ;
- Partenariat : Conseil Régional (190 000 € inscrits au CPER pour la restructuration de l'unité médicale).

RÉSULTATS OBTENUS

- 34 contacts en moyenne avec l'unité médicale pour chacun des 131 athlètes des 8 pôles du CREPS ;
- 358 sportifs extérieurs ont bénéficié de 1 308 examens ou entretiens.

CONCLUSION

L'intérêt de l'approche pluridisciplinaire s'affirme en même temps que l'ouverture accrue de l'établissement sur l'extérieur. Parmi les prochaines étapes, la création d'un centre de récupération physique devrait compléter les outils d'intervention du réseau régional de santé.

Basse-Normandie

PRÉSERVER LE CAPITAL SANTÉ DES SENIORS

La pratique d'activités physiques, notamment par les seniors, représente un enjeu majeur de santé publique. Le CREPS d'Houlgate, site pilote du programme interministériel « Bien vieillir » s'est fortement engagé avec ses partenaires dans les actions de santé pour tous encourageant la pratique sportive.

OBJECTIF

- Développer les politiques de sport-santé en direction des seniors ;
- Renforcer le pôle d'expertise au sein du ministère ;
- Former des cadres intervenants.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Développement de partenariats favorisant une approche globale et concertée ;
- Pertinence accrue des programmes d'action ;
- Reconnaissance de l'établissement comme site pilote « sport et santé ».

RESSOURCES MOBILISÉES

- Personnels formateurs (1 ETP) et intervenants extérieurs (3 ETP) ;
- Matériels techniques et installations sportives adaptées ;
- Partenariat : Caisse régionale d'assurance maladie, CHU, DRDJS ;
- Création d'un réseau d'intervenants : nutritionnistes, pédiatres, gériatres.. ;

RÉSULTATS OBTENUS

- Organisation d'un stage « seniors témoins » ;
- Organisation de journées de sensibilisation abordant l'ensemble des thématiques : mobilité, mémoire, alimentation, sommeil, secourisme... ;
- Formalisation des partenariats ;
- Formation continue des personnels du ministère ;

- Programmation de formations au BPJEPS.

CONCLUSION

Le pilotage du programme « Bien vieillir » a permis de renforcer la position de centre ressources du CREPS. L'expertise acquise et l'élargissement des partenariats constituent des enjeux de développement importants.

Rhône-Alpes

RENOVER LES DIPLOMES ET LES QUALIFICATIONS

Parmi les missions du CREPS Rhône-Alpes figure le développement des brevets d'Etat sur ses 2 sites de Vallon Pont d'Arc et de Voiron. De nouveaux partenariats ont été conclus avec les établissements associés de formation de l'Education nationale et de l'Agriculture afin de permettre aux scolaires de bénéficier d'une bi-qualification délivrée par l'Education nationale ou l'Agriculture d'une part, et le ministère chargé des Sports d'autre part.

OBJECTIFS

- Harmoniser pédagogiquement, administrativement et financièrement les formations dispensées en région ;
- Accroître l'offre de formation en alternance ;
- Développer les niveaux supérieurs de qualification.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Diversification des qualifications en réponse au développement des sports de nature ;
- Développement de la bi-qualification par conventionnement avec les lycées de la région.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Equipe de formation : CREPS, DRDJS, services associés de formation ;
- Budget : 1 980 000 € soit 56 % du budget de l'établissement.

RÉSULTATS OBTENUS

- 60 formations proposées dont 34 BEES et 5 BPJEPS ;
- 300 élèves en bi-qualification dans 8 lycées ;
- 2 289 stagiaires soit 317 555 heures/stagiaires réalisées ;
- Amélioration du dispositif de formation à distance ;

- Développement de l'apprentissage et des BPJEPS par un rapprochement accru avec les employeurs.

CONCLUSION

Les formations hors murs se sont multipliées. Inscrit dans la démarche qualité en formation conduite par le ministère, le CREPS veille particulièrement à la qualité des formations dispensées. L'obtention de la norme ISO 9001 constituera une étape importante dans la stratégie de développement de l'établissement.

Antilles-Guyane

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES PAR L'EMPLOI SPORTIF

En réponse à la demande des professionnels de la plongée subaquatique et au regard des besoins identifiés par le service public de formation, le CREPS a mis en place une session de formation modulaire au BEES 1^{er} degré.

OBJECTIFS

- Soutenir le développement du secteur touristique-sportif créateur d'emplois permanents ;
- Professionnaliser l'emploi sportif par la voie de l'alternance.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Mise en place d'une formation garantissant l'accès à l'emploi par une stricte adéquation aux besoins recensés ;
- Implication du secteur professionnel par l'engagement préalable des entreprises d'accueil.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 professeur de sport ETP pour la coordination de l'action et le tutorat des stages en entreprise ;
- 10 intervenants extérieurs de niveau BEES 2^{ème} degré de plongée subaquatique ;
- Partenariats : financements assurés en majorité par les OPCA de Guadeloupe (11 contrats de qualification) et par la Région Guadeloupe, Protection civile, service des Affaires Maritimes ;
- Les structures professionnelles de plongée subaquatique ;
- Les médias : reportage TV sur le principe de cette formation professionnalisante.

RÉSULTATS OBTENUS

- 14 candidats ont suivi la préformation, 13 ont été admis à suivre la formation modulaire ;
- Mobilisation effective des employeurs ;
- 100% de réussite à l'examen final ;
- 70% d'emploi CDI ;
- 30% poursuivent leur formation.

CONCLUSION

L'engagement formel des entreprises est primordial pour la réussite de ce type de dispositif. La formation en alternance permet d'optimiser l'adéquation de la formation à la réalité du bassin d'emploi.

Réunion

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le tourisme sportif de randonnée en pays lointains connaît depuis 20 ans un engouement croissant. Il constitue un facteur réel de micro développement pour les pays qui l'accueillent et un facteur important de rapprochement des cultures. Il nécessite cependant des qualités spécifiques d'encadrement, tant pour assurer la sécurité des pratiquants que pour garantir l'éthique de la relation au milieu d'accueil.

OBJECTIFS

- Créer un pôle ressources de formation à l'encadrement des activités sportives de pleine nature en zone tropicale ;
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel de l'île.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Organisation en 2003 d'une session de formation au brevet d'Etat d'accompagnateur en moyenne montagne, (AMM) spécialisée dans la moyenne montagne tropicale ;
- Développement de l'emploi touristique et sportif en zone rurale.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Formateurs et outils de formation du CREPS, 1 cadre de l'école nationale de ski et d'alpinisme ;
- Intervenants extérieurs : 1 guide et plusieurs AMM diplômés en exercice libéral à la Réunion, associations locales de randonnée et de mise en valeur des sites et de la culture réunionnaise.

RÉSULTATS OBTENUS

- 26 stagiaires sur le cursus complet dont 4 venus de métropole pour l'unité de formation spécialisée moyenne montagne tropicale ;
- Contribution concrète à la réflexion sur le développement des sports de nature à la Réunion.

CONCLUSION

Le potentiel naturel réunionnais offre des conditions idéales de formation. Toutefois et malgré la demande, l'inscription de stagiaires métropolitains reste limitée en raison des coûts de transport.

Ecole Nationale d'Equitation

DÉVELOPPER UN NIVEAU EUROPÉEN DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

La France, l'Allemagne et la Suède font parties des nations leaders en Europe en matière de qualification équestre. L'ENE et les principales Ecoles européennes ont souhaité développer un réseau d'échange et de développement des qualifications « European Educational Network ».

OBJECTIF

- Donner une envergure européenne au BEES 1^{er} degré équitation ;
- Développer une qualification européenne favorisant la mobilité professionnelle.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Emergence de nouvelles qualifications ;
- Formation à titre expérimental d'une première promotion.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Une partie de l'équipe pédagogique de l'ENE (0,30 ETP) ;
- Crédits DEF ;
- Une partie des chevaux de l'ENE ;
- Une partie des équipes pédagogiques des Ecoles de Strömsholm (Suède) et de Warendorf (Allemagne).

RÉSULTATS OBTENUS

- Montage de la formation en étroite collaboration avec la Suède et L'Allemagne ;
- Première promotion de 6 élèves en cours de formation.

CONCLUSION

L'afflux des demandes pour cette première promotion et l'intérêt montré par les autres pays confirment la pertinence de cette démarche qui devra être consolidée par un cadre réglementaire. Cette expérimentation ouvre la voie aux nouvelles collaborations qui verront le jour avec l'inscription d'une compétence communautaire dans le domaine du sport, prévue dans la future constitution européenne.

Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES DE L'EMPLOI SPORTIF PAR LA QUALIFICATION

Véritables vecteurs économiques, les métiers de la montagne -moniteur de ski et guide de haute montagne- sont des éléments essentiels sur lesquels s'appuie toute l'économie touristique montagnarde.

OBJECTIF

- Affiner les formations actuelles afin qu'elles soient en parfaite adéquation avec la demande touristique et le milieu professionnel.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Amélioration intrinsèque des formations, notamment en matière de sécurité et de pédagogie ;
- Meilleure implication des organisations professionnelles dans leur rôle de tutorat ;
- Amélioration de l'engagement des candidats dans leur formation

RESSOURCES MOBILISÉES

- L'ensemble de l'équipe pédagogique alpinisme et ski ;
- Les organisations professionnelles du ski et de l'alpinisme ;
- Le ministère des Sports dans le cadre de la démarche qualité en formation.

RÉSULTATS OBTENUS

- Mise en place d'une démarche qualité pour le département alpinisme ;
- Préparation renforcée des candidats aux divers formations et examens ;
- Adaptation fine aux conditions environnementales.

CONCLUSION

Cette démarche engagée en 2003 a permis de recentrer l'établissement sur une logique de développement qualitatif au service des stagiaires. Au-delà de la satisfaction exprimée par le milieu professionnel, les premiers résultats mesurables en matière d'emploi et de qualification pourront être évalués dès 2005.

Ecole Nationale de Voile

REPONDRE AU BESOIN DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES SPORTS EMERGENTS

Depuis avril 2003 l'ENV est chargée de la mise en place des formations professionnelles « glisses aérottractées nautiques » appelées « Kite surf ». Le pilotage du dossier est assuré en étroite relation avec la Fédération française de vol libre, le syndicat des moniteurs professionnels de glisses aérottractées, la DEF et la DRDJS.

OBJECTIFS

- Concevoir avec la FFVL une ingénierie de formation conduisant à la délivrance du BPJEPS, seul diplôme permettant d'exercer une activité d'animation ou d'encadrement contre rémunération ;
- Répondre à l'urgence et à l'ampleur des besoins.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Elaboration des référentiels professionnels et de certification dans une spécialité en environnement spécifique ;
- Mise en place de formations à l'ENV, puis délocalisées en méditerranée et aux Antilles pour faire face aux demandes pressantes des 300 professionnels en exercice.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 formatrice coordonnatrice à temps plein et une partie de l'équipe pédagogique de l'ENV ;
- Des moyens administratifs renforcés ;
- Les ressources humaines de la FFVL ;
- Crédits DEF : 7000 €.

RÉSULTATS OBTENUS

- Organisation de 2 sessions BP Kite surf ;
- 181 candidatures, 121 retenues conformes aux pré-requis ;
- 89 diplômes délivrés ;
- Remise officielle des diplômes au salon nautique de Paris.

CONCLUSION

L'importance de la demande des professionnels et des jeunes en quête de formation et d'emploi ont conduit l'ENV à programmer un plan de formation jusqu'en 2007, délocalisé dès 2004.

Institut National du Sport et de l'Éducation Physique

ADAPTER LES OUTILS DE FORMATION AUX CONTRAINTES DU SPORT DE HAUT NIVEAU

Les sportifs de haut niveau ou les cadres supérieurs du sport, réalisent de nombreux déplacements tout en suivant des formations spécifiques et personnalisées. La généralisation de la formation ouverte à distance (FOAD) concerne potentiellement 1 000 SHN et cadres techniques.

OBJECTIF

- Améliorer la formation professionnelle des athlètes et leur suivi par les services concernés de l'INSEP : formation, emploi, inscriptions ;
- Adapter le dispositif actuel de formation aux exigences du double projet sportif et professionnel ;
- Doter l'établissement et ses partenaires d'un système d'information interactif performant.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Généralisation de la FOAD à tous les cursus ;
- Accessibilité des cursus individuels de formation dans le temps et l'espace ;

- Numérisation et mise à disposition du fond pédagogique de l'INSEP ;
- Adaptation des outils de travail aux problématiques de chaque service.

RESSOURCES MOBILISÉES

- 1 ETP responsable de projet, 1 ETP maintenance et 10 experts en pédagogie et multimédias ;
- 200 000 € sur 2 ans ;
- Acquisition des équipements et applications nécessaires ;
- Accès ADSL pour les enseignants concernés ;
- Elaboration d'un plan de formation des utilisateurs.

RÉSULTATS OBTENUS

- 52 000 ouvertures de fiches en 6 mois ;
- Redéfinition des méthodes de travail au plus près des besoins des SHN.

CONCLUSION

La phase de test confirme la pertinence de ce projet ambitieux, digne d'un établissement national préparant l'avenir professionnel des meilleurs athlètes. La sécurisation du système reste à finaliser avant l'inauguration officielle du dispositif.

Laboratoire National de Dépistage du Dopage

DEVELOPPER LA RECHERCHE

Parallèlement à l'extension de son activité quotidienne de contrôle, le LNDD développe son secteur de recherche afin d'affiner le champ et les méthodes de détection des produits dopants. Ainsi, après avoir mis au point la détection de l'EPO, le LNDD continue à y apporter des améliorations. Des avancées significatives ont été réalisées en 2003.

OBJECTIF

- Développer de nouvelles méthodes d'analyse afin de détecter de nouvelles substances dopantes ;
- Renforcer les partenariats internationaux.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Collaboration accrue avec d'autres laboratoires dans le monde ;
- Harmonisation et généralisation des méthodes.

RESSOURCES MOBILISÉES

- Mobilisation du département recherche et développement en biologie ;
- Partenariat : centres de recherche universitaires et laboratoires antidopage.

RÉSULTATS OBTENUS

- Mise au point d'un test d'alarme permettant de juger de la stabilité de l'urine soumise au test EPO ;
- Intégration systématique au test EPO urinaire ;
- Evolution positive de la coopération internationale ;
- Respect des exigences normatives.

CONCLUSION

Ces améliorations repoussent les limites du test EPO urinaire. Elles doivent être complétées par des solutions techniques visant une meilleure identification des isoformes de l'EPO.



ANNEXES

DIRECTIVE NATIONALE D'ORIENTATION 2003	158
PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES	162
GLOSSAIRE DES SIGLES	163
LES SITES INTERNET DU MINISTÈRE	164
QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION	165
COORDINATION DU RAM SPORTS 2003	167

Directive Nationale d'Orientation 2003

PARIS, LE 23 JANVIER 2003

LE MINISTRE DES SPORTS

A

MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS DE REGION

Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse et des Sports

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS DE DEPARTEMENT

Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS

D'ETABLISSEMENTS NATIONAUX

Instruction N° **03-017 JS**

OBJET : MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS PRIORITAIRES DU MINISTÈRE DES SPORTS EN 2003

Les Etats généraux du sport, auxquels vous avez largement contribué, ont permis d'établir un diagnostic partagé de la situation du sport et d'en définir les grandes lignes d'évolution. Ils ont témoigné des potentialités réservées par le sport à un moment où les besoins croissants en matière d'éthique, de cohésion sociale et de capacité d'innovation sont largement reconnus.

Cette consécration du sport en tant que phénomène et acteur de notre société a conduit à la création d'un ministère de plein exercice dont les missions, dans le contexte de la décentralisation, doivent être organisées autour des fonctions d'impulsion, d'expertise, de valorisation et d'évaluation.

La politique que je vous demande de conduire en 2003 poursuit six objectifs.

1 - Renforcer la dimension éducative et sociale dans l'activité sportive

Le potentiel éducatif et social du sport repose en grande partie sur les valeurs qu'il véhicule et sur l'exemple qu'il donne. C'est pourquoi les actes d'incivilité et les violences dans le sport doivent mobiliser tous nos efforts. Dans l'esprit des instructions que je vous ai adressées dès mon arrivée au ministère, je vous demande, sur ce sujet particulièrement important, de développer une stratégie globale et coordonnée qui permette aux différents acteurs du sport de se mobiliser au niveau local et de travailler en interdisciplinarité, en étroite liaison avec les collectivités locales et en partenariat avec le mouvement sportif. A cette fin j'insiste, notamment, sur la nécessité d'étendre à tous les départements la mise en place de la « commission départementale de prévention de la violence dans le sport » qui, chaque fois que cela sera possible, devra constituer une commission spécialisée du conseil départemental de la prévention. Les avenants « sport » aux contrats locaux de sécurité doivent également être développés, les actions de formation et d'éducation intensifiées.

Le renforcement de la dimension éducative et sociale dans l'activité sportive dépend en premier lieu de l'accès le plus large aux pratiques les plus diversifiées. Les contrats éducatifs locaux dont le ministère des sports est l'un des partenaires, vous permettront de développer des initiations attractives. Vous veillerez particulièrement à ce que le contenu éducatif des activités transcende la pratique qui doit servir de support à l'apprentissage des règles, à la gestion des conflits et, plus globalement, à l'accès à la citoyenneté des enfants et des jeunes.

Vous aurez également la possibilité, sur votre dotation globale de crédits déconcentrés, de financer des « coupons sport ». Afin d'introduire la souplesse nécessaire pour garantir une plus grande efficacité du soutien apporté aux publics les plus défavorisés, vous aurez le soin d'adapter vos modalités d'intervention aux spécificités et aux possibilités de partenariats locales. Afin d'obtenir la dotation en « coupons sport » que vous jugerez utile, vous pourrez signer directement une convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV). Vous recevrez, prochainement, pour information, copie de la convention cadre liant le ministère à l'ANCV.

Plus généralement, vous apporterez votre aide aux initiatives qui font du sport un facteur de citoyenneté, d'insertion sociale et professionnelle, un vecteur particulièrement important de l'intégration des personnes de nationalité ou d'origine étrangère. Les actions innovantes doivent être non seulement soutenues mais aussi valorisées. Je vous demande en outre, d'encourager systématiquement les associations avec lesquelles vous nouez des partenariats réguliers à intégrer ou à développer les dimensions éducative et sociale dans leurs projets associatifs. C'est en effet la démultiplication des initiatives de terrain, inscrites dans des projets de territoires, qui induira un effet sensible sur la cohésion sociale.

L'année 2003 sera également l'année européenne du handicap.

Le gouvernement, répondant aux préoccupations des personnes handicapées et de leurs familles, a défini une politique résolue qui doit privilégier leur autonomie et leur intégration dans le milieu de vie ordinaire et permettre l'accueil protégé des personnes les plus lourdement handicapées, en garantissant à chacune d'elles son droit à la dignité.

Vous prendrez une part active à cette politique en mettant en place des actions de proximité pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de ces personnes dans le domaine du sport.

Je souhaite que toutes les structures sportives, clubs, comités, ligues, fédérations, mais aussi les établissements du ministère des sports se mobilisent pour réduire au maximum les difficultés parfois très importantes liées aux diverses formes de handicap.

Vous veillerez notamment à favoriser tout projet destiné à améliorer ou concrétiser une meilleure accessibilité des personnes handicapées aux pratiques sportives et à leur engagement dans la vie associative.

Vous veillerez, en relation avec le mouvement sportif, à valoriser les différents Championnats du Monde organisés en France en 2003, pour inciter le plus grand nombre à la pratique sportive.

La politique de rénovation des diplômes et des formations sera poursuivie, afin d'améliorer le niveau de qualification des intervenants dans le champ sportif et de la jeunesse et de l'éducation populaire. Cette priorité se traduira par des actions d'accompagnement à la mise en œuvre des formations au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport (BPJEPS) ainsi qu'à la mise en place de la validation des acquis de l'expérience.

Dans ce cadre, les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et des loisirs seront réunis dans le courant du premier semestre 2003 afin d'harmoniser les conditions d'habilitation des organismes de formation et la constitution des jurys.

Vous serez, par ailleurs, régulièrement associés aux travaux conduits par la Délégation à l'Emploi et aux Formations dans la définition des qualifications des niveaux III et supérieurs qui constituera une priorité pour cette année.

Les directions régionales développeront, en relation avec les partenaires concernés, l'observation des besoins en termes d'emploi afin d'accompagner la structuration et la répartition d'une offre de formation adaptée aux besoins, et compte tenu des compétences des conseils régionaux et des branches en matière de formation professionnelle.

En 2003, il est prévu de rénover les cursus de formation BAFA/BAFD ainsi que leurs outils d'accompagnement (livrets de formation, livrets pédagogiques). Par ailleurs, la nouvelle procédure relative à l'habilitation des organismes de formation pour la préparation à ces diplômes sera mise en œuvre dès la réunion d'installation du Conseil National de l'Education Populaire et de la Jeunesse (CNEPJ), le 7 février 2003. Cette habilitation se fera bien évidemment en tenant le plus grand compte de l'avis formulé par les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et des loisirs et l'avis de la commission régionale d'habilitation.

2 - Développer le sport de haut niveau

Je vous demande de placer le sportif au cœur des actions que vous conduirez.

Celles-ci porteront essentiellement sur l'évaluation des structures, et l'amélioration des dispositifs qui devra cibler particulièrement la formation des sportifs par la diversification des cursus scolaires et universitaires, et l'insertion professionnelle par un rapprochement avec le monde de l'entreprise.

L'année 2003 devrait aboutir à la mise en place dans chaque région d'une commission régionale du sport de haut niveau. J'engage à la poursuite des travaux dans les régions où elle existe déjà.

Les sportifs en phase de préparation pour les Jeux Olympiques d'Athènes feront l'objet d'une attention particulière de votre part.

3 - Assurer la promotion de la santé par le sport et la protection des pratiquants

Le sport doit être un facteur de préservation du capital santé. Pour lutter contre la sédentarité et en particulier l'obésité et les maladies cardiovasculaires, il convient d'informer et d'orienter la population vers une ou plusieurs pratiques sportives dès le plus jeune âge, mais également d'engager et de soutenir des projets d'action en faveur des seniors de 45 ans et plus.

Afin d'accroître l'efficacité des contrôles antidopage, vous mettrez en œuvre les orientations nationales en matière de contrôles qui vous seront transmises, et qui devront être complétées par une stratégie régionale.

Vous veillerez à ce que tous vos partenaires soient informés de l'existence des Antennes Médicales de Lutte contre le Dopage (AML D) et des prestations qu'elles offrent. Vous serez en outre amenés, en 2003, à évaluer le fonctionnement et l'activité des antennes depuis leur ouverture.

En matière de répression des trafics de produits dopants, vous mettrez en place la commission régionale qui doit être installée pour la mise en application de l'article L. 3632-6 du code de la santé publique et dont le décret d'application devrait être publié prochainement.

4 - Accompagner les politiques de l'emploi sportif

Je vous demande d'attacher une forte attention au conseil et à l'information des associations dans le cadre des centres ressources à la vie associative en vous appuyant notamment sur les associations « profession sport » pour les aider dans la recherche de solutions quant au développement durable des projets d'intérêt général.

Par ailleurs, en relation avec les autres services déconcentrés de l'Etat et les structures employeuses, vous veillerez d'une part à accompagner les jeunes dans leur professionnalisation et d'autre part, chaque fois que possible, à consolider les emplois créés dans le cadre du programme « Nouveaux Services/Emplois Jeunes ». Vous veillerez également à participer à la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'accompagnement du développement de l'emploi chaque fois qu'ils permettront des créations dans les champs de compétence jeunesse et sport.

5 - Initier une démarche de diagnostic des équipements sportifs

Votre action en ce domaine s'appuiera sur le schéma de services collectifs du sport afin de permettre la mise en œuvre d'une politique sportive soucieuse de l'aménagement du territoire, du développement durable de notre pays et de l'égal accès aux différentes offres de pratiques.

Il vous appartient de conduire une démarche diagnostic en concertation avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif.

Cette dimension prospective nouvelle a pour but de privilégier une politique plus rationnelle et équilibrée de l'aménagement de notre territoire en équipements sportifs.

Un recensement national des équipements sportifs sera engagé, dès cette année.

Son cadre méthodologique vous sera communiqué dans le courant du premier semestre 2003. Il vous appartiendra, en relation avec les collectivités locales et les services centraux du ministère, de participer à sa mise en œuvre.

6 - Participer aux actions engagées par l'Etat en faveur du développement durable

Le ministère des sports est engagé dans la stratégie gouvernementale visant à intégrer le développement durable dans les politiques publiques.

Vous favoriserez les actions de sensibilisation et d'information concernant le développement durable ainsi que les pratiques qui intègrent cette dimension par un usage équilibré des sites, dans le domaine de la pleine nature notamment.

Vous porterez une attention particulière aux démarches d'écoresponsabilité internes au fonctionnement de l'administration (maîtrise des consommations, réduction des déchets, promotion des matériaux et matériels adaptés etc...).

Le dialogue qui a été engagé avec les collectivités locales et avec le mouvement sportif à l'occasion des Etats généraux du sport doit être poursuivi dans l'élaboration et la conduite de vos actions.

Votre démarche s'inscrira dans les projets de territoires qu'il s'agisse de ceux initiés par les collectivités ou de ceux dont vous prendrez l'initiative comme je vous y engage.

Votre action s'appuiera sur un diagnostic partagé avec vos partenaires vous permettant de repérer les attentes, de cibler les publics et de calibrer vos interventions.

Ces objectifs ne pourront être atteints que si le processus de modernisation des services et des établissements est poursuivi résolument.

La préparation de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances va vous conduire à redéfinir votre action en termes d'objectifs opérationnels pouvant donner lieu à une évaluation des résultats.

La mise en place d'indicateurs, de tableaux de bord, préfigurant la généralisation du contrôle de gestion, sera poursuivie et recentrée sur le suivi des objectifs ministériels.

La mise en cohérence et la sécurisation du système d'information, la rénovation des applications informatiques de gestion - notamment en matière de ressources humaines et en matière financière - sont les conditions de l'amélioration de la gestion.

Le développement des compétences de nos collaborateurs demeure cependant la clé de l'efficacité et du succès de notre action. La rénovation des concours de recrutement, la valorisation de l'expérience acquise, la formation continue de l'ensemble de nos personnels y contribueront.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord cadre pour la formation 2001-2004 ainsi que dans la perspective de développement de la formation des personnels tant au plan national que régional, vous veillerez à ce que les plans régionaux de formation prennent résolument en compte le renforcement des capacités d'expertise des personnels des services déconcentrés et des établissements, au regard des priorités ministérielles. Une attention particulière sera portée aux conseillers techniques sportifs dès 2003 ainsi qu'aux personnels qui suivront « l'engagement des jeunes ».

Les premières actions de formation continue concernant ces personnels seront organisées dès 2003 pour accompagner ces actions d'envergure au plan régional.

Il vous appartient de traduire en actes ces orientations dans le contexte et l'environnement qui sont les vôtres au regard du diagnostic que vous aurez établi.

Je souhaite qu'au niveau local vous soyez des acteurs décisionnels en capacité de répondre aux attentes de vos partenaires et des publics. C'est le sens de cette directive nationale.

Les services du ministère des sports doivent jouer un rôle actif au service du développement de la pratique sportive, adossée aux valeurs éthiques du sport et dans le cadre privilégié des associations et des clubs.

Je vous renouvelle mon entière confiance.

LE MINISTRE DES SPORTS
Jean-François LAMOUR

P Principaux textes législatifs et réglementaires 2003

DIRECTION DES SPORTS

- Arrêté du 14 février 2003 portant nomination des membres de la délégation permanente de la Commission nationale du sport de haut niveau
- Décret n° du 13 mars 2003 portant approbation des modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite « Comité national olympique et sportif français »
- Arrêté du 19 mars 2003 relatif à l'agrément des médecins pour la mise en oeuvre des contrôles antidopage
- Arrêté du 10 avril 2003 portant nomination du haut fonctionnaire chargé du développement durable au ministère des sports
- Arrêté du 12 juin 2003 relatif à l'agrément des fonctionnaires du ministère des sports pour la mise en oeuvre des contrôles antidopage
- Décret n° 2003-581 du 27 juin 2003 relatif à la transmission d'informations entre les administrations dans le cadre de la lutte contre les trafics de produits dopants
- Arrêté du 9 juillet 2003 portant approbation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public dénommé « Paris - Ile-de-France 2012 »
- Arrêté du 31 juillet 2003 modifiant et complétant l'arrêté du 11 juillet 1994 modifié pris en application de l'article 1^{er} du décret n° 93-710 du 27 mars 1993 concernant les contrôles prévus par la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et par la loi n° 89-432 du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage de produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.
- Arrêté du 8 juillet 2003 relatif à la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau
- Loi n° 2003-708 du 1^{er} août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives
- Décret n° 2003-1364 du 30 décembre 2003 portant création du centre d'éducation populaire et de sport de Picardie

DELEGATION A L'EMPLOI ET AUX FORMATIONS

- Arrêté du 24 Février 2003 portant création de la spécialité « loisirs tous publics » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Arrêté du 5 Février 2003 modifiant l'arrêté du 10 Mai 1993 modifié, relatif au brevet d'Etat d'alpinisme
- Arrêté du 24 Février 2003 portant création de la spécialité « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et de sports
- Arrêté du 24 Février 2003 Modifiant l'arrêté du 24 Décembre 2002 fixant les conditions d'homologation du programme et des épreuves de l'examen relatif à la licence d'agent sportif
- Arrêté du 21 Mars 2003 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en centre de vacances et loisirs
- Arrêté du 28 Mars 2003 portant création de la spécialité « pêche de loisir » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Arrêté du 5 Juin 2003 Modifiant l'arrêté du 26 Mars 1993 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur de centres de vacances et de loisirs
- Arrêté du 11 Juin 2003 portant composition du jury de sélection pour la VAE des stagiaires sélectionnés à la formation préparatoire au diplôme de l'INSEP (BO)
- Arrêté du 20 Juin 2003 Fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement
- Arrêté du 18 Août 2003 modifiant l'arrêté du 9 Juillet 2002 portant création de la spécialité «activités nautiques» du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Arrêté du 22 Août 2003 Portant création de la spécialité «sports automobiles» du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Arrêté du 3 Octobre 2003 modifiant l'arrêté du 27 septembre 1999 relatif à l'institution et au fonctionnement de la commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation

Glossaire des sigles

AMA	Agence mondiale antidopage	DRDJS	Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports
AMLD	Antenne médicale de lutte contre le dopage	DTN	Directeur technique national
APN	Activités physiques de nature	EGS	Etats généraux du sport
APS	Activités physiques et sportives	ENE	Ecole nationale d'équitation
ATOSS	Assistant technicien ouvrier de service et de santé	ENSA	Ecole nationale de ski et d'alpinisme
BAFA	Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur	ENV	Ecole nationale de voile
BAFD	Brevet d'aptitude à la fonction de directeur	ETP	Equivalent temps plein
BEES	Brevet d'Etat d'éducateur sportif	FASILD	Fond d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre la discrimination
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	FNDS	Fonds national pour le développement du sport
CAF	Caisse d'allocations familiales	FNDVA	Fonds national de développement de la vie associative
CAS	Conseiller d'animation sportive	FOAD	Formation ouverte à distance
CDESI	Commission départementale des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature	FONJEP	Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire
CDOS	Comité départemental olympique et sportif	FRE	Fonds de la réforme de l'Etat
CEL	Contrat éducatif local	GIP SEPO	Groupement d'intérêt public sport d'élite et préparation olympique
CEPJ	Conseiller de jeunesse et d'éducation populaire	GPEEC	Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences
CLSH	Centre de loisirs sans hébergement	IA	Inspection académique
CLPSD	Centre local de sécurité et de prévention de la délinquance	IJSL	Inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs
CMS	Centre médico-sportif	INSEP	Institut national du sport et de l'éducation physique
CNAPS	Conseil national des activités physiques et sportives	IPJSL	Inspecteur principal de la jeunesse, des sports et des loisirs
CNESI	Commission nationale des espaces sites et itinéraires	LNDD	Laboratoire national de dépistage du dopage
CNOSF	Comité national olympique et sportif français	LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
CNSHN	Commission nationale du sport de haut niveau	MAIA	Mission d'accueil et d'information des associations
CNVA	Conseil national de la vie associative	MJSVA	Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
CONFESJES	Conférence des ministres de la jeunesse et des sports ayant le français en partage	MS	Ministère des sports
CPC	Commission professionnelle consultative des métiers du sport et de l'animation	NS-EJ	Nouveaux services-emplois jeunes
CPER	Contrat de plan Etat-région	OEP	Observatoire de l'emploi public
CPLD	Conseil de prévention et de lutte contre le dopage	ONMAS	Observatoire national des métiers de l'animation et du sport
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs	PNF	Plan national de formation
CPNEF	Commission paritaire nationale pour l'emploi et l'animation	PS	Professeur de sport
CREPS	Centre d'éducation populaire et de sport	PSE	Plan sport-emploi
CRF	Conseiller régional de formation	PTP	Personnel technique et pédagogique
CRIB	Centre de ressources et d'information des bénévoles	SHN	Sport de haut niveau
CRIJ	Centre régional d'information jeunesse	SIHRANO	Système d'information de ressources humaines appliqué à la nouvelle organisation
CROS	Comité régional olympique et sportif	SMR	Stratégie ministérielle de réforme
CTS	Conseiller technique sportif	STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
DDJS	Direction départementale de la jeunesse et des sports	VAE	Validation des acquis de l'expérience
DDSP	Direction départementale de la sécurité publique		
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle		
DDVA	Délégué départemental à la vie associative		
DEF	Délégation à l'emploi et aux formations		
DMGPSE	Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat		
DNO	Directive nationale d'orientation		

Les sites internet du ministère

www.jeunesse-sports.gouv.fr

les sites des services déconcentrés et des établissements publics du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Directions régionales et départementales jeunesse et sports

<http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.mjsaquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.drdjs-basse-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.drdjs-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.drdjs-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.drdjs-pays-de-la-loire.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.drdjs-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.drdjs-nordpasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.drdjs-alsace.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.drdjs-haute-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.drdjs-poitou-charentes.jeunesse-sports.gouv.fr>

Etablissements publics nationaux

<http://www.creps-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.creps-houlgate.jeunesse-sports.fr>
<http://www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.creps-corse.jeunesse-sports.fr>
<http://www.creps-toulouse.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.creps-aquitaine.jeunesse-sports.fr/>
<http://www.creps-dinard.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.creps-rhone-alpes.jeunesse-sports.fr/>
<http://www.creps-pays-de-la-loire.jeunesse-sports.fr>
<http://www.creps-reims.jeunesse-sports.fr>
<http://www.creps-wattignies.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.creps-strasbourg.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.creps-poitou-charentes.jeunesse-sports.fr>
<http://www.creps-chatenay.jeunesse-sports.fr>
<http://www.ene.jeunesse-sports.fr>
<http://www.ensa.jeunesse-sports.fr>
<http://www.env.jeunesse-sports.fr>
<http://www.injep.fr>
<http://www.insep.jeunesse-sports.gouv.fr>

Directions départementales jeunesse et sports

<http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-ardennes.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.ddjs-aude.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-cher.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.ddjs-creuse.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-eure.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.ddjs-gard.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.drdjs-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.ddjs-loire.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-manche.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-mayenne.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.ddjs-morbihan.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-orne.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-pasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-hautes-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-haut-rhin.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.ddjs-saone-loire.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-haute-savoie.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-yvelines.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-deux-sevres.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-seine-saint-denis.jeunesse-sports.gouv.fr>
<http://www.ddjs-martinique.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr/>
<http://www.gouv.nc/djs>



Questionnaire de satisfaction

Vous venez de parcourir le rapport d'activité 2003 du ministère des Sports. Nous souhaitons recueillir les commentaires et les réactions que ce document vous inspirent de manière à améliorer la prochaine édition.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelques instants pour répondre au questionnaire de satisfaction ci-dessous et nous le retourner :

- Par courrier :

Ministère de la jeunesse des sports et de la vie associative (MJSVA)

Direction du personnel et de l'administration

Chef de projet RAM

95 avenue de France

75 650 PARIS CEDEX 13

- Par télécopie : 01 40 45 95 34

Vous êtes :

- Elu(e)
- Agent d'un autre ministère
- Agent d'une collectivité territoriale
- Acteur du mouvement sportif
- Agent du MJSVA
- Autre :

Vous venez de prendre connaissance du RAM Sports 2003, vous l'avez :

- Lu intégralement
- Parcouru
- Lu uniquement les parties qui vous intéressent
- Autre :

Vous avez consulté le RAM Sports via :

- La Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'État (DMGPSE)
 - Site internet CD ROM
- Le MJSVA (site internet)
- Autre :

Estimez vous que :

- La thématique est clairement organisée oui non
- Le document est agréable à lire oui non
- L'activité et les missions du ministère des sports sont bien expliquées oui non
- La place donnée aux textes est trop importante oui non
- Les données chiffrées sont suffisantes oui non
- Le document est utile pour votre activité professionnelle oui non
- Le document répond à vos attentes oui non

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

Souhaitez-vous recevoir la prochaine édition :

oui non

Votre adresse de messagerie :

Le support CD ROM serait-il préférable :

oui non

REMARQUES ET SUGGESTIONS COMPLEMENTAIRES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Coordination

Sylvie TUMOINE, chef de projet, direction du personnel et de l'administration, sous-direction des services déconcentrés et des établissements

Arnaud BEURON, chef du bureau de la communication

Président du comité de pilotage

Jean Pierre DREVON, conseiller technique au cabinet du ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Membres du comité de pilotage

Daniel WATRIN, direction du personnel et de l'administration, sous-directeur des services déconcentrés et des établissements

Jean-Marie HUBERT, direction des sports, sous-directeur de la vie fédérale

Michel CHAUVEAU, directeur de projet LOLF

François BODDAERT, délégation à l'emploi et aux formations, adjoint au délégué

Jean Paul BOISSON, mission statistique

Georges TETAZ, inspecteur général de la jeunesse et des sports

Comité de rédaction

Valérie BERGER AUMONT, direction du personnel et de l'administration

Michèle COUTURIER, délégation à l'emploi et aux formations

Claire RANGOUSSIS, direction des sports

Guy TRUCHOT, mission statistique

Arnaud VANDERCROYSEN, direction du personnel et de l'administration

Jean Pierre MONIER, inspection générale de la jeunesse et des sports

Conception graphique

Cithéa communication - cithéa@wanadoo.fr

Crédits photographiques

Hervé HAMON - bureau de la communication du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Patrick Sabatier

Getty images



95, avenue de France
75013 Paris
01 40 45 90 00
www.jeunesse-sports.gouv.fr